



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



North 396.24

Harvard College  
Library



FROM THE FUND BEQUEATHED BY

**Archibald Cary Coolidge**

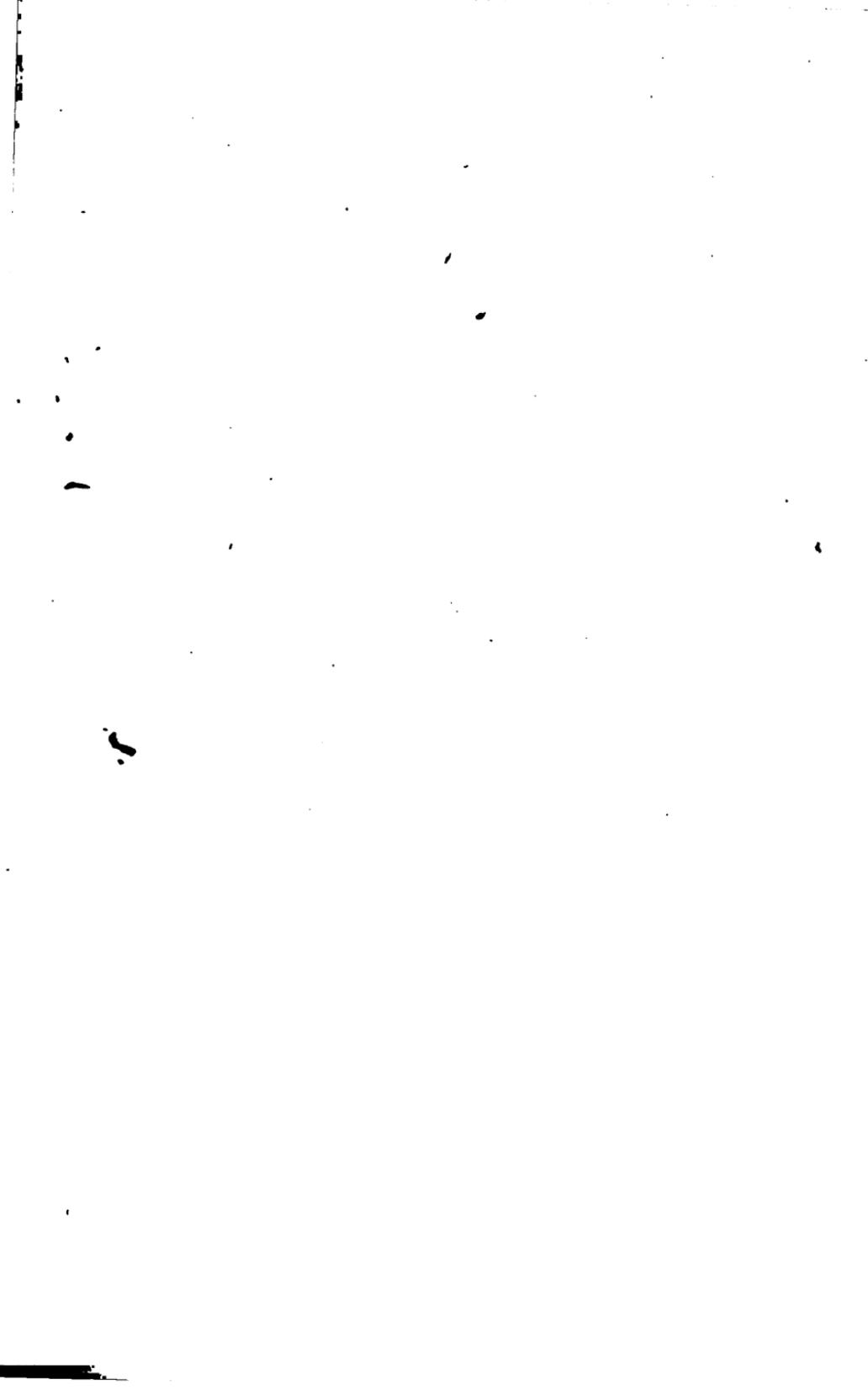
*Class of 1887*

PROFESSOR OF HISTORY

1908-1928

DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY

1910-1928





# **RÉVOLUTION BELGE**

**1828 A 1839.**



**Les peuples sont toujours aussi libres et les gouvernements aussi forts qu'ils méritent de l'être... Le despotisme est l'inévitable conséquence de la servilité des gouvernés, comme les révolutions le sont de la tyrannie des gouvernants.**

*Tome II, Page 21.*



1912/3  
2/661

100117

l. n.

RÉVOLUTION BELGE

1828 A 1839.

**SOUVENIRS**  
**PERSONNELS**

AVEC

DES PIÈCES A L'APPOI

PAR

**DE POTTER.**

TOME PREMIER.

**BRUXELLES.**

**MELINE, CANS ET COMPAGNIE.**

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET FONDERIE.

1839

Neth 396.24

HARVARD COLLEGE LIBRARY  
FROM THE  
ARCHIBALD CARY COOLIDGE  
FUND

Nov 26, 1930  
(2 vols)

7

## AVIS.

La révolution belge, conçue en 1828, née en 1830, décédée en 1839, appartient désormais à l'histoire. Mes *souvenirs* de cette révolution, quoique purement *personnels*, ne seront pas inutiles à ceux qui, plus tard, écriront sa nécrologie.







## — I —

**Motifs et but de cet écrit. — Sa forme. — Sa date.**

---

L'estime des hommes est, à mes yeux, un des premiers biens de la vie. Je n'ai jamais rien négligé pour l'obtenir.

Mais il est un bien plus précieux encore ; c'est de jouir de sa propre estime en méritant celle des autres. Et pour s'assurer ce bien-là, il faut quelquefois s'exposer à perdre, pour un temps plus ou moins long, la faveur que les hommes n'accordent pas toujours à *droit* et qu'ils prostituent souvent à *tort*.

Ma conscience me dit que, dès que j'ai pu vivre pour mes concitoyens, je leur ai consacré tous mes vœux, tous mes moyens, tous mes efforts.

Cependant, j'ai plus d'une fois encouru leur blâme, leurs reproches, je dirais presque leur haine.

Je n'en ai pas moins persévéré dans la seule voie que je crusse bonne : je me suis résigné et j'ai attendu.

Maintenant que les passions se calment, et que les événements qui se pressent si rapidement permettent de traiter, dès à présent, comme un point d'histoire, une révolution dont, il y a dix ans, nous ne supposions pas même la possibilité, je crois le moment venu pour moi de redemander à mes concitoyens leur approbation *de fait*, sur laquelle, me semble-t-il, j'ai toujours conservé *le droit* de pouvoir compter tôt ou tard.

Je le fais en leur adressant ces *souvenirs*.

Ils sont extraits textuellement d'un écrit philosophique que je rédige pour l'instruction de mes enfants, espèce de testament intellectuel et moral, dont ceux-ci feront après ma mort tel usage qu'ils jugeront convenable, et où le récit des principales circonstances de ma vie forme un chapitre.

La présente publication est motivée par les injustices auxquelles j'ai été en butte : si la calomnie autorise à se justifier, personne plus que moi n'a le droit de développer ses idées et d'expliquer sa conduite.

Cette publication est inspirée par le sentiment dont j'ai parlé plus haut, celui qui me porte à ambitionner l'estime de mes semblables, tout en me sentant la force d'affronter leur colère et de soutenir leur mépris.

C'est aussi ma seule ambition, celle de me con-

server pur de toutes vues personnelles et de toute intrigue, de mettre mes convictions d'accord avec ma raison et de chercher toujours à être conséquent avec les principes que je professe, d'être, en un mot, tout d'une pièce, n'étant pour moi que des moyens de satisfaire cette ambition-là.

Quant à l'ambition vulgaire, il fallait des adeptes dans l'art utile de parvenir pour me soupçonner d'une honteuse concurrence. Les pages qui suivent n'ont d'autre but que de mettre au grand jour le ridicule de leurs accusations.

Loin de courir après le scandale des personnalités, j'éviterai, au contraire, le plus possible, de nommer les hommes que je me vois forcé de mettre en scène. Il en est cependant quelques-uns dont les relations avec moi, ainsi que la part qu'ils ont prise aux événements que je rapporte, sont trop notoirement publiques pour qu'il n'y eût pas de la niaiserie à affecter de taire leurs noms. Ceux-là donc, et les gens tant du pouvoir passé que du pouvoir actuel, figurent dans cet écrit en toutes lettres. Puisqu'ils se sont eux-mêmes adjudé les principaux rôles, il m'était impossible de les confondre dans la foule des personnages muets.

Du reste, je ne juge pas les intentions, qui, jusqu'à preuve du contraire, doivent toujours être supposées

droites. M. Gendebien, et pour cela on n'en saurait douter, ne voulait, en se débarrassant de moi, que protéger la Belgique, dont il croyait que mon ambition supposée menaçait la liberté future. N'est-il pas également possible que, de leur côté, MM. Rogier et Van de Weyer, voyant en moi l'ennemi des dignités solides et des honneurs positifs, se soient soumis au devoir de me perdre pour sauver la royauté, dont toute grâce, toute faveur, tout éclat fécond émanent, et sans laquelle, comme chacun sait, il ne pouvait plus y avoir de Belgique? que M. de Mérode, lui, conservateur né de l'aristocratie de cour et de la religion de sacristie, ait cru essentiel au repos de sa conscience de me mettre hors d'état de nuire à ces *curiosités* de l'ancien régime? et que M. Plaisant ait fait dépendre la tranquillité et la sûreté de l'État de l'acte de l'un ou l'autre de ses agents qui m'aurait assommé ou pendu? Je ne parle ici que des sommités révolutionnaires; la tourbe nécessairement innocente de ceux qu'ils ont, alors et depuis, entraînés dans leur orbite, est incontestablement et toujours bien intentionnée. Je ne m'occupe à sonder, comme on s'exprime, ni les cœurs ni les reins. Je constate des faits, voilà tout; et lorsque je me trouve mêlé à ces faits, j'expose d'après quelles idées j'ai agi. Que chacun en fasse autant.

Somme toute et finalement, je n'ai pas plus voulu me vanter moi-même que déprécier les autres. De graves erreurs, des fautes irréparables ont été commises ; je suis prêt à en assumer ma part de responsabilité : mais que du moins ce soit ma part réelle, et non celle qui m'a été si largement faite par *mes amis*, écrasés sous le poids de la leur. Dans ce siècle, si exclusivement voué au culte de l'examen et du raisonnement, où l'égoïsme, devenu seul logique, se montre partout avec ostentation et toujours aux applaudissements des claqueurs, je crois que, modeste à part, il doit m'être permis de redire à mes concitoyens, de peur que d'autres ne le leur fassent oublier, que je n'ai, moi, rien considéré, rien calculé, et de leur prouver au besoin, par tous les événements où nous nous sommes trouvés en contact, que, guidé par le sentiment de mon devoir envers eux, j'ai naturellement, au milieu d'une génération de sages, paru jouer le rôle d'un sot. Je tiens fortement, et cela seul devrait suffire pour qu'on ne me la contestât plus, à la réputation que je revendique : j'y tiens pour le moins autant que les spéculateurs-agioteurs les plus retors tiennent à celle de grouper les chiffres de la fortune publique, de manière qu'il en résulte indéfiniment un accroissement notable de leur fortune privée.

J'ai dit que je constatais des faits. Je terminerai cette introduction par celui qui les résume tous.

Sans trop rechercher ni me rendre compte pourquoi je le faisais, et surtout sans m'occuper le moins du monde de la question de savoir où cela me mènerait, j'ai pris le devoir au sérieux ; j'y ai consacré ma vie. Ai-je eu raison ? ai-je eu tort ? Ce n'est pas à moi, mais à mes juges à prononcer l'arrêt que leur dictera leur conscience.

Il me suffit de savoir bien positivement d'où je suis parti et où je suis arrivé. Toujours convaincu profondément du devoir de me rendre utile aux autres et ayant pendant quelques années espéré de pouvoir y parvenir, finalement usé et, ce qui est triste, inutilement usé à la peine, je meurs dans l'oubli d'où je n'avais jamais demandé à sortir et où je suis rentré sans regret. C'est de bien bon cœur que, pendant ma courte carrière politique, j'ai souffert la prison et affronté l'échafaud : mes concitoyens m'en ont su gré alors, et j'ai senti que je jouais de bonheur. Mais je ne pouvais pas rester éternellement sous les verrous et le glaive suspendu sur ma tête. Qu'y a-t-il d'étonnant que les hommes aient changé avec les choses ? Depuis que, par ma faute ou celle des circonstances, peu importe, je ne suis plus le même pour mes concitoyens, serait-il raisonnable de

prétendre que mes concitoyens fussent demeurés les mêmes pour moi ?

Je suis, il est vrai, quant à moi, resté intérieurement et, pour ainsi parler, intentionnellement le même. Mais c'est là une affaire entre moi-même et moi, une affaire à moi et à moi seul : cela n'est que pour moi et j'en trouve en moi la récompense. Personne ne me doit rien de ce chef. Aussi ne demandé-je justice que pour le passé ; et rien que justice, entendez-vous, mes lecteurs ? Jeté hors de la sphère de la vie active, je vous remets, pour une seule fois, sous les yeux ma conduite dans les temps d'agitations et de difficultés, afin que vous l'absolviez des imputations, j'ose le dire, *absurdes* qu'on a fait peser sur elle. Avec ce *verdict* pour viatique, je quitterai aussi tranquillement la vie que j'ai quitté tout ce qui, aux yeux du vulgaire, en fait l'éclat et la valeur.

Paris, mai 1858.





## II

**Guillaume de Nassau. — Opposition belge. — Mes idées sur les catholiques. — Politique du gouvernement.**



Depuis plusieurs années, une opposition sourde s'était manifestée en Belgique contre le gouvernement du nouveau royaume des Pays-Bas, dont le chef, au mépris de la loi fondamentale, ne visait qu'à régner, comme il disait, *paternellement*, en d'autres termes, à déterminer par lui-même et sans contrôle les moyens selon lui les plus convenables pour rendre ses sujets, que cependant il décorait du titre de *ses concitoyens*, le plus heureux possible, ainsi que le temps opportun pour mettre ces moyens à exécution.

Et, j'en conviens volontiers, Guillaume n'était ni un tyran, ni même un despote ordinaire. C'était tout bonnement un roi progressif, qui ne se contentait pas d'être roi de nom, roi constitutionnel, pour manger, oisif, au râtelier de la liste civile, mais qui, se

posant le seul véritablement éclairé et vertueux au milieu de cinq à six millions de mineurs sans moralité ni raison, prétendait régner sur eux, c'est-à-dire diriger leur esprit et leur conscience, les gouverner, c'est-à-dire disposer d'eux et de leur avoir, pour leur plus grand avantage, comme il l'entendait, et sans responsabilité envers personne.

Il voulait sincèrement ce qu'il croyait le bien, et ce bien il l'aurait fait, pour autant que sa position le lui permettait ; car il était au fond aussi éclairé que peu méchant : et il l'aurait fait pour les Belges comme pour les Hollandais, pour les catholiques comme pour les réformés ; car il ne mettait réellement entre eux d'autre distinction que celle que les circonstances l'obligeaient momentanément à y mettre. Certes, si les Pays-Bas n'avaient été peuplés que de troupeaux à l'engrais, ils eussent difficilement dans l'Europe entière pu trouver un meilleur maître que Guillaume, ni un maître plus disposé que lui à les faire constamment jouir des pâtures les plus grasses et des étables les mieux tenues, à les défendre contre les attaques des animaux carnassiers, et même à les caresser de la main et de la voix comme on ferait à des êtres raisonnables et perfectibles.

Mais il avait affaire à des hommes, c'est-à-dire à

des êtres essentiellement libres, ne pouvant être heureux d'un bonheur imposé, voulant cependant être heureux, et devant par conséquent l'être à leur manière. Ces hommes, quand même Guillaume eût pu les combler de toute la prospérité matérielle imaginable, occuper dignement leur esprit et satisfaire tous les désirs de leur cœur, la seule liberté exceptée, n'auraient jamais été que des sujets bien *amés* et choyés parce que *féaux* et sages, des esclaves bien traités parce que soumis et utiles, un bétail splendidement nourri pour mieux faire honneur à son propriétaire.

Guillaume ne voulait de la liberté pas plus que, dès lors, elle ne pouvait vouloir de lui : il ne croyait pas possible de régner avec de la liberté ; et il avait raison dans un sens absolu : car *liberté* et *roi inviolable et héréditaire* sont nécessairement et éternellement incompatibles. Mais, dans un sens relatif au temps et aux hommes, si Guillaume était entré en *accommodements* avec les *faiseurs* de liberté, il eût pu régner longtemps encore en prospérité et en paix (ce qui se passe sous nos yeux le prouve à la dernière évidence), lui, ses enfants et ses petits-enfants peut-être. Il était trop franc et trop entier pour se prêter à un pareil manège. Il prit la liberté corps à corps, et elle le terrassa.

L'opposition belge se divisait en deux partis, bien plus ennemis encore l'un de l'autre qu'ils ne l'étaient tous deux du despotisme gouvernemental auquel ils avaient également pour but de faire résistance. Le clergé catholique et les meneurs de ce parti, bien liés entre eux et organisés de longue main, repoussaient la loi fondamentale du royaume, comme éminemment progressive par les libertés dont du moins elle consacrait la reconnaissance en principe, telles que celle des opinions, celle des cultes, celle de la discussion par la parole et par la presse, et par conséquent comme anticatholique ou contraire au principe conservateur et stationnaire de l'autorité; et ils cherchaient par là à rendre cette loi odieuse à un peuple crédule, en la qualifiant de *loi protestante*.

Le parti libéral, au contraire, acceptait la loi fondamentale, précisément pour le même motif qui la faisait repousser par ses adversaires. Beaucoup même de ceux qui composaient ce parti, plutôt anticatholiques que véritablement libéraux, ne voulaient peut-être l'exécution des libertés constitutionnelles, que parce qu'elle leur paraissait un moyen d'opprimer les catholiques, et non parce qu'elle leur eût assuré à eux le libre exercice de leurs droits. Je n'étais certes pas de ceux-là. Quoique appartenant exclusivement au parti libéral, et par mes convic-

tions les plus sincères, et par tous mes antécédents, par toute ma vie, j'aimais cependant la liberté pour elle-même, et ce n'était assurément en haine de personne que je la voulais pour moi. Ce n'était point encore en moi, comme ce le devint dans la suite, un sentiment éclairé et fondé en raison autant qu'en justice ; c'était un instinct aveugle et naturel : tout en rejetant les doctrines des catholiques, tout en abhorrant leur système sacerdotal, tout en les combattant par le raisonnement et le ridicule, et même tout en cherchant à armer contre leur influence le pouvoir et les lois, je n'aurais jamais consenti à rien de ce qui eût lésé un seul catholique, fidèle ou prêtre, dans ce que je lui reconnaissais de droits individuels, comme mon semblable, comme homme.

J'ai dit que je croyais pouvoir invoquer les lois et le gouvernement contre ce qu'on appelait le parti-prêtre, les jésuites, la congrégation. Cela est vrai. Je partageais alors cette erreur avec tous mes amis, chez qui je n'étais pas autorisé à supposer moins de bonne foi que je n'en avais moi-même. Mon raisonnement était fort simple : « Les catholiques font du mal et beaucoup de mal en cherchant à arrêter le siècle dans sa marche et l'esprit humain dans son libre développement, et, hors les prêtres qui les exploitent et qui voudraient nous exploiter tous, eux-mêmes souf-

frent du mal qu'ils font : il faut donc comprimer l'esprit catholique par tous les moyens possibles, et puisque le pouvoir seul dispose de moyens prompts et efficaces, il est dans l'intérêt de tous, les catholiques compris, de soutenir ce pouvoir lorsqu'il se montre disposé à favoriser le mouvement progressif de la société, en écartant les obstacles qui le rendent lent et difficile. » Le système allemand, si largement et si malheureusement réalisé par Joseph II dans ses états des Pays-Bas et d'Italie, me paraissait le meilleur, et j'applaudissais sincèrement aux efforts des nullités administratives, bataves et belges, pour l'introduire en Belgique.

« Tolérance, me disais-je encore, excepté pour les intolérants; liberté, mais pour ceux-là seulement qui veulent la liberté des autres. » A la vérité, cela tombait à plomb sur les catholiques d'alors, mais cela tombait également à plomb sur nous qui demandions l'asservissement des catholiques comme ils demandaient notre asservissement. Et il n'y avait pas moyen de franchir jamais ce cercle vicieux d'actions et de réactions continuelles, si, les catholiques ou nous, nous ne cessions de vouloir l'emporter dans cette haïneuse lutte d'égoïsme et d'oppression.

Le gouvernement, sans peut-être trop s'en douter, profitait de nos discordes et en tirait toute sa force.

Je ne dis pas qu'il comprimait les catholiques pour plaire aux libéraux, ni qu'il humiliait les libéraux pour se concilier les catholiques : si tel avait été son but, il aurait mis plus d'adresse et surtout plus de suite dans ses actes pour l'atteindre, et d'accord avec les libéraux dont les principes ne seraient, dans aucun cas, devenus dangereux pour lui qu'à une époque fort éloignée, il eût persisté dans la tactique de soumettre à la plus absolue dépendance les catholiques qui, formant la masse de la nation, pouvaient d'un moment à l'autre inspirer des craintes sérieuses. C'était de cette manière que Guillaume avait, dans l'origine, réuni autour de son trône beaucoup d'hommes progressifs de ses nouvelles provinces, et que, par le moyen de ceux-là, il s'était fait à l'étranger et nommément en France, terre classique à cette époque de la rétrograde bigoterie et de l'envahissant jésuitisme, la réputation de roi libéral et populaire.

Mais le gouvernement des Pays-Bas n'avait pas de plan arrêté : il vivait de faits, non d'idées, au jour le jour, non pour l'avenir, ne sachant rien prévoir, rien prévenir, mais se modifiant au fur et à mesure selon les hommes et les événements. Il ne combattit jamais les libéraux par amour pour les catholiques qu'il ne pouvait aimer, ni par crainte des catholiques dont la force matérielle ne lui paraissait pas

à craindre. Mais il finit, lorsqu'il dut, après d'interminables tergiversations et un jeu de bascule devenu puéril, se décider pour l'un ou pour l'autre parti, il finit par favoriser les catholiques en haine, non des libéraux dont il aurait voulu continuer à se servir, mais de la liberté qu'ils prêchaient, et pour laquelle les catholiques, qui l'avaient en horreur, témoignaient, comme lui, une aversion enracinée et invincible.

Je ne rappellerai ici qu'une seule des continuelles variations du gouvernement sous le rapport des deux systèmes, parce qu'elle fut la dernière et que j'en fus moi-même un des agents. Lié avec la plupart des faiseurs, en place ou hors de place, du parti libéral inféodé au ministère pour autant qu'il restreignait la liberté des catholiques sans cependant violer celle des autres, je leur représentai vivement l'atteinte que nous portait, et que porterait par contre-coup à la considération du gouvernement, la capucinade de M. de Celles, qui, déviant de la politique expectante si sagement suivie pendant plusieurs années par son prédécesseur à Rome, et la seule possible dans la position fautive où l'on s'était mis, venait de conclure avec le pape un concordat dont l'effet immédiat allait être de renverser l'édifice que le roi, son maître, avait mis douze ans à élever.

Ma voix avait quelque prépondérance, parce qu'elle était complètement désintéressée. Je ne demandais rien pour moi, et même je ne voulais rien pour moi. Il me suffisait que le gouvernement marchât en avant, et que non-seulement il permît à tout le monde d'avancer, mais qu'encore il débarrassât la route de tous les obstacles qui pourraient entraver la marche de qui que ce fût. Il me fut répondu, au ministère de l'intérieur, que le roi s'était cru dans la nécessité d'accorder, du moins en apparence, quelque chose aux réclamations des catholiques; mais que son intention n'était pas et ne pouvait pas être de les satisfaire en tout. Je répliquai que c'était cependant là à quoi il s'était engagé. On me prouva alors, par des instructions sous forme de *circulaire confidentielle* aux gouverneurs des provinces, qu'il fallait qu'ils interprétassent le concordat, quant à son exécution, à peu près comme si jamais concordat n'eût été signé. Cette pièce me fut même abandonnée pour que je commisse *l'heureuse indiscretion* de la communiquer au public. Elle parut dans le *Courrier des Pays-Bas*. Cette rouerie gouvernementale, sans rassurer les libéraux qui redoutaient toujours le concordat comme principe, irrita beaucoup les catholiques, de nouveau en butte à la férule ministérielle au moment même où ils croyaient y avoir

échappé à jamais. Pour moi, elle me dégoûta profondément, et ne servit pas peu à me faire progressivement adopter les opinions qui préparèrent un peu plus tard la chute de la domination hollandaise en Belgique.





### III

**Je prends parti. — Mon emprisonnement. — Les assises. — J'attaque au lieu de me défendre. — Condamnation. — Émeute.**



Mon premier progrès fut de bien distinguer les hommes des doctrines qu'ils professaient, et, tout en condamnant celles-ci, de ne pas mettre pour ce seul motif ceux-là hors du droit commun. Un second progrès fut tout naturellement la conséquence de celui qui l'avait précédé : il consista à ne plus admettre de culpabilité personnelle comme résultant de la profession de doctrines, quelque mauvaises d'ailleurs qu'elles me parussent et même qu'elles fussent en effet. Je manifestai cette modification importante de mes idées dans un article que je fis insérer au *Courrier des Pays-Bas*. J'y disais que le jésuitisme n'est pas un crime prévu par la loi et par conséquent punissable devant elle ; que le nom, les habits et le caractère même de jésuite ne constituent pas un coupable ; que la justice humaine ne peut

prononcer ni sur des opinions ni sur des abstractions, mais seulement sur des faits, et que, quand des actes réellement incriminables sont dénoncés devant elle, elle doit se tenir en garde contre toute acception de personnes et ne condamner que celui qui le mérite, jésuite ou non. J'y insinuais que le gouvernement avait peut-être voulu *catégoriser* pour perdre les oppositions de toutes les couleurs à la fois, en en faisant un seul faisceau, étiqueté *jésuites*; et je conseillais, si cette supposition avait quelque fondement, de suivre son exemple, en *catégorisant* à notre tour les *souteneurs* QUAND MÊME..., du gouvernement, sous le nom de *ministériels*; et j'invoquais contre eux, non pas la résistance matérielle, encore moins la violence d'agression, mais uniquement l'opinion publique, en ces termes qui, plus tard, devinrent les mots d'ordre de tous les amis de la liberté belge : *Honnissons, bafouons les ministériels!*

Le gouvernement avait laissé passer des attaques bien plus virulentes dans la forme que n'était la mienne. Mais sentant toute la portée de celle-ci, il crut devoir sévir. Le *Courrier des Pays-Bas* fut incriminé. C'était un commencement d'action. Je résolus sans hésiter d'y donner suite, pour que ce devînt une action réelle, et une action où mes efforts, mes sacrifices, mes peines, mes blessures produi-

raient quelque bien pour ceux contre qui le pouvoir engageait une guerre à mort. Je me déclarai, par une lettre insérée au *Courrier*, l'auteur de l'article inculpé; ce qui, selon l'interprétation hollandaise de la loi sur la presse, ne mettait aucunement l'imprimeur, éditeur du journal, hors de cause, mais ce qui seul pouvait faire d'un procès ordinaire une affaire politique propre à mettre nos griefs et nos droits sous leur véritable jour. Cité à comparaître devant le juge d'instruction, je fis tous mes arrangements, préparai mon paquet pour la nuit, fis mes adieux à ma mère, à ma femme et à mon jeune enfant, et, après quelques demandes du juge et mes réponses, toutes également fort insignifiantes, j'allai, comme je l'avais prévu, coucher en prison.

C'était le 15 novembre 1828. Quelques jours de retraite et les nouvelles que je recevais du dehors, car, outre ma mère et ma femme, mes nombreux amis obtinrent assez facilement la permission de me voir, me firent bientôt connaître le véritable état des choses. Le gouvernement était au repentir d'avoir fait du bruit de ce qui, sans cela, n'aurait peut-être été remarqué de personne; au lieu d'un journal à réprimer, il s'exposait de gaieté de cœur à avoir tout un parti à combattre: cependant il ne voulait pas reculer; seulement il aurait lui-même atténué les consé-

quences de sa démarche, et dans quelques semaines tout eût été oublié. Ce n'était nullement là mon intention. Un seul coup d'œil jeté autour de moi suffit pour me convaincre que, jusqu'à un certain point du moins, je serais compris et soutenu par mes compatriotes. D'ailleurs le gant m'avait été jeté ; ce m'eût paru une lâcheté que de le laisser par terre ; on m'avait provoqué et fait monter sur la brèche ; je ne crus point devoir consentir débonnairement à en descendre, et je me préparai plus encore à l'attaque qu'à la défense.

Le 19 décembre, je comparus devant la cour d'assises, où je fus transporté en voiture, sous la garde de quatre gendarmes, malgré mes protestations contre la violence qu'on faisait à ma volonté qui était de m'y rendre à pied. Je devais, avant toute autre chose, chercher à élargir le cercle dans lequel le ministère public voulait resserrer les débats. A cet effet, avant l'ouverture de ceux-ci, je demandai : 1° la publicité entière de l'audience, que les arrêtés royaux avaient rendue illusoire sous plusieurs rapports et entre autres en ordonnant illégalement le huis clos pour l'audition des témoins ; 2° la garantie du jury, que d'autres arrêtés royaux nous avaient enlevé de même ; 3° l'emploi de la langue française, que toujours des arrêtés royaux avaient proscrite, au mépris de

nos droits constitutionnellement reconnus dans la loi fondamentale. Mes avocats, MM. Van de Weyer et Van Meenen (aujourd'hui celui-ci premier président du tribunal suprême, celui-là ambassadeur à Londres pour le royaume de Belgique!), posèrent des conclusions qui furent rejetées par arrêt. Dès lors tout avait changé de face. De simple journaliste imprudent, je m'étais fait séditieux, pour parler la langue du pouvoir, et même aspirant révolutionnaire; et je m'aperçus que je n'en serais plus quitte pour une simple amende, comme les juges-commissaires avaient reçu les instructions de m'infliger.

Malgré l'arbitraire évident de tout ce qui avait rapport à mon affaire, le gouvernement voulait cependant conserver les apparences de la légalité. Je fus à cet effet reconduit le lendemain aux assises par huit gendarmes, et la formalité des débats fut reprise (20 décembre); ce ne fut qu'après qu'ils eurent été clos que je fus admis à dire aussi quelques paroles. C'était là que j'attendais mes adversaires : n'empresant de reporter la question sur son véritable terrain, au lieu de chercher à disculper un article de journal, je plaidai audacieusement en faveur du redressement de tous les griefs dont se plaignaient les Belges et que j'énumérai, savoir : la censure préalable, nommément celle des imprimeurs qui, con-

stitués responsables des écrits, ne consentaient naturellement plus à rien publier qu'ils n'eussent auparavant châtré de tout ce qui leur paraissait pouvoir les compromettre ; la non-responsabilité ministérielle, ce qui faisait des Pays-Bas une monarchie régie par le bon plaisir ; le défaut d'organisation légale et définitive du pouvoir judiciaire, d'où résultait la dépendance des juges, véritables agents passifs du gouvernement ; la privation du jury, dont l'intervention est le seul moyen de conciliation entre l'opposition et le pouvoir, qui, sans lui, se font une guerre aveugle et brutale ; le gothicisme des codes et principalement du code pénal, offrant encore beaucoup de lois déraisonnables et inhumaines, nullement en harmonie avec les lumières du siècle et le perfectionnement de l'humanité ; la proscription de la langue française, violation du droit naturel de tous et véritable confiscation à l'égard de plusieurs pour lesquels l'imposition, à un âge avancé, d'un idiome nouveau était une condamnation au silence absolu et partant à la misère ; le monopole de l'enseignement, dont le gouvernement faisait un moyen de préparer les générations futures à l'acceptation aveugle de son despotisme ; la *violabilité* en un mot de tous les droits politiques, civils et naturels, qui, bien que garantis par la loi fondamentale, nous étaient

enlevés pièce à pièce par des arrêtés royaux, et ne laissaient subsister de cette loi fondamentale jurée par le roi, qu'un simple nom, une lettre morte, sans force et sans valeur.

Ce discours fut écouté, même par les juges, dans un silence religieux, puis couvert par le public d'une triple salve d'applaudissements. La salle était comble, et j'appris ensuite qu'au dehors et jusque dans les rues adjacentes, malgré la pluie qui tombait, il n'y avait pas moins de monde attendant avec anxiété le jugement qui allait être prononcé. La délibération fut longue : il paraît même que le président, n'osant prendre sur lui de fixer la peine, envoya demander les ordres du maître. Ils furent dictés par la colère ; et la cour étant rentrée en séance, le président lut d'une voix altérée l'arrêt qui, en vertu d'un arrêté royal de 1815, me condamnait, pour avoir *cherché* à susciter la défiance et la désunion et à troubler le bon ordre, à mille florins d'amende et dix-huit mois de prison. A peine ces derniers mots eurent-ils été proférés, que la salle retentit des huées et des coups de sifflet du public, auxquels bientôt répondirent ceux de tout le peuple. Il me serait aussi impossible de décrire ce moment d'effervescence, qu'il le fut alors aux nombreux agents déguisés du pouvoir de le calmer. Je fus conduit hors de l'enceinte par une porte

dérobée qui menait au vestibule ; on m'y fit attendre à l'écart, tandis que le public évacuait la salle et qu'à la faveur de l'obscurité les juges se soustrayaient à la fureur populaire en fuyant à pied et par des issues secrètes. Comme on s'aperçut que le peuple ne se laissait pas induire en erreur par les assurances qu'on lui faisait donner à chaque instant que j'étais déjà retourné en prison, il fallut bien finalement songer à m'y ramener en effet, et l'on me fit monter dans une voiture introduite dans la cour, et où trois gendarmes se placèrent auprès de moi. A peine avions-nous passé la porte que les vociférations les plus énergiques d'*à bas le ministère ! à bas Van Maanen !* mêlées aux cris de *vive de Potter !* firent une épouvantable explosion autour de la voiture. Je l'avoue, ce fut là un des moments les plus solennels de ma vie, et il me paya amplement, par l'espoir d'un meilleur avenir pour ma patrie, des maux personnels que je m'étais attirés volontairement pour le faire poindre.

Le tumulte allait croissant. Les chevaux ne pouvaient faire un pas, et je sentis que l'on soulevait la voiture d'un côté pour la faire verser. Mes sbires eurent peur, et l'un d'eux voulait même descendre : c'était fait de lui s'il l'eût tenté ; je le retins, et mettant la tête à la portière, je demandai que l'on me permit de donner l'exemple de l'obéissance à la loi, seul

moyen pour parvenir à réformer les lois injustes et mauvaises. Aussitôt la voiture commença à marcher, mais entourée d'une foule immense qui l'empêcha d'aller sinon au pas, et poursuivie du concert tous les jours plus explicite de bénédictions pour moi et de clameurs contre mes adversaires. Au détour d'une rue, une voix cria : *Au palais du roi!* Soit qu'on ne l'entendît point, soit qu'on ne fût pas encore assez exaspéré pour s'en prendre directement au chef de l'État, nous continuâmes à avancer vers l'hôtel du ministre de la justice, devant lequel il fallait nécessairement passer pour rentrer à la prison. La voiture fut de nouveau forcée à s'arrêter, et le nom de Van Maanen qui ce soir-là avait chez lui une brillante société, fut hurlé par des milliers de citoyens, accompagné des épithètes les plus outrageantes. Ce dernier tribut payé au plus acharné de mes persécuteurs, je repassai le guichet des Petits-Carmes, et je remontai à ma chambre, salué des cris de *vive de Potter!* qui assourdirent les oreilles ministérielles une partie de la nuit, pendant que ses carreaux et ses meubles étaient brisés à coups de pierres et que, s'il avait osé faire la moindre démonstration hostile, il était menacé personnellement d'un traitement encore bien plus terrible.

Une anecdote qui, mieux que tout ce que je pour-

rais dire, fait connaître l'esprit public de cette époque, mérite d'être consignée ici : le président des assises qui m'avaient condamné, M. Kersmaker, faisait régulièrement sa partie de dominos à un des cafés les plus fréquentés de la ville. La première fois qu'il y reparut après mon procès, les bons bourgeois, ses partenaires, lui déclarèrent ouvertement que dorénavant il ne trouverait plus dans toute la ville avec qui jouer. La suite a prouvé qu'ils avaient bien jugé leurs compatriotes.





#### ❧ IV ❧

**Détention. — Adhésion à ma déclaration de principes. — Rapprochement entre les deux nuances de l'opposition. — Les journaux. — Ma cellule.**

---

Le lendemain de ma condamnation, j'adressai par la voie des journaux une lettre à mes concitoyens, que je remerciai avec effusion de cœur des marques d'intérêt qu'ils m'avaient données. Cette lettre produisit un effet prodigieux ; et plus d'une larme coula sur la phrase où, parlant de l'arrêt prononcé contre moi, je dis qu'il « retranchait dix-huit mois de mon existence. » Il m'avait été impossible de ne pas parler d'un sacrifice que je sentais aussi vivement que je le faisais de bonne volonté. Il fallait en effet que je fusse animé d'un amour, je puis dire passionné, pour la liberté, et dominé par le plus ardent sentiment de mon devoir envers tous les hommes et nommément envers mes concitoyens, pour que je soutinsse l'idée si pénible de manquer à mes devoirs envers ma vieille mère, pour qui ma présence était un besoin, et envers

ma jeune compagne, bien plus isolée encore, au milieu d'une société qu'elle connaissait à peine et qui lui apparaissait comme un épouvantail plutôt que comme un appui. Cependant, je leur dois de le dire, toutes les deux montrèrent un courage au-dessus de leur sexe et des circonstances qui le leur rendaient si difficile. Bien loin de me faire le moindre reproche, chacune de leurs visites servit à me faire trouver plus légère la tâche que je m'étais imposée. Je voyais ma mère une ou deux fois la semaine, ma femme et son enfant presque tous les jours. Le roi, qui craignait les suites d'une extrême rigueur, avait été charmé de pouvoir adoucir ma position en m'accordant la demande que je lui avais adressée *au nom de ma mère*, savoir, de faire mon temps d'emprisonnement à Bruxelles. Il y eut ordre exprès de ne pas refuser à mes amis la permission de me voir. Le gouvernement espérait que, vaincu par les ennuis de la privation de la liberté, je lui aurais bientôt fourni moi-même les moyens de me faire la grâce de me la rendre. Il ne me connaissait pas assez pour ne pas se tromper du tout au tout sur ce point. Aussi sa douceur envers moi fut-elle bientôt tempérée de plusieurs vexations plus ou moins tracassières (1)\*.

\* Les *pièces à l'appui* indiquées dans le texte par des chiffres se trouvent à la fin de chaque volume.

L'article du *Courrier des Pays-Bas* qui avait le prétexte de ma condamnation, un second article explicatif de celui-ci et incriminé comme le premier et un troisième que le ministère public avait eu en le bon esprit de laisser passer inaperçu, avaient toujours été destinés à convaincre les Belges qu'ils n'avaient d'autres jésuites à craindre que les mystificateurs du pouvoir, qui nous avaient sellés et bridés comme le cheval de la fable, pour aller à la chasse du croque-mitaine de la congrégation; que notre seul ennemi c'était l'arbitraire, et par conséquent que notre seul refuge c'était la liberté pour tous, le droit commun pour tous, jésuites et non jésuites, catholiques et libéraux. Une lettre adressée au même journal, un mois juste avant ma condamnation, avait servi de préparation pour disposer les esprits à ma levée de boucliers lors de la séance de la cour d'assises, en demandant la liberté de la presse, également pour tous et dégagée des entraves qu'y avaient mises des arrêtés de circonstance; la légalisation du principe de la responsabilité de tous les dépositaires de l'autorité et surtout des ministres, et l'organisation définitive d'un pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir exécutif. J'avais ouvertement exhorté mes concitoyens à se joindre à moi, tant en adhérant à ma déclaration de principes qu'en adressant au re

et aux représentants de la nation la manifestation franche de leurs opinions et les vœux du peuple. Cette lettre produisit alors des adhésions que le président du tribunal, ex-juge en bonnet rouge, me reprocha comme une conséquence du *terrorisme* que je voulais ressusciter en Belgique, et plus tard le pétitionnement qui isola le gouvernement au milieu d'une population de mécontents.

Lors de mon discours du 20 décembre, j'avais fait un grand pas vers la création de ce qu'on appela, quelques mois après, *l'union des catholiques et des libéraux*, en prouvant par les faits, que nous voulions réellement la liberté de tous, celle de nos frères d'une autre croyance que la nôtre comme notre propre liberté, c'est-à-dire en demandant la liberté de l'instruction, celui de tous leurs droits usurpés qu'il importait le plus aux catholiques de reconquérir. Ils répondirent bientôt à cette marque d'une équitable confiance, en demandant de leur côté la liberté de la presse, qu'ils avaient crainte jusqu'alors parce que nous l'avions toujours tournée contre eux, et en nous reconnaissant le droit de ne rien croire de ce qu'ils croyaient, tout comme nous ne leur contestions plus celui de croire ce que nous ne croyions pas.

La force des choses poussait rapidement vers un dénoûment, favorable surtout à la Belgique dans le

moment de crise où elle se trouvait alors, et qui, par la résolution radicale et nette d'une question fondamentale pour la régénération de nos sociétés modernes, devait avoir du retentissement en Europe. Je veux parler du principe reconnu de la liberté illimitée et illimitable de la conscience humaine et de ses manifestations par la parole, la presse et l'instruction, l'autorité sociale ne s'étendant qu'aux actes déterminés d'avance par la loi, et réalisés après la promulgation de la loi. Quoi qu'il en soit, le *Courrier des Pays-Bas* à Bruxelles, le *Politique* à Liège, le *Belge* à Bruxelles encore, et bientôt le *Catholique* à Gand, commentèrent journellement le texte de la liberté en tout et pour tous, du droit commun, de la justice en un mot sans exception ni acception de personnes, sans laquelle il n'est et ne peut y être de liberté pour qui que ce soit.

Je n'étais en rapport direct qu'avec le *Courrier des Pays-Bas* et indirect qu'avec le *Belge*; les autres journaux cependant recevaient de moi une espèce d'impulsion morale qui donnait à tous l'unité d'où résultait notre force. En outre, ma prison était devenue un centre où se discutaient tous les moyens possibles de combattre légalement, et à l'aide des libertés écrites dans notre pacte fondamental, le despotisme monarchique dont les prétentions à l'ar-

bitraire croissaient à mesure que nous précisions davantage comment et sur quoi nous voulions lui résister, et que nous serrions mieux nos rangs pour rendre impossible toute surprise, soit par la ruse et la corruption, soit par la force ouverte (2). Hommes de toutes les opinions et de toutes les croyances, l'opinion servile et la religion du pouvoir seules exceptées, hommes de toutes les positions et de tous les rangs, hors les employés du gouvernement et ses pensionnaires, je voyais se grouper autour de moi tout ce que la commune patrie avait de caractères les plus distingués et d'esprits les plus sages, tous voulant avec moi et *comme moi* la liberté de la Belgique et l'ordre par elle.

Je l'avoue, c'était là pour moi un beau moment : encore aujourd'hui il fait palpiter mon cœur. De mon étroite cellule mes yeux se portaient vers un meilleur avenir qui se présentait à mes regards satisfaits avec ses illusions les plus décevantes. Combien de fois depuis n'ai-je pas regretté ma prison et ses espérances !... Et ces regrets je ne les ai jamais plus cruellement ressentis que lorsqu'il paraissait probablement aux autres qu'il ne me restait plus rien à regretter ni à désirer !

**Union des catholiques et des libéraux. — Rapport d'un ministre. — Idées-mères de l'union. — Elles sont adoptées par acclamation dans toute la Belgique.**

Par tout ce que je viens de dire, il est évident que l'union de tous les partis plus ou moins opprimés en Belgique, contre le parti oppresseur, était enfin conclue et l'était irrévocablement. Que les catholiques eussent ou n'eussent pas compris\* qu'au moyen de leurs anciens principes ils ne pouvaient jamais faire aucun progrès dans leur opposition au gouvernement, toujours est-il, et il n'y avait réellement que cela d'important, qu'ils adoptèrent ou qu'ils feignirent d'adopter, cela revenait au même, les principes des libéraux sur la liberté d'opinions et sur celle de la presse : ce qui leur permit d'invoquer avec nous, et dans le même sens que nous, l'exécution franche et

\* Ce passage a été inséré presque textuellement dans une brochure que j'ai publiée en 1838 et intitulée : *l'Union*.

entière de la loi fondamentale. Les libéraux sentaient enfin que, malgré la justice et l'évidente bonté de leur cause, ils ne pourraient jamais la faire triompher sans la coopération des catholiques, c'est-à-dire de la presque totalité du peuple belge, soumis de cœur et de conviction à ses prêtres, avec lesquels par conséquent il fallait nécessairement se réconcilier de bonne foi, ou du moins s'entendre sur les intérêts communs, la défense commune et la marche à suivre pour arriver tous ensemble et à la fois au même but.

Il ne restait plus qu'à formuler cette situation entièrement nouvelle, et fertile si on savait en tirer tout le parti qu'elle offrait aux amis de la liberté; il suffisait de constater le fait, de le rendre palpable, d'en prendre acte; il fallait surtout bien fixer la base sur laquelle ce fait reposait, démontrer la justice sur laquelle il était fondé, et par là même en faire une propriété sociale et la rendre inviolable comme toutes les idées vraies qui forment le domaine moral de la société humanitaire. Je l'entrepris en publiant, en juin 1829, une brochure intitulée *Union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*.

J'y avais présumé en rédigeant un *Rapport d'un ministre, ami de la patrie et peu attaché à son portefeuille, au roi des Pays-Bas, sur la disposition actuelle des esprits et la situation des choses en Bel-*

*gique* : cet écrit parut le 4 avril. Outre que j'y rap-  
pelaï nos griefs, j'insistais sur la nécessité et l'urgence  
de les redresser tous et entièrement. A cet effet, j  
disais ouvertement au roi qu'un de ses ministres  
(M. Van Maanen, Hollandais) qui n'avait fait que l  
mal, était devenu si impopulaire qu'il fallait le ren-  
voyer; qu'un autre (M. Van Gobbelschroy, Belge)  
n'ayant tout juste que l'énergie indispensable pour  
aimer le bien, il fallait, s'il ne voulait qu'il devînt  
aussi odieux au peuple que son collègue, lui per-  
mettre explicitement, lui ordonner même en quelque  
sorte de faire le bien. Qu'enfin, pour entrer dans  
une voie nouvelle, voie de justice et de loyauté, le  
roi devait nécessairement s'entourer de conseillers  
nouveaux par lesquels il remplacerait avantageuse-  
ment pour la nation et pour lui les courtisans qui  
longtemps avaient abusé de sa confiance. Il est im-  
portant de dire que, parmi les griefs que j'avais ar-  
culés si souvent, je mentionnai pour la première fois  
les impôts de la mouture et de l'abatage, qui pesaient  
surtout sur le peuple, et pour l'abolition desquels  
seulement le peuple finit par croire que j'avais a-  
fronté la colère royale. Cela principalement expliqua  
l'immense popularité dont je fus honoré dans la suite.  
Je reviens à la brochure de l'*Union des catholiques  
et des libéraux*.

Je posais en principe que l'intelligence de l'homme est essentiellement libre, irresponsable devant les hommes, et par conséquent inviolable par eux, hors de la sphère des institutions humaines et au-dessus de celle que les lois positives régissent et dominant; que la loi *légitime* n'a d'autorité que sur les actes extérieurs et consommés, tels qu'elle les a déterminément prévus; que le triomphe de la vérité doit incontestablement résulter d'une lutte bienveillante entre les esprits et les consciences, lutte sans contrainte et sans entraves aucunes, et qu'il ne peut résulter exclusivement que d'elle seule; que la liberté ne mérite ce nom, que lorsqu'elle est égale pour tous sans distinctions ni catégories; que l'équité c'est l'égalité par la liberté, comme l'ordre par la liberté c'est la justice; que la loi ne connaît et ne peut connaître que des citoyens et des devoirs civiques et des droits civiques, et que tout le reste ne la regarde pas; que conséquemment les qualifications de catholiques et non-catholiques, fidèles et prêtres, moines et religieuses, jésuites même, sont des mots vides de sens à ses yeux; qu'aider ses adversaires, et surtout ses adversaires, à reconquérir et à conserver leurs droits, c'est travailler au triomphe de la liberté générale et de sa propre liberté qui, si elle était exclusive, serait, non liberté, mais privilège, mais oppression, mais

despotisme , et entraînerait des réactions sans terme comme sans but , de manière que la violence et la persécution se succéderaient à l'infini pour chaque parti, chaque opinion , chaque secte ; que contribuer à conquérir la liberté de la presse pour les incrédules est donc aussi avantageux aux catholiques , que d'émanciper l'enseignement pour les catholiques l'est aux libres penseurs ; que la presse philosophique n'est vraiment redoutable au catholicisme que là où il y a censure religieuse, et l'enseignement religieux à la philosophie que là où le clergé est légalement exclu de l'instruction ; que *tout* peut se penser , se dire , se publier , s'enseigner , mais que *rien* ne peut se faire de ce que la loi défend , laquelle cependant ne peut défendre légitimement que ce qui viole matériellement les droits d'un individu ou de la société, etc., etc., etc.

Jamais , j'ose le dire , succès ne fut plus prompt , plus complet et plus flatteur. Il arriva ce qui arrive toujours quand on ne fait que résumer les idées de tout le monde , qu'il n'y eut qu'une voix sur mon écrit. Je fus comblé de louanges, porté aux nues par les journaux des couleurs les plus opposées, par le *Courrier des Pays-Bas* de Bruxelles et le *Courrier de la Meuse* de Liège, le *Politique* de Liège et le *Catholique* de Gand, le *Belge* de Bruxelles et le *Cour-*

*rier de la Sambre* de Namur, l'*Éclaireur* de Maestricht et plus tard le *Journal de Louvain*, et même par le *Bijenkorf* de la Haye. J'avais achevé d'effacer jusqu'aux plus petites nuances qui distinguaient encore les anciens partis : l'accord, l'*union*, car ce mot devint sacramentel, l'union était désormais réelle, parfaite et profonde; elle avait sa racine dans le cœur de plusieurs et dans l'esprit de tous, et comme je la professais, moi, sincèrement, loyalement et sans restriction aucune, ma franchise fit chaque jour des conversions parmi les esprits soupçonneux qui, jusqu'alors, n'avaient pas osé s'abandonner avec confiance à une réconciliation absolue.





## ❖ VI ❖

**Le gouvernement se défend. — Mes réponses. — Propositions d'accommodement. — Faux, commis pour me forcer à céder. — M. Van Bommel. — Pétition aux états-généraux. — Lettre de Démophile à M. Van Gobbelschroy. — Lettre de Démophile au roi.**



Le gouvernement ne crut pas pouvoir garder le silence. Il chargea plusieurs des étrangers qu'il soudoyait pour le défendre dans les journaux ministériels, de me réfuter. La première édition de ma brochure sur *l'union* avait été épuisée en quinze jours : après avoir mis la dernière main à la seconde édition *augmentée*, qui parut dans les premiers jours de juillet, je saisis avec empressement l'occasion que me fournissait un de mes adversaires pour développer mes principes sous une nouvelle forme et pour étendre et généraliser encore plus que je n'avais fait, en y rattachant toutes les vérités de détail qui s'offraient à mon esprit, la doctrine dont je m'étais fait l'apôtre. A la mi-juillet, parut une seconde brochure

sous le titre de *Réponse à quelques objections, ou éclaircissements sur la question catholique dans les Pays-Bas*.

Enfin une nouvelle attaque officielle nécessita bientôt de ma part une nouvelle défense. Je la fis paraître au mois d'août, et l'intitulai *Dernier mot à l'anonyme de Gand sur l'union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*. Elle était terminée par un *appendice* contenant la réfutation, je ne crains pas de dire complète, des sophismes accumulés par un M. Marie, ancien professeur de rhétorique en France, en faveur du monopole universitaire français; et par un *post-scriptum* sur le ministère Polignac, dont j'indiquai les fautes inévitables et dont je prédis clairement la chute.

Je ne fais que répéter ici ce dont alors tout le monde convint, en disant que ces réponses ne laissèrent plus aucun lieu à répliquer. J'avais rapporté textuellement et avec le plus grand scrupule tous les arguments de mon adversaire, et les combattant sous la forme du dialogue, je les avais pulvérisés sans retour. C'était une question coulée à fond; et l'*union* de tous les vrais amis de la vraie liberté, quelles que fussent leurs opinions spéculatives, philosophiques ou religieuses, allait ouvrir une ère nouvelle à la marche progressive de l'humanité. J'an-

nonçai hautement et avec une conviction inébranlable, que cette doctrine, destinée à faire le tour du monde, déferait procureurs du roi et gendarmes, canons et baïonnettes, et ferait pâlir les ministres et tomber les rois. Un an après, le trône de Guillaume était renversé.

Au reste, la preuve irrécusable que je n'avais pas cherché, comme le gouvernement m'en accusa toujours, à exciter la discorde en prêchant l'*union* à mes concitoyens, c'est que, du fond de ma prison, j'envoyai directement au roi mes brochures avec des lettres d'accompagnement, dans l'une desquelles je disais : « L'alliance qui, dans les Pays-Bas, vient d'être jurée sur l'autel de la patrie par la philosophie et la religion, est un des événements les plus remarquables de votre règne : il nous sera envié par les peuples civilisés des deux mondes. »

Je n'ajouterai plus que quelques mots sur les écrits que je continuai à lancer dans le public, afin d'y entretenir le feu sacré de la liberté, de justifier par tous les moyens imaginables et par là même de fortifier et de généraliser de plus en plus notre système d'opposition à l'arbitraire gouvernemental; mais avant de le faire, je dois consigner ici un fait caractéristique, qui, mieux que tout autre, fera connaître à quels ennemis j'avais affaire et les moyens dont ils ne

rougissaient pas de se servir pour me déconsidérer et me perdre.

J'étais sans cesse obsédé de gens qui, officieux en apparence, mais officiels en réalité, venaient me faire des propositions d'accommodement. Un M. Delemer, ancien libraire, envoyé ou du moins autorisé par je ne sais quel ministre, et qui ne put jamais produire à la secrétairerie d'état qu'un projet de recours en grâce rédigé par lui et auquel j'avais refusé ma signature, était de ce nombre; M. Houdin, journaliste salarié depuis longtemps par la cour batave, comme il l'a été ensuite par la cour belge, en était également : M. Houdin venait au nom de M. Van Maanen, auquel, pas plus qu'à d'autres, je ne cachai ce que je voulais parce que tout le monde le voulait, et ce que je voulais plus fortement que personne parce que je me trouvais moralement chargé du devoir de le vouloir pour tout le monde. Mes conditions, à ce qu'il paraît, ne plurent aucunement au ministre de la justice, car je n'entendis plus parler ni de M. Houdin ni de lui.

Le plus remarquable, certes, de ces entremetteurs royaux fut M. Coghen, négociant ou banquier, et avec lequel cependant j'aurais perdu aussi peu de temps qu'avec les autres, si, se croyant fondé à insister, il ne m'eût révélé, pour que je l'écoutasse plus favora-

blement, un fait qui m'étonna au delà de toute expression. « Pourquoi, me dit-il, reculer devant le gage de concorde et de paix que je sollicite auprès de vous dans l'intérêt du gouvernement, du pays, de vos compatriotes et dans votre propre intérêt, si de votre seul mouvement vous avez vous-même, il y a quelque temps, demandé au roi, par une supplique qui m'a été communiquée, d'aller passer six semaines chez vous? Ce que, poursuivit-il, vous désiriez pour six semaines vous sera accordé pour tout le temps qui vous reste encore à passer sous les verrous, et vous ne serez pas plus déshonoré pour avoir exprimé ce dernier vœu que le premier. »

Je le laissai parler jusqu'au bout, car cette révélation m'avait frappé de stupeur. Je niai crûment ce qui était en effet un infâme mensonge; mais je n'en voulus en aucune manière à M. Coghen, qui ajouta foi plutôt à ce qu'il avait vu dans les bureaux du ministère qu'à mes paroles : M. Coghen, comte *futur*, ne devait pas me connaître alors, et il ne pouvait pas plus me comprendre qu'aujourd'hui.

Ce qui seul m'importait à moi, c'était de découvrir qui avait aussi lâchement abusé de mon nom, contrefait mon écriture, et commis le faux de signer à ma place. Avait-on voulu rendre service au roi à son insu? ou le roi avait-il imposé à quelqu'un de ses va-

lets ce genre de service? Ce qui me faisait pencher pour cette dernière supposition, c'est qu'on n'avait pas osé pousser cette turpitude jusqu'à répondre à ma prétendue requête : il était cependant de devoir et de forme qu'on le fit, et on n'avait pas manqué d'assurer à M. Coghen qu'on l'avait fait. Quoi qu'il en soit, je rédigeai un *mémoire au roi*, dans lequel je lui demandai catégoriquement communication de la pièce en question, qu'un faussaire, disais-je, avait fabriquée pour me salir et me perdre, de connivence, ajoutais-je, avec le ministère de la justice ou la secrétairerie d'état, où avait été supprimée la réponse que le roi y avait faite, parce qu'on y savait bien que j'aurais toujours désavoué, comme je désavouais formellement, le contenu de ce recours en grâce et la signature dont il était revêtu (3).

Le plus difficile était de faire parvenir mon mémoire sans qu'il passât par les bureaux des ministères que j'accusais. J'en chargeai M. l'abbé Van Bommel, qui alors jouait le catholique réformateur pour essayer de servir le clergé courtisan, les nobles serviles et le gouvernement hollandais, et qui depuis, évêque de Liège, sert réellement les mêmes prêtres ambitieux, la même noblesse adulatrice, mais auprès du gouvernement belge (4). M. Van Bommel me fit assurer que M. de Mey, ministre secrétaire d'état, avait nié l'exis-

tence de la pièce ; que le roi également avait soutenu n'en avoir jamais entendu parler. Il ne me restait plus alors à penser, sinon que M. Coghen avait voulu me tromper : je me contentai de croire qu'il s'était trompé. Lors de la révolution, lorsque M. Coghen eut mis à la disposition du gouvernement provisoire ses connaissances en matière de finances et son zèle patriotique, je lui rappelai l'anecdote de ses visites à la prison et de ma soi-disant supplique au roi déchu. Il m'affirma de nouveau, et sur l'honneur, qu'il avait vu et lu la pièce signée de mon nom. M. Coghen n'avait plus à cette époque d'intérêt à me mentir ; il en avait un grand au contraire à me dire toute la vérité : j'en conclus que l'on m'avait ourdi une trame de cour, qu'un ou deux ministres en avaient été les complices, et probablement le faussaire en faveur, le comte florentin Libri, dont je parlerai plus loin, l'instrument. Quant à l'adroit prélat, je ne puis l'accuser que de non-révélation, ce qui, dans l'espèce où il ne s'agissait de rien moins que de sacrifier un roi encore debout à un agitateur en prison, était pour M. Van Bommel plutôt une discrétion méritoire qu'un silence coupable \*.

\* Dans une des notes de M. Van Bommel sur son sermon prononcé pendant le carême de 1838, l'évêque ne parle aucunement de la négoc-

Je reviens à ma brochure : cette matière épuisée, je serai tout entier au récit des autres événements qui me concernent.

A la fin d'octobre, je livrai aux presses ma pétition du 16 aux états généraux, pour qu'ils prissent l'initiative d'une loi qui me rendrait à la liberté, et qui ne serait que la stricte conséquence de l'abolition, légalisée cinq mois auparavant, du fameux arrêté-loi d'avril 1815, en application duquel j'avais été condamné, et dont ma condamnation avait entraîné l'abolition.

Le mois suivant (15 novembre) je publiai une *Lettre de Démophile à M. Van Gobbelschroy, sur les garanties de la liberté des Belges à l'époque de l'ouverture de la session des états généraux (1829 à 1830)*. Je ne faisais qu'y développer l'idée que

ciation dont il s'était chargé pour moi auprès du roi; il aura eu ses raisons pour cela. Il ne parle que de celle dont il s'était chargé pour le roi auprès de moi; je l'avais oubliée. Il fait en outre mention d'une proposition que m'avait faite le gouvernement, celle de me mettre en liberté à condition de diffamer le nonce Capaccini : je n'ai de cela qu'un souvenir vague. Néanmoins je me rappelle que la proposition ne venait pas du gouvernement; par conséquent il ne pouvait y avoir de promesse de mise en liberté. Du reste cela eût été comme M. Van Bommel le dit, que j'aurais agi comme il me fait agir. Je le remercie de m'avoir rendu justice.

Ce que dit M. l'évêque de Liège, savoir que nous ne nous sommes jamais vus, est exactement vrai.

j'avais effleurée légèrement quelques mois auparavant dans mon *Rapport d'un ministre* ; savoir, que le haut fonctionnaire auquel je m'adressais, et pour qui je conservais toute l'estime et tout l'attachement d'un ami, était au-dessous de la tâche que lui imposaient les circonstances pour le bonheur du peuple belge et le salut du roi. Je lui prouvai, ou plutôt je prouvai au public, que les demi-mesures, les attermoiements, les tâtonnements n'étaient plus de saison ; que la nation ne se laisserait plus prendre aux *formes* libérales, ni tromper par des mots ; que *l'union*, à laquelle les injustices et les actes d'oppression contre tous les partis avaient donné naissance, était indissoluble aux finasseries comme à la violence ouverte ; que cette *union* obtiendrait ce qu'elle voulait, parce qu'elle le *voulait* pour tout de bon et qu'elle ne voulait que ce à quoi elle avait droit ; qu'enfin le gouvernement devait dorénavant mettre autant de vigueur et de franchise à satisfaire tous les partis n'ayant plus qu'un vouloir et qu'une voix, qu'il avait mis jadis d'abandon et de ruse pour semer la division, organiser la discorde, flatter les uns, intimider les autres, promettre aux plus exigeants, endormir les plus faibles, corrompre et tromper tout le monde. « Le peuple veille, disais-je, et cela suffit pour son salut. Il arrivera à son but par les chambres, ou sans les

chambres, ou même malgré les chambres, si ses mandataires ne se montrent pas dignes de lui. » C'était la première fois que mon langage pouvait sembler révolutionnaire : je ne voulais cependant qu'effrayer ; car j'espérais toujours une réforme pacifique, et j'aimais mieux l'ajourner que de risquer de l'ensanguanter et peut-être même de la compromettre.

Cet écrit fut suivi d'une *Lettre de Démophile au roi, sur le nouveau projet de loi contre la presse et le message royal qui l'accompagne* (20 décembre). J'y pris un ton plus grave à la fois et plus sévère. Mon épigraphe était le serment du roi d'observer la loi fondamentale, et celui du peuple de recevoir le roi en vertu de cette loi même ; mon début, l'annonce d'une catastrophe inévitable et prochaine si le chef de l'État continuait à se laisser tromper et égarer et persistait dans le système qui le perdait sans retour. Je repoussai avec indignation, au nom de la Belgique, les prétentions ministérielles de ne voir dans la loi fondamentale qu'une *modification* de la monarchie pure et de gouverner les Pays-Bas *paternellement*. J'accusai directement les ministres d'être des factieux qui, eux et non pas nous comme ils auraient voulu le faire croire, troublaient réellement l'ordre public et la bonne harmonie des citoyens, qui provoquaient à la révolte et finiraient par opérer une *révolution*. Je

rappelai de nouveau sur les griefs des Belges contre le gouvernement hollandais, et principalement sur la liberté d'enseignement, celle de la presse et la responsabilité ministérielle, ce que j'avais si souvent dit et imprimé ailleurs. Un formulaire gouvernemental contenant la profession de foi du servilisme le plus passif avait été imposé à la signature de tous les agents du pouvoir, comme *condition sine qua non* de la confiance du roi et de la conservation de leurs places ; je taxai les ministres d'insolence et de calomnie pour avoir osé nommer le message qui contenait ce formulaire *message royal*, et pour avoir dit qu'il exprimait les *opinions propres* du roi. Je déclarai que qui conque y adhérerait n'avait *ni foi ni loi*. M. de Muelenaere, qui, au congrès constituant, après la révolution, chercha le premier à s'opposer au peu de bien que, pouvoir révolutionnaire, j'aurais peut-être pu faire encore ; M. de Muelenaere, tour à tour gouverneur d'une province de l'état indépendant de Belgique et ministre de Léopold, roi des Belges protocolisés ; M. de Muelenaere, dis-je, alors encore procureur du roi Guillaume à Bruges, et pour ne pas perdre les émoluments de cette place, adhéra pleinement, entièrement, sans restriction et cordialement, je lui fais cet honneur, au message de son maître qui voulait bâter, museler et exploiter les Belges et, de peur

qu'elle ne devînt séditeuse, étouffer toute opposition quelconque, fût-ce dans le sang ! M. de Muelenaere promet la répression scrupuleuse des abus de la presse, une fidélité inviolable à Guillaume, et toute l'énergie et la fermeté requises contre les criminelles tentatives des malveillants. M. de Muelenaere, je le répète, est tantôt gouverneur, tantôt ministre pour Léopold.

Enfin, et c'est là le passage le plus remarquable de ma *Lettre*, j'abordai franchement la question de la séparation des deux peuples dont le congrès de Vienne avait si malheureusement voulu faire une seule nation. Si, dis-je au roi, pendant que nous prouvons tout notre attachement à la loi fondamentale qui nous lie à vous, si les ministres déchirent jusqu'aux derniers feuillets de cette loi et en foulent aux pieds les lambeaux, nous aussi nous finirons par rompre un pacte qui ne peut pas nous obliger seuls ; nous reprendrons notre indépendance : Belges et Bataves alors régleront, chacun chez eux, leurs opinions, leurs cultes et leurs écoles, garderont leurs langues, leurs habitudes et leurs mœurs, favoriseront leur agriculture, leur industrie ou leur commerce comme ils l'entendront ; et tous seront d'autant plus étroitement unis sous un même chef qu'ils auront cessé d'être confondus dans un supplice commun. « Voilà,

c'est ainsi que je terminai, voilà ce que les Belges voudraient ne jamais devoir dire à leurs concitoyens du nord ; mais ce qu'ils leur diraient sans hésiter, si les ministres imprudents qui depuis longtemps provoquent ce langage sévère, nous l'arrachaient enfin malgré nous, en jetant à terre le manteau de la loi sous lequel nous avons jusqu'ici respecté leurs hillons dégoûtants et leur misérable nudité. » Il paraît que cependant personne en Belgique ne vit les choses du même oeil que moi, puisque ce ne fut que neuf mois après, et forcés par une insurrection populaire victorieuse depuis trois semaines, que les *faiseurs*, alors à la tête des affaires, articulèrent timidement l'idée d'une séparation parlementaire et administrative que j'avais si nettement et si positivement énoncée du fond de ma prison, et adressée à Guillaume lui-même encore dans toute sa force et déjà irrité contre moi.





-83- VII -83-

**Statistiques des emplois. — Associations constitutionnelles. — Libri.  
— Je lui suis utile. — Il devient le favori de Guillaume. — Il  
meurt jésuite.**



Je ne dirai que quelques mots sur ce qui se passait au dehors et avait avec moi une relation plus ou moins directe ; après quoi je reviens aux faits qui me sont exclusivement personnels. Ce n'est point une histoire de la révolution belge que j'écris, mais bien, comme je l'ai dit en commençant, un résumé des principales circonstances de ma vie pendant cette révolution, lesquelles, ainsi que celles de ma vie tout entière, j'ai récapitulées dans un plus long travail pour l'instruction et l'éducation de mes enfants.

Outre les passions généreuses auxquelles j'avais fait appel par mes écrits et par mon exemple, savoir l'amour de la patrie et le dévouement à ses concitoyens et à l'humanité, il avait fallu fouiller de moins nobles replis du cœur humain et s'adresser au senti-

ment qui y parle le plus haut , celui de l'intérêt de chacun. A cet effet , des statistiques furent dressées dans tous nos journaux de l'opposition, pour prouver aux plus récalcitrants que la Belgique était administrée presque exclusivement par les Hollandais pour les Hollandais, qui , sous la raison *Guillaume et ministres*, exploitaient les Belges que la Sainte-Alliance leur avait livrés. Ces statistiques portèrent au gouvernement, qui s'efforçait aussi vainement que gauchement de les démentir , le coup de mort. Un demi-million de pétitionnaires, demandant tous le même redressement des mêmes griefs, ne laissa plus de doutes sur les progrès que nous avons faits dans tous les rangs de la nation, et sur le résultat définitif de la lutte engagée entre le gouvernement et nous, à la première occasion que les circonstances fourniraient pour la mener à terme.

On organisa aussi des associations constitutionnelles, mais dont la plupart des membres se cachaient soigneusement de peur des horions du pouvoir, dont plusieurs même désavouèrent publiquement quand ils virent leurs noms exposés à l'animadversion du ministère : il est assez curieux de lire aujourd'hui sur la liste de ceux qui repoussèrent le patriotique honneur, mérité ou non , qu'on leur faisait, d'être opposés à l'arbitraire du roi Guillaume, M. Paul Devaux,

ministre d'état du roi Léopold. Au reste, les associations constitutionnelles se réunirent plusieurs fois chez ma mère. C'est peut-être là ce qui motiva les sorties indécentes du comte Libri contre elle : elles m'affligèrent beaucoup.

Je viens de nommer Libri. C'était une espèce de monstre, plus encore au moral qu'au physique. J'avais beaucoup connu à Florence son fils, mathématicien distingué, mais d'une conduite peu régulière. Je savais que Libri père, partisan trop exagéré pour être sincère de la révolution française, s'était, après la conquête de sa patrie par la *grande nation*, marié sous l'arbre de la liberté, qu'il avait également pris pour témoin du nom de *Brutus* dont il affublait son fils. Réfugié en France il y demeura sous l'empire, dévoué et obscur : deux fois condamné, à la restauration, pour faux en écritures de commerce, aux travaux forcés à perpétuité, et après avoir été publiquement flétri à Lyon en 1816 de la main du bourreau, il avait, à la demande du grand-duc de Toscane, été renfermé dans une prison d'état, d'où il dut à la même intervention d'être mis en liberté et banni de la France. Bruxelles fut son asile.

Doué d'un esprit délié et de beaucoup d'astuce, il avait eu l'art de faire passer son affaire à Lyon pour une persécution politique que la restauration lui

avait fait subir en punition de son attachement au régime impérial. Ses antécédents que je connaissais m'empêchaient d'être complètement sa dupe. Cependant je ne savais pas positivement le contraire de ce qu'il affirmait avec tant d'effronterie ; et puis, naturellement porté à l'indulgence, je me disais que les circonstances pouvaient l'avoir entraîné, qu'il était possible qu'il changeât, et qu'une fois à l'abri du besoin, la vie d'honnête homme lui paraîtrait peut-être aussi bonne et plus sûre que celle d'intrigant et de fripon. Je cherchai à lui procurer les relations dont il devait se prévaloir pour exercer une industrie quelconque. Il ne s'en servit, lui, que pour parvenir d'échelon en échelon jusqu'au roi, auquel il offrit ses services comme il les avait offerts à tous les agents du pouvoir, et tous ses services, et toute espèce de services, n'importe, pourvu qu'il plût et qu'on le payât.

Tant que je n'avais fait qu'écrire contre le catholicisme, Libri, qui me croyait aussi bien que lui un des dévoués au système rétribuant, me flattait presque autant que les ministres ; et ma liaison, assez intime alors, avec le ministre de l'intérieur, servait beaucoup à le confirmer dans cette idée. Il ne savait pas que ce ministre n'était guère prévenu en sa faveur, et qu'en me priant de remettre moi-même audit Libri,

malade en ce moment, l'arrêté du roi (1827) qui lui accordait 30,000 florins sur les fonds destinés à l'encouragement de l'industrie, il me dit qu'il s'était opposé autant qu'il avait pu à cet acte de libéralité, si peu mérité par le flatteur florentin, et qui ne pouvait que compromettre et déconsidérer le pouvoir. Je m'acquittai sans ménagement de la commission dont j'étais chargé; mais Libri, qui, une fois l'argent reçu, devait avant tout, pour l'exécution de ses projets, se vanter de son crédit à la cour, ne tint aucun compte des recommandations que le ministre lui avait fait faire par ma bouche. Et comme il pénétrait chaque jour plus avant dans la faveur du maître, qui lui avait jeté près de 200,000 francs volés aux coffres de l'État, rien bientôt ne l'empêcha d'appeler le roi *son banquier*; de se constituer le défenseur par excellence de Guillaume, de son système, de la marche de son gouvernement et plus tard de son despotisme; d'attaquer, de mordre, de lacérer quiconque s'y opposait, y résistait, ne se prosternait pas comme lui à plat ventre devant toutes les iniquités et toutes les extravagances du pouvoir.

Les relations avouées, publiques, entre un faussaire, marqué d'un fer chaud, la grosse part qu'il avait au budget, les réflexions continuelles des feuilles de l'opposition sur ces infamies, les dégoûtantes diatribes

de Libri qui, dans un journal pour la rédaction duquel le gouvernement le subventionnait de notre argent, nous traitait de *corps gangrenés et en sphacèle* où il fallait *couper dans le vif, d'ânes à qui l'on devait donner sur les oreilles pour ensuite les laisser braire*, de furieux qu'il fallait *revêtir de la camisole de force, de chiens qu'il fallait museler*, tout cela servit puissamment à exaspérer les esprits et à accumuler la foudre révolutionnaire dont le premier coup devait l'atteindre lui-même. Comme ce que j'aurais encore à dire du comte Libri ne regarderait que moi et que les outrages d'un pareil homme ne méritent pas de ma part que je les rappelle, je ne le nommerai plus dans cet écrit : il me suffira, pour en finir, d'indiquer le genre de sa mort. Il avait suivi le roi déchu en Hollande ; tombé peu à peu dans la disgrâce de la cour, il se retira à Rotterdam, y fit une conversion éclatante au catholicisme, et mourut dans les bras des jésuites !...



  
**VIII**

**Brochure du général Riche-  
mont. — Je refuse la candidature à la  
seconde chambre. — M. Tielemans. — Notre correspondance.**



Après cette digression indispensable pour bien faire connaître les ennemis que j'avais à combattre et les moyens qu'eux-mêmes me fournissaient pour les renverser, je rentre dans ma cellule aux *Petits-Carmes*. J'eus à y remplir plusieurs devoirs. Le premier fut de réfuter une brochure du général Riche-  
mont qui, pour préparer la réalisation des projets de conquête du ministère Martignac, avait prétendu que les Belges appelaient de tous leurs vœux la domination française. Je le fis dans deux articles du *Courrier des Pays-Bas* (23 et 26 septembre), où, pour le cas d'une agression, j'appelai tous les citoyens à la défense de la patrie et de l'indépendance nationale, tous sans distinction d'opinions, tous sans égard à leurs querelles intérieures et, pour ainsi parler, de famille. J'en prends acte ici parce que, comme on

verra plus loin, mes idées à ce sujet n'ont jamais varié.

Le second de mes devoirs était de détourner l'attention des électeurs sur un représentant plus capable que moi de remplir le poste qui se trouvait vacant à la seconde chambre. Le *Courrier des Pays-Bas* m'avait proposé, dans le but probablement d'embarasser le gouvernement par l'élection d'un détenu politique. Je n'aurais pas fait difficulté d'accepter la candidature si j'avais cru avoir à assister à une révolution prochaine, c'est-à-dire, à la mise en question de ce qui faisait le fondement de notre édifice social. Mais cette idée ne m'était jamais entrée dans l'esprit, ni, je pense, à personne en Belgique. Je ne croyais possible qu'une réforme péniblement élaborée, acquise chèrement et lentement progressive; et tous mes efforts ne tendaient qu'à avancer dans la voie où cette réforme s'opérerait tout naturellement. Il fallait donc, et pour longtemps encore, des hommes pratiques et de détails, et j'avouais franchement qu'homme de principes généraux exclusivement et de théories plus sociales encore que civiles, mon insuffisance pour les questions, par exemple, d'administration, de finances, de douanes, dans les circonstances données, devait faire porter sur tout autre que sur moi les yeux des vrais amis de la Belgique.

C'est ce que j'écrivis au *Courrier des Pays-Bas* le 1<sup>er</sup> décembre : ma lettre parut dans ce journal.

Jusqu'à cette époque mes occupations ordinaires, pendant le peu d'heures que laissaient à ma disposition les nombreuses visites des indifférents et les conférences politiques avec les membres de l'opposition, avaient été la préparation d'une *histoire ecclésiastique* plus conforme à mes idées modifiées que n'étaient mes premières publications sur cette matière, histoire que je ne pus livrer à l'impression qu'en 1836, sous le titre d'*Histoire du Christianisme*, puis mes écrits de circonstance, des articles dans divers journaux, mes brochures sur l'*union*, etc., enfin ma correspondance avec M. Tielemans. Je m'arrêterai un instant sur celle-ci, parce que, lors de mon second procès, elle fit en quelque sorte oublier l'affaire principale en attirant sur elle seule toute l'attention publique.

M. Tielemans était encore fort jeune lorsque j'avais fait sa connaissance chez l'imprimeur de mon *Ricci*, dont depuis il a épousé la fille aînée. Il débuta auprès de moi par me présenter des vers à ma louange, sincères, je le crois, mais beaucoup trop flatteurs pour être vrais. Il venait de terminer ses études avec succès, et il brûlait du désir, d'ailleurs fort naturel, d'utiliser ses connaissances et de faire

son chemin. Je me prêtais d'autant plus volontiers à lui servir d'appui pour le pousser dans l'une ou dans l'autre carrière, que ses habitudes graves et sérieuses promettaient qu'il ferait honneur à tout ce dont on voudrait bien le charger. Je sollicitai vivement pour lui auprès du ministre de l'intérieur; je représentai qu'il était bon de faire nommer quelques Belges au milieu de tant d'employés hollandais, et de récompenser au moins une fois le mérite pour faire oublier tant de faveurs prodiguées à la naissance et à l'argent. Enfin j'obtins que mon protégé ferait aux frais du gouvernement un voyage en Allemagne, pour étudier comment on s'y prenait dans les divers états et nommément en Autriche, où l'on voulait comprimer et *ministérialiser* le clergé catholique. M. Tielemans se maria, et partit de Bruxelles (novembre 1827). Notre correspondance commença aussitôt, et fut de plus en plus active jusqu'à l'année 1830.

Elle ne roula d'abord que sur les choses qui nous regardaient personnellement, lui et moi : c'étaient tantôt son mariage, son voyage et des réflexions sur les observations que ce voyage le portait à faire, relativement surtout à l'état d'oppression gouvernementale de l'église catholique allemande, que l'on appelait ses *libertés nationales*; tantôt mon petit intérieur, les projets que je formais pour l'éducation

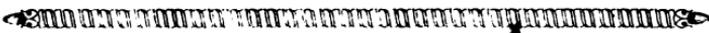
future de mon enfant, et le développement naïf de mes idées, de mes opinions et de mes principes : une fois je lui rendais compte des démarches que je ne cessais de faire pour le placer promptement et avantageusement ; une autre fois je versais dans son sein la confiance de mes pensées les plus intimes, et des circonstances les plus privées de ma vie et de celle des êtres qui m'étaient le plus chers. Et au milieu de tout cela force anecdotes et portraits, et des plaisanteries sans fin sur les choses que je ne croyais, moi, et ne crois encore mériter que le ridicule, bien qu'elles soient les objets d'une vénération intéressée ou hypocrite pour la grande masse du genre humain.

A l'époque de mon emprisonnement, M. Tielemans occupait l'emploi distingué de référendaire au ministère des relations extérieures. Lorsqu'il quitta la Belgique avec la cour, notre correspondance reprit son allure franche et vive comme auparavant, mais d'autres matières y furent traitées : ma vie, alors toute politique, s'y refléta comme dans un miroir. J'étais bien le même démocrate qu'avant mon procès, me moquant toujours des petitesesses des grands, n'estimant les hommes ni sur leur nom, ni sur leur fortune, voulant de la probité et de la droiture partout et avant tout, et désirant des lumières s'il était possible : mais j'avais acquis plus d'expérience des hommes et des choses ; j'avais

sur eux des idées plus arrêtées; je savais positivement ce que je voulais et comment je le voulais, et je sentais la possibilité de l'exécuter; enfin la conception formulée par moi de l'*union* de tous les amis de la liberté et de la justice, sans distinction de croyances, toutes les croyances ayant intérêt et droit à être libres, et la vérité que toutes ont pour but de posséder ne pouvant surgir que de l'égalité en droits entre elles et de la liberté pour toutes, cette conception si simple et si sublime avait en quelque sorte régénéré tout mon être, car elle avait mis ma tête d'accord avec mon cœur, c'est-à-dire qu'elle m'avait permis de ne plus voir autour de moi que des frères, et de traiter comme tels ceux-là même auxquels, les supposant dans l'erreur, j'avais auparavant cru devoir refuser, mais je n'avais cependant jamais refusé qu'à regret, une partie de leurs droits de citoyens.

La correspondance, tout en conservant sa forme légère et badine, devint donc quant au fond beaucoup plus sérieuse, et, quand le gouvernement eut commis l'inconcevable faute de la publier, elle acquit réellement, mais seulement contre lui, l'importance qu'il avait voulu lui donner pour me perdre. Dans les trois derniers mois de 1829, les lettres se succédèrent rapidement, et je fis part à mon ami, sans crainte ni détour, et en n'usant que des seules

précautions indispensables pour lui dans la position délicate où il se trouvait, de mes espérances et des obstacles que je rencontrais dans ma route. Ces obstacles étaient et n'étaient que les hommes ; car les circonstances étaient toutes favorables à mes projets de réforme et d'affranchissement. Aussi ne me fis-je pas faute de peindre les hommes politiques de cette époque comme je les voyais, ni d'en traiter quelques-uns fort durement, comme on s'exprima alors : depuis la révolution, au contraire, on m'a accusé de ne les avoir pas traités avec assez de sévérité. Je montrai enfin l'opposition, tant parlementaire qu'extra-parlementaire, petite et remuante plus que généreuse et active ; je la montrai vaniteuse et puérile, animée de vues personnelles, soit d'intérêt, soit d'amour-propre, et jamais de dévouement : mais j'ajoutai toujours qu'il ne fallait pas perdre courage, la force des choses en laquelle je manifestais une confiance sans bornes parce qu'elle est le résultat des efforts de l'humanité, ayant bien plus de puissance que quelques intrigants et quelques sots ; et les serviteurs du roi, courtisans et ministres, et le roi lui-même étant encore bien plus mesquins, plus tracassiers, plus présomptueux et plus égoïstes que nous qui, d'ailleurs, avons pour nous le bon droit d'opprimés demandant justice contre leurs oppresseurs.

  
**IX**

**Destitutions. — Confédération nationale. — Je suis mis au secret.  
— M. Schueremans. — Inquiétudes. — Interrogatoires.**



Les destitutions pour cause d'indépendance d'opinions et de caractère de la part des employés, et même pour cause de défaut de servilité dans ceux qui avaient refusé de signer le formulaire politique du 11 décembre, firent naître l'idée d'instituer une rente patriotique, à l'instar de la rente irlandaise, pour indemniser ceux des opposants, députés ou non, qui avaient le courage de déclarer la guerre au pouvoir, mais qui n'avaient pas le moyen de la continuer à leurs dépens. Cette idée, commentée par plusieurs journaux, fut bientôt convertie en un projet formel de *souscription nationale*, qui parut (31 janvier 1830) dans dix-sept feuilles à la fois. Je l'avais commentée aussi à part moi, et lorsque je reçus les réflexions qu'elle avait fait naître chez M. Tielemans, je n'eus, comme je lui écrivis, qu'à fondre ses idées avec les

miennes pour formuler mon plan de confédération : envoyé au *Courrier des Pays-Bas* le 1<sup>er</sup> février, il y parut le surlendemain 3.

C'était une *loi fondamentale* pour l'opposition, travaillant légalement à se substituer au gouvernement, afin d'organiser après cela une constitution nouvelle, qui, à son tour, substituerait une nouvelle légalité à la légalité ancienne, celle-ci étant légitimement abolie. En effet, je voulais la résistance à tous les actes illégaux, c'est-à-dire arbitraires du pouvoir, résistance poussée jusqu'aux bornes de la légalité, mais ne les franchissant jamais. Je voulais que les confédérés, dans ou hors des chambres, n'usassent jamais de leurs droits politiques qu'en faveur des confédérés, et que les membres du clergé catholique, signataires de l'acte, fissent de même pour les présentations et les nominations dépendant d'eux ; c'était, ainsi m'exprimais-je, pour avoir, au bout d'un certain nombre d'années, une bonne représentation nationale et de bons tribunaux, n'ayant pour but, en combinant les éléments démocratiques de notre organisation sociale, que de faire triompher nos institutions populaires dont la confédération serait la tutrice et la sauvegarde.

Outre cela, je faisais indemniser par la caisse *nationale*, c'est-à-dire de la confédération, jusqu'à

concurrence de la moitié ou des deux tiers de ses pertes, quiconque faisant partie de la confédération, aurait été destitué de son emploi ou dépouillé de sa pension par le gouvernement pour cause honorable, en d'autres termes pour résistance à l'arbitraire. Celui qui serait réellement entré en lice contre le gouvernement et aurait soutenu contre lui une lutte légale, aurait été indemnisé intégralement. De plus la confédération nationale aurait décerné des récompenses extraordinaires et honorifiques aux citoyens qui auraient le mieux mérité de leur patrie et de ses institutions. Et pour subvenir à ces charges, je déclarais que la souscription devait être une *rente*, et même pour autant que de besoin, une *rente perpétuelle*, et être déterminée par les contributions foncière, personnelle et mobilière, dont chaque confédéré verserait un, deux ou trois pour cent dans la caisse nationale ; ce qui du reste n'exclurait pas les dons volontaires, anonymes ou avoués.

Ce projet, qui avait deux objets, le premier d'attirer à nous jusqu'aux plus craintifs en les assurant contre toute espèce de dommage résultant de leur affiliation, le second de parvenir dans des vues de popularité, c'est-à-dire de liberté et d'équité pour tous, au but que s'étaient proposé les *illuminés* du siècle dernier dans des vues aristocratiques mais antisacer-

dotales; ce projet, dis-je, s'il avait été mis à exécution, aurait forcé le gouvernement à adopter nos idées et notre système et à se confédérer avec nous, ou, se retirant devant nos idées et notre système, à nous céder la place : et cela sans violence, sans secousse, sans même transition sentie.

Aussi, à peine en eut-on eu connaissance à la Haye, que les ordres les plus rigoureux arrivèrent à Bruxelles de sévir contre moi. Le 9 février les gens du roi se présentèrent dans ma cellule, saisirent tous mes papiers, c'est-à-dire toutes les lettres que j'avais reçues de M. Tielemans depuis trois mois, et me déclarèrent que j'étais mis *au secret*. Je n'oublierai jamais la manière dont le procureur du roi, M. Schueremans, qui avait précédé M. de Muelenaere à Bruges et laissé dans cette ville le déplorable souvenir d'un roué de bonne compagnie, s'acquitta de son odieux ministère. J'avais vu jusqu'alors autour de moi des hommes plus à plaindre assurément qu'à condamner, paraissant remplir à regret une tâche pénible qui leur était imposée par la nécessité de vivre, et qui semblaient me demander pardon de ce qu'ils se soumettaient à cette nécessité. M. Schueremans, au contraire, me représenta pour la première fois un de ces hommes dégradés, véritables anomalies d'organisation dans le sens moral, méchants par

instinct, et qui se délectent dans le mal pour l'amour seul du mal. Il me fit horreur ; et de tout ce que le *secret* me fit souffrir, le moment le plus cruel fut certes celui où je vis auprès de moi le digne exécuteur des ordres d'un gouvernement inspiré par le faussaire Libri.

Bien loin d'être pour moi un tourment, l'isolement, du moins pour quelques semaines, eût été à mes yeux un bienfait, si deux idées insupportables n'avaient à chaque instant bouleversé et confondu tout mon être. En effet, que m'importait le scellé posé jusque sur ma fenêtre grillée ? ma porte ouverte deux fois le jour pendant quelques minutes ne m'aurait-elle pas fourni assez d'air respirable pour vingt-quatre heures ? Que m'importait-il de faire mon lit et ma chambre moi-même ? ce travail manuel n'était-il pas une distraction heureuse après une journée entière de contention d'esprit ? Entre me promener dans le corridor qui avait une centaine de pas de long et ma cellule qui n'en avait que six, je ne voyais de différence qu'en ce qu'il fallait faire plus souvent le demi-tour à droite ou à gauche. Mon dîner me parvenait, il est vrai, fort dérangé pour le coup d'œil, et mon linge blanc singulièrement chiffonné par les commis-visiteurs du greffe : mais mon appétit n'en souffrait guère ; et pour qui aurais-je fait toilette ?

J'avais enfin la possibilité de me recueillir, de penser, de me replier sur le *moi*, si radicalement modifié, que le temps et les circonstances avaient fait surgir en moi-même. Aussi j'eusse été parfaitement heureux, gai même et tranquille, puisque j'avais fait mon devoir et que je ne connaissais puissance au monde qui pût me faire commettre une injustice ou une lâcheté, manquer aux autres ou à moi-même ; mais à toutes les heures du jour et de la nuit, j'étais poursuivi par l'incertitude où je me trouvais sur l'impression que mon nouveau procès avait faite à ma femme et à ma mère. Celle-ci, à son âge et privée de toute consolation et de tout conseil, car elle n'avait de confiance qu'en moi, pouvait succomber enfin sous le poids de ses peines : ma femme ne se laisserait-elle pas finalement abattre par la terreur des chances cruelles auxquelles je venais de me livrer ? et le jeune enfant qu'elle nourrissait ne serait-il pas victime des angoisses et des chagrins de sa mère ?

Ces idées me minaient sourdement et auraient peut-être fini, en influant sur mon moral, par détruire ma constitution physique qui jusqu'alors avait résisté à toutes les secousses que j'avais éprouvées. Il faut ajouter à cela que, du 9 au 26 février, j'eus à subir onze interrogatoires, tous de deux ou trois heures, quelques-uns de cinq et six heures. Et ces

interrogatoires, pour le moins inutiles puisque je persistais à refuser de répondre sur tout ce qui ne me concernait pas personnellement et ne me concernait pas seul, et que ce qu'on voulait savoir, M. Tielemans (ce que j'ignorais alors) l'expliquait avec tous les détails qu'il était possible de désirer; ces interrogatoires roulaient continuellement sur les mêmes choses : on semblait aujourd'hui comprendre mes paroles; demain on les enveloppait de nouvelles ténèbres, et réellement on aurait fini par les rendre inintelligibles pour moi-même, si ce que j'écrivais à mon correspondant n'avait été plus clair que le jour et exprimé d'une manière nette et précise pour tout autre qu'un ministère public, faisant le triste métier d'interpréter le bien en mal, et ayant mission de trouver du mal à tout prix, même là où il n'y avait rien du tout. Les ennuyeuses visites de M. le juge d'instruction Delecourt (car j'étais tellement dominé par l'ennui qu'elles me causaient que je ne m'avisai jamais de soupçonner qu'elles tendaient à me nuire) m'épuisaient à la longue. Déjà je préjudais au terme que j'étais décidé à mettre à ces trop fréquents examens de conscience, par des réflexions générales sur tout l'ensemble de ma correspondance et les interrogatoires qu'elle avait occasionnés, lorsque le secret dans lequel j'étais tenu s'étant un peu relâché,

ma femme, qui pouvait de nouveau me voir, mais seulement en présence du directeur de la maison d'arrêt, me conseilla tout net de refuser dorénavant de répondre. Je le fis dès le lendemain, et le juge d'instruction, instrument forcé peut-être de la haine de mes persécuteurs, me félicita de ma résolution, sans laquelle, m'avoua-t-il, nous eussions pendant longtemps encore perdu fort désagréablement notre temps, lui à me fatiguer de questions, moi à y faire des réponses.



❧ X ❧

**Le secret est levé. — Triomphe apparent du gouvernement. — Le sang sera-t-il versé? — Les débats. — Défense. — Condamnation.**



J'avoue sincèrement que la première visite que je reçus de ma mère et de ma compagne me glaça le sang. Ce que celle-ci avait souffert pour son enfant, qui n'était pas encore entièrement sauvé, passait l'imagination. Ma pauvre mère me paraissait frappée de mort : à peine pouvait-elle soutenir le poids de son corps, et ses moyens intellectuels, jusqu'alors si énergiques, étaient affaissés complètement. Je frémissais de l'idée de la perdre dans ces circonstances où j'avais moi-même besoin de toute ma puissance morale ; car je sentais que j'aurais difficilement résisté à ce malheur que je me serais reproché, quoique à tort, avec amertume.

Les soins de ma défense m'arrachèrent cependant pour plusieurs jours à ces poignantes inquiétudes. Il fallait vraiment du courage pour persévérer,

comme je le fis , dans la voie d'agression contre un gouvernement qui , à cette époque , semblait avoir vaincu tous ses adversaires , et en faveur d'une opposition qui avait tout l'air de se résigner à sa défaite. Le message du 11 décembre et les destitutions qu'il avait amenées , suivis des mesures prises contre la *grande* conspiration , avaient frappé d'effroi tous les esprits : la chambre se taisait ; le peuple , qui n'avait pas encore l'habitude de l'initiative , n'osait pas rompre ce silence. Libri en Belgique et les journaux salariés en Hollande hurlaient leur victoire et leur joie. Avant le procès , nous dûmes , MM. Tielemans et Bartels mes complices , les imprimeurs du *Courrier des Pays-Bas* , du *Catholique* et du *Belge* et moi , comparaître au tribunal , je ne me rappelle plus pour quelle formalité. Le gouvernement nous y laissa aller à *pied* , et sa confiance fut pleinement justifiée par le calme morne qui se manifesta partout sur notre passage.

Cependant l'opinion avait fait un grand pas. La puissance royale n'avait pour elle que sa force matérielle : on pouvait encore trembler devant l'expression de sa colère et de ses menaces ; mais elle ne réveillait plus ni sympathie ni respect ; toute illusion était détruite ; cette puissance avait perdu sa force morale , on n'y avait plus foi. C'est ce qui sauta aux

yeux des moins clairvoyants lors des débats de notre procès, où les expressions les plus incisives à la fois et les plus saillantes de mon mépris pour la grandeur, les titres, les honneurs, la richesse, pour le pouvoir en un mot, lorsqu'il n'est que pouvoir et que rien ne l'accompagne de ce qui seul peut le légitimer aux yeux de la morale et de la raison; ces expressions, pittoresques pour la plupart comme on se les permet dans une correspondance intime, que le ministère public faisait résonner avec complaisance pour attirer sur moi le blâme de tous les hommes sensés, étaient accueillies dans le nombreux auditoire et dans le public tout entier par un murmure d'approbation. Tout le monde convenait avec moi, *qu'il n'y a pas assez de coups de pied au bout de la botte d'un honnête homme pour la canaille des courtisans; que les rois sont des idoles qui ont des yeux pour ne point voir, des intelligences pour ne point comprendre; qu'il y avait plus de conscience et d'honneur en moi qu'en tous les rois ensemble et en tous leurs valets; que Guillaume se montrait alors le plus stupide et le plus entêté des rois.*

Lors de la mise en accusation des quatre conspirateurs, dont les deux principaux prévenus ne connaissaient même pas leurs deux complices, le gouvernement avait sérieusement et attentivement débattu

la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire trancher le fil de cette trame qui n'avait jamais été ourdie que sur le papier, par le couteau de la guillotine. Le pouvoir recula, à ce qu'il paraît, devant l'idée de verser le sang d'un homme, car c'était moi surtout que menaçait le glaive, comme on dit, de la justice, qui en définitive n'avait fait que lui disputer ses prétentions à l'arbitraire, et cela dans un pays où ne coulait presque jamais le sang de ceux qui avaient violé les droits les plus réels des citoyens, dans leurs personnes ou dans leurs propriétés. Il n'y aurait point eu de difficulté, si l'on avait pu espérer que j'aurais demandé grâce, ou que du moins j'aurais accepté *avec reconnaissance* la grâce qu'on m'eût octroyée. Pour obvier à tout accident, le gouvernement s'arrêta à un moyen terme, comme on va le voir.

Le jour de l'ouverture des débats était fixé d'une manière trop précise et trop publique pour qu'on osât permettre aux conspirateurs de traverser la ville à découvert, comme on leur avait laissé faire une fois à l'improviste, et je dirai par surprise. Nous fûmes placés dans des voitures, malgré nos réclamations, et transportés (16 avril) au lieu où se tenaient les assises, sous l'escorte de neuf gendarmes. La lutte, je l'appelle ainsi, car c'étaient bien deux partis en présence, l'opposition et le gouvernement; la lutte fut aussi longue

qu'animée : elle dura quinze jours, au bout desquels le président, à qui il fallait tout le courage de la servilité pour courir ainsi les mêmes chances que le chef de mes premiers condamnateurs, prononça, pâle comme un mort, l'arrêt de huit années de bannissement et huit autres de surveillance de la haute police pour moi, sept années pour MM. Tielemans et Bartels, et cinq pour l'imprimeur du *Catholique*, M. de Nève.

L'accusation avait été niaise, absurde, partout où elle n'était pas perfide et atroce. A l'en croire, j'étais tout à la fois un anarchiste sans religion, voulant abolir la propriété et le mariage, et un intrigant, allié de l'aristocratie et du jésuitisme. La défense fut grave et éloquente de la part de tous les avocats. MM. Van Meenen et Gendebien parlèrent pour moi avec un rare talent ; M. Van de Weyer, qui s'était réservé la justification de la *correspondance*, en rendant ses explications aussi lucides que piquantes, produisit le plus d'effet sur le public. Connaisant bien mes intentions, il ne chercha point à m'excuser : il accusa avec moi et d'après moi, en citant mes paroles, les actes de corruption et de despotisme au moyen desquels le gouvernement hollandais voulait absorber la Belgique. Il prouva par mes lettres mêmes, qui avaient servi au ministère public pour me taxer d'être un factieux, un brouillon, un am-

bitieux , que je n'avais jamais été d'une autre faction que de celle des amis de la patrie , de ses institutions et de la liberté ; que je poussais l'amour de l'ordre jusqu'au systématisme, l'aversion pour le bruit jusqu'à avoir voulu suggérer au gouvernement de me faire sortir de prison un jour avant l'écoulement de ma peine, pour éviter les démonstrations de sympathie que le peuple me préparait ; et que , faisant toujours la plus sincère abnégation de moi-même , mon ambition se bornait à pouvoir me rendre utile aux hommes. Le plaidoyer de M. Van de Weyer fut le développement de ces paroles de M. Van Meenen : « J'en appelle à vous tous qui m'entendez : en est-il un de vous qui , s'il avait à subir la même épreuve, et dans tous les détails de sa vie privée et publique , et dans toute sa correspondance de cinq à six années, non-seulement n'eût rien à craindre de leurs révélations, mais pût la présenter comme un titre de gloire ? Je le dis franchement ; je le dis de conviction ; je le dis dans l'effusion de mon cœur : j'estimais, j'aimais MM. de Potter et Tielemans ; maintenant je les respecte, je les vénère, je les admire. »

J'avais alors quarante-quatre ans : ma vie entière venait de se dérouler aux yeux du public , c'est-à-dire des hommes de toutes les opinions et de tous les partis , et de se dérouler jusque dans ses replis les plus

secrets ; cette vie avait été fouillée avec haine par le ministère public, tronquée, dénaturée, calomniée de toutes les manières : et cependant, flétrie par le gouvernement, elle fut absoute par mes concitoyens, qui stigmatisèrent mes ennemis par un arrêt contre lequel il n'y a point d'appel. Ce n'était pas seulement ma maison dont, comme le demandait un philosophe, les murs avaient été en verre, et où tout le monde avait pu voir ce qui s'y passait de plus caché ; mais, devenues transparentes aussi, les parois de mon cerveau et de ma poitrine n'y avaient pas laissé se former une seule pensée, croître une seule passion, sans qu'elles ne fussent à l'instant exposées à la vue de tous, confiées aux oreilles de tous : même ces idées fugitives qui ne font que traverser l'intelligence pour y être suivies par des idées nouvelles et souvent différentes, ces désirs d'un moment que des désirs souvent opposés chassent et remplacent, on les avait tous vus derrière les plis de mon front et sous les battements de mon cœur. Je le répète : le *verdict* d'acquiescement que mes concitoyens prononcèrent à l'unanimité en ma faveur, compensa pour moi, et bien au delà, tout ce que le servile acharnement et la perfidie intéressée des agents calomnieux du pouvoir m'avaient fait souffrir.

Mon intention avait été d'abord de me renfermer

personnellement dans le silence le plus absolu : c'était à mes yeux le meilleur et le seul moyen de prouver contre le gouvernement qu'après avoir posé les bases de mon renom populaire, fidèle à mes principes, je m'effaçais complètement moi-même ; mais mes amis m'exhortèrent à profiter de la dernière occasion peut-être qui s'offrait à moi aussi solennelle pour proclamer quelques vérités utiles au peuple qui les écouterait et en profiterait, et aux directeurs de l'opinion publique dont plus que jamais le courage semblait avoir besoin d'être soutenu. Je cédai à leurs instances et prononçai un discours, non pour me défendre, défendre mes opinions, mes principes, mes actes, mes pensées, car ma correspondance avec M. Tielemans c'était mes plus secrètes pensées ; tout cela avait été fait par qui pouvait le faire, moi je ne le pouvais ni ne le voulais : mais uniquement pour mettre sous un nouveau jour le progrès qu'avait fait faire à l'opposition belge l'idée réalisée de l'union entre les amis de la liberté sans distinction de croyances. Je le fis en montrant comment moi-même j'avais été converti à cette idée, si éloignée avant cela de ma manière d'envisager les choses, et je prouvai qu'elle convertirait ainsi tout homme de bonnes intentions et de bonne foi, parce qu'elle est juste et vraie, et que toute idée juste et vraie doit

finir par triompher de tous les obstacles et *régner* sur le monde.

Après le prononcé de la sentence, les quatre bannis furent ramenés dans leurs voitures aux *Petits-Carmes*. Le peuple en foule les salua ; mais il n'y eut de cris proférés qu'à leur rentrée en prison. La gendarmerie dissipa ceux de leurs concitoyens qui avaient osé manifester de cette manière leur attachement et leurs regrets.





## ❧ XI ❧

**L'exil. — M. de Polignac nous refuse un asile. — Publication par le gouvernement de ma correspondance avec M. Tielemans. — Ma lettre à M. Van de Weyer à ce sujet.**



Il ne nous restait plus qu'à fixer le lieu où nous irions passer les années de notre exil. Tous d'accord nous choisîmes la France, où j'avais de nombreux amis, où nous pouvions compter sur un accueil fraternel, et d'où nos rapports avec notre pays eussent pu être journaliers. Mais comme le gouvernement lui-même nous faisait entendre que nous serions refusés par le ministère Polignac, je m'adressai directement au chef de ce ministère pour demander notre admission, promettant sur l'honneur que nous ne nous mêlerions en rien des affaires des Français (5). M. de Polignac ne répondit point; mais l'ami qui s'était chargé de ma lettre me fit savoir que les ordres étaient donnés pour nous repousser aux frontières. Charles X, congréganiste bigot par haine pour la liberté, ne voulait pas de nous qui étions en

butte aux persécutions de Guillaume, intolérant anti-jésuite par la même haine. Tellement l'*union* entre gens qui veulent la même chose, liberté ou despotisme, est naturelle, quels que soient d'ailleurs leurs principes et leurs convictions.

Au défaut de la Prusse, où le séjour à Aix-la-Chapelle, par exemple, nous aurait parfaitement convenu, mais dont le gouvernement nous ordonna de chercher un asile ailleurs, nous songeâmes à la Suisse, pour laquelle nous obtînmes des passe-ports qui portaient *par la Prusse*, avec le seul visa du consul des cantons helvétiques, notre ministre de la justice nous ayant fait assurer que tout était convenu avec le gouvernement prussien, dont par conséquent l'autorisation nous était inutile.

Avant de raconter les détails du voyage d'exil, j'ai encore à placer ici quelques circonstances qui me concernent particulièrement. Trois jours après la condamnation aux assises, parut en deux gros volumes in-8° ma correspondance avec M. Tielemans, dont tous les passages injurieux ou crus tels avaient été imprimés en caractères italiques et quelquefois en grandes majuscules. Cela seul eût suffi à déceler Libri, qui recourait ordinairement à ce moyen typographique pour rendre ses pensées plus piquantes et les faire mieux remarquer. Heureusement que cet

indice était inutile; car tout le monde savait que personne en Belgique ne se serait prêté à une action aussi indigne, même pour obéir à M. Van Maanen et pour plaire au roi. J'ai dit ce qu'était la correspondance : cela me dispense de qualifier les hommes assez démoralisés et assez lâches pour la jeter en pâture à la malignité qu'ils espéraient trouver dans le public. Il en fut tout autrement. Ces hommes n'inspirèrent que l'indignation et le dégoût; plusieurs personnes même prirent l'engagement d'honneur de ne pas se rendre complices du gouvernement en lisant une seule page de la correspondance, et les confesseurs catholiques en imputèrent la lecture à péché. Les journaux firent remarquer que l'édition *Libri* ayant été faite pendant le procès, la condamnation en vertu de laquelle la correspondance demeurait acquise au parquet, avait évidemment été dictée au tribunal par la cour, et que les juges avaient eu l'infamie d'obéir. Pour nous, notre devoir était tout tracé: MM. Tielemans et Bartels se joignirent à moi pour dénoncer au roi et aux chambres l'abus qui avait été fait de nos papiers; chambres et roi demeurèrent muets (6). J'avais déjà en mon seul et privé nom, et avant même que la correspondance parût, publié une *Lettre à M. Sylvain Van de Weyer* (23 mars) pour dire franchement ce que cette cor-

respondance était dans la réalité, ce qu'étaient son but, sa forme, ce qu'elle contenait, enfin pour faire tomber les calomnies que les hommes du gouvernement répandaient dans le public afin de m'y susciter des ennemis. Je niai les mensonges, je ne cachai point les vérités dont j'acceptai la responsabilité sans rougir, ne chargeant le gouvernement que de celle de la publicité que mes lettres, par leur nature et leur contenu, n'avaient jamais été destinées à avoir. Cette *lettre* et l'*avant-propos* dont M. Van de Weyer la fit précéder, avaient détruit, même avant que le gouvernement eût livré mes papiers aux curieux, tout l'effet qu'il en attendait.





## — XII —

**Départ pour la Suisse. — La Prusse repousse les bannis. — M. de Stoop. — Vaels. — Ma femme et mes enfants, expulsés de la Prusse.**



L'époque de notre expulsion approchait à grands pas. L'éloignement où j'allais être d'elle avait achevé de terrasser ma mère ; elle perdait tous les jours de son courage et de ses forces. Je ne pouvais me dissimuler que je ne la reverrais plus, et l'idée de notre séparation m'inspirait un juste effroi... Je brusquai donc le départ des bannis : les adieux me furent trop pénibles pour que je m'y arrête plus longtemps :

Nous nous mîmes en voiture le 7 juin au matin , avec un seul gendarme pour nous accompagner : on ne s'était jamais défié de nous, et l'on savait bien que, de même que nous serions restés en prison les portes ouvertes, de même nous nous serions rendus au lieu de notre exil, sans nous écarter d'un pas de la route qui nous aurait été tracée ; seulement il fallait

un agent du pouvoir pour nous livrer aux autorités belges des frontières avec l'ordre de nous *mettre à la porte* de notre patrie. Et, pour ce qui était des populations sur notre passage, la force publique avait été requise à Louvain surtout, puis à Tirlemont ; à Tongres où nous devions coucher, il suffisait de quelques espions.

Tout en effet se passa avec le calme de la résignation. Trois ou quatre personnes *au plus* avaient suivi notre voiture à Bruxelles, de la prison aux portes de la ville. Une seule m'était connue. A Louvain il ne nous fut même pas permis de relayer. Nous ne fîmes que déjeuner à Maestricht ; dans l'après-dînée du 8, nous arrivâmes à Vaels, dernière commune belge, et les cérémonies de notre *exécution* comme bannis étant terminées, cérémonies du reste fort simples, mais auxquelles cependant assistaient toutes les notabilités châtelaines de l'endroit et des environs, nous entrâmes à Aix-la-Chapelle. J'allai d'abord en arrivant aux bureaux de la police prussienne pour faire acte de présence : j'étais à peine de retour à l'auberge que l'ordre arriva de repartir ; et des gendarmes étaient chargés de nous refouler jusqu'en Belgique. La police nous dit qu'il nous eût fallu indispensablement le *visa* de la légation de Prusse aux Pays-Bas, *visa* que nous avons demandé et que le ministère

nous avait assuré être inutile, puisque *tout était convenu* (7). Je demandai si, ce visa obtenu, nous serions admis sur le territoire prussien du moins pour le temps strictement nécessaire à notre passage : on me répondit *oui* sans hésiter, probablement parce qu'on supposait que la légation n'accorderait pas ce qu'elle devait savoir que le gouvernement ne voulait pas qui fût accordé. Aussi lorsqu'on nous eut octroyé ce visa en règle et que, de peur d'une nouvelle dépense en cérémonies d'expulsion et de réimpulsion de la part des Pays-Bas et de la Prusse, nous nous fûmes adressés à la même police d'Aix-la-Chapelle pour apprendre d'elle comment il nous fallait nous conduire, elle répondit au bourgmestre de Vaels que des ordres supérieurs positifs, donnés *depuis longtemps* et confirmés *depuis peu*, s'opposaient formellement à ce que nous foulussions le sol des provinces rhénanes.

Ces ordres, nous les connûmes plus tard : c'était une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur et de la police de Prusse à tous les commissaires de district, *en date du 27 mai*, portant de repousser les quatre criminels (*verbrecher*) de Potter, Bartels, Tielemans et de Néve, s'ils se présentaient aux frontières (8). M. le ministre de Prusse à la Haye ignorait-il ces ordres? Il y aurait eu de la part de son

gouvernement une grande négligence à ne pas les lui avoir communiqués, surtout après que nous, ne les connaissant pas, avions tenté de les enfreindre. N'était-ce pas plutôt M. Van Maanen qui voulait nous faire boire le calice jusqu'à la lie? Je ne pense pas que M. de Stoop (le procureur général, notre accusateur en chef) fût l'auteur d'une pareille méchanceté. M. de Stoop, le plus triste des êtres, moralement parlant, l'homme le plus pauvrement organisé sous le rapport des facultés sympathiques, n'est cependant point un mauvais homme. Il n'a même pas dans le caractère assez d'énergie, énergie bien funeste d'ailleurs, de faire le mal pour le mal. Flasque et inerte pour tout ce qui ne touche pas son intérêt individuel évalué en écus, M. de Stoop est un véritable type d'égoïsme, incapable d'une action, je ne dis pas noble, généreuse, mais seulement d'une bonne action, si elle doit lui coûter quelque chose et même si elle ne lui rapporte rien. Il faut à cet homme, et il lui faut à tout prix, de l'or à entasser sur de l'or, comme il faut à tous les hommes de l'air pour respirer et des aliments pour réparer leurs forces.

Quoi qu'il en soit, du reste, du tripotage ministériel et policier qui nous retint près de deux mois comme suspendus au poteau de séparation entre les Pays-

Bas et la Prusse, voici quels furent ses résultats à notre égard. D'abord, la nuit même de notre retour forcé à Vaels où nous étions logés chez le secrétaire de la commune qui y tenait auberge, un officier de gendarmerie que nous n'avions jamais vu, entra dans la chambre occupée par M. Tielemans et moi, et nous éveilla (il était deux heures après minuit) pour nous donner ce qu'il appelait le *conseil d'ami* de nous en aller où bon nous semblerait, ajoutant qu'avec de l'argent nous serions bien partout, tandis que, si nous retombions au pouvoir du gouvernement, ce qui aurait nécessairement lieu dans quelques heures, nous serions de nouveau incarcérés, tourmentés de toutes les manières et détenus peut-être pour la vie. Cet officieux personnage était-ce simplement un sot à bonnes intentions? ou était-ce un agent provocateur chargé de nous faire tomber dans un guet-apens? Dans l'incertitude, nous répondîmes avec calme que, le gouvernement ayant toujours été dans son tort vis-à-vis de nous, nous voulions qu'il jouât jusqu'au bout le même rôle; que nous n'avions encore cédé qu'à la force et que nous continuerions à nous y soumettre; que, condamnés légalement, au moins quant aux apparences, nous voulions demeurer fidèles au respect extérieur que nous croyions devoir à la loi qui avait été invoquée

contre nous ; enfin que, quoi qu'il pût arriver , nous étions fermement décidés à nous *laisser faire*, nous résignant d'avance aux événements , et *quand même...* Si nous avions suivi le *conseil* de notre *ami* , lorsque l'un ou l'autre membre de la conspiration des rois nous aurait renvoyés à son collègue Guillaume, celui-ci nous aurait à son tour, toujours la loi à la main, fait reléguer à Batavia, d'où, fort probablement, nous ne l'aurions plus jamais inquiété.

Le lendemain de cette expulsion, nous fûmes, non pas arrêtés et mis en prison à Maestricht, comme nous nous y attendions, mais consignés et tenus aux arrêts dans notre auberge, sous la garde de la gendarmerie que nous entretenions , hommes et montures. Notre correspondance officielle commença aussitôt : il nous fallut écrire à notre propre gouvernement, c'est-à-dire aux procureurs du roi, procureur général, ministre de la justice, ministre des affaires étrangères et au roi lui-même, qui jamais ne daignèrent nous répondre ni accuser réception de nos lettres ; elles étaient cependant respectueuses dans les formes , quoique les vexations que nous avions à dénoncer en rendissent le fond un peu dur (9). Nous écrivîmes aussi aux gouvernements de Suisse, de Bade, de Francfort, de Hesse-Darmstadt et de

Prusse : nos demandes furent accueillies partout , sinon avec faveur, du moins avec humanité, et les réponses que nous reçûmes étaient toutes marquées au coin de l'urbanité et de l'obligeance, celle de Suisse surtout ainsi qu'une lettre que nous écrivit le ministre de Prusse à la Haye (10).

En nous adressant nos passe-ports visés par l'autorité prussienne, M. de Stoop avait pressé madame Tielemans et ma femme de se rendre à Aix-la-Chapelle si elles voulaient nous y trouver encore et nous accompagner sur la terre d'exil. Le 22 juin au soir, nous les embrassâmes à leur passage à Vaels. Le jour suivant, nous devions les rejoindre et continuer notre route avec elles, lorsque, à huit heures du matin, nous les vîmes retourner avec nos enfants et la *bonne* des miens, escortées par deux gendarmes prussiens, qui s'établirent de ce moment avec un détachement de leurs camarades sur la frontière de Belgique, pour empêcher toute invasion ultérieure. Ce renvoi, bien plus singulier encore pour ne pas dire plus odieux que le nôtre, avait eu lieu d'après les ordres déjà mentionnés, contenus dans la circulaire du 27 mai; savoir, de repousser des provinces rhénanes, avec les *criminels* bannis, quiconque serait reconnu vouloir partager leur exil.

Il n'y avait plus de place à notre auberge ; la caravane dut chercher à se loger dans le village. Depuis ce jour, nous prîmes nos repas en famille : le soir, les dames retournaient chez elles, d'où elles revenaient nous trouver le lendemain.





### ❧ XIII ❧

**Prostration de l'opposition en Belgique. — Changement de M. Tielemans à mon égard. — Souscription nationale pour les bannis. — M. Ch. Rogier. — Notre vie à Vaels. — Journées de juillet. — Expulsion définitive.**



Je ne tardai pas à comprendre qu'il s'était opéré un changement marquant dans les choses, changement qui, comme il est d'habitude, en entraînait un à son tour chez la plupart des hommes. L'opposition belge, frappée de stupeur et de crainte, fléchissait sensiblement ; le gouvernement, après lui avoir fait subir sa toute-puissante colère, voulut bien montrer spontanément quelque indulgence et octroyer de légères faveurs. Sans se rappeler ce que j'avais si souvent répété, savoir, que *la liberté ne s'accepte pas, qu'elle se prend*, l'opposition accueillit avec joie et reconnaissance l'arbitraire des arrêtés redressant en partie les griefs de la langue et de l'enseignement auxquels des arrêtés arbitraires avaient donné lieu ; elle avait déjà oublié qu'il importe peu que,

sous le règne du despotisme , le nombre des griefs soit plus ou moins grand , ne pouvant jamais y avoir de liberté aussi longtemps que le despotisme peut , à son gré , redresser les griefs anciens ou en faire naître de nouveaux.

L'abbé Van Bommel , devenu évêque de Liège , avait donné le signal du concert de bénédictions qui bientôt applaudit de toutes parts aux preuves de la sagesse du maître et de la bonté du roi.

Il semblait donc aux gens si nombreux qui ne voient que les dehors des choses et ne les pénètrent jamais au fond , que le gouvernement avait vaincu sans retour ; et parce que , hors quelques hommes trop compromis pour espérer encore de faire leur paix , tous les autres ( je parle des hommes qui se mettent en avant , des faiseurs ) paraissaient chercher par leur humble silence à se faire pardonner le crime de n'avoir pas toujours été aussi prudents , on croyait généralement que l'émancipation de la Belgique était , sinon avortée à jamais , du moins pour longtemps ajournée. On croyait aussi que notre cause personnelle à nous était perdue pour tout de bon ; que nous n'étions plus rien et par conséquent plus d'aucune utilité ; que nous étions moralement , c'est-à-dire bien plus que civilement morts : l'on nous oublia en Belgique , comme si nous avions été , non à quelques

lieues de Bruxelles, mais au Brésil, où un envoyé de don Pedro nous proposa précisément alors de nous transporter, ou en Sibérie, où le beau-frère de notre prince héréditaire aurait bien voulu pouvoir nous envoyer. Je ne fus pas le premier à m'apercevoir de cet abandon de la part de nos compatriotes; mes camarades d'exil me le firent sentir, et quel que fût mon optimisme lorsqu'il s'agit de mes semblables, je ne pus me refuser entièrement à l'évidence. Mais je n'ai jamais limité l'opposition à quelques hommes de plume et de parole, qui semblent toujours avoir tout fait parce qu'ils élèvent la voix au-dessus de toutes les voix, et que, lorsque l'on fait réellement, ils se donnent beaucoup plus de mouvement que ceux-là mêmes qui font. A mes yeux, l'opposition véritable c'est le peuple; et je sais que le peuple, s'il a une fois saisi une idée vraie ou qu'il ait éprouvé un sentiment profond, n'en perd jamais le souvenir, quand même ses prétendus guides cesseraient de les lui rappeler. Du reste, il me suffisait que la Belgique ne laissât pas échapper complètement le fruit de nos efforts, et, sous ce point de vue, j'étais tranquille : quant au profit ou à l'honneur qui pouvaient nous en revenir, je ne m'en occupais guère, ou pour parler plus exactement, je n'y avais jamais songé.

Mais la découverte que mes camarades m'avaient aidé à faire, me mena à en faire une autre par moi-même et qui ne regardait que moi. J'avais jusqu'à ce moment toujours cru me tromper lorsqu'il me semblait remarquer que M. Tielemans ne me témoignait plus un attachement aussi ardent qu'autrefois : je pouvais me tromper encore, mais il me paraissait ne plus trouver la même cordialité dans mes relations avec mon ancien ami, que quand je sollicitais pour lui le gouvernement batave, ou que, plus tard, ma lutte avec ce gouvernement pouvait se terminer pour moi par un accommodement, si ce n'est honorable, du moins avantageux. Mieux éclairé, je compris que j'étais, moi individuellement, tombé le plus bas de tous, puisque, sans que je m'en fusse jamais douté le moins du monde, j'avais été hissé le plus haut. J'étais donc plus que personne devenu un *bon à rien*, ce qui était le moindre de mes soucis ; mais je fus sensible à l'idée que peut-être cela détachait de moi un homme sur lequel j'avais eu la faiblesse de croire que je pouvais compter dans toutes les fortunes : je le confesse, j'en fus péniblement affecté. Aussi me hâterai-je de glisser ici sur un sujet sur lequel je serai forcé de revenir encore plus tard.

Avant de parler de notre départ définitif pour la Suisse, je dois faire mention d'une circonstance

que , à cause des commentaires dont elle a fourni le texte, il m'importe de présenter telle qu'elle est. Lors de ma première condamnation , le public ne m'avait permis de satisfaire seul qu'à la partie de la peine qu'il n'avait pu partager : je fis les dix-huit mois de prison , outre les trois mois de détention préventive ; mais une souscription , de l'emploi de laquelle le *Belge* rendit compte , servit à payer, d'abord mon amende de 1,000 florins , puis l'amende et les frais du procès de M. Ducpétiaux , enfin les frais du procès de MM. Jottrand, Claes et Coché-Mommens. Nos défenseurs déclarèrent ne rien vouloir accepter pour honoraires.

Après la condamnation au bannissement, une nouvelle souscription fut ouverte par tous les journaux ; elle produisit , dès le principe , une somme fort considérable en dons volontaires , et après cela une rente qui bientôt s'éleva assez haut et dont la perception devait durer aussi longtemps que l'exil des quatre condamnés. Un premier paiement , de 1,000 florins me semble-t-il , me fut fait avant notre départ , et je déclarai alors , tant à la commission chargée du dépôt de l'argent versé qu'à mes compagnons d'infortune , que, les frais du procès soldés (ils s'élevaient à fort peu de chose, les défenseurs ayant comme la première fois refusé de rien recevoir), je ne partagerais

pas avec eux : c'était de ma part un devoir à remplir, puisque, malgré les pertes considérables que me faisaient essuyer de pesantes charges auxquelles il m'était impossible de me soustraire, la vente à vil prix de tout mon mobilier et une absence forcée de ma patrie et de mes intérêts pendant plusieurs années, cependant je pouvais, à tout prendre, y faire face sans, pour cela, manquer de rien ou appauvrir notablement mes enfants. Je ne vis jamais dans cet acte, que quelques-uns firent passer pour une preuve d'orgueil, tandis que d'autres m'accusaient d'avarice pour ne pas avoir fait ce que néanmoins j'avais fait réellement, qu'un acte de justice. A Paris, je reçus par le canal de M. Ducpétiaux un second envoi, cette fois de 2,000 florins, que je remis intégralement à M. Tielemans, comme j'avais fait du premier.

Pendant notre séjour à Vaels, la curiosité nous attira quelques visites : nous reçûmes, entre autres, celle de M. Charles Rogier, depuis ministre et gouverneur pour le compte du roi Léopold. La conversation s'étant engagée sur le procès du *Politique*, dont ledit M. Rogier était un des rédacteurs, je me rappelle fort bien, parce que l'aveu me frappa, que le journaliste liégeois témoigna toute la répugnance qu'il se sentait pour la prison, et nous fit clairement entendre qu'il croirait acheter trop cher l'émancipa-

tion des autres s'il fallait qu'il la payât, lui, de trois mois de réclusion. J'étais, me paraît-il, assez mal choisi pour une pareille confiance : et le reproche indirect d'avoir inconsidérément sacrifié ma liberté doit sembler singulier aujourd'hui dans la bouche d'un homme que la révolution a comblé de ses faveurs aussi aveuglément que l'eût pu faire la fortune elle-même.

Deux mots encore sur notre semi-détention à Vaels. Nous y faisons de l'union en théorie et en pratique. MM. Bartels et de Néve vivaient en vrais croyants et bons catholiques; M. Tielemans et moi avec nos familles, nous faisons le contraire, et jamais cette application de la liberté réelle en tout et pour tous dans les choses qui ne touchent pas directement aux droits positifs des citoyens, n'occasionna entre nous la moindre difficulté ni le plus petit refroidissement. Puisque j'ai nommé M. Bartels, je dois à la vérité de dire que ; connaissant déjà l'un et l'autre les principes qui nous animaient tous deux même avant de nous être vus, l'intimité ne fit que confirmer l'opinion que nous avons également conçue de notre mutuelle franchise : et cette opinion, je crois pouvoir l'affirmer pour M. Bartels comme pour moi-même, n'a fait que se fortifier en nous par la suite. Aussi désintéressés ou, comme nos amis d'alors s'exprimèrent,

aussi dupes l'un que l'autre, nous n'eûmes jamais d'autre but que celui que nous avons hautement et clairement manifesté, le but de défendre les libertés de tous, et les droits de nos adversaires même avant les nôtres; nous crûmes ne faire en cela que notre strict devoir, c'est-à-dire un acte de cœur et de sens, et nous fûmes toujours, tant lui que moi, éloignés, soit de nous adjuger une part quelconque à la curée des places lorsque nous étions les maîtres d'en disposer nous-mêmes, soit d'en mendier les restes lorsque d'autres en disposèrent après nous.

Le 31 juillet nous apprîmes les événements de France. Nos papiers étaient en règle, c'est-à-dire que nous avions reçu la permission formelle du landamman du canton de Vaud pour résider à Lausanne, et celles du grand-duc de Bade, du grand-duc de Hesse, du bourgmestre de Francfort-sur-le-Mein, et des autorités de la confédération germanique à Mayence, pour traverser les états sous leur dépendance, condition à laquelle la Prusse nous avait également promis le passage par ses provinces rhénanes (11). Craignant, et je pense avec beaucoup de raison, que le gouvernement batave, qui s'était si fort hâté de nous renvoyer de Belgique parce qu'il s'était entendu avec le ministère Polignac pour que nous ne fussions pas reçus en France, à présent que la révo-

lution de juillet nous avait ouvert les portes de Paris, aurait mis le même empressement à empêcher notre départ, et redoutant plus que toute autre chose d'être séquestrés dans quelque forteresse de la Hollande, nous demandâmes nous-mêmes et sans aucun retard notre expulsion, à laquelle, disions-nous, notre arrêt de condamnation nous donnait un droit acquis. Le 1<sup>er</sup> août en effet, après avoir témoigné au bourgmestre de Vaels toute notre gratitude pour les égards dont il n'avait cessé de nous entourer, nous quittâmes le sol belge, sur le soir, et allâmes coucher à Aix-la-Chapelle (12).



  
**XIV**

**Ma lettre d'adieu au roi des Pays-Bas. — Police prussienne de Cologne. — Je passe en France. — Paris. — Seconde lettre au roi. — Insurrection de Bruxelles. — Lafayette. — Banquets. — La garde nationale.**

---

Nous sortions des mains des gendarmes hollandais; nous tombâmes dans celles des gendarmes prussiens, qui nous escortèrent le 2 août jusqu'à Cologne.

Avant de quitter Aix-la-Chapelle, je fis jeter à la poste et adresser aux journaux français une lettre au roi des Pays-Bas. L'insurrection récente des Parisiens contre la tyrannie des Bourbons et les conséquences qu'elle devait inévitablement avoir pour la Belgique, en étaient le texte : « Sauvez la Belgique, disais-je à Guillaume; sauvez la Belgique, il en est temps encore. Mais hâtez-vous de la sauver : car il pourrait bientôt n'en être plus temps. » La Belgique, ajoutais-je, voudrait vous devoir son indépendance; mais cette indépendance vous ne pouvez la

lui conserver qu'en la rendant libre et heureuse, qu'en réparant la longue série d'injustices sous lesquelles votre ministère, aussi impopulaire que celui que les Français viennent de renverser et de chasser avec toute une dynastie de rois, a accablé la grande moitié de votre royaume. Partout, disais-je en terminant, le même vertige d'imprudence et d'iniquité amènera la même catastrophe : croyez-en un homme qui, s'éloignant aujourd'hui même de sa patrie, peut-être pour n'y plus rentrer, vous parle ici, sans espoir et sans crainte, un langage tout autre que vos courtisans qui, eux, n'aiment ni leur patrie ni vous; qui n'aiment que la faveur de quiconque peut en accorder, l'argent de quiconque en donne.

D'Aix-la-Chapelle à Cologne, la journée avait été longue et fatigante, pour les enfants surtout et pour ma femme qui en avait un, alors âgé de près de sept mois, continuellement pendu à la mamelle. Nous arrivâmes fort tard à Cologne où la ville était en émoi à l'occasion de je ne sais quelle fête civile ou religieuse : nous eûmes beaucoup de peine à trouver un gîte, qui fut finalement une grande chambre pour nous tous avec femmes et enfants. Je demandai en grâce de pouvoir m'arrêter tout le lendemain pour prendre quelque repos, m'engageant à ne pas quitter la pièce qu'on nous assignerait et où l'autorité pla-

cerait des gardes à la porte. La police envoya un médecin d'office pour juger si ce repos était absolument indispensable. Ma femme seule se présenta à lui avec son enfant, qu'elle n'avait pas nourri de toute la journée faute de lait : il décida, en bon sujet prussien, que la mère ne courait aucun risque et que l'enfant n'était pas en danger de mort ; sur quoi la police donna l'ordre du départ pour le lendemain à cinq heures par le bateau à vapeur.

Nous fîmes le trajet de Cologne à Mayence en deux jours. Plus nous avançons, mieux nous étions instruits des événements de Paris, avec tous leurs détails et leurs suites présumables. A Manheim, nous changeâmes notre itinéraire. Le séjour en France, d'où nous aurions pu de nouveau avoir quelque influence sur les destinées de notre patrie, n'était plus seulement un désir, mais un devoir que nous hâtâmes d'aller remplir dans toute son étendue : nous nous dirigeâmes sur Strasbourg. Je n'oublierai jamais l'impression que me fit le premier drapeau tricolore que j'aperçus aux frontières de France. Il me rappela tout d'un coup le sublime élan de 1789, dont 1830 paraissait devoir réaliser les généreuses promesses (13). Peu de jours après, on publia à Strasbourg l'élection de Louis-Philippe. Mon opinion fut, dès lors, que la révolution des trois

jours était avortée : car, me disais-je, le prince qui applaudit aujourd'hui au renversement des abus avec lesquels a été renversée la dynastie qui l'empêchait de monter sur le trône, une fois *roi*, ressuscitera probablement ces mêmes abus au profit de sa dynastie propre ; et le mal durera jusqu'à ce qu'on ait, non changé des mots et des couleurs, des formes et des noms, mais mis fin à un pouvoir qui, exercé par des hommes, semblera toujours leur faire une nécessité de position de céder aux puissantes impulsions de l'intérêt qu'ils croient avoir à ce que le mal, c'est-à-dire le privilège et l'injustice, l'égoïsme, l'hypocrisie et la corruption, règnent avec eux.

Quelques jours suffirent pour nous remettre des fatigues du voyage que nous venions de faire à marches forcées. Nous prîmes directement la route de Paris. Nous n'étions pas encore descendus de voiture que l'on nous dit qu'un détachement de la garde nationale, musique en tête, s'était portée à une autre barrière que celle par laquelle nous étions entrés, pour nous recevoir et nous accompagner jusqu'à notre hôtel. Je n'avais pas plus l'habitude de me croire un personnage que le désir de le devenir jamais. Je pris la chose pour une mystification : c'était cependant un sincère témoignage d'estime, mais qui, au lieu de me flatter, ne me causait que de

l'étonnement et de la gêne, à cause de l'exagération dans les formes. J'en eus bien d'autres de ce genre à subir avant de pouvoir rentrer dans la vie simple et réelle pour laquelle je me sens fait.

Je me rappelai que c'était le 24 août la fête anniversaire du roi Guillaume. Voulant la célébrer à ma manière par un dernier avis bien franc et bien utile, je lui adressai ce jour-là même une lettre dans laquelle, comprenant mieux les circonstances de la révolution des trois journées, je lui prouvai, en les retraçant, que partout où l'on s'entêterait dans le système maladroit et perfide que peuvent seuls soutenir un *ministère exécré* et une *cour inepte*, ministère, cour et dynastie disparaîtraient devant la colère du peuple, et *l'arbre de la liberté reverdirait sur les ruines d'un trône vermoulu*. Puis je comparai le ministre Van Maanen au ministre Polignac, le message du 11 décembre aux funestes ordonnances du 25 juillet, l'exploitation batave à la prépondérance des émigrés et des jésuites français. Enfin, j'exhortai le roi à provoquer lui-même le rappel de l'union de la Belgique avec la Hollande, pour autant qu'elle confondait les deux peuples sous le malheur commun, les Belges d'être opprimés aujourd'hui par les Hollandais, les Hollandais de devoir être plus tard dominés par les Belges : je lui *signifiai* qu'à ce prix il

pouvait continuer à régner sur le royaume *entier*, mais qu'il ne le pouvait plus qu'à ce prix. Guillaume reçut ma lettre le 27, par le même courrier qui lui apporta la nouvelle de l'insurrection de Bruxelles, où, le 25, on avait saccagé et brûlé les maisons de Libri, de Van Maanen, du procureur du roi Schuermans et de M. de Knyff, directeur de la police, aux cris de *vive de Potter ! vive la liberté !*

A peine eut-on appris ces événements à Paris, que je me rendis avec M. Tielemans chez le général la Fayette, à qui les quatre bannis avaient été présentés le lendemain de leur arrivée. Il ne paraissait pas attacher au mouvement belge toute l'importance qu'il avait déjà ou qu'il ne pouvait manquer d'acquérir. Je lui dis qu'à moins que le roi des Pays-Bas ne cédât, ce qui ne me semblait pas être possible, l'insurrection bruxelloise était une révolution comme celle qui venait de changer le gouvernement français. La Belgique se réunirait-elle à la France? me demanda le général. Je répondis : Non. — Les Belges seront donc hostiles aux Français ! — Pas davantage. Ils veulent ce que vous avez voulu ; ayant un sentiment aussi profond que les Français de leur droit à l'indépendance, ce qu'ils veulent, ils le veulent pour eux-mêmes. Prêts à verser leur sang avec vous et pour vous, parce que vous êtes à l'avant-garde de l'armée

des peuples contre celle des despotes, ils vous accueilleront toujours en frères si vous ne vous présentez pas en maîtres.

Je m'étendis après cela sur l'attitude que, me paraissait-il, le gouvernement de juillet devait prendre pour favoriser, sans cependant y pousser ouvertement, le développement du mouvement révolutionnaire des provinces belges, contre un roi ennemi naturel, par caractère, par position, par devoir envers la Sainte-Alliance qui l'avait couronné, des principes créateurs de la France nouvelle. — Diriez-vous tout cela au roi? — Sans hésiter. — Rédigeriez-vous dans ce sens une note que je lui ferais parvenir plus facilement et plus promptement que je ne pourrais vous procurer une audience? — Oui. — Il ne serait pas nécessaire que la note fût signée par vous, ni même qu'elle fût écrite de votre main. — Général, tout ce que je pense, je le dis, je l'écris et je le signe : avant deux heures vous recevrez la note que vous désirez. — Je ne fis en effet qu'écrire notre conversation, et je la remis à un des aides de camp de la Fayette. Je n'en ai plus jamais entendu parler, et, pour dire la vérité, je n'en ai plus demandé des nouvelles. J'avais clairement vu, et cela me suffisait, que le gouvernement français était plutôt contraire que favorable à l'insurrection de Belgique, parce qu'elle le troublait

dans son dessein de tout immoler à la consolidation de la nouvelle dynastie, qui, pour cela, devait exclusivement plaire aux autres puissances, c'est-à-dire rassurer les puissances en leur prouvant que la branche cadette était aussi ennemie de la liberté que la branche aînée, chez elle et ailleurs.

Quoi qu'il en soit, quelque temps après mon entrevue avec le général la Fayette (c'est ce que j'ai su depuis), Louis-Philippe fit consulter sur les affaires de Belgique un ami de M. Tielemans qu'alors je ne connaissais pas même de nom. Ce Belge eut, je tiens la chose de lui-même, une longue conférence chez M. Vatout, d'abord avec M. Vatout lui-même, puis avec le roi. Louis-Philippe ne voulait pas, disait-il, de république à une journée de marche de Paris ; cependant il n'y avait que cela de possible, car il n'osait ni réunir la Belgique à la France, ni envoyer un de ses fils y régner pour lui. — Pourquoi les Belges ne reprendraient-ils pas le roi Guillaume ? — Pourquoi, sire, répliqua mon concitoyen, ne vous entremettriez-vous pas entre Guillaume et les Belges ? — Mais il n'osait pas davantage. C'eût été se perdre comme roi actuel des barricades, aussi inévitablement que l'influence d'une république voisine aurait tôt ou tard entraîné sa perte comme futur agent de la ligue des rois.

Le 31 août, il nous fut offert un banquet par la première légion de la garde nationale de Paris. Ce qui m'y frappa le plus, ce fut un contraste pénible entre les apparences de rondeur démocratique, qui, imposées par la victoire de juillet, n'avaient pas encore pu être répudiées entièrement, et la raideur d'une aristocratie nouvelle qui tendait à se substituer à la morgue ancienne. Quelques vellétés populaires furent comprimées aussitôt que possible par les *épau-lettiens*, modérateurs de la fête : celle-ci en effet, quoique dédiée à l'enthousiasme de la liberté, se serait terminée froidement comme entre *gens comme il faut*, si le peuple, attiré en foule au Châtelet par la *Marseillaise* qu'exécutait à grand fracas la musique militaire, ne se fût avisé de prendre part à la joie du salon comme s'il y avait été invité, en faisant chorus aux chants qui lui rappelaient les jours de sagloire. Le scandale alla au point que des ouvriers, ayant appris de quoi il était question, vinrent en députation pour fraterniser avec nous au nom de cinq mille de leurs concitoyens assemblés sur la place. Aussi se hâtait-on de se séparer.

Deux semaines après, nous assistâmes à un autre banquet que nous donnaient les ouvriers belges établis à Paris. C'était là, comme je me plus à le dire en répondant à leurs *toasts*, « une véritable fête de

famille. » Il y régna l'élan le plus naturel et la plus franche cordialité. A la fin du repas, on enleva une cloison qui nous séparait d'une compagnie de gardes nationaux parisiens. En un instant les deux sociétés n'en firent qu'une et l'on but en commun à la liberté des deux peuples. Quoique peu partisan du principe de *non-intervention*, qui n'est que l'égoïsme à l'usage des gouvernements qui ont converti la triste maxime : *Chacun chez soi et chacun pour soi*, en axiome politique, je crus cependant, lorsque je fus introduit auprès du commandant, devoir, tout en sacrifiant à l'engouement du jour, faire sentir que cette prétendue règle du droit des gens devient une dangereuse absurdité si on ne l'accepte pas avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire si on n'intervient pas contre ceux qui la violent en intervenant les premiers. Je dis donc que, si l'étranger armé foulaient le sol de la Belgique en insurrection, c'est sur le peuple de Paris et sa garde nationale que nous compterions, avant tout, pour nous aider à le refouler chez lui, et faire ainsi respecter l'indépendance des peuples, principe vital des sociétés modernes. Ce toast causa quelques instants de silence et d'embarras. Le commandant répondit enfin : que ce n'était pas à la garde nationale à décider la question que je venais de soulever ; qu'elle avait prêté serment à Louis-

Philippe, qui seul était à même et avait le droit de prononcer en une matière aussi grave; que, du reste, ils hâteraient de tous leurs vœux le moment où ils pourraient soutenir leurs frères de Belgique dans la lutte qu'ils avaient entreprise pour fonder leur indépendance sur la base inébranlable de la liberté. C'était à notre tour à ne pouvoir dissimuler notre étonnement. Nous fûmes compris par les gardes nationaux et nommément par le commandant, qui chargèrent un des leurs de trouver un *juste-milieu* entre ce que j'avais demandé et la *fin de non-recevoir* qui avait accueilli mes paroles. Cela fut fait dans un discours ronflant sur le *principe sauvage* de l'intervention, *né dans les siècles de barbarie, et que la civilisation indignée repousse*. Comme ce n'était point là le lieu d'entamer une discussion, tout le monde applaudit; on s'embrassa, et nous allâmes à l'estaminet belge de M. Payelle inaugurer les drapeaux de la Belgique régénérée. Lorsque, plus tard, le commandant dont je viens de parler fut présenté au roi à l'occasion d'une de ses réceptions solennelles, Louis-Philippe le complimenta flatteusement sur l'énergie avec laquelle il avait repoussé les maximes *subversives* et *séditieuses*, au moyen desquelles on avait tenté d'égarer la garde citoyenne dont la *subordination* est la première vertu.

**Offres de secours pour la Belgique. — Indolence des meneurs belges. — Mes efforts pour les stimuler. — Ils ne veulent pas de moi. — Je m'engage à demeurer en France. — Projet de soumettre la Belgique à Louis-Philippe.**

Depuis que la nouvelle de l'insurrection bruxelloise était parvenue à Paris, il ne cessait de se présenter à moi de nombreuses députations de Belges y exerçant une industrie quelconque, et de Parisiens, pour la plupart du faubourg St-Antoine, qui venaient m'offrir des milliers de combattants déterminés à vaincre ou à mourir. Sans repousser positivement des secours qui pouvaient devenir fort utiles, d'autant plus qu'ils auraient donné à la révolution belge l'appui moral de la révolution de Paris, avec l'engagement pris, si ce n'est par le gouvernement, du moins par le peuple français, de s'unir aux Belges pour les délivrer de leurs oppresseurs, je faisais toucher du doigt à ces intrépides volontaires qu'il y avait *pour le moment* impossibilité d'accepter leurs services. En effet, le

peuple ne s'était montré à Bruxelles qu'un moment, et sa vengeance satisfaite sur les instruments les plus actifs du despotisme de Guillaume, il semblait s'être retiré de la scène pour, comme le disaient ses chefs prétendus, *rentrer dans l'ordre*. Et ces chefs, tantôt directeurs, plus souvent enrayeurs du soulèvement, ne paraissaient craindre autre chose que de tomber dans la révolte ouverte, c'est-à-dire de trop bien réussir. Aussi, répétais-je sans me lasser aux volontaires belges et parisiens, que leur arrivée à Bruxelles serait le signe certain d'une guerre ouverte ; que par conséquent elle contrarierait ceux qui y étaient momentanément à la tête des affaires et qui, s'ils ne les menaient pas avec toute l'ardeur que nous eussions voulu, avaient probablement pour cela des raisons que nous ignorions, et n'agissaient en tout cas comme ils faisaient que dans les intentions les plus pures. Je leur conseillais en conséquence d'attendre ; mais aussi je les priais de se tenir prêts à tout événement, le temps devant nécessairement attirer en dernière analyse en Belgique sur la dynastie des Nassau, quoique plus lentement qu'en France, le caractère national y étant aussi énergique mais beaucoup moins vif, la même catastrophe qui avait mis fin à la dynastie de la branche aînée des Bourbons.

Cependant, je ne laissais pas écouler un jour sans

donner avis à mes amis de Belgique de ce qui se passait à Paris, de l'enthousiasme qu'y avait excité leur levée de boucliers, de l'accusation de timidité et d'hésitation qu'on faisait peser sur eux, et des offres qui de toutes parts m'étaient faites et dont il ne tenait qu'à eux de profiter. Je leur demandais : « Voulez-vous les hommes qui se présentent pour combattre avec vous et pour vous ? Belges, Français, Polonais, Allemands, Italiens, Espagnols, tous mettent leurs bras et leur sang à votre service. Un seul mot, et ils partent. Donnez-moi des instructions et elles seront suivies à la lettre. » Je ne reçus ni instructions, ni réponse, ni même un simple accusé de réception. Seulement, par un articulet de quatre lignes inséré au *Belge* du 4 septembre, je sus que mes lettres étaient parvenues (14). Et vraiment, c'était miracle ; car le monopole de la poste aux lettres était demeuré aux mains des Hollandais, ainsi que la perception des contributions, et, sauf quelques commissions de circonstance, toutes les autorités encore étaient hollandaises. Le *Belge* disait que je ne demandais qu'un signal pour faire marcher, au secours de leurs frères menacés, des milliers de Français et de Belges.

Une lettre écrite par M. de Gamond, défenseur et ami de M. Tielemans (8 septembre) vint m'instruire du véritable état des choses. On voulait, y

était-il dit, rester dans l'ordre légal, comme si on n'en était pas sorti depuis quinze jours. « Il paraît que les Belges qui se trouvent en grand nombre à Paris, et qui n'attendent qu'un signal pour venir à notre secours, ne recevront pas le mot d'ordre qu'ils désirent. Il y a ici quelques personnes qui craignent le retour de M. de Potter avec eux, parce qu'il suffirait à celui-ci de poser le pied sur notre sol pour être suivi à l'instant de tout le peuple qui l'aime et qui met en lui une confiance sans bornes. Cet entraînement déplairait fort à quelques gens qui veulent *s'arranger*, et qui voient dans M. de Potter un obstacle à *leurs arrangements*. »

Dès lors, sans changer le moins du monde d'idées et de principes; ne voulant que le bien sans qu'il m'importât qui le ferait et comment; n'ayant pas plus l'amour-propre de prétendre que ce fût par moi, que l'ambition de faire en sorte que ce fût pour moi que la Belgique reconquît son indépendance; ne doutant pas un instant d'ailleurs que cette indépendance ne fût la conséquence de la révolution qui devait finalement résulter de la collision toujours flagrante entre l'entêtement de Guillaume à vouloir maintenir son despotisme et la ferme résolution du peuple belge à ne plus le subir : je fis tous mes efforts pour rassurer et ménager les hommes que

leur position forcerait tôt ou tard eux-mêmes, soit de diriger la révolution éclatée malgré eux, soit de pousser de bonne ou de mauvaise grâce à en hâter l'explosion. Je craignais, en leur laissant la moindre arrière-pensée sur mon compte, de les porter à entraver la marche du peuple et à comprimer son élan. A cet effet, tout en pressant comme j'avais fait jusqu'alors la succession des événements et en garantissant à mes amis qu'ils n'avaient qu'à préparer de l'argent et des armes, que les hommes ne leur manqueraient pas, je me fis un devoir de terminer toutes mes lettres par l'assurance *formelle* que je ne retournerais pas en Belgique ; que je les laisserais librement faire ce qu'ils voudraient et comme ils le voudraient ; que je ne les troublerais en rien, voulant me borner à leur donner les conseils que je croirais utiles et les secours qu'ils me demanderaient. « Ne craignez rien, leur disais-je (11 septembre) ; je suis ici et j'y reste. Je vais à Lille le 20, mais c'est uniquement pour prendre ma mère : je ne m'arrêterai que douze à quinze heures au plus, sans jamais sortir des portes de la ville du côté du nord... Je me tiendrai tranquille comme vous le demandez, c'est-à-dire que je vous laisserai tranquilles. » Je n'avais aucun souci des *arrangements* dont j'étais bien sûr que Guillaume n'aurait pas consenti qu'ils se rendissent coupables

avec lui ; et, Guillaume renvoyé, je ne prévoyais pas encore qu'il y aurait eu à *s'arranger* avec personne.

Ce raisonnement était-il juste ou faux ? ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; ce fut le raisonnement que je fis. Je ne trace pas ici l'apologie de ma conduite. Je dis seulement ce qu'elle fut et pourquoi elle fut telle.

Du reste, tandis que je répétais sous toutes les formes dans mes lettres à Bruxelles que je n'avais pas même l'idée d'aller en Belgique, mes amis, comme s'ils n'eussent point été bien convaincus de ma sincérité, m'exhortaient dans chacune des rares réponses qu'ils faisaient à ces lettres, à demeurer en repos et où j'étais. « Vous devez, m'écrivait l'un (je pourrais mettre les noms ; car j'ai devant moi toute la correspondance : mais j'ai pris sur moi de ne nommer personne que lorsque la chose est absolument inévitable), vous devez griller d'être ici (6 septembre) ; mais différez : c'est l'avis de tous ceux qui vous aiment, c'est-à-dire de tous ceux que je rencontre. » — « Vous pourriez, me disait un autre (10 septembre), vous porter à Valenciennes ou à Lille : un de nous s'y rendrait, pour s'entendre. » — « Que M. de Potter reste aux frontières, c'est ce qu'on chargeait un troisième de me signifier, et qu'il attende le signal (12 ou 13 septembre). » — .... « Qu'il ne passe point le Rubicon ; car on ne veut pas la guerre. On obtien-

dra des concessions *légalement* sollicitées, *et tout sera dit.* »

Enfin un des hommes les plus énergiques et les plus désintéressés, pécuniairement parlant, de l'opposition mi-légale, mi-insurrectionnelle de mon pays, celui dans l'influence duquel j'avais le plus de confiance, m'écrivit le 16 septembre, et sa lettre bouleversa toutes mes idées sur ce qui s'était fait et devait se faire encore en Belgique. Il ne voyait, lui, que la France et notre réunion à ce royaume, tandis que je savais fort bien et qu'on m'avait récemment confirmé de Bruxelles : « Que la volonté populaire contraire à la réunion n'avait jamais été plus généralement ni plus fortement manifestée. » L'ami en question n'en avait pas moins travaillé *exclusivement* dans le sens de la France. « Le 2 ou le 3 août, me disait-il, j'ai demandé à Paris qu'on s'expliquât sur les limites du Rhin, garantissant un succès complet... Le 15 j'ai été mis en rapport direct avec un agent du gouvernement français, qui m'a dit positivement *qu'il fallait tout calmer et arrêter toute explosion pendant une année*; confirmant la résolution du gouvernement français de ne pas intervenir, *lors même que les Prussiens entreraient ici* (à Bruxelles). Dans cet état de choses, force me fut de tout calmer, et j'ai pris l'engagement de faire tout ce qui dépendrait de moi à cet effet. »

« Le 20 août (je copie toujours la même lettre) plusieurs personnes m'ont pressé d'indiquer l'époque prochaine pour le mouvement ; je suis parvenu à leur faire comprendre l'intempestivité de leur zèle, et les ai invitées à renoncer momentanément à tout projet. » Ayant ensuite parlé de l'échauffourée du 25, mon ami ajoutait : « Beaucoup de ceux qui auraient pu diriger le mouvement étaient absents ; les autres, *fidèles à la consigne*, ont voulu l'arrêter : de là incertitude, défaut de direction et par suite mouvement désordonné de la part du peuple qui eût agi merveilleusement s'il eût été bien dirigé. »

L'ami me reparlait ensuite de ses efforts *pour tout apaiser*, et, en donnant aux événements une couleur légale, pour en profiter, du moins dans le sens d'obtenir le redressement des griefs. Une conversation qu'il eut avec le ministre de l'intérieur à la Haye fut pour lui *un trait de lumière* : « Je conçus dès lors, dit-il, le projet de la séparation du nord et du midi. » Ce projet, je l'avais, moi, à qui cet ami s'adressait, énoncé plusieurs fois du fond de ma prison ; je l'avais surtout publié d'une manière fort claire dans ma *Lettre de Démophile au roi*, dès décembre 1829 ; et je venais tout récemment encore (24 août) de donner au roi le conseil de provoquer lui-même la séparation le plus tôt possible, s'il voulait continuer à régner

sur les deux parties du royaume. Quoi qu'il en soit, la lettre qui était fort longue contenait après cela les prévisions les plus sinistres, et des imprécations contre la France qui n'avait pas osé se montrer lorsque les circonstances étaient favorables : « Elle trouverait encore aujourd'hui 200,000 Belges qui défendraient la ligne du Rhin avec enthousiasme et fanatisme. Dans trois ou six mois, lorsqu'elle sera forcée de faire la guerre, notre paix sera faite avec le gouvernement, et elle aura 60,000 Belges à combattre. »

On le concevra sans peine : une pareille lettre me mit hors de moi. Que pouvais-je espérer encore, quand celui que j'avais regardé comme l'âme du *mouvement belge* n'avait voulu que faire servir la Belgique à arrondir l'empire français, et que, faute du courage nécessaire au chef de cet empire pour nous accepter, il ne voyait plus, lui, de salut pour sa patrie que dans *notre paix avec le gouvernement* ?

Après cela, une expression employée par mon correspondant, par légèreté peut-être plus qu'avec intention, m'avait affligé profondément. En me rendant compte du conflit qui s'était élevé entre les bourgeois qui ne voulaient que la conservation de leur bien-être, n'importe comment ni sous qui, et le peuple qui voulait l'indépendance et la liberté à tout

prix, entre celui-ci qui demandait des armes pour combattre les Hollandais, et ceux-là qui les refusaient de peur que le peuple ne pillât les boutiques, mon ami disait : « J'appris qu'on avait été *obligé* de faire feu sur le peuple, et que nous avions ainsi perdu notre *chair à canons*. » Ce mot qui, de la part même de Napoléon, m'a toujours paru d'une atrocité plus révoltante que tout ce qu'ont pu dire de plus monstrueux les terroristes de 93, devenait à mes yeux dans la bouche d'un aspirant homme populaire, quelque chose d'*inqualifiable* sur quoi ma pensée refusait de s'arrêter et qui me serrait le cœur.





## ❧ XVI ❧

**Adresse au peuple belge. — République fédérative de Belgique. — Des députés croient avoir inventé la séparation de la Belgique avec la Hollande, puis ils l'empêchent. — Club patriotique belge à Paris. — Refus de passe-port.**

---

Fidèle à la résolution que j'avais prise de ne point franchir la ligne que je m'étais tracée, ce fut par les journaux français que je manifestai à mes concitoyens quelle était mon opinion sur leur position qui me paraissait fautive et sur les seuls moyens qui me semblaient propres pour en sortir. Mon premier article fut une *Adresse au peuple belge* (Tribune du 7 septembre). Après avoir brièvement rappelé ce que j'avais demandé au nom des Belges lorsqu'il paraissait encore presque impossible de l'obtenir jamais, je les exhortai à profiter de leur victoire pour, puisqu'ils le pouvaient, réaliser mes vœux qu'ils avaient bien prouvé être les leurs propres, c'est-à-dire, à déclarer l'*indépendance* réelle, parlementaire et administrative, de la Belgique. Et pour consolider leur nouvel édifice, je

suggerai la fédération immédiate de toutes les provinces, dont les députés réunis à Bruxelles en *congrès constituant*, jetteraient les fondements de la liberté belge, tandis qu'un *gouvernement* révolutionnaire *provisoire* organiserait la défense du pays, et ne négligerait aucun moyen pour que la lutte offrît toutes les chances possibles de succès.

Peu après (9 septembre) je cherchai à les mettre en garde contre la promesse royale d'une séparation à opérer par les états généraux, qui, mi-partie belges, mi-partie hollandais, auraient dû la prononcer à la majorité des *trois quarts* des voix. Cette séparation, ajoutai-je, est un fait à poser par la Belgique, comme la *fusion* a été un fait posé par la Sainte-Alliance. Ce fait doit être suivi de la fixation par les Belges des bases de *leur* loi fondamentale, qu'après cela ils présenteront au roi des Pays-Bas, comme conditions de son *règne futur* sur eux ; et en les proposant à son acceptation, ils lui diront franchement et énergiquement : *sinon, non*. Le surlendemain je revins sur le même point : je répudiai entièrement *l'ancienne* représentation nationale dont les pouvoirs étaient expirés de fait ; et si le roi repoussait les propositions de la nouvelle, c'est-à-dire s'il commençait la guerre, j'en appelai, moi, au *tocsin*. Puisque les Belges, c'est ainsi que je terminais mon article, ne veulent rien

de plus qu'échapper à l'exploitation d'un ministère sans responsabilité, et qu'ils se soumettent encore en citoyens fidèles au roi qui jurera le maintien de leur pacte social, que du moins on leur en sache gré. Guillaume, en s'opposant à cette émancipation légitime, porterait seul la peine de son obstination; car il verrait immédiatement s'élever à côté de son *royaume batave*, la *république fédérative des provinces belges*. La moitié de cette prédiction s'est vérifiée : il n'a pas tenu à moi que l'autre moitié ne se vérifiât de même. Cela aurait certainement eu lieu si la révolution avait éclaté quelques années plus tard, c'est-à-dire lorsque le peuple, plus instruit de ses intérêts réels, eût mieux connu ses véritables amis, et que ceux-ci eussent eu le temps de se former à la lutte.

Le 12 et le 14 septembre je répétai mes avis, et je me plaignis avec un peu de vivacité de ce que les feuilles belges n'osaient, ni les reproduire s'ils les trouvaient bons, ni les rejeter s'ils les croyaient inexécutables. Je démontrai l'urgence de s'emparer des revenus publics pour organiser la défense de la patrie, de faire rentrer tous les Belges au service de l'étranger, et de déclarer *traîtres* ceux qui coopéreraient de n'importe quelle manière aux mesures à prendre contre la Belgique par l'*ex-pouvoir néerlandais*.

*dais*. Le 15, je tournai en ridicule la *révolution légale*, qui empêcherait toujours les insurgés de vaincre, et ne sauverait pas les rebelles de l'échafaud s'ils étaient vaincus. Le but de cet article était surtout de rappeler à mes amis que toute révolution doit marcher vite, parce que les maux qu'elle entraîne à sa suite ne peuvent se supporter longtemps. Le peuple a encore autre chose à faire, disais-je, qu'à réformer l'ordre social; il doit vivre, c'est-à-dire travailler : et s'il ne travaille pas, il faudra qu'il pille ses ennemis ou ses amis; choisissez.

Deux des anciens députés avaient été à Paris : MM. Ch. de Brouckère et de Langhe. J'aurais beaucoup désiré de gagner ce dernier à la cause de la révolution, que, s'il l'avait embrassée, il aurait servi en homme probe et loyal. Mais il avait surtout peur d'aller trop loin, et cela l'empêcha même d'aller. Nous discutâmes cependant longuement le point de la *séparation* du nord et du midi, que ces messieurs, retournés à Bruxelles, *inventèrent* à leur tour, et qu'ensuite ils entravèrent autant qu'il était en eux en se rendant aux états généraux du midi et du nord *confondus*. Ce fut ainsi qu'ils montrèrent d'abord quelque velléité d'instituer un gouvernement provisoire belge, et qu'en se portant après cela à la Haye ils rendirent cette institution impossible, pour aussi

longtemps du moins qu'ils ne seraient point rentrés dans leurs foyers.

Le moment approchait de mon départ pour Lille, où je devais trouver ma mère et l'emmener avec moi à Paris. Avant de partir, je fondai avec M. Tielemans, qui, depuis que notre arrivée à Paris et les événements de Belgique semblaient m'avoir rendu quelque importance, était redevenu à mon égard ce qu'il était avant l'exil, un *club patriotique belge*. Cette société populaire devait s'entendre avec le gouvernement, les commissions ou les *clubs* de Belgique, sur les mesures à prendre dans les deux pays, pour que les Belges réussissent aussi complètement à secouer le joug de la domination hollandaise que les Français avaient réussi à briser celui des Bourbons.

A la légation de Hollande on avait refusé de viser mon passe-port pour Lille. Je m'adressai à la police française, qui m'accorda le visa nécessaire, et après avoir protesté dans la *Tribune* contre l'arbitraire des ministres étrangers qui, en France même, s'arrogeaient le pouvoir de séquestrer leurs compatriotes quand bon leur semblerait, je me mis en route.





## ❧ XVII ❧

**Je rejoins ma mère à Lille. — Fuite de tous les meneurs belges. — Journées de septembre. — Ma réception à Bruxelles. — Réflexions.**



Le moment où j'embrassai ma mère, à qui j'avais bien cru en quittant la Belgique dire un dernier adieu, fut un des plus doux de ma vie. Je comptais repartir avec elle pour Paris dès le lendemain de mon arrivée; mais plusieurs de mes amis que j'avais trouvés à Lille me retinrent, et d'ailleurs les événements de ma patrie se pressaient au point que la nouvelle du dénouement, dans un sens ou dans un autre, était attendue à chaque heure. Tous les chefs de l'insurrection avaient désespéré de leur cause. Je ne citerai que MM. Gendebien, Vleminckx et Pierre Rodenbach, qui m'étaient le plus connus. M. Gendebien se rendit bientôt à Valenciennes (le 20 septembre): je l'y suivis, précisément assez à temps pour voir arriver M. Van de Weyer (le 22), qui nous annonça que définitivement tout était perdu. Les autres révolutionnaires que je vis à Valenciennes,

entre autres MM. Vanderburcht et Moyard, me blâmèrent amèrement de ce que je n'avais pas changé de nom et, autant que faire se pouvait, de figure ; comme si ma présence avouée les eût compromis, même sur la terre étrangère. Du reste, tout et tous sans exception étaient au découragement, à l'abandon, à la débandade.

N'ayant rien à faire pour le moment là où ma mère n'était pas, je retournai à Lille, après avoir instamment prié MM. Gendebien et Van de Weyer de m'écrire s'ils m'estimaient propre à rendre quelque service à notre commune patrie, à nos concitoyens et à eux-mêmes. Tout en croyant plutôt à la nécessité de me rejoindre sous peu eux-mêmes à Paris, ils promirent de me tenir au courant de ce qui se passerait. La gravité de leur position leur fit oublier cette promesse.

Arrivèrent les mémorables journées de septembre. Le peuple, attaqué par des forces redoutables, délaissé de ses directeurs, sans organisation, sans chef, sans armes en quelque sorte et sans munitions, n'écouta que ses inspirations généreuses et soutint le choc de l'armée hollandaise; et après quatre jours de combat il la força de battre en retraite. Avant ce moment décisif, *le club patriotique de Bruxelles* avait proclamé un gouvernement provi-

soire composé de MM. Gendebien, Van de Weyer, d'Oultremont, de Stassart, Raikem et moi. Messieurs d'Oultremont, de Stassart et Raikem crurent devoir se soustraire au périlleux honneur qui leur était offert. MM. Gendebien et Van de Weyer retournèrent à Bruxelles, lorsque déjà les Hollandais, d'agresseurs qu'ils avaient été, s'étaient vus réduits à prendre la défense. Voici quelle fut ma conduite.

Les premiers bruits qui me parvinrent à Lille de la victoire du peuple belge, me firent espérer que MM. Gendebien et Van de Weyer s'empresseraient de me donner le mot d'ordre convenu, afin qu'appelés tous trois à partager les mêmes dangers, nous nous rendissions ensemble au poste que nos concitoyens nous avaient assigné. Lorsque je sus leur départ pour la Belgique, je me hâtai de les suivre. Je partis de Lille, le 27 septembre au soir, avec MM. Vleminckx et Rodenbach, dans le cabriolet de ce dernier. Le lendemain, de bonne heure, nous avions franchi les frontières.

Je l'avoue : je cédaï à la voix du devoir ; et j'y cédaï sans entraînement et, pour ainsi parler, par force. Tout ce qui m'était arrivé depuis mon départ pour l'exil avait singulièrement modifié mes idées, sinon sur les choses, du moins sur les hommes qui se mêlent aux choses, les disposent, les combinent

et souvent les gâtent. Je ne dirai pas que le dégoût m'eût encore saisi, mais certes l'espoir ne me soutenait plus comme autrefois; je l'avais laissé, cet espoir, avec la confiance dans ceux qui m'entouraient, à ma cellule des *Petits-Carmes*. Cependant le peuple avait prononcé mon nom; il m'avait appelé lorsqu'il était menacé dans son existence: il y aurait eu ingratitude de ma part, autant que lâcheté, à ne pas accourir à sa noble voix. Mais, plus j'avais, plus les détails que j'apprenais sur les combats de Bruxelles me démontraient que le peuple avait vaincu complètement et de manière à ne plus devoir que régulariser les conséquences de son héroïque courage. Qu'avais-je voulu? rien, franchement rien que ce qui était déjà un fait consommé; savoir, l'expulsion des ennemis de la Belgique: et cela le peuple l'avait fait seul. Il ne me restait qu'à me retirer: car, puisqu'il ne m'avait pas été accordé de mourir avec mes concitoyens qui m'invoquaient au moment suprême, ce moment passé, je voulais laisser à d'autres l'avantage gratuit de triompher avec ces mêmes concitoyens, si intrépides pour reconquérir leurs droits sur l'opresseur qui les leur ravit, si faciles à abandonner ces droits aux intrigants qui, sous prétexte de servir la patrie, l'exploitent. Je revins donc à ma première résolution, celle de retourner à Paris, et l'annonçai par quelques

lignes adressées à *MM. Gendebien et Van de Weyer, membres du gouvernement provisoire de la Belgique* (15).

Je délibérais encore si j'irais attendre à Lille la réponse à ma lettre ou si je m'arrêterais quelques heures sur la route de Bruxelles, lorsque, coup sur coup arrivèrent de cette ville des personnes que je ne connaissais point, mais qui toutes me pressaient d'avancer et de me rendre aux vœux du peuple : je me vis finalement comme enlevé et transporté, pour ainsi dire, malgré moi, là où la fortune me préparait tant de traverses et de si poignants chagrins. D'Enghien jusqu'à Bruxelles, ce ne fut plus qu'une marche triomphale, et à Bruxelles même ce fut un enthousiasme qui tenait du délire. Les rues, les fenêtres, les toits des maisons offraient des milliers de spectateurs qui tous étaient animés d'un même sentiment et ne poussaient qu'un seul et même cri. Des combattants des quatre journées et jusqu'à des blessés portaient (cette expression doit être prise ici à la lettre) le cabriolet dans lequel je me trouvais, et qu'aucun cheval n'aurait pu traîner par dessus les barricades dont toutes les rues étaient coupées. J'étais, je dois le dire, malade d'émotion ; mais, à cette émotion se joignait une tristesse profonde que je ne pouvais vaincre, même en me livrant autant qu'il était en moi

aux impressions flatteuses que me causait l'enthousiasme de mes concitoyens.

Cet enthousiasme, ou plutôt ce fanatisme, l'avais-je bien mérité? Non, certes; je ne me faisais là-dessus pas la moindre illusion : j'avais, il est vrai, fait des sacrifices à la défense des droits du peuple; j'avais, pour qu'il recouvrât sa liberté, exposé la mienne propre : mais ce que j'avais dit, lui, il l'avait fait, et je n'avais pas même été témoin de son courage et de sa victoire. J'aurais donné ma vie pour faire son bonheur : mais pouvais-je y parvenir? En aucune manière. Je ne pouvais même pas réparer les maux matériels que lui avait causés et que lui causerait longtemps encore la révolution qu'il venait de terminer si glorieusement et à laquelle mes paroles l'avaient puissamment excité. Cependant tous ces yeux tournés sur moi, ces bras tendus, ces cris unanimes me demandaient, avec la liberté, l'ordre, la paix et le bien-être. Il aurait fallu être plus qu'un homme pour satisfaire ces désirs si légitimes tout à la fois et si impérieux.

Et puis, la faveur populaire, au degré d'exagération où elle était montée, était une véritable passion, d'autant moins constante qu'elle était plus excessive, c'est-à-dire plus déraisonnable. Le peuple, bientôt frustré de ses espérances, ne m'accuserait-il pas du

mal même auquel il n'aurait pas été en mon pouvoir de le soustraire, et ne me haïrait-il pas pour le bien dont il ne dépendait pas de moi de le faire jouir ? Et alors par combien d'avaries et de supplices ne me ferait-il pas payer ses transports du moment et ses acclamations ?

En outre, que de fois n'avais-je pas vu moi-même ces transports et entendu ces exclamations prodigués à des rois pour qui ils étaient la garantie de leur despotisme ? Et ma carrière probablement serait assez longue pour que je fusse encore témoin de ces scènes affligeantes, peut-être même dans ma patrie, et peut-être pour célébrer des hommes qui se seraient opposés au peu de bien que j'aurais pu faire et auquel il n'était pas impossible qu'on songeât dès lors à mettre des obstacles.

Enfin, je sens si vivement la dignité humaine que tout ce qui la blesse, même dans les apparences extérieures, me froisse d'une manière pénible. Je l'avouerai : l'espèce d'apothéose que je subissais m'humiliait pour mes semblables, avec qui j'étais moins fier d'être homme depuis qu'ils me semblaient s'abaisser un peu au-dessous de l'humanité.

  
**❧ XVIII ❧**

**M. Plaisant. — Son plan de gouvernement. — Je devais refuser de prendre part aux affaires. — Gouvernement provisoire. — M. Meeus, sauvé du pillage.**

---

Le sort en était jeté. Les réflexions que je viens de tracer avaient été plutôt instinctives en moi que volontaires. Elles furent interrompues par mon accueil à l'hôtel de ville, où mes amis anciens et nouveaux me témoignèrent plus ou moins sincèrement le plaisir qu'ils avaient à me voir au milieu d'eux. Après quelques phrases de remerciement que je priai M. Lesbroussart d'adresser pour moi au peuple, car j'étais trop bouleversé et physiquement et moralement pour pouvoir rien dire par moi-même, je ne songeai plus qu'à prendre un peu de repos. Ce fut alors que M. Plaisant, qui, après avoir longtemps administré la police de sûreté, est mort procureur général à la cour supérieure, m'offrit un lit chez lui : je l'acceptai.

Comme cela a été fortement critiqué par ceux qui connaissaient les antécédents de M. Plaisant et qui

supposaient avec raison que je les connaissais de même, je dois dire ici, toujours pour expliquer ma conduite, jamais pour la justifier, que, dans le temps, j'avais été assez heureux pour rendre quelques services à M. Plaisant, lorsque les armées autrichiennes, succédant en Italie aux armées françaises, l'avaient forcé de se réfugier, de Bologne où il faisait ses études aux frais de la ville de Bruxelles, à Rome que j'habitais depuis cinq ans. Depuis lors, M. Plaisant avait eu envers moi des torts graves qui nous avaient éloignés l'un de l'autre, de manière qu'en des circonstances ordinaires tout rapprochement eût été impossible. La chose me parut bien différente à l'époque actuelle. M. Plaisant m'offrant l'hospitalité me sembla demander si je lui gardais rancune. Il n'est jamais entré dans mon caractère de me venger de qui a cessé de m'être hostile. Or, en ce moment, un refus eût été une vengeance cruelle de ma part autant que lâche. Aujourd'hui encore, même en prévoyant toutes les conséquences de la faute qu'on me reproche, je la commettrais comme alors je la commis, sans hésiter.

Le lendemain matin, avant de m'accompagner à la maison de ville, M. Plaisant demanda à me développer un projet qu'il avait, disait-il, élaboré pendant la nuit pour l'organisation du pouvoir révolutionnaire. A peine m'en eut-il communiqué les bases,

qui étaient la création d'un chef unique (ce devait être moi) et l'adjonction d'un conseil gouvernemental composé de tous les membres du gouvernement provisoire, alors au nombre de six ou sept, et qui auraient eu chacun un département ministériel, que je l'interrompis en disant que cela ne me regardait point ; que je n'ambitionnais rien, mais que j'étais prêt à me soumettre à tout ; que je ne reculerais devant aucune responsabilité quelque dangereuse qu'elle pût être ; que si en effet, comme il le prétendait, le plan dont il voulait me donner lecture n'était que le résumé des vœux de la nation, le peuple saurait bien déclarer sa volonté suprême, et que, sans l'examiner, je promettais d'avance de m'y conformer comme à la loi de tous.

Cela dit, nous nous rendîmes au siège du gouvernement provisoire, où M. Plaisant présenta son projet qui, comme il est facile de concevoir, fut rejeté, vraisemblablement sans délibération. Je n'y mettais pour moi point d'importance ; et comme le peuple, s'il voulait réellement ce que M. Plaisant avait formulé, ne se rendait cependant pas clairement compte de ses propres idées à cet égard, ou que du moins il ne manifestait sa volonté en aucune manière, je ne m'informai pas de ce que la chose était devenue et même je n'y pensai pas davantage.

Lorsque le gouvernement provisoire avait appris que j'étais en route, il s'était hâté de me rappeler par un arrêté *ad hoc*, que je reçus avant d'entrer à Bruxelles. Le lendemain de mon arrivée, il me communiqua un autre arrêté, signé la veille, par lequel il m'adjoignait à lui. Je ne vis là qu'une tâche honorable que mes amis m'imposaient, celle de les aider à remplir, pour le plus grand bien de la Belgique, la mission dont le concours des circonstances les avait chargés. Je ne me doutai pas le moins du monde qu'en prêtant à ces messieurs tout l'appui de ma popularité qui était immense alors, je m'ôtai à moi-même la possibilité de la conserver, puisque, n'ayant qu'une voix au conseil, j'assumais sur moi la responsabilité entière des actes même les plus impopulaires du gouvernement, que je les eusse ou ne les eusse pas voulus. Car le peuple ne voyait que moi. La faute que je fis en acceptant une place au gouvernement provisoire, est la plus grande que je pusse faire : elle m'enleva tout moyen, et j'en avais à cette époque de fort efficaces, de faire le bien, et elle fit peser sur moi tout le mal qui fut fait.

Que serait-il arrivé si j'avais refusé de prendre part à l'association gouvernementale de mes anciens amis et de ceux que le hasard avait joints à eux ?

Ou le peuple m'aurait porté au pouvoir malgré

moi en quelque sorte ; et alors j'aurais pu dicter mes conditions que le peuple aurait probablement acceptées, et dont la principale eût été de n'être comptable que de mes actes, en d'autres termes d'être seul maître, avec ma tête pour garantie de l'usage que j'aurais fait de ce pouvoir, aussi illimité que nécessairement très-court : le poste était périlleux ; j'y aurais succombé peut-être, mais j'y aurais succombé avec honneur après avoir accompli tout mon devoir.

Ou bien, laissant les choses dans l'état où elles étaient avant mon arrivée, le peuple m'eût conservé sa faveur, en même temps qu'il eût permis au gouvernement provisoire de poursuivre ses travaux et sa marche. Dans ce cas, auxiliaire de ce gouvernement tant qu'il aurait fait le bien et en tout ce qu'il aurait fait de bien, et auxiliaire puissant, car j'aurais continué à représenter la volonté et la force du peuple, je l'aurais maintenu jusqu'au bout dans le devoir, ou je l'aurais renversé dès qu'il en serait sorti. C'était véritablement là ma place ; c'était là le vrai rôle que j'avais à remplir, le seul même que je pusse remplir honorablement, et que je n'eusse rempli que pour le salut de ma patrie et le bonheur de mes concitoyens. J'emporterai au tombeau le regret mortel de l'avoir compris trop tard.

Comme si, cependant, je n'avais jamais cessé d'en

avoir le pressentiment, une espèce d'instinct conservateur me fit toujours, me fit même dès le commencement m'isoler de mes collègues, quelle que fût leur opinion à cet égard, chaque fois que je crus devoir me dessiner franchement et nettement, et du moins sauver du naufrage ma valeur morale, au moment où j'abandonnais tout le reste au hasard des vents et des flots. C'est ainsi que, le lendemain de mon entrée à Bruxelles, je publiai quelques mots à mes concitoyens, de reconnaissance d'abord pour l'accueil que j'en avais reçu, d'exhortation ensuite à mettre de côté *toute hésitation, tous ménagements*. « Il faut, ce furent mes expressions, il faut vivre libres, ou nous ensevelir tous sous des monceaux de cendres. » J'insistai sur le rétablissement et le maintien de l'ordre, sur l'union entre tous les citoyens, indispensable pour donner à notre indépendance la garantie d'une liberté réelle. « Liberté pour tous ! m'écriai-je ; égalité de tous devant le pouvoir suprême, la nation ; devant sa volonté, la loi ! » Je terminai par une phrase qui déplut singulièrement à la masse des révolutionnaires : ceux-ci, très-peu de patriotes exceptés, n'avaient attaqué les abus que pour renverser les hommes dont ils faisaient toute la force, sauf à reconstituer ensuite ces mêmes abus pour y puiser à leur tour pouvoir et profit ; voici cette phrase textuellement : « Peuple,

ce que nous sommes, nous le sommes *par vous*; ce que nous ferons, nous le ferons *pour vous*. »

Je n'ai pas le moins du monde l'intention de faire l'historique des événements qui signalèrent le règne si court du premier *gouvernement provisoire* de la Belgique. Ce gouvernement sans doute se trompa souvent dans les détails de son administration, pour laquelle il devait tout créer, comme s'il n'avait succédé à rien et à personne; mais ses intentions furent toujours droites, et l'erreur démontrée, il ne balança jamais à la condamner en la réparant. Dans les grandes mesures, dans les mesures politiques surtout, il fut tout à fait au-dessous de sa mission qui était : 1<sup>o</sup> chasser sans tarder les Hollandais du territoire belge; 2<sup>o</sup> déclarer, avec l'indépendance de la Belgique, la délimitation de ses frontières, déjà conquises sur l'ennemi; 3<sup>o</sup> déterminer positivement la forme du gouvernement futur des provinces belges, forme que le peuple aurait acceptée ou rejetée, avec les bases de la constitution que le congrès aurait été appelé à organiser; 4<sup>o</sup> convoquer le congrès constituant; enfin 5<sup>o</sup>, la constitution ayant été promulguée et le pouvoir définitif institué, se retirer devant lui simultanément avec le congrès, et comme le congrès se serait retiré devant le nouveau parlement national.

Ce fut trois jours au plus après mon arrivée que, le peuple s'étant porté en foule et tumultueusement aux magasins d'huiles de M. Meeus (M. Ferd. Meeus, actuellement comte de je ne sais quoi, directeur de la Société Générale et riche de plusieurs millions, alors suspect d'orangisme, ce qui n'était pas un crime devant la loi, et dans un état de fortune en apparence peu prospère, ce qui était un titre à la protection de l'autorité), je me rendis sur les lieux. J'avais fait écartier tout appareil de force. Le peuple rentra avec moi dans les magasins dont on l'avait expulsé après un commencement de dévastation, et en ressortit avec moi, quand, dans peu de mots, je lui eus prouvé qu'il servait bien mieux la cause du roi Guillaume en troublant l'ordre sous prétexte de se venger des orangistes, que tous ceux-ci n'auraient pu faire par leurs intrigues et leurs machinations. Je terminai par dire que, s'il voulait être libre, il devait commencer par être juste; et aux cris de *Vive la liberté!* se mêlèrent bientôt ceux de *Vive la justice!* et le peuple se chargea lui-même de protéger la propriété de M. Meeus; et sans arrestations ni menaces, l'émeute, qu'on avait crainte terrible, était entièrement calmée.



## ❧ XIX ❧

**Le comité central. — M. de Mérode. — Mes projets contre les titres et les décorations. — Travaux du comité. — Déclaration d'indépendance. — Retour de France de M. Gendebien. — Progrès de la révolution.**



Convaincu de l'impossibilité de traiter toutes les affaires en commun, je proposai de créer, et je fis nommer un *Comité central* au gouvernement provisoire, qui serait chargé de l'exécution des mesures prises sur le rapport des comités spéciaux ; j'en fus membre avec MM. Ch. Rogier, Van de Weyer et le comte de Mérode : M. Gendebien, en mission plutôt officieuse qu'officielle, et plutôt personnelle que gouvernementale, car il n'y avait encore aucun ensemble dans nos opérations, chacun agissait comme d'inspiration et les autres approuvaient ; M. Gendebien, dis-je, était à Paris. Les autres membres du gouvernement provisoire passèrent aux comités de l'intérieur, de la guerre, etc.

Dans les commencements, tout marcha assez convenablement au comité central : je ne voulais que le bien, et je répétais constamment qu'il ne nous fallait à tous que le vouloir, mais le vouloir énergiquement, pour l'opérer. MM. Van de Weyer et Rogier étaient trop adroits pour ne pas me soutenir de tous leurs moyens ; car ils ne pouvaient se rendre populaires que par là, et d'ailleurs me contredire eût été inutile et aurait pu être dangereux. Je ne trouvais donc d'opposition que dans M. de Mérode, caractère tenant à la fois de l'esprit dominateur du prêtre et de l'outrageuse superbe du grand vassal, dont M. Van de Weyer disait plaisamment qu'il ne connaissait d'autre droit que le droit canon, et d'autres canons que celui de la messe. Du reste, seul, M. le comte n'était guère redoutable ; il n'était que gênant : ses chicanes et ses détours de sacristie ennuyaient, mais n'empêchaient rien.

Il m'honora toujours d'une inimitié personnelle qui ne me parut pas pouvoir s'expliquer suffisamment par l'opposition qu'il y avait entre nos principes, nos idées, nos mœurs, nos habitudes, notre position, nos vues, nos projets, nos actes. Je cherchai à me rendre compte de l'espèce d'acharnement que M. de Mérode mettait à me contrecarrer. C'était comme un devoir qu'il remplissait. Et en effet, c'était

bien un devoir à ses yeux, mais un devoir de caste, un devoir de l'homme-seigneur, de l'homme de l'aristocratie, du privilège, obligé en conscience de noble à abîmer *per fas et nefas* l'adversaire né de tout privilège, de l'aristocratie héréditaire, du féodalisme dynastique. Car je me rappelai qu'un jour, développant officieusement le plan des réformes au moyen desquelles je désirais que nous signalassions notre court passage au pouvoir, je dis à propos des qualifications bizarres que nous a léguées le moyen âge et des ornements puérils dont la royauté moderne a affublé le bât monarchique : que nous devons bien nous garder de tomber dans la faute qu'avaient commise les premiers républicains de France, celle de catégoriser les nobles et finalement tous les *messieurs*, qui devinrent à leur tour les parias de la société nouvelle, comme les citoyens, les roturiers, le peuple l'avaient été de la société ancienne : que notre révolution était la consécration du principe de liberté dans le sens le plus large, puisque, repoussant toute direction sociale préventive, toute hiérarchie légale de classes et d'opinions, elle n'accordait à la loi d'action légitime que dans le cercle des actes matériels et individuels, déclarés nuisibles par la majorité et partant coupables et à réprimer : que par conséquent, nos institutions ne pouvaient pas plus admet-

tre la noblesse que le sacerdoce, et qu'elles ne pouvaient pas les proscrire davantage; qu'il pouvait y avoir des prêtres, des gens titrés et décorés, mais que la loi ne pouvait sacrer, ni qualifier, ni décorer personne; qu'elle ne pouvait garantir à personne son caractère de prêtre, de noble ou de membre appartenant à un ordre de chevalerie quelconque; qu'elle ne pouvait même pas reconnaître ces distinctions héréditaires ou individuelles, établies hors de sa sphère d'activité, sans sa participation, et sur lesquelles elle demeurerait toujours sans autorité et sans influence: que par conséquent encore et finalement, il ne peut plus y avoir légalement en Belgique de noblesse héréditaire ni de décorations personnelles, pas plus que de cultes et de clergés légaux; que de même que la prêtrise y est une vocation privée à laquelle on obéit ou dont on apostasie comme il semble bon à chacun, les titres féodaux ou chevaleresques y sont devenus une simple affaire de goût et de caprice dont la loi n'a pas plus à se mêler que des modes; que dorénavant donc serait chevalier en Belgique ou comte, marquis ou *grand crachat* quelconque en aurait envie, afficherait armoiries et livrée qui en sentirait le besoin, et se bariolerait de croix et de rubans qui aurait le courage de se montrer ainsi en public, le tout sans contrôle de personne et sans

autre responsabilité qu'envers l'opinion nationale toujours manifestée avec bienveillance et modération. M. de Mérode comprit fort bien que, la noblesse ayant cessé d'être oppressive comme autrefois et étant garantie contre l'oppression qui, sous le règne des niveleurs, l'avait rendue intéressante, elle ne serait plus que ce qu'elle est effectivement, c'est-à-dire ridicule. Le noble comte me jura haine à outrance. Les rubans et les titres l'ont emporté : les *Laflour* de haut parage ont conservé leurs livrées de cour ; ils ont pu faire porter à leurs valets la livrée d'antichambre.

L'on conçoit facilement qu'avec de pareilles idées il m'était aussi impossible alors qu'il me l'avait jamais été, de me faire valoir, comme on dit communément. Aussi M. Plaisant me conseilla-t-il plus d'une fois *en ami* de me défaire de mon air trop simple, trop populaire, sans dignité et sans autorité. Le reproche indirect me fit on ne saurait plus de plaisir ; car je voyais autour de moi tant de gens que le changement de fortune avait rendus hautains, insolents et absurdes, que j'étais enchanté de pouvoir me dire : « Malgré le pouvoir, je suis toujours le même. » Mais n'oublions pas le comité du gouvernement.

Nos premiers soins furent d'organiser des com-

missions nationales de secours et récompenses, et de réorganiser l'ordre judiciaire. C'était dans cet ordre que se trouvaient les hommes les plus impopulaires à cause de leur conduite servile sous le gouvernement déchu. Il fallut pourvoir le plus tôt possible à leur remplacement, ainsi qu'à celui des autorités administratives et financières dont le peuple exigeait impérieusement le renvoi. Ce fut là une de nos tâches les plus difficiles, et à laquelle je répugnais le plus moi-même à prendre part, dans la crainte d'abord de céder, même sans le savoir, à des motifs de vengeance personnelle, et dans le profond dégoût que m'inspirait l'avidie manie de solliciter qui s'était emparée de mes compatriotes, se ruant sur les places comme sur une curée.

Le 4 octobre, j'exigeai que la Belgique, *violemment détachée de la Hollande*, fût déclarée *état indépendant*; un congrès, disait l'arrêté, sera convoqué de toutes les provinces pour déterminer, sur le projet que lui en soumettra le comité central, la constitution qui doit régir le nouvel état. Ce n'était pas tout ce que j'aurais désiré; mais c'était beaucoup : huit jours plus tard, je ne l'aurais plus même obtenu.

M. Gendebien revint à Bruxelles et, le 10 octobre, il fut adjoint au comité central du gouvernement provisoire dont il était le cinquième membre.

M. Gendebien avait épuisé à Paris tout ce qu'il y avait d'imaginable en négociations pour opérer une quasi-réunion à la France au moyen de l'élection d'un Bourbon de la branche d'Orléans. Mais Louis-Philippe, je l'ai déjà dit, voulait surtout et avant tout la consolidation de sa dynastie sur le trône de France; et ses frères de la Sainte-Alliance n'y auraient point consenti s'il n'avait ouvertement répudié toute apparence de complicité avec des révolutionnaires, et rejeté leurs vœux (on devait supposer que M. Gendebien exprimait réellement les vœux du peuple belge), opposés à la volonté du comité des rois. M. Bartels rapporte, dans son *Histoire de la révolution belge*, que, repoussé par la cour, M. Gendebien se tourna du côté de l'homme qui, bien que révolutionnaire, avait cependant fondé une monarchie nouvelle, espèce de juste-milieu entre la république et la royauté, de M. la Fayette, en un mot, et que celui-ci refusa. Je n'ai aucune connaissance de ce fait. Seulement sachant que M. Gendebien devait, sinon nous assurer l'appui du gouvernement français, du moins acquérir la certitude qu'il ne permettrait pas que l'on mît obstacle à l'exercice entièrement libre de nos droits, je l'avais conjuré de hâter le plus possible ses négociations, afin de venir par lui-même dissiper nos doutes sur le parti que nous avions

à prendre pour que les deux peuples révolutionnés continuassent à marcher de front dans la voie de la liberté et du progrès.

Depuis l'institution du gouvernement provisoire, les provinces, les communes étaient à l'envi venues le reconnaître et protester de leur dévouement au nouvel ordre de choses; les forteresses occupées par les Hollandais étaient l'une après l'autre et comme par enchantement tombées au pouvoir de la nation. Ath, Bruges, Tournay, Mons, Ostende, Tirlemont, Furnes, Ypres, Menin, et plus tard Philippeville, Mariembourg, Charleroi, Namur, Gand même arborent le drapeau aux trois couleurs. Les dons patriotiques pleuvent de toutes parts. Hommes, armes, munitions de guerre, bientôt rien ne manque. Le pays entier est debout.

Poursuivant, au milieu de ces heureux événements, le cours de nos réformes : l'instruction et l'audition des témoins en matière criminelle et correctionnelle, qui étaient secrètes dans le système hollandais, furent de nouveau rendues publiques; la bastonnade fut abolie dans l'armée; les régences urbaines et rurales furent élues, le bourgmestre compris, par des notables payant en contributions directes et patentes, suivant les localités, de 100 florins à 10 florins au moins, et par tous les citoyens exerçant les pro-

fessions libérales d'avocat , notaire , médecin , professeur en sciences ou lettres , instituteur , etc. , tout citoyen âgé de vingt-trois ans étant par cela seul éligible ; les élections au congrès constituant furent déterminées sur le même principe , le cens électoral ne s'élevant pour Bruxelles qu'à 150 florins et pour beaucoup de villages qu'à 13 florins , les notabilités d'intelligence étant d'ailleurs dispensées de tout cens , et l'éligibilité n'ayant pour condition que l'indigénat et vingt-cinq ans d'âge ; les accusés reçurent de nouvelles garanties en attendant que le jury dont le rétablissement fut déclaré un besoin et un devoir , eût pu être réorganisé sur des bases libérales , etc. (7 au 10 octobre).



**Opposition de M. Gendebien à toutes mes vues. — Ses motifs. —  
Arrivée de M. Tielemans. — M. Plaisant me seconde activement.  
— Arrêtés du gouvernement provisoire.**

A peine M. Gendebien avait-il pris place à nos côtés que ma position au comité central changea entièrement. C'est une chose remarquable : M. Gendebien était certes de tous les membres du gouvernement provisoire l'homme avec qui je sympathisais le plus pour les opinions et les principes, ou pour mieux dire il était le seul homme avec qui je pusse sympathiser. Il voulait, par des moyens auxquels j'étais, il est vrai, loin de donner mon plein assentiment, mais du moins il voulait ce que je voulais moi-même, et il le voulait aussi énergiquement que moi ; ses vues, sous le rapport du sordide intérêt privé, étaient pures comme les miennes : et cependant c'est à lui que j'attribue ma disgrâce définitive et la résolution que je fus forcé de prendre de la constater comme un fait sur lequel il n'y avait plus

à revenir, en me retirant. C'est que M. Gendebien n'avait pas de moi la même bonne opinion que j'avais, moi, de lui, et qu'il ne croyait pas à ma franchise comme moi à la sienne. J'étais à ses yeux un ambitieux qui ne tendait qu'à dominer : en combattant mon ambition prétendue, il eut, je n'en doute aucunement, les meilleures intentions du monde; mais il ne s'en trompa pas moins d'une manière funeste pour moi, pour lui-même et, j'ose le dire, pour la Belgique, dont notre accord eût fondé l'indépendance réelle, assuré la liberté et consolidé le bonheur.

M. Gendebien a de l'amour-propre : c'est en lui une qualité qui ne le pousse jamais à des actes répréhensibles, mais qui le rend fort difficile à coopérer avec des amis à une œuvre commune. Si tout autre que moi eût eu mes idées et les eût soumises à mon collègue, il est plus que probable qu'il les eût approuvées, qu'il s'en fût emparé même, et qu'à défaut de la France, dont il voulait toujours, mais qui ne voulait ni de lui ni de nous, il eût doté son pays d'institutions radicalement démocratiques. Si j'avais pu deviner alors cette vérité comme aujourd'hui elle m'apparaît incontestable, je serais rentré dans la vie privée trois semaines plus tôt, et j'aurais volontiers laissé à M. Gendebien la gloire de couronner l'édifice dont j'avais été assez heureux pour aider à jeter

les fondations, et qu'il me suffisait de voir enfin, n'importe par qui, *clos et couvert*.

J'ai souvent pensé à ce qui avait pu égarer si grossièrement sur mon compte un homme que j'aimais depuis longtemps et que j'estime encore : je n'ai en vérité trouvé que des enfantillages, et dont même je n'étais, moi, nullement coupable. Le peuple, qui s'était accoutumé à prononcer mon nom plus souvent que ceux de mes défenseurs et de mes complices, pendant mes deux ans de détention et de lutte, mes deux procès, mon exil et la révolution qui l'avait suivi de si près, avait conservé cette habitude, et ne voulait connaître au gouvernement provisoire que M. de Potter. Aux audiences publiques, c'était M. de Potter qu'on demandait; et lorsque mes collègues, M. Gendebien compris, avaient écouté les doléances ou les réclamations des sollicitateurs, il fallait encore que je les écoutasse à mon tour. Les pétitions qui m'étaient adressées, les lettres qu'on m'écrivait, portaient pour la plupart : *A M. de Potter, président du gouvernement provisoire de la Belgique*, quoiqu'il n'eût jamais été question de cette présidence, ni entre nous, ni au dehors, et que je n'y eusse même pas songé; mes mœurs bien plus républicaines encore que mes principes doivent être en cela garantes de mes paroles. Ce n'est pas tout : une espèce de dé-

férence que ce que je viens de dire explique naturellement, faisait au comité central que les arrêtés étaient présentés à ma signature avant de l'être à celle de mes collègues, et cette même déférence m'avait fait préparer un fauteuil au milieu des chaises sur lesquelles les autres membres du comité étaient assis. Tout cela s'était fait sans conséquence aucune, et certes pas la moindre importance n'y avait été attachée de ma part. Ce furent cependant les crimes graves qui servirent de ciment à la ligue sous laquelle je succombai enfin, lorsque sciemment et volontairement, comme je le dirai plus tard, je lui fournis une occasion unique pour me perdre.

Avec l'époque du retour de M. Gendebien coïncida, à peu de jours près, l'arrivée de Paris de M. Tielmans, que je fis agréer (le 10 octobre) comme chef du comité de l'intérieur, en remplacement de M. Nicolaï, ancien membre du gouvernement provisoire et nommé conseiller à la cour de Bruxelles. Le 16, M. Plaisant qui, depuis la révolution avait exercé les fonctions difficiles de commissaire du gouvernement chargé de la police de sûreté, fut par mes soins nommé définitivement administrateur de la sûreté publique. Jusqu'à ce moment, immédiatement soumis à l'influence populaire, le gouvernement n'avait pu agir que dans l'intérêt du peuple, et M. Plaisant

avait fait de la police un usage honorable et utile, comme tout autre à sa place eût été forcé de faire dans des circonstances pareilles.

Je dois à la vérité de dire que M. Plaisant, tout le temps que je demeurai encore au gouvernement provisoire, me seconda admirablement dans ce qui me tenait le plus à cœur ; savoir, la réforme des abus. Pourquoi, répétais-je sans me lasser, pourquoi s'est faite notre révolution ? Parce que nous nous sommes vus obligés d'entreprendre nous-mêmes le redressement des griefs que le gouvernement déchu s'obstinait à maintenir. Ce gouvernement est tombé écrasé sous le poids de ces griefs. Hâtons-nous donc d'en débarrasser l'enôtre, afin qu'il puisse durer après nous, pur et puissant, comme il aura été pendant qu'il était confié à nos mains. Nous ne resterons pas ici longtemps, ajoutais-je : nous ne voudrions pas y rester ; et nous le voudrions que nous ne le pourrions pas. Nous n'avons donc pas une minute à perdre pour laisser de nous quelques nobles traces qui ne s'effaceront jamais. Nous sommes dans la plus favorable des positions pour remplir notre devoir tout entier ; nous sommes complètement désintéressés dans les questions que nous avons à résoudre. Frappons donc ; frappons juste et fort, et surtout frappons vite : ne laissons debout aucun des abus dont le peuple s'est

plaint, et pour autant que possible, aucun de ceux dont il pourrait avoir à se plaindre dans la suite. M. Plaisant me comprit, et rarement un jour se passait sans qu'il présentât au comité central quelque projet d'arrêté dans le sens de ceux que j'avais demandés avec de si vives instances et tant de chaleur.

M. Tielemans appelait cela faire de la liberté et de la justice sur le papier. Il avait raison en un sens : dans les temps ordinaires, mieux vaut une loi passable, mais appliquée, exécutée et respectée, que tout un code de bonnes lois que l'on méprise ou néglige. Mais nous représentions pour la Belgique une époque tout exceptionnelle : ce n'étaient point, en effet, des lois pour le moment présent que nous promulguions, mais bien des principes que nous posions pour source et pour base des lois futures. Et c'était sous ce point de vue tout d'avenir, que je voulais que nous renversassions le plus possible des obstacles qui s'étaient jusqu'alors opposés à notre émancipation et à nos progrès. Je sentais bien que nos successeurs n'auraient ni le courage ni la force de revenir sur nos réformes ; et notre constitution, une des moins imparfaites qu'il y ait, entièrement puisée pour tout ce qu'elle a de bon dans les arrêtés du gouvernement provisoire pendant le mois d'octobre, prouve assez que j'ai eu complètement raison.

Quoi qu'il en soit, je n'eus point de repos que mes collègues n'eussent arrêté et signé avec moi :

La suppression de la direction de la police, considérée comme une usurpation sur les pouvoirs municipaux (11 octobre); la liberté d'enseignement en tout et pour tous, sans entrave aucune, ni autorisation, ni certificat (12 octobre); l'abolition de la loterie (13 octobre); la suppression de la grande vénerie (ce qui m'avait fait penser à cette réforme, c'est la demande de la place de grand veneur, probablement du royaume de Belgique à créer, que m'avait faite une de nos notabilités militaires, avant même que j'eusse rien à accorder à personne); la liberté de s'associer dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial (16 octobre); la liberté des opinions et de leur application, pour chaque citoyen ou chaque association de citoyens, par la voie de la parole et de la presse, et l'abrogation de toute loi générale ou particulière, entravant le libre exercice d'un culte quelconque, et assujettissant ceux qui le professent à des formalités qui froissent leur conscience, avec suppression de toute magistrature créée pour soumettre les associations philosophiques ou religieuses et les cultes à l'action ou à l'influence de l'autorité; l'abolition du serment immoral à prêter en garantie de la sincérité des dé-

clarations de succession et de mutation par décès (17 octobre); la liberté entière des théâtres (21 octobre); l'abolition de la haute police et de toute surveillance exercée par elle (22 octobre); la publicité des budgets des communes (26 octobre); la publicité de l'instruction et des débats aux conseils de guerre, ainsi que le droit des prévenus de s'y faire assister d'un conseil librement choisi (9 novembre); etc. Ceux de ces arrêtés qui le comportaient par leur objet, étaient explicitement basés sur les *considérants* les plus remarquables; savoir, la haine du despotisme, l'horreur de tout monopole ou privilège, le respect le plus religieux pour la liberté de tous, la reconnaissance sincère de l'égalité civile et politique de tous les Belges, enfin la déclaration de la liberté absolue de la conscience humaine et de ses manifestations, sur lesquelles la loi n'aurait plus d'action possible.

Je n'ai qu'un regret: c'est de n'avoir pas du moins préparé la future abolition de la peine de mort. Il appartenait au pouvoir créé par l'humanitaire révolution belge de déclarer cette peine, en matière de délits pour opinions, une atrocité inique qu'il rayait dès à présent du code des peuples, en matière de crimes contre la société, une cruauté inutile à laquelle il faut se mettre le plus tôt possible en mesure de n'avoir plus à recourir.



## ❧ XXI ❧

**Visite aux Petits-Carmes. — Encore M. de Stoop. — Népotisme. —  
Morale révolutionnaire de M. de Mérode. — Cérémonie funèbre  
à la place Saint-Michel.**



J'ai rapporté d'un trait les travaux principaux du comité central jusqu'au moment de ma retraite. Je reprends maintenant le récit des événements qui me concernent.

Il y en a un avant tout de fort peu d'importance, mais que cependant je consignerai ici à cause de l'effet qu'il fit sur moi. Les capitulations des forteresses nous avaient envoyé beaucoup de prisonniers. Un nombre considérable d'officiers supérieurs, entre autres le général Howen et son neveu le colonel Lassaras, se trouvaient aux Petits-Carmes. Nous avons reçu au comité central plusieurs demandes de ces messieurs, tendant à leur faire accorder quelques adoucissements, et à nous proposer des moyens praticables d'accélérer le moment de leur échange avec la Hollande. Je résolus de me porter moi-même à la prison. Quel contraste entre la réception qui m'y

avait été faite, deux ans auparavant, lors de l'humiliante cérémonie de l'écrou, et celle que me fit alors l'officier qui commandait le poste! Lorsque le prisonnier de 1828 entendit crier, *Aux armes!* et le tambour battre aux champs, il se sentit beaucoup moins à l'aise que lorsqu'il était livré au greffe, contre reçu, par la gendarmerie de Guillaume. Aussi me hâtai-je de franchir les marches quatre à quatre pour arriver auprès du général hollandais. C'était un vieillard aux cheveux blancs, qui m'accueillit avec toute l'urbanité possible, et me dit sur ma carrière politique des choses qui, sorties de la bouche d'un adversaire de ma cause, m'émurent plus que n'auraient pu faire toutes les louanges de mes compatriotes. J'étais fortement impressionné à la vue de ces chambres que j'avais presque toutes occupées, et où maintenant soupiraient après la liberté les agents de celui qui m'avait privé de la mienne. Je promis à ces messieurs de ne rien négliger pour rendre leur position plus tolérable, et je tins parole. J'ose me flatter que mes efforts auront contribué en quelque chose à abrégé la durée de leur captivité\*.

\* Après ma démission, le général Howen, au moment de retourner en Hollande, me fit l'honneur de me faire une visite. La position délicate dans laquelle je me trouvais, m'empêcha de le recevoir, *par égard pour lui et pour ses concitoyens.*

Peu après cette visite qui m'avait rappelé la plupart des *personnages* auxquels j'avais eu affaire pendant mes vingt et un mois de détention, je reçus une lettre de l'un d'eux, de M. l'ex-procureur général de Stoop (13 octobre), qui me demandait, d'Aix-la-Chapelle où il s'était réfugié, pourquoi il avait été suspendu de ses fonctions? si le gouvernement se proposait de faire examiner sa conduite? et s'il pouvait retourner sans crainte à Bruxelles? Je lui répondis, pour autant que je puis encore me rappeler les termes de ma lettre, et cela sans le faire attendre un seul jour : 1° Que son impopularité nous avait forcés de lui ôter une place qui l'aurait exposé à la colère de ses nombreux ennemis ; 2° que le gouvernement, supposant, faute de preuves du contraire, qu'il avait agi de bonne foi et sans méchantes intentions dans l'exercice de ses fonctions sous le régime passé, l'abandonnait au témoignage de sa conscience ; 3° que je répondais de sa sécurité personnelle et de sa tranquillité s'il revenait habiter sa patrie. M. de Stoop ne m'accusa pas réception de cette lettre. Retourné à Bruxelles où j'étais encore, il ne vint pas même me voir ; et plus tard (1837), s'étant trouvé à Gand assis à table à côté de moi, il fit semblant de ne pas me connaître. Il est vrai qu'alors je n'étais plus rien, et que lui M. de Stoop était en faveur auprès du

gouvernement de Léopold qui , à la sollicitation de M. Ch. de Brouckère, neveu dudit M. de Stoop, lui avait accordé 5 ou 6,000 francs de pension par an , en récompense de ses fidèles services sous Guillaume, c'est-à-dire de ce qu'il avait fait pour que la révolution , dont il acceptait l'argent comme Léopold en avait accepté un trône, n'eût jamais lieu !

Passons à des choses plus graves.

La plupart des membres du gouvernement national avaient sous leur protection des clients qu'ils cherchaient à colloquer le mieux possible, soit dans l'administration civile, soit dans l'organisation de l'armée. Quoique pur de tout népotisme, car je ne pense pas qu'on m'accusera , ni d'avoir mis en avant M. Tielemans que ses droits révolutionnaires de banni recommandaient assez d'eux-mêmes à la reconnaissance du peuple , ni d'avoir placé un mien cousin comme *garçon de salle* au comité central du gouvernement provisoire ; quoique pur , dis-je , de tout népotisme, je n'articulerai qu'un seul des faits qui prouvent que tous ne montraient pas les mêmes scrupules. M. de Mérode , inspiré par le désir intuitif de dissimuler de son mieux son inerte modérantisme , s'était accolé un *bravo* qui , croyait-il probablement, lui aurait tenu lieu d'énergie et de courage. C'était M. Ernest Grégoire. Se l'étant ad-

joint, lors de sa mission avec pleins pouvoirs dans la Flandre occidentale (14 octobre), en qualité, je ne sais pourquoi, de secrétaire général du gouvernement, il lui laissa le champ entièrement libre *pour*, comme dit l'Évangile, *planter et arracher*; et M. Grégoire ne se fit pas faute de bouleverser tout le district de Courtrai, où il heurta violemment l'opinion des catholiques en les soumettant à des hommes qui, pour lui, Grégoire, avaient toute la probité requise par cela seul qu'ils n'étaient pas dévots. Honoré de la confiance du district, je reçus bientôt ses plaintes, avec l'avis que, si je ne me hâtais de remédier au mal qui venait d'être fait par le *factotum* du pieux comte, le gouvernement était menacé de la défection d'une partie des Flandres. Je signai à l'instant, je crois que ce fut bien une douzaine de brevets de nouvelles nominations qui, en annulant les nominations faites par M. Grégoire, neutralisèrent l'effet qu'on en avait craint.

Au retour de M. de Mérode, je me permis de lui faire quelques représentations. Il me répondit : que nous étions en révolution; que c'étaient par conséquent des révolutionnaires qu'il fallait chercher à tout prix, de révolutionnaires qu'il fallait nécessairement se servir; qu'il n'y a de bons et de vrais révolutionnaires que les hommes immoraux, sans

foi ni loi, sans principes ni convictions. Je le priai alors, lui laissant du reste la responsabilité de son opinion dans ce qu'elle pouvait avoir de personnellement offensant pour M. Grégoire, je le priai de me rayer de sa liste de *renverseurs*, si jamais il avait poussé la charité fraternelle à mon égard jusqu'à m'y accorder une place. Je lui dis que je tenais beaucoup plus à ma réputation d'honnête homme qu'à celle d'être un de ses héros; que par révolutionner, je n'entendais aucunement confondre le bien et le mal, abattre pour abattre et régner sur des ruines, mais seulement se résigner à regret à un acte de violence devenu inévitable pour substituer *sans retard* un bien *assuré* à un mal devenu *extrême*; que toute révolution est illégitime à mes yeux si son résultat immédiat n'est pas la fondation d'un ordre plus parfait et l'organisation d'une réforme toujours progressive; que par conséquent, loin d'être pour moi des obstacles, le respect pour la morale et l'amour de la vertu sont des qualités indispensables pour le révolutionnaire comme je le comprends, qui même ne se décide à courir toutes les chances et à affronter tous les maux d'une révolution que pour relever la morale outragée et rendre à la vertu tous ses droits. Après ma retraite, M. Grégoire m'offrit de faire triompher la république pour la somme de 30,000 francs; il

ne se serait sans doute pas fait scrupule d'immoler au succès de cette révolution nouvelle, jusqu'à son orthodoxe patron. Pour le dire ici en passant, je rejetai la proposition du révolutionnaire par excellence selon M. de Mérode : je n'avais aucune confiance dans une république payée comptant. C'est bon cela pour une monarchie. Aussi M. Grégoire, un peu plus tard, *travailla-t-il* dans le sens du prince d'Orange. Ses complices de l'intérieur, auxquels il n'était plus utile, le renvoyèrent du pays.

Disons un mot de la cérémonie funèbre qui eut lieu lors de l'inhumation des patriotes *morts pour la liberté*. Elle était noble et touchante, parce qu'elle était spontanée, populaire, sans luxe, sans étiquette, sans déploiement de forces et sans affectation d'autorité. On m'a fait un reproche d'avoir assisté à la messe qui fut chantée à Sainte-Gudule, et de m'être joint au clergé que j'avais même, de concert avec mes collègues, invité à bénir la place Saint-Michel, où les corps de nos braves concitoyens allaient être déposés. Il m'est, me paraît-il, facile de répondre à ce blâme : je suis loin d'être un catholique de conviction, et si je feignais de l'être, je serais coupable d'hypocrisie. Lorsque, peu après que le peuple m'eut momentanément élevé à la haute position que le délire de la révolution m'avait faite, mes amis

m'exhortèrent à transiger avec mes principes, et à sacrifier quelque chose de ma raideur de philosophe aux préjugés nationaux, en me montrant, par exemple, comme la presque généralité de mes concitoyens, aux services de l'église, nommément à la messe du dimanche, je repoussai avec vivacité ces suggestions d'une faiblesse adulatrice, et je déclarai que, quoi qu'il en pût arriver, je demeurerais moi-même, sans céder devant les exigences du peuple plus que je n'avais fait devant les désirs du roi : voilà pour ce qui m'était purement personnel. Mais l'inhumation des martyrs de la liberté était l'affaire du peuple, et le peuple, éminemment catholique, eût répudié une cause dont les victimes n'eussent point été accompagnées des bénédictions de ses prêtres jusqu'au champ du repos. C'est comme représentant de ce peuple croyant, et non comme croyant moi-même, que j'engageai le clergé à s'associer à notre œuvre patriotique, que je pris part aux cérémonies de son culte, et que je le suivis, ému jusqu'au fond de l'ame, à la même place d'où, deux ans auparavant, les agents de Guillaume m'avaient mené en prison, et où maintenant je disais un dernier *adieu* aux héros du dévouement qui, ce fut l'énergique expression populaire, avaient enterré auprès d'eux Guillaume et toute sa race.



## ❧ XXII ❧

**Anciens députés. — Le prince d'Orange. — Protestation du comité central. — Ma profession de foi. — Domine, salvum fac populum.**



Avant même le retour de M. Gendebien, quelques-uns des anciens députés s'étaient remontrés à Bruxelles. Mes collègues du gouvernement penchaient beaucoup à les attacher au nouvel ordre de choses; moi, au contraire, je répugnais à les mêler à une révolution qui s'était faite tout entière sans eux, et l'on pouvait dire malgré eux, ou du moins en dépit des obstacles que leur conduite y avait opposés : car, après leur inconcevable défection lors de leur départ pour la session extraordinaire des états généraux à la Haye, on avait lu le nom de l'un d'eux au bas de la demande, plus inconcevable encore, adressée par quatre-vingts notables de Bruxelles au prince Frédéric, de venir avec son armée mettre à la raison le peuple qui, de son côté, se préparait à

délivrer les notables et le pays entier de la domination hollandaise. Il me paraissait que ces messieurs étaient politiquement morts, et bien morts pour le bonheur de la Belgique, puisqu'ils s'étaient eux-mêmes suicidés. Je consentis cependant à causer avec eux pour sonder leurs intentions. Le prince d'Orange était encore à Anvers, et la popularité qu'il cherchait à conquérir en reconnaissant, tacitement d'abord, puis formellement, l'indépendance de la Belgique dont il saluait les couleurs, et son gouvernement révolutionnaire dont il permettait qu'on affichât et exécutât les actes, tenait attachés bien des regards sur lui comme sur le candidat au gouvernement futur de la Belgique, qui avait le plus de chances. Aussi l'un des ex-hauts et puissants seigneurs, aujourd'hui bien plus grand seigneur encore, plus puissant, et plus haut placé, nous était-il arrivé avec des propositions de la part du prince, propositions, il faut le dire, qu'il jugea prudent de garder dans sa poche, le simple aspect de notre modeste réunion lui ayant suffisamment prouvé que le comité central *en masse* ne les aurait jamais accueillies avec faveur. Un autre, plus franc, répondit sans hésiter aux questions que je lui avais adressées comme il était convenu, qu'il ne prendrait aucune résolution sans avoir consulté *Son Altesse Royale*. C'était bien

là l'opposition usée du royaume! elle avait fait son temps.

Elle se trompait radicalement cette opposition, et sur les hommes, et sur les choses, auxquelles, du reste, avec ses anciennes idées légales, il lui eût été fort difficile de comprendre quoi que ce fût. Tout était possible à cette époque en Belgique, hormis une restauration quelconque, avouée ou masquée, du pouvoir de la maison d'Orange. Le peuple, à qui on réussissait assez facilement à faire tout vouloir, montrait sur ce point seul une volonté à lui, bien décidée, bien ferme. Ni M. de Mérode ni M. Van de Weyer n'osèrent la braver lors des communications particulières que le prince leur fit faire peu après son arrivée à Anvers; et comme ces communications, si elles parvenaient à la connaissance du public, les exposaient à se voir compromettre d'une manière fâcheuse, ils se sentirent dans l'obligation de rendre compte au peuple de ce qui s'était passé (7 octobre).

Peu après, un envoyé officieux en apparence du prince d'Orange se présenta au comité central. Il lui fut répondu que le peuple repoussait toute la maison de Nassau indistinctement, et que nous, mandataires de ce peuple, nous étions uniquement chargés d'exécuter sa volonté, et de maintenir ses décisions de tous nos efforts et de tous les moyens qu'à cet

effet lui-même mettait à notre disposition. Et comme le prince Kosloffski, ainsi disait se nommer cet envoyé, s'était adressé plusieurs fois à moi directement, je lui répondis à mon tour, en mon propre et privé nom : Que si le peuple m'eût soupçonné seulement de vouloir présenter le prince d'Orange comme le seul chef digne de lui commander, il serait monté au lieu de nos séances pour me jeter par la fenêtre (je rapporte mes expressions toujours vives dans la conversation libre); et que je n'aurais eu là que ce que j'aurais mérité, pour avoir méconnu et avoir voulu violer le vœu national. Le mot *mérité* m'attira de la part de M. Kosloffski de verbeuses objections. Je répliquai, pour couper court à un dialogue devenu aussi embarrassant qu'inutile, que, comme il avait fort bien supposé, je ne nourrissais aucun sentiment individuel de haine contre le prince, mais que, quand même la chose eût été possible, ce que je niais formellement, jamais je ne me serais permis de faire personnellement montre de générosité aux dépens de ma patrie et de mes concitoyens; que d'ailleurs, dans les circonstances données, je partageais entièrement les idées du peuple sur la famille déchue, mais que, si la majorité des Belges avait été assez inconséquente pour songer à une contre-révolution, tout en respectant le souverain vouloir de la nation, je

me serais cependant bien gardé de me faire l'instrument de ce qui m'aurait paru, à moi, un acte tout à la fois sans nécessité et sans avenir, et que pour ne pas désobéir je me serais retiré.

Les négociations devinrent finalement officielles, et le comité central répudia les propositions doucereuses du prince d'Orange, par une protestation publique contre ses prétentions à gouverner quelques villes de la Belgique, conjointement avec l'autorité populaire que la révolution avait préposée à cette même Belgique, sans partage ni distinction. Ce fut à cette occasion que je crus me devoir à moi-même, non-seulement de repousser ouvertement les calomnies de ceux qui me taxaient d'orangisme, mais aussi de dire catégoriquement ce qu'en définitive j'avais toujours été, ce que j'étais encore et ne cesserais jamais d'être.

Dans une lettre adressée au *Courrier des Pays-Bas* (19 octobre), j'articulai positivement et nettement que mes principes étaient *démocratiques* et que j'étais *républicain* (16). C'était, je le sentais bien, me livrer à mes ennemis pieds et poings liés, puisque la féodalité nobiliaire et l'aristocratie commerciale, qui reprenaient peu à peu toute leur importance, craignaient ou feignaient de craindre la république, comme étant la domination des *gens de rien* et

n'ayant rien sur les gens riches et *comme il faut*, et puisqu'ils étaient parvenus à la faire haïr par le peuple, auquel ils avaient fait accroire que c'est le règne des voleurs et des assassins, l'anarchie et la misère. Mais que m'importait à moi d'être calomnié? Je n'avais rien à cacher et je ne voulais rien cacher. J'étais bien décidé à demeurer fidèle à mes opinions, qu'elles plussent d'ailleurs ou ne plussent pas à mes concitoyens. Et voilà précisément pourquoi je croyais devoir, afin de conserver ma propre estime, faire clairement connaître ces opinions, afin que le peuple, me voyant tel que j'étais, les appuyât ou me renvoyât moi-même.

D'accord avec ces principes, je fis représenter aux évêques, qu'ils avaient jusqu'à ce moment eu tort de se laisser imposer le *Domine, salvum fac regem...*, dont la finale changeant à chaque révolution monarchique ou républicaine, les exposait à ne jamais bien savoir quand il leur fallait cesser de chanter le gouvernement *de droit*, comme se nomment toujours les gouvernements tombés, pour entonner le pouvoir *de fait*, ce que toujours tout pouvoir nouveau commence par être. Et en conséquence, pour se soustraire à cette perplexité, je les invitai à substituer à une formule nécessairement variable une autre qui ne changerait jamais; savoir, *Domine, salvum fac populum*; le

peuple, sous quelque forme que ce soit, demeurant toujours. Les évêques goûtèrent fort mes idées; mais l'aristocratie anti-populaire était puissante, et le royalisme aristocratique reprenait faveur : ils n'osèrent.



  
**XXIII**

**Mésintelligence au comité. — Mouvements orangistes. — Don Juan Van Halen. — M. de Mérode adhère à mon projet d'arrêté pour la déchéance des Nassau. — Effervescence du peuple. — Mes collègues m'accusent d'ambition ; M. de Mérode, de Robespierreisme. — Mes sentiments de fraternité pour les Hollandais.**

---

La mésintelligence croissait au comité. Depuis que M. Gendebien s'y était déclaré contre moi, MM. Rogier et Van de Weyer, dont l'appui m'avait été si nécessaire pour empêcher l'action aristocratico-cléricale de M. de Mérode, n'avaient eu rien de plus pressé que de m'abandonner et de donner ainsi gain de cause en plusieurs rencontres à un système dont, en dernière analyse, ils ne désiraient pas plus que moi le triomphe. J'eus cependant M. Van de Weyer pour moi dans une discussion importante sur l'ouverture du congrès. Nous voulions que les élections fussent différées et le congrès constituant prorogé, jusqu'à ce que nous eussions tranché plusieurs des questions vitales sur lesquelles il était à craindre qu'une assemblée délibérante, fort nombreuse et

composée d'hommes probablement plus timides encore que consciencieux, n'aurait pas pris un parti aussi arrêté que nous. Nous obtînmes simplement la réduction de moitié du cens électoral pour les campagnes seules (16 octobre). M. de Mérode, qui voyait dans le congrès national une planche de salut, pour lui bien entendu, qui voulait à tout prix en finir avec la révolution de peur qu'elle ne lui ôtât ce qu'il tenait d'elle, M. de Mérode se fit le champion de ce qu'il appelait la légalité nouvelle, et M. Gendebien lui assura la majorité. Le congrès demeura fixé au 8 novembre.

Un autre sujet de discorde fut la déchéance des Nassau, dont je ne cessais de présenter la déclaration comme un des premiers devoirs du gouvernement révolutionnaire, surtout parce que je voyais dans les Nassau les seuls prétendants raisonnablement acceptables au trône de Belgique, et que, comme je le dirai plus bas, je voulais fonder une Belgique dont l'indépendance reposât sur la liberté, et la liberté sur la force dont elle s'entourerait par sa propagande morale, c'est-à-dire une république belge, sortie des débris du trône, qu'il ne faut jamais rapiécer après l'avoir fait une fois voler en éclats. Je n'étais en cette circonstance soutenu que par le seul M. Tielemans, chef du comité de l'intérieur. La

déclaration de déchéance me parut urgente, surtout lorsque, des émeutes ayant éclaté presque simultanément dans la Flandre occidentale et le Hainaut (20 octobre), j'eus tout lieu de croire que les partisans du prince d'Orange avaient excité ces troubles, afin de dégoûter de la liberté par l'anarchie, de faire regretter la monarchie en haine de la révolution qui l'avait détruite, et de porter au rappel d'un Nassau comme seul capable de rendre au pays l'ordre, la paix et la prospérité.

Avec ces désordres coïncidaient en outre les efforts que faisait le prince d'Orange à Anvers pour se rendre agréable, et le changement de langage de deux des principaux organes de l'opposition, le *Courrier des Pays-Bas* et le *Courrier de la Meuse*, devenus inopinément orangistes. J'insistai fortement pour que le gouvernement provisoire remplît en cette occasion sa haute mission, celle de se faire l'organe du peuple qui l'avait institué, et pour qu'il proclamât les Nassau privés légalement de tout espoir de dominer en Belgique. Ma proposition fut rejetée par tous mes collègues, par respect, dirent-ils, pour le congrès national, à qui seul il appartenait de fixer le sort futur des Belges. On se borna à l'arrestation du général Juan Van Halen, plus que suspect de machinations en faveur du prince d'Orange, sur qui il fondait l'in-

*dépendance monarchique* des provinces insurgées. M. Van Halen était un des protégés de mes collègues ; il m'avait singulièrement déplu depuis mon entrée au gouvernement : cependant je ne réussis à les débarrasser de lui que grâce aux circonstances critiques qui les forcèrent enfin de sévir pour ne pas lui quitter la place eux-mêmes.

Un incident assez curieux doit être mentionné ici. Avant que M. de Mérode eût cru pouvoir entièrement compter sur les trois autres membres du comité central pour faire rejeter mon arrêté de déchéance, dont je lui avais communiqué le projet, il essaya d'entrer en arrangements avec moi et *amenda* ledit projet de sa propre main. Mes considérants étaient : 1° la nécessité d'assurer la pleine liberté de voter aux élections pour le congrès, liberté entravée par la présence des troupes hollandaises dans quelques villes de la Belgique ; 2° l'affectation par le prince d'Orange d'un grand pouvoir et même l'usurpation de la souveraineté à Anvers ; 3° les derniers troubles instigués par le gouvernement déchu pour ramener le despotisme par le désordre : M. de Mérode ne toucha aucunement à cet exposé de motifs. Il se borna à modifier les deux articles de l'arrêté (17).

Pour obtenir, je ne demandais que le moins possible, et ce que, la convocation du congrès posée, on

aurait pu exiger même, sans paraître pour cela vouloir empiéter sur l'exercice futur de ses droits. M. de Mérode, sauf quelques ménagements dans les termes, était, on le voit, prêt à m'accorder l'exclusion si populaire de la famille dépossédée. Nonobstant, le comité central repoussa mon projet.

Il n'était cependant pas sans craintes en ce moment sur les suites de l'effervescence qui se montrait dans le peuple. Le peuple se croyait à la veille d'être trahi. Assez indifférent sur tout le reste, il ne voulait à aucun prix des Hollandais, ni surtout de la maison régnante de Hollande. Et le gouvernement provisoire se refusant à manifester la même aversion, se montrait évidemment, selon lui, disposé à rétablir plus ou moins directement le régime renversé. Lui-même alors chercha, par des actes extérieurs, à dicter sa volonté souveraine : il planta des *arbres de la liberté*, être libre signifiant dans son ordre d'idées ne plus obéir à ceux qui l'avaient exploité, opprimé et humilié pendant quinze ans, et ne signifiant absolument que cela. Je me rappelle à ce propos la frayeur que le moindre rassemblement causait à mes collègues réunis. Ils n'entendaient plus que l'émeute hurlant à leurs oreilles, et se voyaient déjà expulsés du palais national. Pour moi, qu'avais-je à redouter ? je n'avais pas demandé à y venir ; je ne

demandais pas à y rester : et j'étais fermement résolu à ne pas faire la moindre concession pour y rester. J'étais prêt à me dévouer au peuple aussi longtemps qu'il m'agrèerait, moi et mes services; mais j'étais prêt aussi à me retirer sans regret devant la plus petite marque de sa désapprobation.

Ma tranquillité était interprétée par mes collègues d'une manière toute différente. Des arbres de la liberté ! c'était là de la république bien évidemment. Et cette république, qui la voulait? moi, sans nul doute. Il était donc clair que je n'avais rien à craindre de ceux que (cela devait être ainsi) je poussais moi-même à un mouvement républicain contre mes collègues, adversaires de la république....

Pauvres têtes! ils ne soupçonnaient même pas que, fait comme je suis, je ne pouvais vouloir d'une république *manigancée* par l'intrigue, pas plus que d'une république achetée à prix d'argent, ou d'une république imposée par la violence et la terreur. Ma république à moi, et je n'accepte le droit de citoyen que dans celle-là, doit être l'œuvre de la raison et de la volonté de tous : et voilà précisément pourquoi j'en hâte l'établissement, de tous mes efforts et de tous mes vœux, parce que je désire que tous les hommes deviennent sages, justes et bons.

Un rapprochement curieux à faire aujourd'hui,

c'est qu'animé des sentiments dont je viens de parler, je n'en fus pas moins accusé par M. de Mérode d'être un *Robespierre* : cette accusation était aussi fondée que celle de M. Spruyt qui m'appelait un partisan de Babeuf et de Marat. La colère de M. de Mérode avait cette fois été excitée par l'intention que je manifestais de déployer de la vigueur contre les principaux meneurs des troubles orangistes. C'était là, selon M. le comte, faire *du terrorisme à froid*. Il ne se ressouvenait donc pas que j'avais été le seul après l'incendie d'Anvers (que j'avais cependant fait si énergiquement flétrir dans le journal officiel l'*Union belge*), à m'opposer à la mesure de représailles qu'un de nos collègues voulait exercer *contre le peuple hollandais*, en faisant couper les digues de la Hollande et noyer plusieurs provinces. Si cette mesure avait passé, j'étais bien décidé, tout terroriste que je paraissais, à protester solennellement et à me retirer à l'instant. Je suis Belge, oui ; mais avant tout et surtout je suis homme : et je ne l'oublie jamais, même en temps de révolution.

Je ne laisserai pas échapper cette occasion sans témoigner combien j'ai toujours été contraire aux sentiments de haine nationale que quelques révolutionnaires de septembre voulaient fomenter entre les Hollandais et les Belges. C'était d'abord une mala-

dresse radicale en bonne politique. Ensuite, et cela seul me suffisait, c'était une atteinte à la morale humanitaire. Pour moi, les Hollandais sont des frères comme mes propres concitoyens; ils ont, à mes yeux, les mêmes droits à réclamer, comme les mêmes devoirs à remplir. J'aurais, dans le temps dont je parle, voulu leur faire comprendre qu'ils avaient aussi les mêmes griefs à redresser, et le jour le plus heureux pour moi eût été celui où je serais parvenu à les venger du despotisme qui pesait encore sur eux comme il avait pesé sur nous.





## XXIV

**Je repousse la candidature au congrès national. — Reproches qui me sont faits. — Je propose la république.**



Le congrès allait bientôt s'ouvrir. Mes collègues s'étaient mis ouvertement sur les rangs pour en être élus membres, et en demandant les suffrages de leurs concitoyens, ils avaient affiché tout juste ce qu'il fallait d'opinions populaires pour parvenir à leurs fins. Je pris le parti opposé. Je croyais de mon devoir de demeurer au gouvernement provisoire jusqu'à la création du pouvoir définitif : et chargé par le peuple d'exécuter sa volonté, je ne croyais pas qu'il me fût permis d'aspirer à siéger parmi ceux qui allaient formuler cette même volonté nationale. Je pense encore de même aujourd'hui. Et comme je ne balance jamais sur un devoir à remplir, je déclinai franchement la candidature. C'était peut-être une faute de tactique : du moins on me l'a reprochée comme telle, et comme une faute grave. Je ne m'en

défends point : j'accepte le reproché comme mérité. Mais j'ajoute que , si c'était à recommencer, j'agis de même absolument.

Le blâme que m'attira mon refus d'être à la fois le législateur de ma nation ou l'interprète de sa volonté, et son agent responsable ou l'exécuteur de cette même volonté , c'est-à-dire d'exécuter ma propre volonté , imposée au peuple au nom du peuple même , me mène naturellement à particulariser une autre accusation intentée à ma courte carrière politique. On m'a taxé de faiblesse pour n'avoir pas ( ce sont les expressions ) *mis sous clef* pour une semaine MM. de Mérode , Van de Weyer et Rogier. Je l'avoue , je ne crois pas la brutalité un moyen de succès ; je pense que , s'il n'avait réellement manqué au triomphe de mes idées que huit jours de prison pour mes collègues , elles auraient bien triomphé seules , et sans cet acte de violence , dès lors inutile : le fait est que les bourgeois ne voulaient pas de la réalisation de ces idées , et que le peuple y était fort indifférent ; ce que l'incarcération de MM. Van de Weyer , Rogier et de Mérode n'aurait changé en rien.

En outre , comme je l'ai déjà dit , je n'eus pas à me plaindre de MM. Rogier et Van de Weyer , si ce n'est après le retour de M. Gendebien , auquel ils adhérèrent aussitôt qu'il se fut déclaré contre moi.

Il aurait donc fallu aussi, et même avant tout, *mettre sous clef* M. Gendebien. Examinons en peu de mots quelles auraient été les suites de ce *coup d'état* révolutionnaire.

Afin qu'il réussit, il eût fallu que je montasse à cheval pour dicter ma volonté le sabre au poing. Ce n'était pas là ma mission. Je suis de beaucoup au-dessous et, je n'hésite pas à le dire, au-dessus d'un pareil rôle. Je n'avais point et ne voulais point avoir de pouvoir réel. Toute ma force était dans ma popularité. Mes collègues n'étaient pas, beaucoup s'en faut, aussi populaires que moi; mais ils n'étaient pas impopulaires non plus. Ils jouissaient d'une bonne réputation comme hommes privés, et, à moins d'être dans le secret des affaires, on ne pouvait leur reprocher aucun acte public dont le peuple eût lieu de se plaindre. Il m'était impossible de les mettre sous clef avant qu'ils eussent publiquement fait preuve de mauvais vouloir; c'est en vain que je les y eusse mis après. Qu'est-ce que ce peuple eût dit de moi si, sous prétexte du mal qu'il était possible qu'ils fissent ou du bien qu'ils pourraient empêcher, je les eusse éloignés du pouvoir et privés de la liberté? N'aurais-je pas été accusé d'ingratitude envers d'anciens amis, d'ambition, d'injustice, de violence, de despotisme? Et sous ces accusations, capitales pour ma popula-

rité, n'aurais-je pas bientôt succombé avec elle au tribunal de l'opinion de mes concitoyens?... Je reprends ma profession de foi politique.

Après avoir dit pourquoi je refusais de siéger au congrès, j'ajoutais que je ne voulais pas être privé pour cela, tout seul, de l'avantage de me prononcer, au moins une fois, sur les questions vitales pour l'indépendance future de ma patrie. Je déclarai donc que je repousserais, comme citoyen et comme fonctionnaire public, aussi longtemps que le peuple m'honorerait de sa confiance, non-seulement les Nassau, mais encore tout étranger, prince où non, que l'on voudrait placer à la tête de l'état. Les Belges doivent rester Belges ; simples, laborieux, économes, ni trop riches ni trop pauvres, le régime républicain, sous n'importe quelle dénomination, me paraît le gouvernement fait pour eux. La révolution est l'œuvre du peuple ; il faut qu'elle profite au peuple : cela ne se pourra que lorsqu'un gouvernement à *très-bon marché* permettra de réaliser des économies qui dégrèveront le peuple. Or la royauté, ou l'hérédité, ou l'intérêt dynastique, mènent presque nécessairement au luxe, au gaspillage, à l'exploitation. Et que l'on ne craigne pas les rois d'Europe : ils ont accepté le renvoi du roi de Hollande et la séparation de la Hollande et de la Belgique, qu'ils

ne voulaient pas ; ils accepteront , en reclinant si l'on veut , mais ils accepteront la république si nous la fondons. Peuple, déclarez votre juste volonté avec calme et fermeté, elle est toujours la loi suprême : sous les rois, elle fait les révolutions ; sous la république, elle les empêche à jamais (31 octobre).

Cette publication acheva de me perdre : le mot *république* m'aliéna le peuple qui ne me comprenait point, et que d'ailleurs on égarait ; le *gouvernement à bon marché* me fit des ennemis mortels de tous ceux, et le nombre était grand, qui prétendaient aux fonctions de sangsues publiques et qui voulaient par conséquent, j'ai leur aveu, être *payés cher*.

Au reste, cette république, condamnée par l'intérêt personnel des égoïstes, semblait ne l'être que par l'intérêt que les hommes prudents prenaient à la patrie. Elle aurait, criaient-ils de toute la vigueur de leurs poumons, elle aurait armé l'Europe entière contre nous ! Par l'Europe, ils n'entendaient probablement pas la France qui ne serait pas allée renverser à ses portes la révolution qu'elle maintenait chez elle ; ni les puissances du Nord qui ne demandaient que la paix , de peur que la guerre ne fit éclater dans leurs états mêmes le principe de liberté qu'ils auraient combattu ailleurs ; ni l'Angleterre dont je ne cessais de recevoir les lettres les plus positives,

promettant le refus de l'impôt au cas que le gouvernement fît seulement mine de nous gêner dans l'organisation de notre liberté et de sa forme purement démocratique. La république n'avait réellement d'ennemis à craindre que ceux du dedans, qui la calomniaient et la repoussaient parce qu'ils la redoutaient eux-mêmes, et qui la redoutaient comme incompatible avec leurs projets de vanité, d'ambition et de fortune.

Or ces ennemis étaient tout-puissants au milieu d'un peuple qui n'avait ni les lumières ni la force de volonté indispensables pour les réduire au silence et les ranger au devoir. La république, je le reconnais aujourd'hui, était impossible.





❧ XXV ❧

**Le comité central se divise. — Irritabilités vaniteuses. — Première communication diplomatique. — Protocole dit n° 2. — M. le marquis de \*\*\*.**



La discorde était montée au plus haut point au comité central. M. Gendebien m'accusait ouvertement de ne pousser à la république que pour m'en faire déclarer président. Je ne crois pas avoir répondu à cette accusation même en niant la chose, car une pareille absurdité ne se réfute point par des paroles. J'espère que M. Gendebien, demandant plus tard sans moi, et demandant vainement, ce qu'il aurait pu obtenir avec moi sans peine, me rend aujourd'hui pleine et entière justice. Le fait est que je n'ambitionnais pas la présidence, mais uniquement l'honneur de remettre à un président de la république que j'aurais contribué à établir, le pouvoir dont le peuple m'avait investi. Je dirai plus : je n'aurais même pas accepté la présidence. Après l'espèce de dictature révolutionnaire dont mes collègues et moi

avons été revêtus, après surtout la popularité qui, pendant quelque temps, avait concentré en moi seul cette dictature, c'eût été violer le principe qui me faisait agir si j'avais consenti à exposer la liberté à une aussi rude épreuve; non que je me supposasse capable d'abuser de la confiance même extrême de mes concitoyens, mais parce que je me croyais obligé à me montrer jaloux de la liberté du peuple plus que le peuple lui-même. A tort ou à raison et sans prétendre que mes scrupules fissent loi pour personne, j'étais irrévocablement décidé à accepter sous la république tous les mandats dont mes concitoyens jugeraient à propos de me charger, tous, *le mandat de chef de l'état seul excepté*.

Il y avait parmi nous, cela est très-vrai, des ambitieux ou plutôt des vaniteux, qui auraient voulu la république *quand même*... s'ils avaient pu y compter sur la première place, et qui en étaient les plus acharnés ennemis parce qu'ils étaient sûrs au contraire que cette première place ils ne l'obtiendraient jamais. Ce fut un de ceux-là qui, disait-il, si l'on m'avait nommé, moi, président de la confédération belge, m'aurait *brûlé la cervelle*, ne voulant pas, ajoutait-il, être dupe au point d'avoir fait la révolution pour un autre. — Encore une fois, ni lui ni moi n'avions fait la révolution; le peuple seul l'avait

faite : je n'en voulais pour moi, ni les profits, ni les honneurs; et je plaignais bien sincèrement d'avance le successeur de Guillaume, quel qu'il fût, président ou roi, qui, despote nouveau, aurait cherché à en accaparer les avantages au détriment de ses véritables auteurs. Quant à l'acte de brutalité dont j'étais menacé, je ne vois pas trop ce que la république y aurait gagné. Ce sont là des arguments à l'usage exclusif de la force toute matérielle et de ses aveugles agents : la liberté, toujours intelligente, les repousse ; la justice les condamne, et l'humanité en gémit.

Pendant qu'il me jugeait si mal, et peut-être parce qu'il me jugeait si mal, M. Gendebien s'était fait une espèce de système de me contrarier en toutes choses. J'avais réussi à rallier à mon opinion celle de mes deux collègues, MM. Rogier et de Mérode, appuyés par M. Goblet, administrateur de la guerre, et par M. Plaisant, de la sûreté publique, sur la question du renvoi en Hollande des soldats hollandais, nos prisonniers. M. Gendebien s'opposa à ce renvoi et déclara que, si nous passions outre, il protesterait. Je lui écrivis (3 novembre) pour lui rappeler que je n'avais pas protesté, moi, contre son refus de prononcer la déchéance des Nassau que je demandais instamment, et contre celui de différer les élections

nationales et l'ouverture du congrès, ce que M. Van de Weyer demandait avec moi. Je me déclarai décidé à ne pas vouloir couvrir plus longtemps de mon nom des actes opposés à mes opinions, ni taire mes opinions sur ce que mes collègues m'empêchaient de traduire en actes, et je priai M. Gendebien de me dire franchement s'il lui convenait mieux que je m'expliquasse à cet égard comme membre du comité ou comme citoyen. Ce fut M. Rogier qui me répondit : après m'avoir exposé qu'à *ses yeux* ma protestation sur des questions vitales ne serait point justifiée par celle de M. Gendebien sur une mesure peu importante, il me *supplia d'avoir égard* à sa prière et de ne *pas encore* éclater. C'était aussi mon avis. Je n'avais voulu que montrer le fond de ma pensée, et j'attendis le 10 novembre.

Les choses marchaient à grands pas vers un dénouement quelconque, pour moi du moins ; et j'en avais une grande joie : car, sans influence désormais pour faire le bien et sans puissance pour empêcher le mal, je m'usais en pure perte. L'approche du congrès me donnait seule le courage de prendre patience pendant une semaine. Ce fut à la fin de ces huit jours, si lents à s'écouler à mon gré, que le comité central reçut sa première communication diplomatique. Comme, dans la suite, les protocoles de la

*Conférence de Londres* ont consommé d'une manière infâme l'œuvre de la plus inique et la plus odieuse spoliation nationale dont l'histoire ait conservé le souvenir, et que la communication dont je viens de parler a été étiquetée, *Protocole n° 1*, toutes les voix se sont élevées, après ma retraite bien entendu, pour me reprocher d'avoir, en apposant ma signature au bas de la réponse du gouvernement provisoire, ouvert la voie à cette funeste suite d'actes de violence et de mauvaise foi d'une part, de lâcheté de l'autre, qui ont tué la Belgique dans son honneur et sa dignité, son indépendance et son existence. Je crois que ma justification, car je tiens à me justifier sous ce rapport, sera complète.

Dans leur communication du 4 novembre, les cinq puissances (Autriche, France, Grande-Bretagne, Prusse et Russie) n'imposent rien, ne demandent même rien, au moins directement. Seulement elles manifestent, sur la prière de la Hollande, *le désir* qu'elles éprouvaient déjà, d'arrêter le désordre et l'effusion du sang. Pour cela elles *sont d'avis* que, sans rien préjuger sur les questions dont elles *s'offrent à faciliter* la solution, les Hollandais et les Belges cessent les hostilités, et se retirent respectivement derrière la ligne qui séparait, avant le traité du 30 mai 1814, les possessions du prince souverain

des Provinces-Unies, de celles qui y ont été jointes pour former le royaume des Pays-Bas, par ledit traité et par ceux de Vienne et de Paris (1815). Nous répondîmes (10 novembre) : que nous remercions les cinq puissances de leur entremise toute philanthropique ; que tout en maintenant l'indépendance du peuple belge, nous la concilierions autant que possible avec le respect dû aux droits de l'humanité ; que par conséquent nous consentions à arrêter l'effusion du sang en cessant toute hostilité ; que, sauf réciprocité de la part de la Hollande, les troupes belges se retireraient en deçà de la ligne qui séparait les possessions hollandaises de celles qui y ont été ajoutées pour former le royaume des Pays-Bas. Ici, et comme explication essentielle de nos intentions sur ce que la proposition des cinq puissances et notre acquiescement à cette proposition pouvaient présenter de vague, nous ajoutâmes littéralement : « A cette occasion, le gouvernement provisoire de la Belgique doit à la bonne foi d'observer, *qu'il entend* par cette ligne les limites qui, conformément à l'art. 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales du pays, y compris toute la rive gauche de l'Escaut. »

La question de la ville de Luxembourg et de sa garnison prussienne, déterminée par le traité de

Vienne quant au nombre des soldats et à leurs attributions purement militaires, avait aussi été rappelée dans notre réponse ; mais sur le refus des commissaires de la *conférence* de s'engager dans des difficultés qui regardaient la confédération germanique, et que ladite *conférence* ne s'était pas proposé d'aplanir, nous nous décidâmes à supprimer le paragraphe. Il est très-possible, comme M. Bartels le donne à entendre, que la première minute de cette réponse, qui en effet fut égarée, eût été préalablement communiquée aux commissaires par un des membres du gouvernement ou par son secrétaire ; et que ce fût là ce qui leur fit naître l'idée de demander la suppression de la réserve sur la ville de Luxembourg. Quoi qu'il en soit, je signai cette pièce, non-seulement parce que je crus convenable et utile, mais parce que je crus juste de le faire. Ce fut à mes yeux un acte de devoir, et je le remplirais aujourd'hui comme je le remplis alors, c'est-à-dire spontanément. L'abus si honteusement coupable qu'en firent les cinq puissances, ne saurait rendre cet acte mauvais en lui-même. La diplomatie, cet art infernal d'employer la parole pour dissimuler la pensée, abuse de tout, et elle n'a pas besoin d'occasion ni de prétexte pour le faire. Que nous proposaient les puissances médiatrices ? La retraite par nous en

deçà, en compensation de la retraite des Hollandais au delà, de la ligne qui était bien celle que nous tracions, mais que nous tracions par surcroît de précaution pour qu'on ne nous dît pas plus tard que ce n'était pas celle-là qu'on avait entendu tracer. Notre acceptation ne nous faisait pas céder un pouce de terrain ; et les Hollandais évacuaient toutes nos places fortes ; et la Belgique entra en possession de tout le pays qui avait embrassé sa cause et de tout celui qui lui était indispensable pour constituer son indépendance réelle. Je le répète de nouveau : à moins d'avouer que la guerre était pour nous, non un moyen de repousser l'agression, de chasser nos anciens oppresseurs et de nous mettre à jamais à couvert des attaques du despotisme, mais le but même de notre révolution ; à moins de déclarer que nous nous battons pour nous battre, non pour conquérir notre liberté, que nous tuions pour tuer, non pour défendre notre vie, nos propriétés, et pour maintenir nos droits, il fallait consentir à laisser les Hollandais se retirer pacifiquement au lieu de continuer à les poursuivre par le feu et par le fer.

Il n'en fut plus de même lorsque, le 17 novembre, les cinq puissances eurent déclaré qu'elles recevaient la réponse du gouvernement provisoire parce qu'elle était une acceptation *pure et simple* de la proposition

qui lui avait été faite ; ce qui n'était pas vrai ; la condition mise à cette acceptation par le gouvernement provisoire, *devant*, continuaient les puissances, être regardée comme non avenue. Et en conséquence, elles déclarèrent que l'armistice (le gouvernement provisoire n'avait accordé qu'une cessation d'hostilités) était désormais un *engagement pris envers elles* par les deux parties belligérantes, et dont les puissances *se chargèrent de garantir l'exécution*.

Ici la mauvaise foi est patente, la tyrannie notoire. Il y avait mensonge de la part des cinq plénipotentiaires à la conférence, comme il y avait eu mensonge de la part des deux commissaires de ladite conférence auprès du gouvernement belge, lesquels avaient déclaré à Londres que M. Tielemans n'avait donné à la délimitation tracée dans la réponse du gouvernement provisoire d'autre valeur que celle d'une *opinion personnelle* : or M. Tielemans savait mieux que personne que l'intention formelle du gouvernement comme tel, intention que lui-même avait été chargé de formuler, était que cette délimitation constituât une condition *sine quâ non* de l'engagement contracté par la Belgique. MM. Cartwright et Bresson avaient fait mentir M. Tielemans, afin de pouvoir mentir eux-mêmes, et de fournir aux représentants des cinq cours un prétexte pour exercer leur arbi-

traire et leurs violences (18). A ce trait, le gouvernement belge devait tout remettre en question, et faire un appel aux armes, un appel aux masses, plutôt que de consentir à l'excès de servitude et d'opprobre sous lequel on voulait le courber et le flétrir. Et néanmoins, le gouvernement provisoire, dans sa réponse au véritable *protocole n° 1*, celui du 17 novembre (la réponse est du 21 novembre), consentit à une *suspension d'armes* jusqu'à la fin des délibérations sur l'armistice, à condition, non plus de l'évacuation de la Belgique par les soldats hollandais, comme avait stipulé la première réponse aux puissances, mais seulement de la conservation des positions respectives par les troupes hollandaises et belges. Je le répète : le gouvernement provisoire *tout entier*, tel que je l'avais laissé en me retirant, agréa ce protocole qui consacrait, *pour la première fois*, le *droit d'intervention* des puissances dans les affaires de la Belgique, qu'il livra de cette manière à la longue série d'affronts et de maux sous laquelle la révolution a fini par succomber. Je me rappelle que M. Tielemans vint, une nuit, m'annoncer cette résolution comme l'arrêt de mort de la Belgique : il y avait huit jours juste que j'avais quitté le gouvernement. Trois semaines plus tard (15 décembre), ce gouvernement, M. Gendebien excepté, signa l'armistice même.

Dès lors la domination de la diplomatie étrangère sur la Belgique , domination acceptée par la diplomatie belge , le pouvoir révolutionnaire belge , et par le congrès constituant belge , fut assurée. La fin prochaine de cette domination était d'y détruire jusqu'aux éléments de la révolution qui avait produit le fait de la séparation du midi et du nord , fait dont le peuple avait imposé l'acceptation à la diplomatie. Pour opérer cette contre-révolution d'une manière radicale, il fut décidé que rien ne serait négligé pour faire recevoir le prince d'Orange, comme roi des Belges, et que s'ils le repoussaient, du moins à aucun prix on ne leur permettrait de se former en république. Le prince d'Orange, dont le bombardement d'Anvers avait forcé pendant quelques jours les partisans au silence et à l'inaction, recommençait à faire de nouveau intriguer en sa faveur. Ce qui se passa à cette occasion me fait ressouvenir d'une dernière tentative qui fut faite auprès de moi avant l'ouverture du congrès : j'en rendrai fidèlement compte en peu de mots.

Un marquis français, député à la chambre de 1830 et proche allié du comte de Mérode, se trouvant en Belgique, vint au comité central et me fut présenté par mon collègue au gouvernement comme un homme fort influent auprès de la royauté citoyenne.

Nous n'avons pas encore, dit M. de Mérode en parlant à son noble parent, de comité des affaires étrangères ; mais si vous avez quelque communication à faire, vous pouvez vous adresser à M. de Potter qui, le cas échéant, serait naturellement placé à la tête de ce comité. En conséquence de cette entremise officieuse, la conversation fut bientôt engagée. M. le marquis me dit alors, que la république n'avait point de chances ; qu'un roi indigène ne nous assurerait aucun appui, ne nous ouvrirait aucun débouché au dehors ; qu'un membre d'une des familles régnantes en Europe nous attirerait des guerres interminables, par la jalousie des autres puissances qui ne pourraient voir de bon œil l'agrandissement de l'une d'elles. Tout cela était vrai, et j'en convins sans peine. Cependant je crus devoir retourner l'honorable de toutes les façons, afin de découvrir s'il avait mission, de qui il la tenait et quelle elle était positivement. La mission était évidente, et le plénipotentiaire trouva une réponse à chacune de mes objections. — N'avait-on pas demandé un prince de la branche d'Orléans ? — Oui, mais cela aurait pu compromettre le sort de la révolution de juillet. — Le choix ne pourrait-il pas tomber sur M. de Mérode lui-même ? — Ce choix était improbable ; et puis il n'aurait levé aucune des difficultés. — Et la réunion à la France ? — Était

impossible *pour le moment*. — Que fallait-il donc faire? — Prendre le prince d'Orange.

M. le marquis put s'apercevoir à cette proposition, si étrange pour moi de la part d'un homme soi-disant de la révolution des *trois journées*, que je n'avais point été formé à l'école du beau idéal de la diplomatie européenne, celle du prince de Talleyrand. Ma physionomie trahit visiblement le sentiment que j'éprouvais; ce qui n'empêcha pas mon interlocuteur d'augmenter encore mon étonnement en ajoutant qu'il était fâcheux que la Belgique eût fait sa révolution dans des circonstances si critiques pour la France; que ce mouvement intempestif avait jeté les provinces belges dans un *provisoire* dont elles ne sortiraient que lorsque le gouvernement français se trouverait en mesure de les faire jouir du seul *définitif* qui pût leur convenir, la réunion à la *grande nation*, voulue tout à la fois par la nature, la politique et le vœu des deux peuples; que le *provisoire* qui convenait le mieux était le règne du prince d'Orange, auquel les Belges ne s'attacheraient jamais de bon cœur, et que, par conséquent, ils seraient toujours prêts à échanger pacifiquement contre le décret d'incorporation.

Je ne doutai plus alors que le député français ne fût autorisé à nous entraîner, soit dans l'intérêt futur

de la France, soit dans l'intérêt présent de la maison de Nassau, vers une quasi-restauration. Ce qu'il venait de me dire était tout juste ce qui m'avait été écrit de Bruxelles le 16 septembre, par un des chefs de l'insurrection de cette époque, dévoué au parti français, qui voulait qu'on ne renvoyât Guillaume que lorsqu'on aurait été prêt pour substituer au despotisme de la cour paternelle le despotisme de la cour bourgeoise. Je demandai cependant de nouveau à M. le marquis si ses paroles avaient quelque chose d'officiel : sans en convenir, il se borna à me répéter que les personnages de France les mieux disposés en faveur de la Belgique pensaient comme lui à notre égard, et nous conseillaient de choisir le prince d'Orange; et il me cita entre autres le général la Fayette. Je mis fin à la conversation comme j'avais fait à la conférence avec le prince Kosloffski, en disant que le peuple ne m'avait confié aucun pouvoir relativement au rappel de ses ci-devant maîtres, et que s'il l'eût fait, je l'aurais prié de charger tout autre que moi de cette négociation, qui était, pour aussi longtemps du moins que la révolution aurait conservé un souffle de vie, tout à fait contraire à mes idées et à mes principes.

Je suis intimement convaincu aujourd'hui, que la politique de la France d'où résulta la proposition

expresse d'alors, est encore sa politique, mais cachée, actuellement. Elle veut un état provisoire par Léopold, comme elle l'a voulu par le prince d'Orange : un état définitif quelconque peut seul déjouer ses projets.





## XXVI

**Discours d'ouverture du congrès. — Qui le prononcera? — Démission du gouvernement provisoire. — Je remets au peuple le pouvoir qu'il m'avait confié. — Menaces de M. Charles Rogier.**



Le congrès allait s'ouvrir. Le comité central m'avait chargé de la rédaction du discours d'ouverture. Je le conçus dans un sens de simplicité et de franchise républicaines qui, selon moi, constituent la dignité gouvernementale élevée à sa plus haute puissance. Mes collègues furent loin de l'entendre ainsi : je leur parus avoir mis trop peu de modestie à relever nos services, et trop d'humilité à confesser nos fautes, dont les principales, à mes yeux, étaient les nominations de beaucoup d'employés indignes de la confiance publique, et sur lesquelles je voulais que nous provoquassions nous-mêmes une commission d'enquête, pour les infirmer, les ratifier ou les régulariser. Au reste, ces fautes, je les avais exposées comme inévitables pour des hommes qui, comme nous, avaient

été arrachés à leurs habitudes domestiques par une révolution que les circonstances avaient précipitée au delà de toute prévision, et qui avaient cherché à compenser, autant qu'il était en eux, par leur zèle populaire, ce qui leur manquait quant aux lumières et à la pratique de l'administration. Je ne cédaï aux objections qui me furent faites que le moins possible, et mon discours, quoique réduit à n'être plus qu'une pâle contre-épreuve de ce que j'aurais voulu dire, fut encore un des meilleurs de ceux dont *les trônes* constitutionnels bercent les peuples régulièrement tous les ans. Trois mots seulement y avaient été ajoutés par moi au moment de la prononciation : c'était à propos de l'assurance que nous tenions des cinq puissances médiatrices, de la cessation *prochaine* des hostilités, avec l'évacuation de TOUT notre territoire, SANS CONDITION AUCUNE. Ces derniers mots auraient probablement été biffés par mes collègues, à en juger du moins par la facilité avec laquelle ils souscrivirent dans la suite à toutes les conditions qui leur furent imposées, y compris celle de la non-évacuation d'abord, et puis du démembrement du territoire dont ils étaient chargés de garantir l'intégrité : mais ils n'en eurent connaissance qu'à la séance même.

Le discours étant adopté, la question s'éleva de

savoir qui le lirait. Quoique je n'eusse émis aucune prétention à cet égard, il parut néanmoins difficile de m'ôter ce qu'on appela un *privilège* ; seulement on l'expliqua en disant que je n'en jouissais qu'en ma qualité de *doyen d'âge*. Je l'avoue volontiers ; car il faut rendre justice à la fertile imagination de mes co-gouvernants : jamais, moi, à leur place, je n'eusse trouvé cette subtilité-là. Après donc que, malgré M. de Muelenaere qui, signalé à l'animadversion publique par son dévouement servile au gouvernement déchu, tenait à faire de l'opposition *quand même...*, aux autorités que le peuple avait investies d'un pouvoir nouveau ; après, dis-je, que nous eûmes été introduits au congrès avec tous les honneurs dus aux représentants de la révolution, je prononçai mon discours, et me retirai tout à la fois de la salle et de ma carrière politique. Avant cependant de redevenir *peuple*, je laissai tomber du haut du balcon du palais national un regard distrait sur les troupes qui défilaient dans la place en jetant encore des cris en mon honneur, et je reçus, sans en être le moins du monde touché, les félicitations des hauts *dignitaires* militaires et civils. Avant une semaine, me disais-je, d'autres cris seront à l'ordre du jour, et ceux qui me présentent aujourd'hui le tribut de leurs hommages, ne me jugeront plus digne même des témoignages de civilité

qu'on doit au citoyen le plus obscur. Ces réflexions m'attristaient ; non que je tinsse à des honneurs qui ne me flattaient en aucune manière, mais parce que, me paraissait-il, ils avilissaient deux fois ceux qui m'encensaient à cause du pouvoir dont j'étais revêtu et qui feindraient de ne plus me connaître dès que j'aurais dépouillé ce pouvoir. Aussi me hâtai-je d'écrire ma lettre de démission.

Pendant que je travaillais au discours d'ouverture pour le congrès, mes collègues discutaient le mode de remettre à cette assemblée les pouvoirs dont jusqu'à ce moment ils avaient été dépositaires. Je combattis leur résolution par tous les arguments que la raison et l'histoire purent me suggérer ; ce fut en vain : le parti était pris ; il ne restait plus que les termes à fixer. De mon côté, j'annonçai que, n'ayant reçu aucune mission du congrès, je n'avais rien non plus à lui rendre ; et que si la majorité du gouvernement provisoire arrêtait la dissolution de cette magistrature révolutionnaire, je me résignerais à un fait qu'il ne m'aurait pas été possible d'empêcher, et que je déposerais aussi l'autorité dont j'avais été honoré, mais seulement entre les mains du peuple. C'est ce que je mis à exécution le jour même où le congrès fut constitué.

Ma démission consista tout simplement en une

lettre (13 novembre) à mes ex-collègues, où je motivai mon refus de reconnaître la suprématie du congrès, pouvoir qui, exclusivement constituant et législatif, créé par le gouvernement provisoire, antérieur et, sinon supérieur, du moins indépendant du congrès, était et devait demeurer pouvoir exécutif suprême, émané du peuple. Je démontrai le danger qu'il y avait pour la révolution, pour la Belgique et pour le congrès lui-même, de laisser cette assemblée sans contre-poids, exposée aux entreprises d'une minorité factieuse qui pouvait, en cherchant un appui au dehors, renverser la majorité, plonger la nation dans l'anarchie, ou la livrer au despotisme et l'anéantir sous une contre-révolution. Voilà la faute dont je n'avais point voulu que la patrie et la postérité pussent un jour me faire le reproche, et la raison pour laquelle, sans avoir voulu me prêter à un semblant de retraite, je me retirais, moi, pour tout de bon, sans espoir d'être confirmé par personne. J'envoyai le même jour une copie de cette lettre au congrès, avec quelques mots de blâme sur la légèreté avec laquelle cette assemblée avait accepté la démission de mes collègues, sans provoquer une explication sur ce qui avait pu déterminer la signature de cette pièce par quelques membres du gouvernement provisoire et l'absence de la signature de quelques

autres. Mes deux lettres furent lues au congrès le 16 novembre, prises pour notification, et bientôt complètement oubliées.

Avant cette lecture, M. Rogier avait essayé de me faire révoquer ma résolution. J'avais reçu une lettre de lui et sa visite, et j'avais écouté avec le même sang-froid ses douceurs et ses menaces. A l'en croire, mon nom pour lequel il professait une si *juste estime*, était de tous ceux des membres du gouvernement provisoire le seul nom connu hors de Belgique ; je devais par conséquent conserver à ce pouvoir populaire la force et l'éclat dont il avait surtout besoin à une époque où il se mettait en rapport avec l'étranger. Me voyant inébranlable, il chercha à m'effrayer et prédit que je m'en repentirais ; je fis un signe d'incrédulité : il m'écraserait, dit-il alors (c'est le mot dont il se servit) ; je souris de pitié, et nous nous séparâmes pour ne plus nous revoir.

Je rentrais enfin dans la position d'où je n'aurais jamais dû sortir : j'étais redevenu moi-même, et je respirais librement comme avant que j'eusse posé le pied dans cette funeste lice politique, où il s'était commis sous mes yeux tant de bassesses et de turpitudes, où j'avais vu fuir devant moi tant d'heures sans charmes et tant d'illusions à jamais détruites. Il était temps pour ma santé qui commençait à beau-

coup souffrir de cet état moral d'agitation et de déceptions continuelles. J'avais besoin de me retremper au sein de ma famille, où des sensations plus naturelles et plus agréables eurent bientôt rafraîchi mon sang et rendu le calme à mon ame. Aussi ne me restait-il plus à raconter que quelques événements qui furent comme l'arrière-faix de mes six semaines de *règne*, et qui précédèrent mon départ pour la France.





## ❧ XXVII ❧

Adresse au congrès. — M. Plaisant me renvoie indirectement de chez lui, par ordre. — Lettre à mes concitoyens. — M. de Mérode y répond. — Injures de M. Van de Weyer.



Quoique devenu entièrement étranger au mouvement des affaires, je ne me crus cependant pas pour cela dispensé d'y prendre l'intérêt qui doit en tout temps animer le citoyen pour le bonheur de sa patrie, et qui doit le faire agir lorsqu'une révolution récente a ouvert de nouvelles voies au développement du caractère national. Dès le 9 novembre, j'avais fait répandre partout à Bruxelles et envoyer dans les provinces, et le 12 je fis insérer dans l'*Union belge*, une adresse du peuple belge au congrès national. C'était un simple projet que, par une lettre que j'y avais jointe, j'invitais tous les citoyens à signer, afin que, dans le but de supprimer à jamais les *sinécures*, les cumuls et les *royales* prodigalités, et de réduire les emplois publics à être des charges, non des moyens de corruption et des appâts pour la ser-

vilité, dans le but, en un mot, de réaliser de sévères économies, afin, dis-je, que les représentants du peuple décrétassent la république, qui seule rend ces économies possibles et les fait profiter au peuple. Je repoussais le principe de l'hérédité et je flétrissais celui de l'inviolabilité : je demandais un chef pris dans le sein de la nation et la gouvernant à bon marché, faisant le bonheur du peuple comme le peuple voudrait qu'il fût fait. Il faut le dire : cette adresse n'obtint *pas une* signature.

Personnellement, je reçus plusieurs lettres très-flatteuses de félicitation sur ma conduite et d'adhésion aux principes que j'avais manifestés et mis en pratique. Outre les adresses des sociétés patriotiques de Bruxelles et de Liège (19), j'ai conservé beaucoup de lettres écrites des diverses provinces de Belgique, des départements de France et surtout de Paris, de la Grande-Bretagne, de Londres notamment, d'Allemagne et d'Italie, qui toutes approuvent mes actes publics, la conviction dont ils étaient émanés et ma retraite des affaires que celle-ci avait finalement rendue indispensable. J'en ai conservé également un grand nombre qui me furent adressées par des *personnages* actuellement ralliés au gouvernement de Léopold, au service du gouvernement de Léopold et même en faveur auprès du

gouvernement de Léopold, mais qui alors, incertains encore si, pour tout de bon, le nouveau pouvoir était quelque chose et moi plus rien, tout en choyant la *chèvre monarchique*, ne croyaient cependant pas devoir entièrement faire fi du *chou républicain* : ces lettres sur le secret desquelles, du reste, ces personnages peuvent être entièrement rassurés, les feraient frissonner aujourd'hui par la vérité fort irrévérencieuse avec laquelle ils y peignaient les faits de cette époque déplorable, et la brutalité qu'ils mettaient à fouler aux pieds les hommes et les choses que depuis lors ils ont trouvé plus avantageux d'adorer.

Ce que j'aurais eu de mieux à faire après ma démission eût été de quitter immédiatement la Belgique. C'était l'avis de ma femme ; je le désirais moi-même : mais ma mère me demanda si instamment de ne pas l'abandonner au milieu de l'hiver, que je consentis à demeurer encore quelques mois. Je logeais chez M. Plaisant. Bientôt je m'aperçus qu'il ne paraissait plus chez lui aux heures des repas, et je sus qu'il couchait hors de la maison. Je chargeai ma femme d'interroger la sienne sur ce que cette conduite avait d'étrange, et j'appris ce que, je l'avoue, j'aurais eu bien de la peine à deviner. Un dîner *gouvernemental* avait eu lieu ; c'était chez M. Gendebien : là mes col-

lègues avaient rudement entrepris M. Plaisant, un des convives, sur ses liaisons, du moins apparentes, avec moi qui étais, disait-on, devenu l'ennemi déclaré de l'ordre des choses et par conséquent de ceux qui l'avaient constitué et qui étaient attachés à son maintien. M. de Mérode, si les rapports qui m'ont été faits sont fidèles, fut celui qui insista le plus expressément sur l'obligation de M. Plaisant de me renvoyer de chez lui sans délai, s'il ne voulait être renvoyé lui-même de sa place au moment où elle allait devenir productive. M. Plaisant exposa très-humblement que la grossière dureté exigée de lui serait généralement blâmée et attirerait peut-être des reproches au gouvernement lui-même qu'on accuserait de l'avoir ordonnée. Bref, il obtint, par faveur spéciale, et cette concession fut faite, je crois, par M. Gendebien; il obtint de ses maîtres provisoires la grâce de me laisser deviner ce qu'on voulait qu'il exigeât de moi, sans devoir assumer sur lui l'odieux de me le dire, et en conséquence il prit solennellement l'engagement de ne plus reparaître à son domicile tant que je le souillerais de ma présence. Cette confiance faite, ma femme me la rapporta : je louai un appartement en ville, et le jour même j'y couchai.

Je ne m'étais préparé qu'à l'abandon; je me

trouvai aussi en butte à la calomnie. Propos d'estaminet, caquets de salon, articles de journaux, tantôt moqueurs, tantôt outrageants, tout fondit bientôt sur ma tête. Et ce n'était plus seulement comme lors des officieuses indiscretions touchant la *correspondance*, lorsqu'elle venait d'être saisie. Alors aussi il y avait eu clameur de haro contre moi : j'avais baissé considérablement; cependant je n'étais pas perdu tout à fait, et en outre quelques amis encore prenaient ma défense. Mais à présent que je paraissais avoir été quelque chose et que bien certainement je ne le redeviendrais plus, le hurra fut universel. Je ne m'en épouvantai aucunement : toutefois, et pour ne pas laisser à mes ennemis une victoire trop facile, je résolus de répondre en peu de mots à tout ce qui était réellement digne d'une réponse. Je publiai une *Lettre à mes concitoyens* (23 novembre). J'y passai très-rapidement en revue ma conduite depuis l'insurrection du 25 août jusqu'à mon arrivée à Bruxelles, et avec un peu plus de détail celle que j'avais tenue au gouvernement provisoire, où il m'avait été impossible, vu les hommes et les circonstances, de ne pas hésiter d'abord sur la marche qu'il y avait à tenir, et où, quand je cherchai ensuite à vaincre cette timidité et cette incertitude, je rencontrai une opposition irritable et puissante qui retint forcément le gouver-

nement dans sa première nullité. J'exposai tout ce que j'avais voulu faire et toujours inutilement, parce que j'avais toujours été seul à le vouloir ; j'ajoutai que, soupçonné dans le public d'approuver le système adopté et de m'accommoder d'avance par conséquent des suites qu'il devait nécessairement avoir, je m'étais vu obligé de me disculper dans les journaux, et que je m'étais avoué républicain.

De nouveau alors j'expliquai *ma* république, et je développai pourquoi c'était là le seul gouvernement sous lequel la Belgique révolutionnée pût conserver son indépendance et consolider sa liberté, accroître sans cesse sa force au dehors, sa prospérité au dedans, et rendre ses habitants heureux. Enfin, je mis dans tout leur jour les motifs politiques qui, m'empêchant de résigner le pouvoir exécutif au sein du congrès, m'avaient réduit à accepter la démission que mes collègues avaient donnée pour moi. Ces motifs pouvaient tous se résumer en un seul ; savoir, dans le devoir imposé au gouvernement provisoire de maintenir la révolution, c'est-à-dire de ne pas permettre qu'elle fût remise en question par le congrès, appelé, non pour refaire ce qui déjà était fait, encore moins pour le défaire, mais seulement pour le constituer et le confirmer en le régularisant ; non pour rappeler peut-être la famille déchue que le peuple avait renvoyée, ni même

pour relever le trône que le peuple avait brisé, mais seulement pour formuler le gouvernement nouveau, celui du peuple par et pour le peuple, et pour en engrener les différents rouages et le faire fonctionner.

Par un hasard que je n'avais point prévu, je pus ajouter en note à ma lettre, un passage qui me fut communiqué des *Commentaires* de M. Destutt de Tracy sur l'*Esprit des lois*, passage qui me donnait gain de cause sur tous les sophismes de mes adversaires. Je terminai par énumérer quelques-unes des calomnies aussi odieuses qu'absurdes qui étaient répandues sur mon compte, que la police inventait ou soutenait, que les gouvernants provisoires accueillait avec faveur et qui occupaient gravement la représentation nationale.

Cette publication choqua violemment le gouvernement. M. de Mérode, qui, sachant ce qui s'était passé entre nous au comité central, se crut plus directement attaqué que les autres, répondit seul (28 novembre) : il y avait du moins de la franchise dans ce fait. Mais il n'y en avait guère dans les termes de la réponse, puisque M. le comte niait ce que j'avais avancé dans ma lettre ; savoir que, même avant de quitter Paris, j'avais, pour l'organisation du bonheur futur de mon pays, un plan arrêté sur

lequel j'avais depuis lors réglé toute ma conduite, et que ce plan était l'institution de la république. Or c'était là la simple vérité, comme il est facile de s'en convaincre en se reportant au 11 septembre, jour auquel j'avais inséré dans la *Tribune des départements* la menace adressée au roi Guillaume de la part de nos concitoyens, de fonder côte à côte de son royaume batave la *république fédérative des provinces belges*. C'est ce que je répétais à M. de Mérode dans une lettre que j'insérai en *post-scriptum* (1<sup>er</sup> décembre) à la fin de la seconde édition de ma brochure. Ce n'était pas là, disais-je, comme me le reprochait mon ancien collègue, vouloir bon gré, malgré, la république et rien que la république; c'était seulement *croire* la république, avec les hommes et les circonstances donnés, le meilleur gouvernement possible, comme venaient de prononcer au congrès messieurs Gendebien, Van de Weyer et Rogier, cette république à l'établissement de laquelle M. de Mérode lui-même avait si puissamment contribué, par les arrêtés sur la popularité des administrations communales, par la déclaration des libertés illimitées de la presse, de l'enseignement et des associations, et par la renonciation, de la part du pouvoir, à toute protection du culte dominant. La seule différence entre mes collègues du gouvernement et moi consis-

tait en ce que, pensant comme MM. Van de Weyer et Gendebien, j'aurais, à leur place, voulu mettre plus d'accord qu'eux entre mon vote et ma conviction; que votant avec M. Rogier, je me serais à la vérité soumis comme lui à vivre sous la monarchie, mais non jamais à briguer ses faveurs; et qu'après avoir travaillé avec M. de Mérode à rassembler des éléments démocratiques, je ne me serais pas écrié comme lui que c'était pour constituer une royauté.

M. Van de Weyer s'y prit d'une autre manière que le noble comte pour me punir de mon outrecuidance plus que révolutionnaire. Il était trop adroit pour rien publier sur des affaires qu'il désirait plus que personne dérober à la lumière du grand jour; il saisit l'occasion de quelques lignes que je fus dans le cas de devoir lui écrire pour lui redemander des choses à moi et le prier de régler un petit compte qui restait à terminer entre nous. Mon billet, quoique amical, était froid; sa réponse fut emportée et grossière. Il me reprocha qu'il avait (ce sont les termes de sa lettre) pendant deux ans et plus, *sacrifié* pour moi son repos, son temps, sa santé et *son argent*, pour moi qui me montrais aussi *mauvais ami* que *mauvais citoyen*, pour moi à qui il aurait voulu épargner *cette âpre mais franche explication*, mais qui après tout méritais *la juste sévérité de son lan-*

gage » (6 décembre). Je crois devoir le répéter, j'ai cité textuellement : ce qu'il est, je pense, inutile de dire, c'est que les accusations de M. Van de Weyer firent sur moi l'effet de la louange la plus délicate. S'il avait pu me rester le moindre doute sur le désintéressement de mon patriotisme et sur mon dévouement pour mes amis et pour l'humanité, la colère que M. Van de Weyer faisait éclater contre moi l'aurait dissipé à l'instant et pour toujours.

Je me bornai à faire sentir à mon ancien collègue (7 décembre) tout le ridicule de ses expressions. Quoi ! c'était lui qui, sur le seuil du temple des honneurs et de la fortune, me reprochait, à moi, deux fois condamné, longtemps emprisonné, puis exilé, dépouillé, et alors encore persécuté et errant, les sacrifices de temps, de santé, de repos *et d'argent* qu'il avait faits, *lui, pour moi !* Certes le dépit l'avait égaré : quant à moi, à qui *la juste sévérité de son langage*, comme il s'exprimait, donnait trop d'avantage sur lui, j'étais bien décidé à ne pas m'écarter le moins du monde de la modération que je voulais mettre dans le mien (20).





— XXVIII —

**M. C\*\* R\*\*.** — Candidatures royales. — Mon opinion sur la marche des choses. — Loi de tendance. — Hostilité du gouvernement contre moi. — La police. — Émeute gouvernementale au profit du gouvernement. — Lord Ponsonby.

---

J'ai dit plus haut que je fus en butte aux attaques des journaux ; le plus souvent elles étaient dures et même insolentes : je n'en étais aucunement ému. Voici ce qui m'arriva à l'occasion de l'une d'elles. J'avais rencontré dans la matinée M. C\*\* R\*\*, peu après qu'il s'était signalé au congrès par une proposition qui fit sensation dans le temps ; je l'avais, dis-je, rencontré non loin du ministère de l'intérieur où j'allais causer avec M. Tielemans. Je ne sais si, me voyant reçu par un aussi haut fonctionnaire, il s'imagina tout à coup que j'étais encore susceptible de remonter sur *quelque chose* : toujours est-il qu'il m'accosta, me dit des choses très-flatteuses sur mes antécédents politiques et ma démission qui, ajouta-t-il, avait affligé tous les amis de la patrie, me parla de ses idées pour la

consolidation de la liberté et l'organisation de la prospérité de la Belgique, et il sollicita la permission d'aller chez moi me développer ses vues et demander, ce furent ses paroles, et demander mes conseils. Je répondis avec politesse, mais en cherchant à éviter une entrevue qui, en définitive, ne pouvait mener à rien ; et nous nous séparâmes avec toutes les apparences de l'estime et même d'une affection réciproque.

De retour chez moi, je trouvai un billet du rédacteur en chef de l'*Émancipation*, qui m'adressait un article manuscrit contre moi, et dont il croyait, m'écrivait-il, devoir refuser l'insertion à cause des accusations toutes gratuites qu'il contenait et des termes plus qu'inconvenants dans lesquels il était conçu. Je m'empressai de remercier le rédacteur et de lui renvoyer l'article, en le priant de le publier sans craindre de me causer la moindre peine : les calomnies, disais-je, ne m'offensent point, les injures n'arrivent pas jusqu'à moi. Le lendemain, j'allai au bureau de l'*Émancipation* ; on m'y remontra l'article en question, arrangé en *article communiqué* et beaucoup modifié quant aux expressions, avec une note du rédacteur qui avertissait ses abonnés des changements qu'il s'était cru obligé de faire au manuscrit de l'auteur, pour qu'il fût susceptible de paraître dans une feuille qui avait toujours tenu compte de

la décence publique et des égards que les hommes se doivent entre eux, de quelque opinion d'ailleurs qu'ils soient et à quelque parti qu'ils appartiennent. Je ne sais si l'article ainsi *amendé* parut ou non. J'avais fait mon devoir en témoignant au rédacteur de la feuille ma reconnaissance pour la délicatesse de son procédé. Sans que j'eusse montré la plus petite curiosité à cet égard, j'appris dans la conversation qui était l'auteur de l'article en question, et, je l'avoue, j'eus la simplicité de me laisser aller, en l'entendant nommer, à un léger mouvement de surprise : c'était M. C\*\* R\*\*.

J'assistai vraiment à un étrange spectacle pendant les derniers mois que je demeurai à Bruxelles. Les candidatures royales démonétisaient de plus en plus la royauté qu'on voulait cependant rétablir et probablement, faut-il croire, faire respecter et rendre durable. A je ne sais combien de noms obscurs ou ridicules de petits princes en disponibilité, se mêlaient, comme pour les *couler* définitivement et sans espoir, les noms tantôt de M. de Mérode, tantôt de M. Rogier ! Vers la mi-janvier 1831, le petit Othon de Bavière, qui, depuis, s'est fait sur le trône de Grèce une si triste réputation de nullité monstrueuse, parut avoir des chances : elles consistaient, entre autres, en ce que ceux qui s'excluaient mutuellement ne l'excluaient pas directement, lui Othon, et que la

France, par exemple, qui avait voté en premier lieu pour elle et subsidiairement pour le principicule bava-rois, se trouvait avoir en effet choisi ce dernier, pour lequel l'Angleterre s'était déclarée également, bien entendu après la préférence qu'elle s'était donnée avant tout à elle-même. Et le *Constitutionnel* de Paris, l'organe en France du gouvernement provisoire belge, nous annonça cette nouvelle combinaison, en ajoutant que ce seraient MM. de Mérode, Rogier et Gendebien qui gouverneraient la Belgique pendant la minorité d'Othon. En vérité, c'était à faire désespérer à tout jamais des révolutions, quelque héroïques qu'elles pussent être.

Je m'attachai à faire ressortir tout ce qu'avait de risible par lui-même et tout à la fois de déplorable pour la Belgique, ce misérable tripotage, si impudemment substitué à une révolution aussi noble dans ses résultats immédiats que pure dans son principe générateur. Le journal *le Belge* m'ouvrait encore ses colonnes : ce fut là que, par quelques mots bien incisifs et portant coup, je relevai chaque jour la pauvreté de nos importants du moment, qui se croyaient des personnages parce qu'ils en avaient pris les titres, la tournure et la défroque; et je démontrai à la dernière évidence que, à mesure que nos prétendus hommes d'état se faisaient plus grands

et plus brillants, les puissances réussissaient à rendre, dans la même proportion, la Belgique plus faible et plus *caduque*. Bientôt l'occasion se présenta, et je la saisis avidement, de signaler les hommes qui avaient attaqué avec tant d'éloquence et de succès le despotisme de la royauté hollandaise, comme M. Van Meenen, alors simple avocat, et ceux qui avaient le plus largement profité de la chute de ce despotisme, comme M. Rogier, alors journaliste, devenus, l'un membre du souverain provisoire et aspirant à la souveraineté définitive, l'autre son procureur général, et s'efforçant d'un commun accord de relever la tyrannique législation de tendance contre les *propos*, les *vœux* et même les *opinions* de l'opposition, et en faveur de la stabilité du pouvoir exécutif à terme, et du congrès qui, la constitution déterminée, aurait aussi achevé sa mission et fait son temps. Les noms seuls avaient changé : à Guillaume et à ses ministres avaient succédé M. Rogier, ses collègues et les représentants des provinces ; à MM. Van Maanen, de Stoop, Schuermans et Spruyt, M. Van Meenen, mon défenseur de 1828 et 1830.

Chaque jour les nuages gros de la foudre s'amoncelaient de plus en plus autour de moi. La loi des suspects dont je viens de parler, n'avait été invoquée que contre moi et contre les *brouillons* et les *buveurs*

*de sang* qui osaient encore m'avouer. Quiconque voulait conserver d'anciens droits aux bonnes grâces du gouvernement ou en acquérir de nouveaux, devait, avant toutes choses, fournir un certificat de n'être point en relation avec moi, de ne pas être connu de moi et de ne pas me connaître. C'est ainsi qu'un M. Boulenger, major commandant d'un bataillon de volontaires mobiles, me somma (20 décembre) de lui fournir le certificat en question, pour qu'il pût échapper aux accusations fausses d'un M. Fonson, son colonel. En lui répondant catégoriquement, je sommai de mon côté par la voie des journaux tous ceux que l'on faisait *tramer* avec moi, de réclamer publiquement contre ces dégoûtantes vexations d'un gouvernement ombrageux, qui, quoiqu'elles ne me nuisissent en rien, m'affligeaient cependant pour le mal qu'elles fournissaient le prétexte de faire aux autres.

Celui qui s'agitait le plus efficacement pour plaire au gouvernement provisoire en me faisant tomber dans quelque guet-apens, ou, si je ne donnais pas dans le panneau provocateur, en me poursuivant comme si j'y étais réellement tombé, était mon hôte de septembre, M. Plaisant, l'administrateur général de la sûreté publique. Un singulier hasard fut sur le point de lui fournir au moins les apparences d'une

conspiration qu'il appelait de tous ses vœux, afin de fonder l'édifice de sa fortune future sur la perte consommée de la mienne. Voici de quoi il s'agissait.

Le gouvernement provisoire était usé jusqu'à la corde ; il l'était de notoriété publique, de l'aveu de tout le monde, et même de son propre aveu. Il ne pouvait plus vivre, et cependant il répugnait à mourir. Ne pouvait-il pas se succéder à lui-même ? Il résolut de le tenter. Le colonel comte Van der Meere, alors ministre effectif de la guerre sous le modeste titre de chef du personnel à ce département, se chargea pour lui d'organiser l'émeute gouvernementale dont le but était la création d'un nouveau pouvoir exercé par les hommes du pouvoir agonisant. Les mesures qu'il prit pour bouleverser le gouvernement par son ordre même et dans son intérêt, transpirèrent dans le public, au point que M. Levae, croyant qu'il était question d'un mouvement révolutionnaire *pour tout de bon*, essaya de le mettre à profit pour relever la cause populaire et faire triompher ses opinions et ses vues de réforme.

Qu'était-ce que M. Levae ? un digne garçon qui m'avait témoigné une amitié vraie et rendu de grands services pendant mon emprisonnement. Je l'avais connu lors de son incarcération, je ne me souviens plus pour quel motif, aux *Petits-Carmes*, plusieurs

années avant la révolution ; et depuis lors il m'était demeuré fort attaché. Après ma démission, il continua à me voir assiduellement, et montra au moins autant de zèle que moi pour dévoiler les intrigues des escamoteurs de révolutions, qui étaient en bon train de faire sortir du provisoire dont le peuple ne voulait plus un définitif quelconque à leur convenance et à leur profit. M. Levae alla trouver M. Van der Meere la nuit même où celui-ci tenait un conventicule avec les membres du gouvernement à retourner. Là, voulant vraisemblablement se donner quelque importance, il proposa au conspirateur légal avec lequel il se croyait seul, d'unir ses moyens à ceux dont, dit-il, nous disposions pour obtenir le même résultat. Et il développa le plan d'une conspiration républicaine, à la tête de laquelle il me plaça, quoique je n'en aie entendu parler que plusieurs années après pour la première fois. M. le comte Van der Meere consentit à me recevoir chez lui. Mais, je ne sais si sur mes observations ou sur les réflexions de M. Levae, je refusai, moi, toute entrevue qui n'aurait pas eu lieu en maison tierce. La maison de M. Levae lui-même fut proposée alors et acceptée des deux parts. Cette fois ce fut M. Van der Meere qui se retira. Peu après, un frère à M. Plaisant se vanta de connaître mes *menées séditieuses* que, dit-il, j'avais été dans le cas de devoir

exposer ou que j'avais exposées en effet au chef du personnel de la guerre devant l'administrateur de la sûreté publique caché dans une armoire. Cette aventure, que je n'ai pu comprendre que lorsque j'en ai connu tous les détails, a laissé longtemps dans mon esprit une pénible incertitude. Au reste, M. Plaisant persévéra dans son système de vaines vanteries qui ne furent pas sans opérer quelque effet sur la masse des simples ; et c'était déjà beaucoup pour le pouvoir existant : c'était tout pour son agent instigateur. Plus celui-ci réussissait à accréditer le bruit qu'il tenait enfin le fil de la conspiration dont j'étais le chef, plus le comité central lui accordait de confiance, au point qu'il fut sérieusement question de créer dans chaque chef-lieu de province une sous-direction policière chargée de correspondre avec le grand policier du futur royaume.

Ce vaste réseau d'inquisition et de délation n'était tendu que contre les *anarchistes*, c'est-à-dire contre ceux qui, après avoir souffert les maux inséparables d'une révolution, voulaient empêcher le gouvernement et le congrès de leur en soutirer les bénéfices. Pour ne pas inspirer au peuple le désir d'y voir plus clair en regardant les choses de plus près, on vociférait bien aussi de temps en temps en chœur avec lui contre les orangistes ; mais les mesures que la

police prenait pour les réprimer, n'avaient rien de sérieux : c'était au point que M. Plaisant, instruit des relations continuelles de lord Ponsonby, alors à Bruxelles, avec le prince d'Orange dont il était l'agent et qu'il voulait paraître servir activement, ne se mit aucunement en peine de pénétrer le secret de cette singulière intrigue. Peut-être avait-il des instructions supérieures à ce sujet : car M. Van de Weyer, par ses fonctions de chef du comité diplomatique, avait eu habituellement à traiter avec le même lord Ponsonby, et lors de sa mission à Londres, il eut de fréquentes conférences avec le prince d'Orange. Lord Ponsonby, trois mois après, était à la tête d'une véritable conspiration orangiste, dans laquelle il avait entraîné les sommités gouvernementales et sociales de la Belgique, et qu'il fit avorter lui-même parce qu'il trouva plus avantageux à ses commettants de faire trôner le prince de Saxe-Cobourg. M. le général Vandersmissen fut la seule victime de cette rouerie de courtisan. Quant aux chefs du complot contre-révolutionnaire, après avoir sacrifié leur complice, ils se firent les valets-mâtres du roi de la révolution, dont ils se distribuèrent les faveurs et se partagèrent le pouvoir.



— ❧ XXIX ❧ —

**M. Rogier, défenseur de la noblesse. — M. de Mérode, franc-maçon.**  
— **La commission des récompenses. — Proposition d'une régence.**  
— **Je la combats. — Réflexions sur l'exclusion des Nassau.**



Je me sens le besoin de mêler à tant d'intrigues et de bassesses le récit de deux faits grotesques qui passèrent alors presque inaperçus. D'abord, M. Rogier, peut-être pour prendre le contrepied en toutes choses de ce que j'avais voulu faire pendant mes quelques semaines de gouvernement, s'opposa fortement à la proposition du républicain M. Séron de ne pas permettre au roi de conférer des titres de noblesse et même d'abolir les anciens titres. M. Rogier, qui nourrissait déjà l'espoir de se glisser dans les rangs de la noblesse nouvelle, entraîna le vote du congrès en faveur des titres passés et futurs. On était précisément alors au moment des plus graves embarras de la Belgique, que ses représentants avaient déclarée *royaliste*, et qui cependant ne réussissait pas à trouver un roi qui fût à sa convenance et tout à la

fois à celle des puissances envers lesquelles on l'avait engagée. Eh bien , ce fut ce moment-là que le comité central choisit pour promulguer l'arrêté le plus puérilement maladroit sur les *étoiles d'honneur* qu'il déclarait vouloir décerner à ses gens, après se les être adjudgées à lui-même. Je relevai cette gaucherie de conception et d'exécution comme elle le méritait.

Ensuite , M. de Mérode se fit *maçon*. Assez mal avec les indévots, ses coaspirants aux honneurs et aux profits qu'allait bientôt prodiguer à ses dévoués la prochaine cour de Bruxelles , M. le comte accepta avec empressement la proposition de M. Plaisant de leur donner un gage de sa bonne foi en fraternisant avec eux dans une loge maçonnique. A peine l'eus-je appris, que j'adressai au *Belge* une lettre signée : *Un catholique unioniste*, dans laquelle , tout en reconnaissant que M. de Mérode jouissait comme citoyen de la liberté d'embrasser les opinions les plus fausses et les plus dangereuses , je l'adjurais de démentir comme enfant fidèle de l'église apostolique et romaine , le bruit injurieux pour lui qui , en lui faisant faire alliance avec les ennemis les plus acharnés de la religion, ternissait sa réputation jusqu'alors si pure d'orthodoxie et de piété (13 janvier). Peu de jours après (le 18), M. de Mérode, très-embarrassé , s'excusa timidement en faisant insérer dans le *Cour-*

rier « qu'il avait été introduit dans une loge *sans le savoir*, et qu'il n'y avait été témoin que de cérémonies *fort innocentes*. »

Je le chapitrai alors avec rudesse (21 janvier) sous le nom du *frère terrible* : je l'accusai d'avoir dit *la chose qui n'est pas*, puisqu'il avait sollicité à plusieurs reprises la *lumière* qu'il venait de recevoir et qu'il semblait vouloir renier. Je lui représentai son serment et le châtement exemplaire qu'il subirait s'il venait à le violer ; après quoi, mort sans confession, il ne lui serait accordé ni les honneurs funèbres selon le rit maçonnique, ni la sépulture en terre sainte que donne son église.

Cette mystification se termina par une seconde lettre du *Catholique unioniste* (28 janvier), dans le même style d'onction que la première, où je rappelai au noble néophyte qu'il n'était point juge des questions de dogme, et que tout ce que le pape déclarait être de foi l'était effectivement ; que ce qu'il croyait, lui, être une question de philosophie, de science, de littérature, de politique, et même une question ordinaire et indifférente, pouvait fort bien se rattacher à la religion et compromettre le salut éternel, et qu'elle acquérait réellement cette haute importance aussitôt que le chef spirituel de l'église, le dépositaire des clefs du ciel, la lui attribuait par sa décision in-

faillible; de sorte que tout bon, tout véritable catholique devait se soumettre toujours et en toutes choses à Rome qui, *dans l'espèce*, avait anathématisé les francs-maçons et la franc-maçonnerie. Cette lettre ne fut publiée que plus de quinze jours après qu'elle avait été écrite, lorsque la candidature royale de M. de Mérode reprit de nouveau quelque faveur. Mais en voilà trop sur un aussi pauvre sujet.

La *commission des récompenses* avait témoigné au gouvernement provisoire le désir d'utiliser mes loisirs en m'adjoignant à ses travaux. Ce désir était séditionnel. Aussi la commission vit-elle ses prérogatives tellement réduites par le comité central qu'elle n'aurait plus été qu'une réunion de simples commis : composée d'honnêtes gens et d'hommes d'honneur, elle donna sa démission en masse (21 janvier).

Le choix d'un roi étranger paraissait tous les jours plus impossible; restaient le roi *indigène* ou la régence : ces deux combinaisons convenaient fort à la France, parce qu'elles étaient sans grand avenir, et elle nous le dit sans détour. La première des deux, celle d'un roi, aurait convenu également à *une* personne seule ; mais les agents à Paris de notre gouvernement provisoire, de notre comité diplomatique et de notre congrès, étaient *plusieurs* : déjà entourés d'un luxe quasi-monarchique et tenant probable-

ment à n'en pas laisser ternir l'éclat, ils se décidèrent donc pour la régence, et firent publier par le *Constitutionnel* que notre servile *Union belge* copiait toujours, que cette combinaison-là emporterait tout autant d'avantages que la royauté domestique. La régence devait être composée de *trois* membres qui présideraient à tour de rôle. Malheureusement cette idée ne plut point en Belgique, d'abord parce qu'elle menait à une prolongation du provisoire dont on était las, ensuite et surtout parce qu'après ce provisoire on serait nécessairement devenu ce qu'à aucun prix on ne voulait être, c'est-à-dire sujet de la France.

Pour moi, je répétais à mes compatriotes, que, nous ayant fait battre sur les questions *morales* qui importaient le plus, sur celles de l'indépendance et de l'honneur national, il ne restait plus qu'à accepter la position que nous nous étions faite, et à la rendre *matériellement* la moins mauvaise possible, en choisissant *sans retard* pour roi le prince étranger qui nous coûterait le moins en sacrifices de territoire, d'argent et de liberté, et qui nous rapporterait le plus en relations politiques et en débouchés pour notre industrie. La révolution, disais-je, s'est réduite pour nous à une simple question de chiffres, de revenu en espèces sonnantes, de bien-être physique et, pour ainsi parler, de cuisine.

Je commençai en outre à faire entendre, mais seulement de loin en loin (fin de janvier et commencement de février), dans les journaux *le Belge* et *l'Émancipation*, qui osaient encore insérer des articles où, quoiqu'ils ne fussent pour la plupart pas signés, on ne manquait guère de me reconnaître; je commençai, dis-je, à faire entendre que le congrès, qui avait décidé que la Belgique serait monarchique, avait aussi décidé qu'aucun Nassau n'y régnerait; que cependant la diplomatie européenne étant évidemment intéressée à nous dicter un choix, elle pourrait se croire intéressée aussi à nous imposer celui du prince d'Orange; que par conséquent le décret sur l'indépendance était inconciliable avec le décret sur la royauté; que notre indépendance donc ne pouvait se réaliser que sous la forme républicaine, cette forme *seule* rendant le choix de notre chef indifférent aux puissances qui, une fois le fait de la république *posé* par nous et *subi* par elles, ne se seraient plus du tout inquiétées du reste.

C'est le cas de reproduire ici le raisonnement qui m'avait toujours guidé dans ma carrière révolutionnaire: l'exclusion des Nassau ne cessa jamais d'avoir à mes yeux pour conséquence nécessaire l'adoption de la république, comme le rétablissement de la monarchie me parut non moins inévitablement devoir tôt

ou tard ramener sur le trône la maison d'Orange. Or la monarchie décrétée, je ne voyais aucun avantage à avoir un roi français, anglais ou allemand plutôt que hollandais. Je n'avais mis d'importance qu'à ce qu'il n'y eût pas de roi du tout, afin que les provinces belges, réellement indépendantes de toute influence étrangère et par conséquent véritablement libres, pussent espérer de se confédérer bientôt avec les provinces bataves, également débarrassées du pouvoir royal, et dans la suite avec les provinces rhénanes, détachées de fait, comme déjà elles l'étaient de désir, du vieux despotisme prussien. Voilà pourquoi, avant le congrès, j'avais voulu faire déclarer la déchéance de la dynastie hollandaise; quand cette assemblée monarchique eut voté l'exclusion perpétuelle des Nassau de la candidature au trône, je jugeai qu'elle avait posé un acte inutile, illogique et absurde, sur la ridicule *perpétuité* duquel il lui faudrait incontestablement revenir à une époque plus ou moins rapprochée, et sur lequel je conservais encore l'espoir de la faire revenir dès lors même, non pour rappeler les Nassau, mais pour proclamer la république.

Plus tard, il fallut indispensablement établir la question dans un sens tout opposé.

**Le duc de Nemours.**— Association pour l'indépendance nationale.  
— J'écris au congrès. — Adresse au peuple par l'association pour l'indépendance. — Sa pétition au congrès.— Les Saint-Simoniens.  
— La police organise son émeute. — Victoire de M. Plaisant.

---

Il me parut enfin que le moment était venu de se montrer et d'agir. Le duc de Nemours, officiellement refusé par le roi des Français, avait été élu par le congrès national sur la promesse officieuse du même roi, promesse solennellement placée sous la garantie d'une parole d'honneur, de l'accorder aux vœux de la nation : et le président, à la tête d'une députation de neuf membres de cette assemblée constituante et souveraine, était à Paris pour solliciter l'agrément de la nouvelle cour. Mais cette cour, revenue à ses premières craintes, n'osait pas, malgré qu'elle le désirât beaucoup, passer outre, et nous savions déjà à Bruxelles que nous en serions pour les frais et la honte de notre nomination. Je résolus alors de me réunir à la *Société populaire* qui m'avait fait offrir sa

présidence et qui devait se reconstituer sous le titre d'*Association pour l'indépendance nationale*.

Mais avant de rien entreprendre, je m'adressai directement au congrès (13 février). Après avoir répété ce que j'avais dit sous tant de formes, savoir, que l'adoption du principe monarchique aurait pour conséquence inévitable l'intervention des puissances étrangères, je posai en fait que les cinq cabinets du *foreign-office* en intervenant, n'avaient jusqu'alors eu d'autre but que de replacer le prince d'Orange sur le trône de Belgique, et que pour cela elles avaient prolongé et prolongeraient encore le *provisoire* qui nous tuait, afin que, de guerre lasse, nous cherchassions un refuge dans les bras du fils aîné de notre ancien maître. Tout autre choix, celui du duc de Nemours compris, serait annulé. L'assemblée ne pouvait donc maintenir ses décisions sur l'exclusion des Nassau et sur l'indépendance de l'état qu'en réformant son décret sur la monarchie (21).

Le lendemain l'*association pour l'indépendance* émit son premier acte, qui était un engagement d'honneur, pris par tous les membres, d'employer tous les moyens *légaux* pour 1° assurer le maintien de l'indépendance ; 2° rendre irrévocable l'exclusion des Nassau ; 3° comme seul moyen *réel et praticable* d'atteindre ce double but, provoquer et faire consacrer

par le pouvoir constituant l'adoption de la forme républicaine et l'élection d'un chef de l'état indigène et pour un temps déterminé. Plus de cinquante signatures furent apposées le soir même après celles du bureau. M. Tielemans était présent à cette première réunion ; il ne se remontra plus.

Le 15 février, on vit paraître un manifeste de *l'association pour l'indépendance nationale* : il était adressé au peuple belge. Ce manifeste contenait ce qui avait été arrêté la veille et ce que j'avais exposé dans ma pétition au congrès, qui venait d'être appuyée par une seconde pétition qu'avaient signée soixante-neuf patriotes. L'association faisait surtout appel au dégoût inspiré par le provisoire, au désir d'avoir un gouvernement national, à la haine du prince d'Orange, à l'amour de l'indépendance et à l'honneur belge.

Peu de jours après (20 février), nouvelle pétition au congrès au nom de *l'association pour l'indépendance* et signée par son bureau. Nous repoussions de tous nos moyens les propositions faites par les doctrinaires monarchistes pour neutraliser le coup que leur avait porté le refus du duc de Nemours; savoir : de conserver l'ancien provisoire dont personne ne voulait plus ; de créer un lieutenant général, ce qui n'était qu'un renouvellement de provisoire ; ou d'élire roi

un prince Charles de Capoue, de la branche aînée des Bourbons d'Italie, mais que Louis-Philippe adopterait en quelque sorte en l'entant par alliance sur la branche cadette des Bourbons de France. Ce prince, disions-nous, n'obtiendra de régner en Belgique qu'à des conditions que nous serons forcés de rejeter; ce qui ramènera la candidature du prince d'Orange, que la diplomatie étrangère travaille si ardemment à rendre immanquable.

Mais déjà la police avait étendu sur l'*association* son immonde influence. L'occasion se présentait pour M. Plaisant de prouver son dévouement *quand même*.... au gouvernement et au congrès, et il la saisit avec une avide joie. Voici comment il s'y prit pour me faire porter par le peuple le coup qu'il ne se croyait pas assez fort pour frapper lui-même et à visage découvert.

Des missionnaires saint simoniens, récemment arrivés à Bruxelles, avaient été troublés dans l'usage du droit qui leur était garanti par la constitution belge, celui de prêcher leur doctrine. Le peuple avait vu de mauvais œil ces apôtres d'une religion autre que la sienne, et par des menaces occultes, il avait effrayé les personnes auxquelles les Saint-Simoniens avaient demandé un local. L'autorité, de son côté, n'avait rien fait pour empêcher le désordre; et les

actes coupables d'avoir sali les affiches des missionnaires de St-Simon et d'avoir mis des obstacles matériels à l'exposition paisible de leurs idées étaient restés impunis. J'avais été mis en rapport avec ces messieurs dont, je dois le dire ici, le système de hiérarchie par le despotisme était ce qui pouvait être le plus diamétralement opposé à mes idées de liberté, à mes principes d'ordre mais par la liberté seulement, à mes convictions, à mes sentiments, à mes mœurs, à ma religion personnelle; néanmoins, comme jamais je ne me croirai permis de tolérer en silence la violation d'une liberté quelconque, j'écrivis à M. Margerin, chef de la mission, et fis publier ma lettre (18 février), pour lui témoigner combien m'avait scandalisé l'accueil inhospitalier que lui et ses collègues venaient de recevoir dans mon pays.

C'est peut-être là ce qui donna à M. Plaisant l'idée de me faire poursuivre comme St-Simonien par le peuple qu'il trompait et par ses agents qu'il payait. Déjà, aussi bien que les St-Simoniens, avec lesquels la police, qui amentait contre l'association les ouvriers, les femmes et les enfants, cherchait à nous faire confondre, nous avons été forcés de changer de local et de nous réfugier finalement dans un cabaret. J'avais été averti qu'il y aurait du bruit le soir du 21 février. Malgré cela, je me rendis à mon poste avec le bureau

de l'*association*. Les rues étaient encombrées de monde. Bientôt la foule envahit la salle des séances. De nombreuses voix demandent du travail et du pain. Nous expliquons que ce n'est pas à nous, simples citoyens, qu'il faut s'adresser, mais au gouvernement ; que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, mais qu'amis du peuple, nous faisons des efforts continuels pour que le gouvernement écoute le peuple et rende son sort meilleur en établissant le seul pouvoir définitif compatible avec sa liberté réelle et sa prospérité progressive. Le peuple applaudit, et les cris, *Du pain !* s'étant de nouveau fait entendre, les perturbateurs sont expulsés par des citoyens étrangers à l'*association*, comme mouchards et orangistes. Je donne alors communication de la permission verbalement accordée par M. Plaisant, d'afficher notre *proclamation au peuple*, permission dont il avait dit que nous n'avions pas besoin ; et je sou mets à l'assemblée l'attestation écrite de la défense faite par le même M. Plaisant aux afficheurs jurés de nous prêter leur office. Cette *diplomatie* de la police fut huée par le public, et je me retirai, accompagné pour la dernière fois des cris que j'avais entendus si souvent et dans des circonstances si différentes, de *Vive de Potter !*

Le lendemain, M. Plaisant avait eu tout le temps

de préparer le traitement qu'il me réservait. Le maître de la maison où nous nous assemblions fut menacé dans la journée de voir sa propriété incendiée s'il nous recevait encore ; dans l'après-dînée, la foule se porta vers cette maison et ne cessa de circuler dans le quartier, grossissant à chaque minute. Des individus en blouse, semblables à ceux que je rencontrais toujours sur mon passage, semblaient diriger le mouvement : ils étaient armés de masses plombées pour, disaient-ils, m'assommer ; un d'eux montra le marteau, le clou et la corde qui devaient servir à me pendre. A les entendre, j'étais tantôt un prêtre juif qui, sous le prétexte d'établir la république, voulait détrôner le pape et *protestantiser* les Belges ; tantôt un Saint-Simonien qui prêchait la pluralité des femmes ; puis un *égalitaire* qui forçait les ouvriers de travailler et dispensait les maîtres de les payer ; puis enfin un partisan du prince d'Orange. Je rougis pour mes concitoyens en rapportant ces ineptes platitudes, débitées avec effronterie et écoutées avec crédulité et complaisance ; mais je rapporte des faits. Et j'en conclus que l'action corruptrice de la police est bien puissante, puisque, des héros de septembre, elle avait pu faire, seulement quatre mois après, des animaux stupides et féroces.

Averti par M. Lesbroussart, membre du bureau

et qui avait été sur les lieux , je jugeai avec lui qu'il eût été inutile de servir le gouvernement dans ses projets jusqu'à me faire massacrer par le peuple. Je demeurai chez moi, où je ne fus inquiété que par des menaces de mort affichées sur la porte de la rue, et je m'occupai immédiatement des préparatifs de mon départ pour la France. J'appris le jour suivant que le peuple, avant de se séparer, s'était porté à des actes de violence, pour, avaient dit ouvertement quelques émeutiers, mériter l'argent qui avait été distribué, et je sus qu'outre les clameurs vociférées contre moi, M. Charlier surnommé *la Jambe de bois*, le premier canonnier de la révolution, avait été poursuivi par les cris : *A la guillotine !*





❧ XXXI ❧

Les journaux attaquent la police. — J'accuse l'autorité régnante.  
— Réponse de M. Plaisant. — M. Surllet de Chokier. — Je me retire en France. — Ma lettre au Belge. — Nouvelle association à Bruxelles. — Ma collaboration dans la Tribune et l'Avenir.



J'avais eu la consolation avant de quitter Bruxelles, de voir que non-seulement *le Belge* et *l'Émancipation*, journaux à tendances républicaines, mais aussi *l'Indépendant*, feuille éminemment royaliste et modérée, avaient pris ma défense et attaqué vivement le gouvernement, complice du moins, si ce n'est encore auteur de tous les désordres. Pour moi, dans une lettre adressée au *Belge* (24 février), j'accusai ouvertement l'autorité alors *régnante* et je l'accuse encore : je suis aujourd'hui convaincu aussi intimement que je l'étais alors, que « cette autorité avait préparé les scènes et les menaces dont j'avais manqué d'être victime et qu'elle les excitait. » Car l'*association pour l'indépendance* voulait la fin des abus dont le gouvernement vivait et sans lesquels il ne pouvait plus exister. Le peuple, au contraire, avait intérêt et le même intérêt

que nous à la cessation de ces abus : et néanmoins la police avait trouvé le moyen de faire du peuple même un instrument du gouvernement pour nous perdre. « Quand, c'est ainsi que je terminai ma lettre, quand on est arrivé à ce renversement de toute idée d'ordre, et que les honnêtes gens se trouvent en contact avec d'aussi ignobles adversaires ; quand le peuple se laisse aveugler et mener, au point de servir ses plus cruels ennemis contre ceux précisément qui se dévouent pour lui assurer au moins une partie du bonheur auquel il a droit : l'homme qui se respecte, affligé et découragé, laisse le champ libre aux intrigants et, plaignant les dupes, se retire. C'est ce que je fais. »

Cette accusation, aussi précise, aussi positive et que, du reste, tout le monde croyait fondée, fut relevée vivement par *l'Émancipation* et par *l'Indépendant*. On demanda à la police de se disculper, au gouvernement de s'expliquer, au congrès de provoquer une enquête comme il s'était donné l'air de faire lors des troubles qui avaient éclaté à l'occasion des Saint-Simoniens. Tout demeura dans le silence. L'autorité jugea à propos, et je crois qu'elle fit fort prudemment, de ne pas compromettre sa victoire par des phrases hypocrites, auxquelles personne n'aurait cru et qui pouvaient mener à de fâcheuses découvertes.

Le 1<sup>er</sup> mars, cependant, M. Plaisant fit un essai timide d'apologie. Son thème était : Je suis un des citoyens les plus utiles et les plus purs de la Belgique ; on ne peut pas prouver juridiquement que j'aie rien fait pour exciter des troubles ; je déclare que je n'ai rien fait pour les empêcher ; M. de Potter savait à quoi il s'exposait ; il n'y a pas de ma faute s'il n'a pas eu le courage de se laisser pendre tout à fait. *L'Indépendant*, vraiment digne alors de son titre, à qui M. Plaisant avait adressé sa lettre, la publia et y répondit victorieusement : il le somma de se retirer pour ne pas entraîner dans la déconsidération où il était tombé lui-même, la nouvelle administration qui allait gouverner la Belgique.

En effet, M. Surlet de Chokier, avantageusement connu dans sa patrie, avant la révolution, par son caractère de bonhomie, ses exploitations rurales et ses jeux de mots ; M. Surlet, depuis plus de trois mois président du congrès, et tout récemment revenu de France où il était allé offrir la Belgique au duc de Nemours, fut à la demande, on pourrait dire sur l'injonction du gouvernement français, métamorphosé en régent : M. Plaisant devint secrétaire du conseil des ministres : le gouvernement provisoire, en abdiquant, témoigna au peuple belge sa haute satisfaction de pouvoir le proclamer à la face de

*l'Europe le peuple le plus raisonnable et le plus obéissant* : et tous mes anciens collègues et amis passèrent ministres, ambassadeurs, gouverneurs, premiers présidents, procureurs généraux, administrateurs généraux, généraux d'armée, receveurs généraux, conseillers, etc., etc. Ce que tous aussi, un seul peut-être excepté, sont demeurés par la suite et sont encore.

L'abîme des révolutions se trouvant ainsi comblé, et tout étant pour le mieux dans le système où tant d'ambitions subalternes tourbillonnaient autour du nouveau soleil, provisoirement ou définitivement placé au centre de l'atmosphère de liste civile, de places, de pensions, d'honneurs, de titres, de cordons, qui attirait ces centripètes satellites, je ne doutai pas que la farce ne fût jouée pour tout de bon, et je pris la route de Paris.

J'adressai de Valenciennes (27 février) quelques lignes au *Belge*, seul journal avec lequel je conservais des relations à Bruxelles; car le *Courrier*, qui avait d'abord voulu le prince d'Orange pour échapper aux Français et assurer l'indépendance, voulait alors l'indépendance sans le prince d'Orange parce qu'elle eût été aussi illusoire avec lui qu'anéantie par la réunion à la France, mais ne voulait pas encore la république, qui était cependant la seule forme sous laquelle, comme je ne cessais de le répéter,

nous pouvions n'être ni Hollandais, ni Français, ni Anglais, mais être nous-mêmes. Je me disculpai pour la dernière fois du reproche de n'avoir pas lutté plus longtemps contre mes anciens collègues du comité central et le congrès, en prouvant que ce n'eût été que me perdre à coup sûr sans sauver personne ni rien ; tout comme si j'avais bénévolement prêté mon cou au cordon que le pouvoir m'avait envoyé par ses icoglsans de la police. Je dis que je quittais le pays, non par colère ou par haine, mais uniquement parce que j'y étais devenu inutile. Que si, à cet égard, les circonstances changeaient, je serais toujours prêt à y retourner ; mais invariablement attaché comme je suis à la cause des peuples et surtout à *la cause du peuple*, que je ne me dérangerais plus pour une simple mutation dans le personnel, un changement de formes, comme ce qui venait de s'opérer. Je ne me sacrifierais plus désormais qu'à l'espoir de réaliser un mouvement graduel de réforme radicale dont les classes inférieures qui font les révolutions et qui les font bien, mais qui les font pour d'autres qu'elles, profiteraient enfin les premières et profiteraient le plus.

M. Levae, à qui je dus l'insertion de ma lettre (2 mars), la fit précéder d'un article bien loyal sur mon compte et qu'il fallait à cette époque beaucoup

de courage pour oser publier. Loin de pousser à la révolution, y était-il dit, j'avais tout fait pour la prévenir et l'empêcher. La révolution faite, j'avais rendu le pouvoir fort, en y rattachant le peuple de la capitale et des provinces. L'indépendance de la Belgique conquise par ce peuple avait été consolidée par l'organisation de ce nouvel ordre de choses, et l'honneur de la Belgique s'était conservé pur de tout excès populaire, le peuple alors, rebelle à toute autorité de coaction, n'obéissant que volontairement, par amour, par estime et par respect. Pendant que j'en faisais partie, le gouvernement provisoire s'était signalé par beaucoup d'actes importants; depuis ma retraite, il était tombé dans la nullité la plus absolue. — Tout cela était vrai; et M. Levae le voyait ainsi, parce qu'aucun intérêt ne s'était encore interposé entre lui et le jugement qu'il portait des choses et des hommes.

A peine avais-je quitté la Belgique, que les amis de l'indépendance nationale, ceux-là mêmes qui s'étaient le plus hostilement prononcés contre moi et contre les moyens efficaces que je proposais pour maintenir cette indépendance, parce que c'était moi qui les proposais, se virent forcés de s'associer à leur tour pour réaliser, quoique avec moins de franchise, ce que j'avais voulu. J'avais, moi, présenté la ré-

publique comme, exclusivement de toute autre, la condition *sine quâ non* d'une Belgique indépendante; eux, en s'engageant à faire triompher à tout prix cette Belgique-là, se bornèrent à y rendre la royauté impossible : somme toute et au fond, cela revenait à la même chose.

C'était un beau triomphe pour moi que de voir à la tête de cette association nouvelle M. Van Meenen, qui avait forgé les armes dont M. Rogier voulait se servir pour *m'écraser*, et bien plus encore M. Gendebien, le seul de mes adversaires qui m'eût réellement nui et à qui j'attribuais avec raison ma chute définitive. Car il n'y avait rien de personnel dans tout cela pour moi comme il y avait eu pour mes collègues : de même que je répudiais la monarchie, non tel ou tel monarque, de même j'aurais volontiers accepté la république sous la présidence de n'importe qui, d'un de mes anciens collègues ou de tout autre, de M. Gendebien surtout. M. Tielemans, ministre démissionné du régent de Belgique, présidait l'association. Je lui écrivis pour lui rappeler quelle était ma véritable façon de penser, que d'ailleurs il devait connaître mieux que personne, sur la question gouvernementale dont, à mes yeux, dépendait le sort de la Belgique indépendante, et pour le prier d'en instruire mes amis et mes ennemis ; je ne pense pas

qu'il remplit ce devoir (22). Du reste, sous l'influence de la légalité à laquelle elle n'avait pas réussi à se soustraire, cette association n'était pas née viable ; la gallomanie qui s'y était introduite, et dont l'appui du régent entièrement dévoué à la France faisait un véritable sujet d'effroi, acheva de la tuer. Je ne sus tout cela que plus tard, et de la bouche même de ceux qui avaient joué les premiers rôles dans ce que, loin de la scène, j'avais eu la simplicité de prendre au sérieux.

Quoi qu'il en soit, de mon côté à Paris je ne laissais échapper aucune occasion pour pousser de bonne foi au mouvement en Belgique, en publiant mes idées dans *la Tribune*, journal de la démocratie, et *l'Avenir*, journal de la liberté, rédigé en chef par M. de la Mennais, l'oracle des unionistes belges, philosophes et catholiques. La république ! disais-je au peuple, ou vous n'échapperez pas au prince d'Orange ; la république ! répétais-je à l'association nationale, ou la France vous absorbera ; la république ! criais-je à l'Angleterre, si vous voulez nous empêcher de devenir Français ; la république ! suggérais-je à la France, si vous tenez à ce que l'Angleterre ne domine pas chez nous. C'est le langage que je tins, nommément dans les feuilles que j'ai citées, le 11 avril, les 4, 8, 22, 25 et 30 mai. Dans *la Tribune* du 22 mai, je

proposai ouvertement la confédération républicaine des provinces belges, hollandaises et prussiennes rhénanes, idée qui, *cinq ans plus tard*, a conquis quelques partisans en Belgique.

Et j'étais d'autant plus fondé à tenir ce langage, que je savais que toutes les conspirations orangistes qui agitaient mon pays, étendaient leurs ramifications, par ou sans l'intermédiaire des cours étrangères, jusqu'à l'autorité que les Belges avaient instituée pour les défendre contre les intrigues des Nassau ; qu'en outre l'association pour l'indépendance avait dans son sein des membres, *réunionistes* français avant tout, au prix même de l'indépendance, et d'autres dévoués au pouvoir plus encore qu'ils ne l'étaient à l'engagement qu'ils avaient pris de maintenir l'exclusion des Nassau ; que la grande crainte du gouvernement français était que l'Angleterre ne nous exploitât à son détriment, et du gouvernement anglais qu'Anvers et Ostende ne devinssent des ports de France.





## XXXII

**Le prince de Saxe-Cobourg. — Les 16 articles. — Votes des républicains sur la question du monarque. — Mon opinion sur la réunion à la France. — De la révolution à faire, brochure.**



Pendant ce temps-là, les doctrinaires du futur *juste-milieu* belge avaient trouvé moyen de réaliser leurs idées monarchiques favorites en faisant élire, comme *mezzo-terme*, le prince de Saxe-Cobourg, sujet anglais qu'ils francisèrent par son mariage avec une des filles de Louis-Philippe. Mais ce roi devait plaire aussi aux trois autres des cinq puissances qui, depuis l'acceptation par le gouvernement provisoire du second protocole, étaient devenues maîtresses absolues de la Belgique : or ces trois puissances voulaient que les *provinces rebelles*, comme les appelait le roi d'Angleterre lui-même, fussent le moins indépendantes, le moins riches et fortes, en un mot le plus nulles possibles. Pour obtenir la permission de régner, il fallait donc que le prince de Saxe-Cobourg agréât la neutralité de la Belgique, le démembre-

ment de la Belgique, l'imposition sur la Belgique d'une dette ruineuse. Et pour que les doctrinaires eussent leur roi, il fallait que le gouvernement et le congrès mutilassent la constitution qu'ils venaient d'achever, de promulguer et à laquelle ils avaient juré d'être fidèles *quand même*... Un nouvel expédient fut trouvé pour, sans violer la lettre de la loi et sans se parjurer dans les termes, arriver cependant au but désiré, lequel atteint, la loi ne fut plus qu'un vain papier, la Belgique ne fut plus que ce que les rois, ses ennemis, avaient permis qu'elle fût, et les pages de la révolution furent arrachées de son histoire. Il est vrai qu'il y eut un roi, et que ce roi contenta beaucoup de monde.

Je continuai à crier ces vérités-là aussi haut que je pus, dans les journaux déjà nommés et dans les numéros suivants (*Tribune*, 1<sup>er</sup> juin; *Avenir*, 8, 12, 23 et 26 juin) : mais j'avais beau montrer l'abîme creusé par les protocoles, accuser de trahison la diplomatie belge qui en était l'instrument, de complicité le gouvernement belge qui les recevait, de lâcheté le congrès belge qui s'y soumettait : je prêchais dans le désert. Le congrès croyait avoir satisfait à tous ses devoirs en décrétant que le maintien de l'intégrité du territoire faisait partie de la constitution de l'état ; le régent, en jurant de nouveau que cette intégrité,

il la défendrait l'épée à la main ; le comité directeur (hormis deux membres, dont l'un était mon ami Bartels), en cessant de défendre contre le congrès qui l'avait violé, le décret du même congrès sur l'indivisibilité de la Belgique.

Ce congrès venait de se soumettre aux 18 articles préliminaires de l'acceptation du prince de Saxe-Cobourg, par lesquels le territoire belge était morcelé : après quoi Léopold I<sup>er</sup> jura, lui aussi, de maintenir la constitution et l'intégrité du territoire dont elle avait fait une loi fondamentale ; et tout fut consommé.

Tant qu'il y eut un rayon d'espoir, je m'unis à la minorité opposante de la représentation belge (*Avenir* du 2, 8 et 14 juillet) pour faire toucher au doigt et à l'œil que l'offre de la Belgique à Saxe-Cobourg avait été conditionnelle et que, l'élu ne pouvant pas remplir la condition mise à son acceptation, cette acceptation devenait un refus ; pour inspirer au congrès la résolution ferme de ne plus élire personne, afin que les Belges terminassent leurs affaires par eux-mêmes et non par les plénipotentiaires des cinq puissances, à Bruxelles, non à Londres ; pour faire rougir le gouvernement du rôle si niaisement perfide auquel il se prêtait en livrant la Belgique à la discrétion de lord Ponsonby qui menaçait d'*éteindre le nom belge*, afin que M. White pût mieux la jouer et la salir ; pour

finale<sup>ment</sup> faire appel à la guerre, non contre les Hollandais, opprimés comme nous, mais contre leur gouvernement qui voulait se réserver les moyens de nous opprimer de nouveau à la première occasion favorable, et pour nous délivrer à jamais de la diplomatie et de ses rois quels qu'ils fussent, Nassau ou autres, présents et futurs. Tout fut inutile : Léopold, je le répète, acheta la Belgique par un mensonge, et il s'assit sur un trône bâclé à la hâte des débris de l'état sur lequel il venait régner.

J'eus quelque curiosité de voir quels avaient été, sur une question qui ne les regardait d'ailleurs pas plus que moi, les votes des douze ou treize *républicains* qui avaient osé se prononcer au congrès en faveur de cette forme de gouvernement, si odieuse aux ennemis du *bon marché*. Je n'aurais moi, conséquent avec moi-même, voté pour personne, mais j'aurais protesté contre toute candidature royale possible : eux, ils avaient voté pour le roi Louis-Érasme, c'est-à-dire pour M. Surllet de Chokier qui, après avoir amusé le congrès au profit du prince d'Orange d'abord, puis de la France, puis de la combinaison anglo-française, avait fini par *tromper*, le mot est dur mais il est vrai, avait, dis-je, fini par *tromper le peuple*, en garantissant aux *associations nationales* l'intégrité du territoire dont il connaissait fort bien, lui,

la violation, puisque déjà les puissances l'avaient arrêtée et signifiée, que le congrès s'y résignerait, et que l'inauguration parjure de Léopold allait la rendre irrévocable.

Le régent fut gratifié d'une pension de 20,000 fr., du paiement de laquelle on chargea le peuple belge, afin de récompenser royalement la rouerie diplomatique dont le pays était victime....

Je vivais de nouveau de ma vie de prédilection, la vie de famille. Entouré de ma femme et de mes enfants et attendant ma bonne mère d'un moment à l'autre, mes jours s'étaient remis à couler doucement entre les soins à donner à la première éducation de mes fils, et mes travaux historiques et littéraires. Je repris, à peine avais-je joui d'un peu de calme, mes recherches sur l'histoire du christianisme, et la rédaction des volumineux matériaux que je possédais déjà. Je n'abandonnai cependant pas entièrement l'arène politique. J'insérai deux articles dans *l'Avenir* (31 juillet et 14 août), le premier pour déplorer la funeste division qui, dès lors, commençait à éclater entre les nations française et belge, nations que la même position, les mêmes intérêts, les mêmes besoins matériels et surtout moraux, devaient toujours faire marcher ensemble et d'un commun accord, quoique, tant que l'une ou l'autre le voudrait, indé-

pendantes l'une de l'autre, dans la voie de la liberté et de la civilisation. C'était, comme anciennement, diviser pour régner ; et le Nestor de la diplomatie européenne, M. de Talleyrand, avait fait de cette antipopulaire maxime une large application. Je répétai à ce propos, pour répondre aux accusations des Français d'avoir empêché la réunion, ce que j'avais depuis longtemps répondu aux accusations des Belges de l'avoir voulue : je dis que je ne m'y étais pas plus opposé que je n'aurais pu la réaliser, puisque le peuple belge la repoussait de tous ses moyens et de tous ses vœux. Et j'ajoutai que moi-même, bien que le peuple belge l'eût voulue, je l'aurais jugée aussi nuisible aux intérêts de la France de juillet qu'à la Belgique de septembre : car si celle-ci n'avait qu'à perdre en troquant sa véritable liberté contre la charte replâtrée de 1830, celle-là devait, avant tout, rassurer les peuples d'Europe sur les craintes que leurs gouvernements cherchaient à leur inspirer ; savoir, que la propagande révolutionnaire n'était rien autre chose pour la France qu'un moyen indirect de relever par des conquêtes sa domination *impériale*, en substituant aux différents despotismes domestiques le despotisme central et unique de la *grande nation*. Je démontrai l'absurdité des projets belliqueux des libéraux français qui, à peine avaient-

ils fait triompher chez eux le droit sur la force, invoquaient au dehors la force seule contre le droit, et disposaient des Belges comme de leur bien, uniquement parce qu'il n'y avait que trois millions et demi de Belges à réclamer ce droit contre la puissance de trente-cinq millions de Français; et je signalai les aveux si naïfs du ministère français qui, reconnaissant la *justice* de cet étrange droit des gens au moyen duquel on adjuge la propriété du faible au fort, avait seulement déclaré prudent d'en ajourner l'exercice, en laissant la Belgique se consumer dans un provisoire ruineux, jusqu'à ce que la France eût été à même de ne plus courir aucun risque en la soumettant à ses armes victorieuses. J'expliquai de cette manière l'élection de Léopold, les Belges ayant préféré une ombre d'indépendance sous un vice-roi envoyé de Londres, au régime bureaucratique des neuf préfets qu'on leur eût expédiés de Paris.

En outre, un patriote gantois m'ayant écrit pour, au nom de ses amis politiques, me rappeler au pays, je lui expliquai nettement pourquoi j'avais quitté la Belgique, pourquoi j'en demeurais éloigné, et dans quelles circonstances seulement j'y retournerais (23).

Dans cette année 1831, je publiai à Paris une brochure, intitulée : *De la révolution à faire, d'après l'expérience des révolutions avortées*. Mon dessein était

de prouver que toute réforme violente doit avoir pour but et pour résultat l'amélioration de la condition du peuple. Je crois aujourd'hui que je me trompais en partie sur les moyens, puisque je me bornais à demander la réforme radicale de l'assiette de l'impôt. Mais la protestation que j'émettais contre le tripotage des exploiters de révolutions n'en était pas moins consciencieuse et bonne. Ma brochure fut traduite en italien.

Récompense nationale en faveur du gouvernement provisoire. —  
Ma réclamation adressée à M. Coghén. — Mon expulsion en effi-  
gie par mes anciens collègues. — Lettre à Léopold. — Qu'est-ce  
qu'une révolution? — Le Belge et M. Levac.

---

A la fin de l'année 1831, j'eus à rappeler à la Belgique et surtout à mes anciens collègues qui semblaient l'avoir oublié complètement, que moi aussi j'avais pris quelque part à la révolution qui nous avait délivrés des Hollandais, et au gouvernement provisoire qui avait coordonné les éléments révolutionnaires de manière à servir de transition entre l'ancien ordre de choses et le nouveau. Voici à quelle occasion. Lors de la nomination du régent, une proposition avait été faite au congrès de voter, à titre de récompense nationale, une gratification aux membres du pouvoir dont la mission était accomplie. La commission chargée de faire son rapport sur cette proposition, fixa la gratification à 20,000 francs pour chacun des membres de ce pouvoir populaire, et

elle en nomma huit. M. Jottrand, mon adversaire depuis la révolution, mais adversaire toujours loyal, déposa un amendement consistant dans l'adjonction de mon nom aux noms de mes collègues, quoique celui d'un autre des membres de l'ex-gouvernement provisoire eût été également omis, le nom de M. Nicolaï, qui avait donné sa démission pour aller siéger à la cour supérieure de Bruxelles. Cette modification et d'autres encore furent écartées par un amendement radical qui changeait entièrement la proposition de la commission; c'est-à-dire, par le projet d'allouer 300,000 francs au gouvernement provisoire en masse, qui se partagerait cette somme comme il l'entendrait.

Cela avait eu lieu à la fin de février. Neuf mois après, entendant sans cesse parler de l'abandon généreux que MM. Gendebien et Nicolaï avaient fait de leur part, et des 40,000 francs que M. Van de Weyer et, je crois aussi, M. Rogier avaient touchés pour la leur, je priai M. Jullien, mon compatriote et mon ami, de prendre quelques informations, et bientôt j'appris que 11,000 francs à peu près étaient déposés pour moi au trésor. J'écrivis aussitôt à M. Coghén, alors ministre des finances, pour réclamer la somme qui m'avait été laissée, et dont M. Jullien avait bien voulu se charger de donner quittance, *à compte*

de ce qui m'était dû et sans préjudice à *mes droits*. Et j'expliquai catégoriquement ce que j'entendais par ces droits; savoir, une part égale à celle de mes collègues, mes services, si on ne les mesurait pas pharisaïquement à l'aune du temps, pouvant, sans que je dusse pour cela être taxé d'orgueil, se placer sur la même ligne que les leurs (24).

J'exposai combien il m'était pénible de devoir établir des faits aussi simples et développer un raisonnement aussi clair. Mais pouvais-je me dispenser de demander à mes collègues, comment ils avaient pris sur eux de ne pas m'entendre sur une question qui me regardait au même titre qu'eux, et de ne pas même me prévenir que cette question allait être débattue? J'aurais conçu de leur part mon exclusion entière et formelle, pour cause d'*indignité* ou toute autre, et j'avoue même que cette distinction m'eût singulièrement flatté. Mais, se constituer juges eux-mêmes et de leur propre autorité pour régler mes intérêts et prononcer un arrêt qui rabaissait mes services au-dessous des leurs, et qui déterminait ce que précisément je valais de moins qu'eux, en ne m'évaluant par exemple qu'au quart de M. Van de Weyer, et tout cela à huis clos, en cachette, à la dérobee, comme une mauvaise action! en vérité je devais être reçu à me plaindre, moi, publiquement, de ce manque ab-

solu de convenances, de cette violation de tout principe de droit et d'équité ; et je le faisais sans hésiter en envoyant ma lettre aux journaux belges, seul moyen pour moi, d'ailleurs, d'échapper aux calomnies qui, en Belgique, dénaturaient toutes mes actions et jusqu'à mes intentions.

Je saisis en outre l'occasion de cette publication pour démontrer clairement à mes compatriotes combien, depuis ma retraite, le produit net de la révolution s'était réduit à peu de chose. En effet, nos provinces demeuraient au pouvoir des Hollandais, et en compensation nous n'avions que... M. Van de Weyer, ambassadeur, M. Rogier, gouverneur de province, et M. de Mérode, ministre d'état. Je terminai en déclarant que les 11,000 francs qu'on avait bien voulu m'abandonner, je les donnais, moi, aux indigents de Bruges, ma ville natale, et de Bruxelles, où le peuple m'avait accueilli avec un enthousiasme qui ne serait jamais sorti de ma mémoire.

*Le Belge*, à qui j'adressai ma lettre, attendit huit jours sans rien insérer ; puis il n'inséra qu'un fragment : *ce juste-milieu* entre la franchise de l'acceptation et celle du refus, me força d'avoir recours à une feuille de l'ancien gouvernement, devenue naturellement feuille d'opposition sous le nouveau. *Le Messager de Gand* reproduisit avec fidélité, non-seule-

ment ma lettre à M. Coghen, mais encore la lettre d'envoi où je signalai plus durement encore que dans la première les honteuses menées de nos hommes d'état, dont tout le talent s'était borné à escamoter à leur profit une révolution si généreuse en son principe et que la victoire du peuple avait si noblement consacrée.

J'ai dit que mes ci-devant collègues avaient oublié que j'avais *siégé* avec eux ; je me suis mal expliqué : ils cherchaient à le faire oublier et peut-être à l'oublier eux-mêmes. Une anecdote qui m'a été rapportée servira de preuve à ce que j'avance. Un M. Piqué, peintre, voulait représenter le gouvernement provisoire : il pria les *ex* de poser chacun pour sa face ; mais ceux-ci (si ce n'est tous, la plupart du moins) refusèrent de se prêter à cet acte de complaisance, à moins que l'artiste ne consentît à effacer mon portrait qu'il avait aussi naïvement que maladroitement mêlé à ceux des autres, d'après une des nombreuses gravures qui en avaient été publiées *dans le temps*. Ce fut, m'a-t-on dit, M. Van de Weyer qui insista le plus sur cette *expulsion* de mon effigie. Mais, soit que l'exécution en parût impossible, soit qu'obtenue on sentît enfin que, pour être cru, il fallait mentir avec un peu plus de vraisemblance, toujours est-il que définitivement on s'arrêta au *mezzo-terminé* de me reléguer à

l'arrière-plan et tout à fait dans l'ombre. Le tableau fut exposé ; et, au grand dépit de ceux dont le but avait été de m'amortir, mon crâne pelé fut ce que le public remarqua le plus au milieu de tant de cuirs chevelus dont la *lumière* faisait contraste avec son *obscurité*. S'ils avaient daigné me laisser à ma place, on n'aurait pas fait plus d'attention à moi qu'à eux.

Pendant que, par l'entremise de M. Bartels réfugié à Paris pour conspiration contre les protocoles et le dépècement de la Belgique, je confiais à M. l'abbé de Haerne la distribution en pain et en combustibles de ma récompense nationale aux pauvres d'entre mes concitoyens, l'idée me vint d'écrire à Léopold comme j'avais tant de fois écrit à son prédécesseur. Cette lettre (5 février) fut le signal d'un nouvel orage qui vint éclater sur moi. Arraché au temple où m'avait, pour ainsi parler, déifié le fanatisme de mes compatriotes, je m'étais vu bien près d'être, par les bouchers de la police, suspendu au *croc populaire* : il m'était encore réservé de subir l'humiliante compassion du mépris. Je fus déclaré *fou* ; et les mêmes marchands d'estampes qui avaient vendu tant de portraits à mon honneur, m'exposèrent maintenant, revêtu de la camisole de force et subissant les douches qui devaient me rendre à la santé et à la raison. On eût dit que les Belges avaient à cœur de réaliser les

prédications et les vœux de Libri et de ses pareils.

Que disais-je cependant dans ma lettre ? rien que ce qui a été dit avec beaucoup moins de ménagements et de décence, quelques mois après, par tous ceux qui n'étaient pas évidemment payés pour dire le contraire. Je disais que Guillaume avait eu beaucoup d'ennemis en Belgique, mais d'ennemis personnels, et qui avaient voulu, non une réforme utile au peuple, mais une meilleure position pour eux-mêmes : des courtisans qui voyaient leur servilité dédaignée ; des prêtres qui ne pouvaient ni dominer ni persécuter ; des ambitieux avides désirant arracher aux Hollandais le monopole des places. Pour ces gens-là la liberté était un mot vide de sens : l'égoïsme seul les avait inspirés et les inspirerait toujours. Aussi, jamais ils n'auraient songé à s'insurger contre Guillaume si, par quelques faveurs aux uns, de l'influence aux autres, une large part au budget à tous, le roi déchu avait prévenu la révolution des provinces belges. Je fis ressortir la bizarrerie de notre destinée : Léopold était devenu l'idole du peuple qui, seul, avait voulu la révolution et qui l'avait faite, Léopold que les puissances n'avaient imposé à la Belgique que pour y effacer la révolution jusque dans ses moindres traces ; et moi qui avais craint la révolution, qui me serais volontiers sacrifié pour la conjurer avant qu'elle eût lieu,

je me voyais maudit par ce même peuple comme si j'étais, moi, coupable de son courage et de ses succès ! Il est vrai que, l'insurrection ayant éclaté, j'avais tout fait pour qu'elle n'avortât pas, inutile et, par conséquent, funeste pour le peuple; tandis que les mandataires de ce peuple, devenu le peuple de Léopold, se montraient beaucoup plus contre-révolutionnaires que Léopold lui-même, qui avait ainsi à combattre, non la fermeté de leur résistance au despotique vouloir de l'étranger, mais la monomanie de soumission qui faisait que ses sujets se ruaient toujours au delà du point où les puissances voulaient qu'il les poussât par degrés. Vous avez, continuais-je en m'adressant au nouveau roi, vous avez voué la Belgique à la castration politique et sociale : vous avez empêché, et le bien que les Belges se seraient finalement vus forcés d'accepter en se constituant par eux-mêmes indépendants et libres, et le mal d'où le bien aurait surgi plus tard ; car à défaut de tout autre candidat acceptant, et la république étant définitivement repoussée, le prince d'Orange se serait assis sur le trône devant lequel, quoique vide encore, tout le monde se prosternait déjà ; et la véritable révolution, celle qui donne la liberté et la maintient, n'eût été qu'ajournée.

J'ajoutais : Qu'avez vous fait pour cette Belgique

qui se prostitue à vous? En la dotant des dix-huit articles préliminaires de la paix avec la Hollande, vous l'avez bercée de l'espoir flatteur que le morcellement de territoire dont ces articles la menaçaient, n'aurait point lieu. Eh bien! vingt-quatre articles de paix ont été substitués aux articles préliminaires, beaucoup plus défavorables pour nous que n'étaient ceux-ci, et dont, fort heureusement, mais sans qu'il y ait aucunement de votre faute, le roi de Hollande ne veut pas encore. Et, si un jour les puissances, vos protectrices, vous commandaient, ce qu'à Dieu ne plaise! d'effacer de notre pacte constitutionnel quelques-unes des libertés qui y sont écrites, pourriez-vous, voudriez-vous défendre la liberté de la presse, par exemple, plus opiniâtrément que vous n'avez défendu la province de Luxembourg, celle de l'enseignement que la ville de Maestricht, celle de s'associer que l'argent du peuple destiné à payer la dette hollandaise (25)?

Tout cela était palpable, mais tombait encore plus sur les Belges, les meneurs principalement, que sur le roi Léopold, à qui on ne pouvait, après tout, reprocher que l'absence de toute dignité personnelle et une complaisance intéressée pour ses pairs : aussi cela fâcha-t-il singulièrement. Le prétexte qu'on saisit pour essayer de me confondre, ce fut l'assertion,

aussi vraie que toutes les autres assertions contenues dans ma lettre; savoir, que je n'avais pas prévu la révolution comme prochaine, que je ne l'avais pas désirée subite et brutale, que j'avais tout fait pour qu'il y eût, non secousse brusque à une époque donnée, non rupture et bouleversement, mais réforme lente et toujours progressive; et cela parce que je ne croyais pas que le peuple, mûr pour la victoire, le fût pour organiser cette victoire à son avantage, pour faire tourner son triomphe à son profit, et parce que je ne prévoyais que trop que ceux qu'il chargerait de ses intérêts ne s'occuperaient que des leurs.

Et ici je consignerai une idée qui me paraît dominer, non-seulement l'histoire de la révolution belge, mais encore celle de toutes les révolutions possibles : c'est qu'elles ne sont jamais le résultat du raisonnement. La passion seule les conçoit et les réalise : et toute passion est essentiellement instinctive et aveugle ; elle peut être juste et avoir des effets utiles et bons, mais aussi elle peut être criminelle, ou du moins elle peut, louable dans son principe, se laisser égarer dans ses conséquences et avoir des suites funestes. La passion qui animait les révolutionnaires belges, je parle des vrais révolutionnaires, de *ceux qui font*, du peuple, était exclusivement la haine des étrangers, des Hollandais

surtout : elle a agi avec une violence toute matérielle, et, comme la pierre qui, en tombant, obéit irrésistiblement à la loi de la gravité, la colère populaire éclatant sur le trône de Guillaume, l'a broyé par son seul poids.

Mais cela fait, tout a été terminé : car le peuple n'est guère adroit, lui, il n'est que fort ; voilà pourquoi, quelquefois terrible, il finit toujours par être dupe : il renverse et laisse ensuite aux entrepreneurs en gravois à spéculer sur les décombres. Une fois le pays déblayé des étrangers, le peuple belge ne voulut plus rien, ne demanda plus rien : sa passion satisfaite, il redevint indifférent à tout, je dirais presque nul. Là a commencé le règne des *habiles*. Tant que ceux-ci ont eu l'adresse de rassurer les Belges contre la domination de la maison d'Orange et le retour de ses satellites, ils ont pu, sauf l'agrément des cinq grandes puissances, disposer de la Belgique comme bon leur a semblé, et y proclamer, au lieu de Léopold, M. de Mérode ou Othon de Bavière, M. Charles Rogier, M. Érasme Surlet ou le duc de Salm-Kirbourg. Il n'y avait plus d'entraînement, et partant plus même de possibilité de parvenir à quelque chose de noble et de généreux ; il n'y avait plus que du calcul, c'est-à-dire de l'égoïsme, sous la forme, ici du désir de tranquillité, là de l'amour de la conservation, pour l'un

de la soif des honneurs et des titres, pour l'autre de celle du pouvoir, pour la plupart de celle de l'argent ; car, repos, sécurité, éclat, puissance, en un mot tout bonheur matériel peut, en dernière analyse, être évalué en écus. Aussi tout se résolut-il bientôt, tout, le courage du peuple, le sang qu'il avait versé, les maux qu'il ne cessait de souffrir, en un simple remaniement de palais. Encore une fois, je rougis de devoir le redire, ce n'était pas là ce que je voulais : je ne voulais que la réforme, qui est le besoin naturel d'amélioration, éclairé par l'intelligence, dégagé de toutes vues personnelles, et uniquement basé sur l'amour de l'humanité.

Le *Belge* qui, comme je l'ai rappelé plus haut, était le journal qui m'avait rendu le plus franchement justice sous le point de vue que je viens d'indiquer, fut précisément celui qui cria le plus fort quand je me fus avisé de prendre acte de ses aveux pour me rendre la même justice à moi-même. C'est que les temps avaient changé. Tant que le peuple avait maintenu la révolution qui l'avait débarrassé des Hollandais et qui était un obstacle à la restauration des Nassau, on avait volontiers reconnu que je n'avais, moi, tenté que d'opérer le redressement des griefs populaires sous ces Nassau et avec les Hollandais. Mais quand l'intronisation de Léopold eut ôté

au peuple la crainte de ses anciens oppresseurs pour ne lui laisser que le sentiment des sacrifices que la révolution lui avait coûtés, du mal que la révolution lui avait fait, oh ! alors je fus l'auteur, le seul auteur même de cette catastrophe. C'était un crime à moi que de me refuser à porter toute la responsabilité d'un événement si odieux au peuple, et sous lequel ceux qui en avaient recueilli les bénéfices voulaient que je demeurasse écrasé !

Le rédacteur principal du *Belge*, M. Levae, prit, lui aussi, la balle au bond et m'attaqua, en cherchant à prouver au public *per fas et nefas*, c'est-à-dire au moyen de mes écrits publics et de mes *lettres confidentielles*, ce qui était fort mal à lui quoique je ne m'en offensasse pas le moins du monde, que j'étais en contradiction avec moi-même et que, depuis que lui, M. Levae, répudiait la révolution, il fallait bien que ce fût moi qui l'eusse faite. Pour le réfuter complètement, je n'eus qu'à rétablir les dates qu'il avait, fort innocemment, il faut le supposer, transposées et confondues. Je répétai alors au *Belge* et à M. Levae (14 mars) ce que j'avais toujours dit ; savoir, qu'une révolution hasardée ou intempestive est une sottise, parce qu'il y a probabilité qu'elle sera suivie d'une contre-révolution qui est un fléau, et possibilité qu'elle le sera d'une restauration qui est une infamie : et je

défiai M. Levae de prouver que j'eusse jamais pensé le contraire.

M. Levae avait dit que, fatigué comme tout le monde, de la tourmente révolutionnaire, il s'était finalement rallié *autour* de Léopold qui venait la clore. C'était là certes un événement important pour la prospérité de la Belgique et la tranquillité actuelle de son nouveau maître. Mais, me demandai-je, ce dégoût qu'inspire si généralement la révolution, n'est-ce pas le désir de la démolir pièce à pièce pour s'en approprier les débris? Et si, la *clôre* sans qu'elle ait tenu aucune de ses promesses est une imprudence grave, lui faire violer toutes ses promesses, jusques et y compris la promesse de maintenir l'intégrité du territoire, n'est-ce pas un véritable attentat? Enfin, se rallier autour de celui qui avait prêté son nom à cette déplorable clôture pour une couronne de fabrique diplomatique, n'était-ce pas se charger bien gratuitement d'un rôle dans la pièce que l'Europe ne croyait pas pouvoir assez siffler (26)?

Pour en finir avec ma *Lettre à Léopold*, M. de Haerne m'apprit que deux curés à Bruxelles avaient refusé de distribuer ma houille et mon pain à leurs pauvres, parce que surtout la publication de cette lettre leur faisait craindre de tremper comme complices dans quelque horrible complot qu'il leur sem-

blait que j'étais en train de mettre à l'œuvre. Pauvres *basilolâtres!*... Du reste, M. l'abbé de Haerne qui croyait peu alors que lui-même bientôt, pour obéir à ses supérieurs ecclésiastiques, devrait me fuir ou s'exposer à une inévitable disgrâce (27), M. de Haerne me disait que Léopold avait *beaucoup ri* en lisant mes réflexions. Cela me confirma dans l'opinion que j'avais conçue de lui, en me le définissant un égoïste lymphatique, susceptible de raisonner juste, mais incapable de rien sentir de magnanime, d'exécuter rien de grand, de se dévouer à quoi que ce soit.





## ❧ XXXIV ❧

**Articles dans les journaux belges. — La Belgique n'est pas coupable de sa prospérité. — Mes ex-amis et moi.**



Après quelques semaines données à la douleur que me fit éprouver à cette époque la perte sensible de mon troisième enfant, je repris peu à peu mon train de vie modeste et tranquille. A mes occupations ordinaires je joignis, comme de coutume, un coup d'œil critique donné de temps en temps aux événements de mon pays. Il ne me restait plus qu'un organe en Belgique, que je devais encore à l'amitié de mon ancien complice, M. Bartels ; c'était le *Courrier de l'Escaut*, feuille quotidienne qui paraissait à Tournay. J'y insérai coup sur coup quelques articles que je signai selon mon habitude (26 et 28 juillet ; 7 août), pour démontrer que l'opposition à ce qui existait en Belgique était une inconséquence, puisque ce qui existait on l'avait voulu, les 24 articles découlant nécessairement des 18 articles, comme ceux-ci avaient

été la suite infaillible de l'acceptation du second protocole, comme la perte de l'indépendance était le résultat de la déclaration du principe monarchique d'où les protocoles étaient issus. A cela, disais-je, M. de Mérode, ni M. de Muelenaere, ni le roi Léopold, supposé même qu'ils voulussent faire quelque chose (supposition bien gratuite), ne peuvent rien faire du tout. Que donc on se résigne aujourd'hui, puisqu'on n'a pas voulu s'opposer en temps utile.

Vous vous plaignez de votre révolution, disais-je à mes concitoyens, parce que vous ne savez pas la distinguer de la nuée d'intrigants, de sangsues du peuple, qui, en hurlant à vos côtés les mots *liberté* et *indépendance*, ont sali la liberté, vendu l'indépendance et dévoré la Belgique. Les partisans du pouvoir déchu vous le crient à tue-tête. Répondez-leur que, comme eux, vous estimez cent fois plus un légitimiste à la conscience pure, que les soi-disant libéraux qui ont trahi leur patrie, escamoté la révolution et triché le peuple; que, comme eux, vous savez qu'on peut être fort honnête homme et ne point être révolutionnaire, mais que, pour être révolutionnaire, vous soutenez, contre eux, qu'il faut être avant tout et surtout honnête homme, repousser sévèrement et signaler à l'animadversion publique quiconque ne l'est pas, sous peine d'être confondu avec l'écume tout à la fois

et la lie de la société. J'indiquai aux Belges la guerre comme étant le seul moyen d'échapper à une restauration. Car, je reviens toujours à ce point, l'indépendance se prend comme la liberté. Vous voulez que les puissances vous la donnent, et vous vous faites tout petits pour mériter cet *octroi*. Est-ce là leur mission de puissances de *droit divin*?... Faites donc votre métier de peuple révolutionné. Pour que Guillaume renonce à vous reconquérir, allez lui imposer la paix chez lui. Que risquez-vous ? d'être vaincus ? hé ! vous périrez avec honneur ; ce qui vaut mieux que de vivre ignoblement sous l'épée de Damoclès dont il tient le fil.

Mes prédictions ne se vérifièrent pas, il est vrai ; il n'y eut point de guerre, la restauration n'eut pas lieu, aucun nouveau sacrifice, ni sous le rapport matériel, ni sous celui de la liberté, ne fut exigé de la Belgique, et ce royaume rassuré sur son existence vit renaître sa prospérité anté-révolutionnaire ; la vit même redoubler, sur le papier du moins, sous l'influence de la surabondance de vie et de la fièvre de confiance que la révolution et ses conséquences morales avaient répandues sur elle : mais cela ne prouve aucunement que j'eusse mal vu les choses et que j'eusse eu tort de les juger comme j'avais fait. Spectateur impartial de la partie que jouaient Léopold et

Guillaume, j'ai dit : Guillaume gagnera ; son adversaire a trop mauvais jeu. Je ne pouvais pas supposer que Guillaume quitterait, comme on dit, la partie. De ce que, jusqu'à présent, ce roi n'a pas voulu la gagner, s'ensuit-il que Léopold ait joué mieux que lui et avec de meilleures chances ? De ce que la Belgique est heureuse (je parle pour le moment actuel \*), s'ensuit-il qu'elle ait été prudente et forte, courageuse et sage ? qu'elle se doive son bonheur ? qu'elle l'ait mérité ? qu'il soit la conséquence nécessaire de ses combinaisons et de sa ferme constance à les réaliser ? A-t-elle été plus grande que ses ennemis et les circonstances, ou sont-ce les circonstances et ses ennemis qui ont été plus petits qu'elle ? Peut-elle dire : *Je suis ce que j'ai voulu être*, ou seulement, *ce qu'on ne m'a pas empêchée d'être* ? — *Je suis parce que je l'ai voulu, et comme je l'ai voulu*, ou seulement, *parce qu'on l'a permis et comme on l'a permis* ? J'ai dit : Depuis sa révolution avortée, la Belgique n'est plus rien, ne peut plus rien ; je ne pouvais pas prévoir que ses ennemis seraient moins que rien, et qu'ainsi ils la mettraient en position de *paraître* quelque chose.

La Belgique est redevenue prospère ; soit : quoi-

\* 1836.

que je croie, moi, qu'il n'y a aucunement de sa faute, je n'en éprouve pas moins de joie de voir que ceux qui voulaient son malheur n'ont pas su l'opérer. Elle a *intérieurement* profité de sa révolution : mais à l'extérieur, oh ! là elle ne compte plus, et quand, les Hollandais ou leur roi le voulant ainsi, les puissances lui diront : Exécutez en tout ou en partie les 18 articles, les 24 articles, tous les articles qu'il nous plaira de vous imposer ; soumettez-vous , dépouillez-vous , laissez-vous enchaîner, mourez de faim ; elle devra obéir... ou recommencer sa révolution.

Il eût été beaucoup plus simple et plus sûr de mener cette révolution à bon terme pendant qu'elle était en train. Après qu'on s'est laissé subtiliser par les prestidigitateurs de toute espèce qui l'ont calomniée d'abord , puis dénaturée et salie , enfin déchiquetée lambeau à lambeau et vouée à un méprisant oubli, il est plus que difficile, il est presque impossible, avant qu'il se soit écoulé plus d'une génération, de se replacer sur le terrain d'où on s'est fait débusquer si honteusement. Et cela étant, il faut se résigner à la position où l'on se trouve , et payer en millions ou en provinces ou en liberté l'intervention des rois dont on n'a point voulu ou osé se passer \*.

\* J'écrivais ces lignes, il y a trois ans : je ne me doutais guère alors que le moment était si proche où les *événements* prouveraient aux

Ma carrière politique était définitivement terminée. Je m'étais retiré de la lice, la bourse un peu plus légère que lorsque j'y avais posé le pied, au contraire de tant d'autres qui, on pourrait dire en faillite ouverte au moment de la débâcle, avaient été, comme par enchantement, transformés en puissants capitalistes, en hauts seigneurs terriens. J'avais, moi, dans ma jeunesse, habité ce qu'on appelait l'*hôtel* de mes parents et roulé en équipage, comme on dit, *de maître*; âgé, j'occupe une modeste *maison* et je ne vais plus qu'à pied : tandis que, depuis qu'ils ont crevé sous eux la haridelle révolutionnaire, beaucoup de mes ex-amis, si humbles autrefois, étalent aujourd'hui le luxe monarchique de leurs chevaux, de leurs voitures et de leurs *gens* en livrée, et éblouissent tous les yeux par l'éclat scandaleux de leurs *palais* plus que royaux. Ces hommes de l'insurrection populaire, à la dévotion de tous les pouvoirs étrangers, Guillaume compris, ont certainement été plus adroits que moi ; je désire qu'ils soient aussi tranquilles. J'aurais pu, comme eux, m'emparer de quelque gouvernement de province, d'une place au conseil d'état, de quelque lucrative ambassade, d'une

Belges que jamais la monarchie ne tirera l'épée en faveur de la révolte, et que la diplomatie royale sera toujours une fort mauvaise tutrice des intérêts du peuple.

direction générale, de la présidence du sénat, voire de l'un ou de l'autre ministère : tout cela était à prendre, et tout cela était à ma portée. Eh bien ! je n'ai pas voulu ouvrir la main.

Je sais le ridicule dont je me couvre en faisant un pareil aveu : mais je ne suis guère susceptible d'éprouver cette espèce de pudeur sotte, qui fait que beaucoup d'honnêtes gens craignent de paraître dupes au sein d'une société où l'on met son ambition à n'être jamais trompé par personne, fallût-il pour cela tromper tout le monde.



---

# PIÈCES A L'APPUI \*.

( 1 )

Voyez page 31.

## SUPPLIQUE AU ROI.

SIRE ,

Le pourvoi que j'avais interjeté en cassation contre l'arrêt qui me condamne à dix-huit mois de prison n'ayant pas obtenu le succès que j'en espérais , je m'adresse respectueusement à V. M. pour la supplier, au nom de ma mère, de me permettre de subir ma peine dans la maison de détention de Bruxelles. Ma

\* Je possède une collection considérable de documents, soit lettres , soit notes ou écrits quelconques, de la main de différents personnages que la révolution belge a rendus plus ou moins célèbres : il eût été fort curieux de lire ces pièces à la suite de mes *Souvenirs*.

C'est sur leur contenu et sur ce que m'a fourni ma mémoire que j'ai rédigé le récit et les réflexions que je livre au public.

Mais la délicatesse me faisait un devoir de ne mettre à nu que mes propres secrets , et de ne dévoiler de ceux des autres que ce qui est intimement lié à ces confessions personnelles.

On ne trouvera donc ici que les écrits émanés de moi, appartenant à moi exclusivement, et dont la publication ne peut compromettre que moi seul. Le reste, je l'ai cité dans le texte ; j'en ai même inséré des extraits : mais j'ai supprimé tout ce qui n'était pas indispensable, et, autant que possible, j'ai tu les noms des signataires.

A moins de provocation, je ne rendrai pas mes révélations plus complètes.

mère habite cette ville : elle est âgée de soixante et quinze ans , absolument seule , et elle a été malade une grande partie de l'hiver ; la possibilité d'avoir tous les jours de mes nouvelles et de me voir de temps en temps est nécessaire à sa santé , je dirai même à son existence.

Comme c'est moi , sire , et non elle que les tribunaux ont puni , j'ose espérer que votre majesté accueillera favorablement cette demande dont votre cœur paternel vous fera sentir toute l'importance.

Daignez , sire , agréer l'hommage de mon plus profond respect.

**De Potter,**

*Détenu aux Petits-Carmes.*

Le .... décembre 1828.

**LETTRÉ A M. DE STOOP ,**

**PROCUREUR-GÉNÉRAL , A BRUXELLES.**

Petits-Carmes , le. . . janvier 1829.

**MONSIEUR ,**

Le rejet de ma demande de mise en liberté sous caution , me force à vous importuner pour vous adresser une autre demande.

Je suis , monsieur , il est possible que vous ne l'ignoriez pas , chef de maison . C'est moi qui administre ou fais administrer mes biens et ceux de ma mère en même temps . Je règle aussi annuellement les comptes avec l'agent de nos affaires à Bruges . C'est moi encore qui tiens la caisse . Or , depuis deux mois que je suis en prison , ma mère a épuisé et au delà le peu d'argent que j'avais laissé à sa disposition ; et le renouvellement de l'année la met dans le cas d'avoir beaucoup de paiements à faire , outre ce dont elle a journellement besoin pour les dépenses du ménage .

J'avais pensé d'abord de solliciter ma sortie pour quelques jours, entourée de toutes les précautions que vous auriez jugées convenables. J'aurais passé un jour auprès de ma mère ; je serais allé ensuite, le 23 du courant, terminer mes affaires à Bruges même, y assister au service anniversaire pour la mort de mon père, et prendre des fonds. Mais j'ai réfléchi aux difficultés d'un voyage qui, supposé qu'on m'en eût accordé la permission, ne m'en aurait probablement pas moins été rendu fort désagréable.

Je me bornerai donc à vous prier de vouloir bien me permettre de me rendre pour quarante-huit ou du moins vingt-quatre heures ici à Bruxelles chez ma mère, à partir de la soirée d'un vendredi, lundi ou mercredi, à six heures, jusqu'au dimanche, mardi ou jeudi à la même heure, et cela, bien entendu, sous la garde d'un huissier ou d'un gendarme, ou de plusieurs si cela paraît nécessaire.

Je donne dès à présent ma parole d'honneur que personne en ville ne se doutera de ma sortie de prison qu'après que j'y serai rentré. Les deux jours ou le jour pendant lesquels je serais absent, sont ceux où nous ne pouvons recevoir personne; et j'aurais couché aux Petits-Carmes avant la visite du lendemain.

Je vous prie de croire, monsieur, que je ne me serais jamais hasardé à solliciter cette faveur, si l'on ne m'avait assuré que jusqu'à des fraticides l'avaient obtenue.

Dans le cas où je n'en serais pas jugé plus indigne qu'eux, je prendrais la liberté de vous demander un mot de réponse. J'écrirais alors à l'administrateur de mes biens pour l'appeler ici; et, sur ce qu'il me répondrait, je vous indiquerais le jour que nous aurions fixé, afin de savoir si ce jour vous convient également.

Veuillez, monsieur, agréer l'assurance respectueuse de ma considération très-distinguée.

**De Potter.**

## LETTRE A M. VAN GOBBELSCROY,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Des Petits-Carmes, 13 janvier 1829.

MON CHER AMI,

J'avais demandé à M. de Stoop ma sortie pour vingt-quatre heures, entre deux gendarmes, et cela afin de mettre ordre à quelques affaires domestiques que je puis seul régler et qu'il est indispensable et urgent pour ma mère que je règle. Je donnais ma parole d'honneur que personne ne saurait que j'avais quitté momentanément la prison, qu'après que j'y aurais couché de nouveau. Je citais le précédent d'un fratricide qui avait été jugé digne de la faveur que je sollicitais.

A cela, M. le procureur-général a jugé ne pas devoir répondre *par écrit*. Il est venu lui-même à la prison : il m'a dit que mon affaire serait décidée en cassation avant trois semaines d'ici (on s'est hâté de la fixer au plus tôt, et les motifs se devinent); que par conséquent je ferais bien de patienter encore quelque temps; que, *mon pourvoi étant rejeté*, je pourrais revenir à la charge, et qu'alors, avant que *la chaîne* partît pour Saint-Bernard ou Vilvorde, j'obtiendrais peut-être plus facilement ce que je désire, une absence de dix-huit mois nécessitant naturellement qu'au préalable je prisse quelques dispositions de famille.

Voilà, mon cher ami, coup sur coup, trois mesures de rigueur, de vexation, d'acharnement même, toutes très-gratuites : le refus de ma mise en liberté sous caution que je réclamais la loi à la main; celui d'une sortie pour quelques heures, accordée à un meurtrier; celui enfin de me laisser faire mon temps de prison à Bruxelles, comme *tant d'autres* voleurs, faussaires et assassins.

Et quel moment choisit-on pour nous renvoyer? celui de la plus grande rigueur de la saison. Et sous quel prétexte?

sous celui qu'il faut , pour le salut de l'État, séparer les cinq *journalistes* condamnés. Mais, du train qu'on y va, il n'y aura bientôt plus assez de maisons de détention dans le royaume pour isoler ainsi tous les écrivains conspirateurs que notre terrorisme constitutionnel se plaît à créer !

Je n'ai pas mis en ligne de compte mon jugement ; il est jugé celui-là avec les juges qui l'ont prononcé, *in æternum* : et le sera également, celui des commissaires ministériels qui, contre toute équité et toute raison, mettront à néant , d'après les ordres qu'ils en auront reçus, les moyens incontestables de cassation que mes courageux défenseurs se donneront la peine, probablement inutile, de leur présenter.

Et si c'est comme cela qu'un gouvernement naissant se consolide, qu'un gouvernement quel qu'il soit se popularise, je n'y conçois plus rien.

C'est la révolution qu'il combat, voudrait-il nous faire croire. La révolution! où est-elle? Les ministres eux-mêmes n'y croient pas : s'ils le faisaient, ils ne seraient que des sots ; et, s'ils la mettent en avant sans y croire, ce sont des fourbes et des scélérats.

Vous voyez, mon ami, que je vous parle à cœur ouvert comme j'ai toujours fait, nommant les choses cruellement par leur nom, parce que je pense que vous êtes digne d'entendre un tel langage.

Je ne connais pas assez le roi pour savoir s'il l'est comme vous ; mais je suppose qu'on lui aurait rendu familière cette vérité qui approche si rarement de l'oreille de ses semblables, si ceux qui l'entourent avaient toujours osé la lui dire, en commençant toutefois tous leurs discours par : *Écoutez-moi ou je me retire*. Cette courte phrase dans la bouche de plusieurs de ses conseillers, d'un seul même, mais prononcée avec intention, d'un ton ferme, et surtout *en temps opportun*, n'aurait, je fais cet honneur au roi, pas été prononcée

en vain. Et puis, quand même elle l'eût été, c'était le cas ou jamais de se dire : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Je passe à un objet de bien moindre importance. Vous vous êtes plaint à M. Van de Weyer de l'indiscrétion du *Politique* ; je m'en étais plaint moi à M. Tielemans. Je n'avais pas cru devoir faire un impénétrable secret de l'anecdote que le *Politique* rapporte ; elle n'en valait pas la peine et d'ailleurs ne compromettait personne. J'ai cependant trouvé indélicat d'abuser dans les journaux d'une conversation confidentielle. Celui qui l'a fait n'est, ni connu de vous, ni de Bruxelles ; en outre la chose ne lui fait pas trop d'honneur : c'est pourquoi je ne vous le nommerai pas.

Agréez, s'il vous platt, l'assurance cordiale de tout mon dévouement.

**De Potter.**

---

( 2 )

*Voyez page 35.*

**LETTRE A M. DE STASSART,**

**A LA HAYE.**

Petits-Carmes, 28 octobre 1829.

**MONSIEUR LE BARON,**

Permettez à un pauvre reclus de vous interrompre un instant au milieu de vos graves occupations, pour vous témoigner ses craintes sur la tournure que lui semble devoir prendre la discussion prochaine des affaires publiques. Je me trompe peut-être, et je voudrais pour beaucoup me tromper ; mais il me paraît de voir que l'opposition, de forte, de mâle qu'elle était, tend à devenir diplomatique, c'est-à-dire pué-

rile, petite, méticuleuse. Je crois apercevoir, au lieu de ces réclamations courageuses parce qu'elles sont justes, des hésitations sous prétexte d'intempestivité, d'importunité et d'inconvenance ; des égards pour je ne sais quelles apparences de bonnes dispositions du pouvoir ; de la confiance dans une ombre d'espoir, dans un rêve de meilleur avenir.

Mais alors même qu'il serait vrai que ces illusions eussent de la réalité, ces idées un fondement quelconque, ces fantômes un corps, faudrait-il pour cela dévier de la marche que l'on avait si heureusement commencé à suivre ? de la marche au moyen de laquelle on s'était rapproché du but que l'on veut atteindre maintenant en suivant une voie opposée, la voie qui, pendant quinze ans, nous a éloignés tous les jours davantage de ce même but, objet de tous nos désirs et de tous nos efforts ? Je ne saurais le croire.

Après cela, est-il indifférent à quel titre on acquiert, pourvu seulement qu'on possède ? La liberté de la presse, par exemple, si chère à la nation comme sa conquête, comme ayant été emportée par ses énergiques adresses et l'imposante attitude de ses représentants, aurait-elle le même prix à ses yeux si elle avait été le résultat d'une concession du pouvoir, sollicitée par un ami de l'ordre dans le secret du cabinet et *octroyée* comme une faveur ? Nous sommes loin, monsieur, de le penser ni vous ni moi.

Eh bien ! il en serait absolument de même d'une reconnaissance telle quelle de la responsabilité des ministres ; de quelque modération que l'on consentirait à nous promettre, dans l'usage si inconstitutionnel de gouverner par arrêtés ; de l'une ou l'autre insignifiante économie dans les dépenses exorbitantes qui écrasent les citoyens et ruinent l'État. Ces points qui auraient, à ce qu'on assure, été à peu près réglés à l'amiable et, pour ainsi dire, entre la poire et le fromage, par le roi et M. Van Bommel, et l'accueil plein de grâce qu'en conséquence le premier de ces personnages a fait aux futurs nobles et

puissants seigneurs de son royaume, ont, nous dit-on ici, tout d'un coup calmé l'ardeur patriotique de la plupart de nos représentants, et réveillé dans ces cœurs enfantins l'ancien désir du doux repos et de la pacifique sécurité du gouvernement paternel.

Gouvernement paternel ! cela m'a toujours paru le chef-d'œuvre du non-sens. Que l'on dise à des bambins : « Soyez sages : si vous n'êtes pas importuns, si vous ne demandez rien, papa vous donnera tout ce dont vous aurez besoin ; » à la bonne heure ! mais aux représentants d'une nation !... Grand Dieu ! quand donc ces niaiseries de la société comparée à une grande famille dont le roi est le père seront-elles appréciées à leur juste valeur ? jusques à quand, toujours en bavette et en bourrelet, nous bornerons-nous à tendre la main au maître qui, selon son caprice, distribue les récompenses et les coups de férule ?

Je forme des vœux bien sincères pour que les bruits dont je parle soient dénués de tout fondement ; s'ils avaient quelque réalité, j'oserais dès à présent prédire que la session de 1829 à 1830, de laquelle nous espérons pouvoir dater l'ère de notre entière émancipation, sera une vraie session de dupes, qui, tout au moins pour dix ans encore, aura ajourné l'époque de notre régénération politique.

Et le ministère aura le droit de bien rire à nos dépens, pour avoir si facilement réussi à nous jouer, comme on dit, par-dessous jambe. Car, sans même avoir rien promis, lorsque nous avons juré de ne plus nous contenter de ses promesses, il se sera de nouveau trouvé investi, on ne sait trop comment, de notre pleine confiance, au moyen de laquelle il mettra fin à nos importunes criailleries et pourra de plus belle puiser dans nos coffres-forts. Ma foi ! ce doit être pour lui-même une très-agréable surprise : car je suppose qu'il nous estimait trop pour compter encore de notre part sur un retour si subit et si inespéré de bonhomie.

J'ai écrit avant-hier à M. de Sécus et à l'ami qui vous a vainement cherché plusieurs fois, peu après votre arrivée à la Haye. Veuillez leur demander s'ils ont exactement reçu mes lettres. Je leur ai parlé de ma pétition, à la présentation de laquelle je consens volontiers à renoncer, si cette présentation paraît le moins du monde devoir nuire au succès des affaires en général. Une dizaine de mois de prison de plus, c'est bien le moindre sacrifice que je puisse faire au bonheur de mes concitoyens.

On m'avait proposé d'avancer encore ce bonheur en faisant une démarche directe auprès du roi pour obtenir ma mise en liberté. Mais j'ai refusé formellement. J'accepte gaiement la continuation qui m'est imposée d'une peine que je ne mérite point : jamais je ne me soumettrai à en solliciter le terme, de manière à mériter à mes propres yeux de ne le voir jamais venir. J'aime mieux être en prison, libre de droit, que si, libre par le fait seulement, j'en avais mendié la faveur auprès de celui qui, en me l'accordant, m'aurait par cela seul prouvé qu'il peut impunément me retenir sous les verrous.

Veillez, M. le baron, dans un de vos moments de loisir, me répéter que je conserve toujours une place dans votre amitié, et agréer l'assurance respectueuse de mon plus cordial dévouement.

**De Potter.**

( 3 )

*Voyez page 47.*

### MÉMOIRE AU ROI \*.

SIRE,

J'étais décidé à ne pas importuner V. M. par mes doléances,

\* La copie que j'ai conservée offre quelques lacunes qu'il m'a été impossible de suppléer.

à ne pas la fatiguer par mes réclamations , à ne pas la harceler par mes prières.

Vous demander grâce , sire , c'eût été m'avouer coupable , mentir à ma conscience , me manquer à moi-même : vous demander justice , c'eût été renoncer en quelque sorte à mon droit acquis de l'obtenir, et manquer à V. M., en paraissant révoquer en doute sa ferme volonté de se montrer juste à mon égard , de son propre mouvement.

Mais une découverte que je viens de faire, découverte pour moi de la plus haute importance, me force, sire, de recourir directement à vous. J'ai appris et appris positivement, qu'abusant de mon nom , on a osé s'adresser , il y a quelque temps , à V. M. comme si je le faisais moi-même , pour la supplier de m'accorder la faveur de passer un mois ou six semaines chez moi. La requête , fausse entièrement et en tous points , a été favorablement accueillie de V. M., et la réponse aurait dû m'être transmise par la voie accoutumée du ministère de la justice ou de la secrétairerie d'État.

Eh bien , sire , je jure sur l'honneur que je n'ai, moi, adressé à V. M. aucune autre demande que celle de subir le temps de ma détention à la maison d'arrêt de Bruxelles, où ma mère , dont le grand âge a besoin de cette consolation, peut me voir quelquefois. Rien qu'une maladie grave de ma mère n'eût pu me porter à désirer de sortir temporairement de prison ; et jusqu'à présent elle a supporté avec assez de courage et de bonheur le coup dont ma condamnation l'a frappée.

Je jure également sur l'honneur qu'il ne m'a été communiqué aucune réponse à ma prétendue demande de sortie : je me crois donc autorisé à en conclure que le ministère de la justice ou la secrétairerie d'État, qui l'a supprimée , a été de connivence avec le faussaire que, sans pouvoir le nommer encore , j'accuse ouvertement par ce mémoire.

Mon honneur que j'atteste , sire , est profondément blessé

par l'attentat de ceux qui ont si scandaleusement calomnié mes sentiments et ma conduite. J'ai intérêt, j'ai droit à connaître la vérité, et à la connaître tout entière. Je conjure V. M. de me faire livrer la pièce que je lui dénonce, afin que j'apprenne enfin quelles sont les opinions que l'on m'a prêtées et le langage que l'on m'a fait tenir, et peut-être quel est l'auteur de cette intrigue. Je m'engage à la restituer de la manière et à l'époque que V. M. ordonnera.

Depuis mon incarcération, j'ai pris deux fois la liberté d'écrire à V. M. en lui faisant hommage de mes trois brochures sur *l'Union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*. Qui sait si les malveillants qui m'ont fait parler lorsque je gardais le silence, n'auront pas dénaturé mes paroles lorsque j'avais cru pouvoir le rompre. Entouré d'ennemis aussi puissants et aussi audacieux, j'ai droit de tout supposer, de tout craindre; j'ai droit de croire qu'ils n'auront rien épargné pour me noircir aux yeux de V. M., et me faire juger digne, sous tous les rapports, du sort que je partage aujourd'hui avec le rebut de la société.

Aussi, est-ce à des mains sûres que je confie ce mémoire, pour qu'il soit remis à V. M. sans avoir essuyé ni altérations ni changements.

Quoique résigné à subir jusqu'au bout, s'il le faut, les conséquences de la condamnation qui pèse sur moi, je ne puis, sire, négliger aucun des moyens légaux pour réclamer, au nom de la cause pour laquelle je souffre, le droit que me donne l'abrogation de la législation d'avril 1815, celui de voir mettre un terme à ma captivité. J'ai donc dû m'adresser aux états généraux afin que, d'accord avec V. M., ils décrétassent expressément l'abolition des peines prononcées contre moi. J'aimerais bien mieux cependant, et vous apprécierez, sire, le motif qui m'en fait émettre le vœu, que l'initiative de cette abolition vint de V. M. elle-même, et qu'un projet de loi envoyé par elle à la deuxième chambre, dès l'ouverture

de la présente session , rendit inutile et annulât par cela même la pétition que je compte y déposer.

Mais avant d'oser dorénavant vous adresser de demandes d'aucune espèce , je dois , sire , être complètement éclairé et rassuré sur le sort qu'elles éprouvent avant de parvenir jusqu'à vous , et pour cela avoir pu démasquer et confondre le faussaire qui a déjà usurpé mon nom pour me salir et me perdre. C'est pourquoi je n'hésite pas à renouveler auprès de V. M. mes instantes supplications pour qu'elle daigne au plus tôt me faire connaître l'écrit dont , de nouveau aussi , je désavoue formellement la signature et le contenu.

J'offre à votre majesté l'humble hommage de mon plus profond respect.

**De Potter.**

Des Petits-Carmes , le 9 octobre 1829.

---

( 4 )

*Voyez page 47.*

**LETTRE A M. VAN BOMMEL,**

**EVÊQUE DE LIÈGE.**

Petits-Carmes, le 12 novembre 1829.

**MONSIEUR ,**

J'ai envers vous une dette sacrée que probablement je n'acquitterai jamais, mais dont le poids me sera toujours bien léger : l'intérêt que vous prenez à mon sort et tout ce que vous avez daigné faire pour le changer ne me sortiront point de la mémoire , et ma reconnaissance ne finira qu'avec ma vie.

Maintenant que M. de Sécus et ses amis paraissent bien convaincus de l'inutilité de toutes leurs tentatives pour porter le roi à faire de son propre mouvement l'acte de justice dont la

nation aurait aimé à lui savoir gré, ma pétition va enfin être présentée à la 2<sup>e</sup> chambre. C'est, je vous l'avoue, monseigneur, la marche que j'ai toujours préférée à toute autre, parce qu'elle me semble la plus franche et qu'elle est la plus constitutionnelle. Elle ne fera pas cesser ma captivité, je le sais ; mais elle mettra à nu les petites passions de nos grands personnages, et par là, j'espère, donnera un nouvel élan à l'esprit public. Je n'ai jamais considéré ma cause comme mienné seulement : j'ai désiré, au contraire, qu'à mon occasion, dussé-je en être la victime, les affaires générales fissent quelques progrès solides et durables.

Vous allez, monseigneur, m'accuser de témérité, mais je ne serais pas content de moi si je ne vous parlais d'un pauvre prêtre auquel vous pouvez rendre la vie et le bonheur. Vous n'êtes pas sans avoir eu connaissance de l'abbé Félix : c'est, monseigneur, un honnête homme, simple, de bonne foi, sincèrement pieux, et qui, à moins qu'on ne veuille absolument la mort du pécheur, est encore dans le cas de rendre, dans quelque village wallon, de grands services à la religion et à l'humanité. Vous savez qu'il a été interdit pour le diocèse de Malines : ne pourriez-vous pas l'accueillir dans le vôtre ? ou si, malgré l'*exeat* en règle dont il est muni, vous y mettez de la délicatesse, ne voudriez-vous pas obtenir pour lui la permission de dire la messe à Bruxelles ? S'il a erré, ce dont je ne me constitue pas juge, c'est qu'il se trompait lui-même. Eh ! qui ne se trompe, qui n'erre dans la vie ? Tout ce que je puis assurer, et je me fais son garant, c'est qu'il n'a agi ni par esprit de flagornerie, ni par spéculation : il a dit ce qu'il croyait, ce qu'il croyait devoir dire. A ma sollicitation, le ministre de l'intérieur lui a fait accorder une petite pension (*wacht-geld*) de 700 francs : il y a là précisément trop pour mourir de faim ; mais pour vivre il n'y a pas assez. Avec la permission de dire la messe, cela lui suffirait jusqu'à ce qu'il pût être placé.

Monseigneur, je n'exagère point en vous disant que je ferais volontiers quelques mois de prison de plus pour voir l'abbé Félix relevé de l'interdit, et rendu à sa vocation, à son état, à ses devoirs.

Veillez, monseigneur, agréer l'hommage de mon plus profond respect.

**De Potter.**

( 5 )

*Voyez page 85.*

**LETTRE A M. DE POLIGNAC.**

Bruxelles, le 8 mai 1830.

MONSIEUR,

Condamnés au bannissement et près de quitter une patrie qui nous est chère, nous avons dû considérer la vieille terre de France comme un asile où les droits de l'hospitalité ne nous manqueraient pas si nous en remplissions les devoirs. C'est avec la résolution bien arrêtée de les remplir dans toute leur étendue, d'obéir religieusement aux lois, de respecter toutes les autorités, en un mot, de ne jamais nous immiscer dans les affaires d'un gouvernement qui nous reçoit à titre d'hommes et non de citoyens, que nous nous porterons à Paris pour y jouir des bienfaits de la civilisation française.

Nous avons l'honneur de nous adresser à votre altesse, d'abord pour porter à sa connaissance la règle de conduite que nous nous sommes tracée dans la vue de mériter son bienveillant appui; ensuite pour obtenir d'elle l'entrée libre de quelques effets que nous voudrions transporter en France avec nous, et qui consistent en linge de corps, de table et de lit, couvertures de laine, matelas, tapis, argenterie, pendules, habillements d'hommes, de femmes et d'enfants, quelques livres à notre usage, le tout ayant déjà servi; enfin pour que

votre altesse daigne ordonner que lesdits effets, plombés à la frontière, ne soient visités qu'à la douane de Paris.

Nous vous prions, monseigneur, de vouloir bien agréer l'assurance du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

*Signé : De Potter.*  
**Tielemans.**

---

( 6 )

*Voyez page 87.*

#### LETTRE AU ROI.

De la prison des Petits-Carmes, 5 mai 1830.

SIRE,

La magistrature de Bruxelles vient de commettre une violation si odieuse du droit et de la morale, qu'aucun temps, aucun pays n'en offrent d'exemple. Nos lettres confidentielles, nos papiers de famille que l'autorité avait saisis pour y chercher la preuve d'un crime réel ou imaginaire, peu importe; ces lettres, ces papiers, qui devaient être entre les mains de la justice un dépôt sacré, et que la cour a refusé par arrêt de nous restituer même après notre condamnation, viennent d'être imprimés et livrés au public avec un redoublement de scandale et de haine. Nous savons, sire, qu'il serait inutile de demander satisfaction de cet outrage à l'autorité qui s'en est rendue coupable ou complice; et nous nous bornons à dénoncer le fait à votre majesté, afin que pareille monstruosité ne se renouvelle pas deux fois sous son règne.

Daignez, sire, agréer l'humble hommage de notre plus profond respect.

*Signé : De Potter.*  
**Tielemans.**

## A LA DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Bruxelles, prison des Petits-Carmes, le 5 mai 1830.

NOBLES ET PUISSANTS SEIGNEURS ,

Ce n'est pas contre la condamnation que nous venons de subir que nous réclamons auprès de vous, quoiqu'elle nous prive d'une patrie qui nous est chère et d'institutions auxquelles nous sommes sincèrement et entièrement dévoués. Nous faisons volontiers le sacrifice de nos affections et de nos intérêts à cette même patrie, et nous ne formons d'autre vœu que celui d'y voir enfin la liberté sortir triomphante de la lutte où quelques hommes l'ont si imprudemment et si maladroitement engagée.

Nous nous bornons, nobles et puissants seigneurs, à vous signaler un scandale inouï dans les annales des peuples civilisés ; savoir, la publication par la voie de la presse de notre correspondance confidentielle, intime, secrète, de notre vie privée et de celle des personnes qui, malheureusement pour elles, étaient en relation avec nous.

Un pareil scandale demeurant impuni, il n'y a plus de sûreté pour les citoyens, il n'y a plus de repos : les liens de l'amitié et de la confiance sont rompus ; les familles les plus honnêtes et les plus paisibles se voient sans cesse exposées à être troublées, désunies, bouleversées : l'inquiétude, la crainte, la terreur agitent tous les esprits, serrent et glacent tous les cœurs.

Nos papiers avaient été saisis par l'autorité qui y cherchait la preuve d'un crime imaginaire ou réel, peu importe. Nous n'avons rien négligé pour les soustraire, lors des débats judiciaires sur notre procès, à un examen qui nous paraissait blesser à la fois l'équité et la décence publique. Nous avons échoué ; et dès lors, posant hardiment le pied sur le terrain

où l'accusation présentait le combat, nous nous y sommes défendus, et défendus victorieusement, au moyen des armes dont elle nous avait forcés à nous servir.

Un arrêt de la cour nous a refusé la restitution de nos lettres, qui ont été définitivement adjugées au greffe. Elles y sont un dépôt confié à l'honneur et à la loi.

Quel n'a pas été notre étonnement, nobles et puissants seigneurs, lorsque trois jours après le jugement, toutes les pièces saisies ont été, par une violation monstrueuse de ce que le droit a de plus réel et la morale de plus sacré, mises publiquement en vente et jetées comme une proie à la malignité et à la haine!

Et, nous le répétons, trois jours seulement s'étaient écoulés, c'est-à-dire que, dix jours au moins avant l'issue de notre procès, on avait compté sur l'arrêt qui devait nous enlever nos lettres et sur celui qui prononcerait notre condamnation.

Les Belges que vos nobles puissances représentent si dignement, ont repoussé cette infamie avec colère et dégoût; ils ont dit : *que l'infamie retombe sur ceux qui en sont les auteurs!* et cet anathème n'aura pas été lancé en vain.

Nous n'accusons personne, nobles et puissants seigneurs; mais nous croyons devoir vous dénoncer un fait dont la magistrature de Bruxelles, seule dépositaire de notre correspondance, doit répondre devant la nation et l'histoire.

Nous croyons d'autant plus devoir vous le dénoncer que, près de discuter le projet de loi du 11 décembre, on ne saurait assez vous fournir de preuves que ce sont précisément ceux-là mêmes qui ne cessent de crier à la licence de la presse, qui abusent le plus odieusement de la liberté d'écrire et de publier.

A la veille, peut-être, de quitter les Pays-Bas pour jamais, nous saisissons avec empressement cette occasion, nobles et puissants seigneurs, pour protester de notre plus profond res-

pect envers les mandataires d'un peuple dont nous serons toujours fiers de faire partie.

*Signé :* **De Potter.**  
**Tielemans.**  
**Bartels.**  
**De Néve.**

---

( 7 )

*Voyez page 91.*

**VISA DE NOS PASSEPORTS A AIX-LA-CHAPELLE.**

( TRADUCTION )

Vu à Aix-la-Chapelle, le 8 juin 1830.

Et sera le porteur reconduit au delà de la frontière la plus voisine, avec l'observation qu'en vertu d'un ordre supérieur du ministère, il ne lui est permis, ni d'entrer, ni de séjourner dans les états prussiens.

Le conseiller royal et directeur de police.

*Signé :* **Von Coels.**

---

**LETTRE A M. VAN MAANEN,**

MINISTRE DE LA JUSTICE.

Vaels, le 8 juin 1830.

MONSIEUR,

D'après les ordres que vous aviez donnés à M. de Stoop, nous avons dû choisir entre le Hanovre et la Prusse ; et, quel que fût notre choix, il était, disiez-vous, inutile de faire viser nos passeports par la légation du pays où nous nous serions rendus, parce que le gouvernement des Pays-Bas était sûr de

notre admission, tant sur le territoire prussien que sur le territoire hanovrien. Est-ce un malentendu ou un défaut de précaution ? peu importe : le fait est que nous avons été transportés sur le territoire prussien par la maréchaussée belge, et que, deux heures après, nous avons été ramenés sur le territoire de la Belgique par la maréchaussée prussienne. Nous sommes maintenant ici, à la disposition de qui aura des ordres pour nous transporter ailleurs ; et, afin d'abrèger les longueurs qu'occasionnerait une nouvelle correspondance entre M. de Stoop et nous, il nous a paru tout simple de nous adresser directement à vous.

Si l'autorité doit nous consulter de nouveau sur le choix que nous ferons d'un autre pays que la Prusse, c'est l'Angleterre que nous choisirons.

Si la France ou la Prusse et les autres puissances dont il faudrait passer le territoire pour arriver en Suisse voulaient nous accorder le *transit*, le simple transit dans un temps déterminé, mais assez long pour réunir nos familles et voyager avec elles, nous préférerions la Suisse à l'Angleterre, et nous attendrions volontiers que le gouvernement se fût entendu avec lesdites puissances pour effectuer notre transport dans cette direction.

Dans l'un comme dans l'autre cas, nous espérons que les nouveaux passeports dont nous aurons besoin, seront visés, dans le premier par l'ambassadeur d'Angleterre, et dans le second par les ministres des puissances dont nous avons à traverser le territoire pour atteindre la Suisse.

Veillez, monseigneur, faire usage de cette déclaration pour autant qu'elle pourrait hâter les mesures que vous prendrez pour nous ouvrir la Suisse, et agréer l'assurance de notre respect.

*Signé* : **De Potter.**

**Tielemans.**

**Bartels.**

**De Néve.**

( 8 )

*Voyez page 91.***CIRCULAIRE**

**DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA POLICE (PRUSSE) AUX  
LANDRATHE (COMMISSAIRES DE DISTRICT).**

**(TRADUCTION.)**

Le ministère royal de l'intérieur et de la police a arrêté, le 13 du courant, qu'il ne sera point permis de séjourner dans les provinces rhénanes à de Potter, Bartels, Tielemans et de Néve, condamnés au bannissement dans les Pays-Bas pour délits politiques, si l'un ou l'autre de ces délinquants se présente dans lesdites provinces, non plus qu'aux personnes qui seraient publiquement connues pour vouloir partager leur exil.

En vous communiquant cet arrêté, d'après une décision de la suprême présidence royale des provinces du Rhin, en date du 22 de ce mois, nous vous enjoignons d'envoyer sans délai aux agences de police de votre cercle, l'ordre de faire immédiatement transférer au delà des frontières, par voie de transport militaire, les coupables susmentionnés, aussitôt qu'ils auront été aperçus sur le territoire prussien.

Le cas échéant, vous nous en donnerez à l'instant avis.

Dusseldorf, le 27 mai 1830.

**REGENCE ROYALE, DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.**

( 9 )

*Voyez page 94.*

## LETTRE A M. VAN MAANEN.

Vaels, le 23 juin 1850.

MONSIEUR,

Nous nous sommes fait un devoir d'instruire votre excellence du premier refus du gouvernement prussien de nous laisser traverser les provinces rhénanes, malgré l'assurance positive que vous aviez donnée à M. le procureur général de Stoop de notre admission en Prusse.

Les nouveaux passeports que nous vous avons demandés, nous sont parvenus hier, revêtus du *visa* du ministre prussien à la Haye.

En conséquence, nous comptions être expulsés ce matin pour aller rejoindre à Aix nos femmes et nos enfants, qui y étaient arrivés lundi, lorsque nous avons appris par une dépêche officielle du directeur de la police d'Aix-la-Chapelle à M. le bourgmestre de Vaels, que l'autorité prussienne avait reçu de *nouveaux* ordres, non-seulement de nous refouler vers la Belgique, mais encore d'y renvoyer toute personne qui se serait proposé de nous accompagner *volontairement* dans l'exil. Cela fut exécuté pour nos familles, qui ont été consignées aux arrêts à Aix-la-Chapelle hier au soir, et escortées ce matin jusqu'à Vaels par la gendarmerie prussienne. Quant à nous, M. le bourgmestre a écrit à ses supérieurs pour demander des instructions.

Nous-mêmes, monseigneur, nous ne demandons plus rien que du repos et de la stabilité, quelque part, où que ce soit. Nous attendons avec impatience de votre justice que vous nous

fassiez accorder et garantir ce repos stable , le mieux et le plus tôt possible.

Nous avons l'honneur de vous présenter l'hommage de notre respect.

*Signé :* **De Potter.**  
**Tielemans.**  
**Bartels.**  
**De Néve.**

---

#### LETTRE AU ROI.

SIRE ,

Après ce qui vient de nous arriver, nous ne savons plus si c'est nous ou le gouvernement de votre majesté qui est devenu le jouet des autorités prussiennes.

Expulsés une première fois du territoire belge en exécution de l'arrêt qui nous condamne au bannissement, nous nous étions rendus, il y a quinze jours, à Aix-la-Chapelle, avec l'intention de passer en Suisse; et la police de cette ville nous fit ramener à Vaels par la gendarmerie prussienne, malgré les passeports que l'autorité belge nous avait remis au moment de l'expulsion, et malgré l'assurance positivement donnée par votre ministre de la justice, que nous serions admis en Prusse sans difficulté. Passifs dans toute cette cérémonie, nous nous sommes laissé conduire et reconduire partout où la force et le défaut d'intelligence entre les agents respectifs des Pays-Bas et de la Prusse nous entraînaient; et, en attendant qu'ils voulussent bien se mettre d'accord, nous avons passé quinze jours à Vaels, sous la garde d'un gendarme qu'il nous a fallu défrayer de sa mission.

Enfin, lundi 21 de ce mois, nos femmes, pressées par M. le procureur général de Bruxelles, qui leur annonça de nouveau notre prochaine expulsion du territoire belge, sont accourues

avec leurs enfants à Aix-la-Chapelle pour nous y attendre et s'expatrier avec nous. Elles n'y étaient pas de vingt-quatre heures, que la police prussienne leur signifia l'ordre de retourner sur leurs pas ; elles n'obtinrent qu'avec la plus grande peine de passer une nuit à l'hôtel pour se reposer, et le lendemain elles furent ramenées à Vaels sous la conduite d'un gendarme prussien, qui avait été de garde auprès d'elles pendant toute la nuit.

Nous comptions, nous bannis, partir le lendemain : car nos passeports venaient d'arriver chez M. le bourgmestre de Vaels, munis du visa du consul suisse et de la légation prussienne. Mais quelque temps après leur arrivée, M. le bourgmestre nous prévint que le directeur de la police d'Aix-la-Chapelle lui avait écrit la lettre ci-jointe, pour nous épargner le désagrément d'un second refus (cette lettre contient les ordres donnés par la circulaire du 27 mai, renforcés plus tard).

Au reçu de cette lettre, le bourgmestre a demandé de nouvelles instructions à l'autorité supérieure ; et nous, sire, nous sommes restés, et nous resterons avec nos familles à Vaels, jusqu'à ce qu'il plaira à votre majesté de mettre un terme à ce genre de ballottements, auquel, en définitive, nous n'avons pas été condamnés par arrêt de justice.

Nous demandons, sire, qu'on nous fournisse les moyens d'obéir à l'autorité qui nous a bannis ; nous demandons que nos femmes et nos enfants ne deviennent pas victimes de toutes les secousses qu'on leur fait éprouver : car, pour être bannis, il n'en est pas moins parmi nous qui sont époux et pères, et qui, s'ils savent supporter ce qu'il y a de personnel pour eux dans les vexations qu'ils rencontrent, n'en sentent que plus vivement celles dont on abreuve des êtres faibles et tendrement aimés.

Nous vous prions, sire, de vouloir bien ordonner les mesures nécessaires pour que cet état de choses ait une fin quelconque,

de la présente session , rendit inutile et annulât par cela même la pétition que je compte y déposer.

Mais avant d'oser dorénavant vous adresser de demandes d'aucune espèce , je dois, sire, être complètement éclairé et rassuré sur le sort qu'elles éprouvent avant de parvenir jusqu'à vous , et pour cela avoir pu démasquer et confondre le faussaire qui a déjà usurpé mon nom pour me salir et me perdre. C'est pourquoi je n'hésite pas à renouveler auprès de V. M. mes instantes supplications pour qu'elle daigne au plus tôt me faire connaître l'écrit dont , de nouveau aussi , je désavoue formellement la signature et le contenu.

J'offre à votre majesté l'humble hommage de mon plus profond respect.

**De Potter.**

Des Petits-Carmes , le 9 octobre 1829.

---

( 4 )

*Voyez page 47.*

**LETTRE A M. VAN BOMMEL ,**

**EVÊQUE DE LIÈGE.**

Petits-Carmes, le 12 novembre 1829.

**MONSIEUR ,**

J'ai envers vous une dette sacrée que probablement je n'acquitterai jamais, mais dont le poids me sera toujours bien léger : l'intérêt que vous prenez à mon sort et tout ce que vous avez daigné faire pour le changer ne me sortiront point de la mémoire , et ma reconnaissance ne finira qu'avec ma vie.

Maintenant que M. de Sécus et ses amis paraissent bien convaincus de l'inutilité de toutes leurs tentatives pour porter le roi à faire de son propre mouvement l'acte de justice dont la

nation aurait aimé à lui savoir gré, ma pétition va enfin être présentée à la 2<sup>e</sup> chambre. C'est, je vous l'avoue, monseigneur, la marche que j'ai toujours préférée à toute autre, parce qu'elle me semble la plus franche et qu'elle est la plus constitutionnelle. Elle ne fera pas cesser ma captivité, je le sais ; mais elle mettra à nu les petites passions de nos grands personnages, et par là, j'espère, donnera un nouvel élan à l'esprit public. Je n'ai jamais considéré ma cause comme mienne seulement : j'ai désiré, au contraire, qu'à mon occasion, dussé-je en être la victime, les affaires générales fissent quelques progrès solides et durables.

Vous allez, monseigneur, m'accuser de témérité, mais je ne serais pas content de moi si je ne vous parlais d'un pauvre prêtre auquel vous pouvez rendre la vie et le bonheur. Vous n'êtes pas sans avoir eu connaissance de l'abbé Félix : c'est, monseigneur, un honnête homme, simple, de bonne foi, sincèrement pieux, et qui, à moins qu'on ne veuille absolument la mort du pécheur, est encore dans le cas de rendre, dans quelque village wallon, de grands services à la religion et à l'humanité. Vous savez qu'il a été interdit pour le diocèse de Malines : ne pourriez-vous pas l'accueillir dans le vôtre ? ou si, malgré l'*exeat* en règle dont il est muni, vous y mettez de la délicatesse, ne voudriez-vous pas obtenir pour lui la permission de dire la messe à Bruxelles ? S'il a erré, ce dont je ne me constitue pas juge, c'est qu'il se trompait lui-même. Eh ! qui ne se trompe, qui n'erre dans la vie ? Tout ce que je puis assurer, et je me fais son garant, c'est qu'il n'a agi ni par esprit de flagornerie, ni par spéculation : il a dit ce qu'il croyait, ce qu'il croyait devoir dire. A ma sollicitation, le ministre de l'intérieur lui a fait accorder une petite pension (*wacht-geld*) de 700 francs : il y a là précisément trop pour mourir de faim ; mais pour vivre il n'y a pas assez. Avec la permission de dire la messe, cela lui suffirait jusqu'à ce qu'il pût être placé.

Monseigneur, je n'exagère point en vous disant que je ferais volontiers quelques mois de prison de plus pour voir l'abbé Félix relevé de l'interdit, et rendu à sa vocation, à son état, à ses devoirs.

Veillez, monseigneur, agréer l'hommage de mon plus profond respect.

**De Potter.**

( 5 )

*Voyez page 85.*

**LETTRE A M. DE POLIGNAC.**

Bruxelles, le 8 mai 1830.

MONSIEUR,

Condamnés au bannissement et près de quitter une patrie qui nous est chère, nous avons dû considérer la vieille terre de France comme un asile où les droits de l'hospitalité ne nous manqueraient pas si nous en remplissions les devoirs. C'est avec la résolution bien arrêtée de les remplir dans toute leur étendue, d'obéir religieusement aux lois, de respecter toutes les autorités, en un mot, de ne jamais nous immiscer dans les affaires d'un gouvernement qui nous reçoit à titre d'hommes et non de citoyens, que nous nous porterons à Paris pour y jouir des bienfaits de la civilisation française.

Nous avons l'honneur de nous adresser à votre altesse, d'abord pour porter à sa connaissance la règle de conduite que nous nous sommes tracée dans la vue de mériter son bienveillant appui; ensuite pour obtenir d'elle l'entrée libre de quelques effets que nous voudrions transporter en France avec nous, et qui consistent en linge de corps, de table et de lit, couvertures de laine, matelas, tapis, argenterie, pendules, habillements d'hommes, de femmes et d'enfants, quelques livres à notre usage, le tout ayant déjà servi; enfin pour que

votre altesse daigne ordonner que lesdits effets, plombés à la frontière, ne soient visités qu'à la douane de Paris.

Nous vous prions, monseigneur, de vouloir bien agréer l'assurance du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

*Signé :* **De Potter.**  
**Tielemans.**

---

( 6 )

*Voiez page 87.*

#### LETTRE AU ROI.

De la prison des Petits-Carmes, 5 mai 1830.

SIRE,

La magistrature de Bruxelles vient de commettre une violation si odieuse du droit et de la morale, qu'aucun temps, aucun pays n'en offrent d'exemple. Nos lettres confidentielles, nos papiers de famille que l'autorité avait saisis pour y chercher la preuve d'un crime réel ou imaginaire, peu importe; ces lettres, ces papiers, qui devaient être entre les mains de la justice un dépôt sacré, et que la cour a refusé par arrêt de nous restituer même après notre condamnation, viennent d'être imprimés et livrés au public avec un redoublement de scandale et de haine. Nous savons, sire, qu'il serait inutile de demander satisfaction de cet outrage à l'autorité qui s'en est rendue coupable ou complice; et nous nous bornons à dénoncer le fait à votre majesté, afin que pareille monstruosité ne se renouvelle pas deux fois sous son règne.

Daignez, sire, agréer l'humble hommage de notre plus profond respect.

*Signé :* **De Potter.**  
**Tielemans.**

## A LA DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Bruxelles, prison des Petits-Carmes, le 5 mai 1830.

NOBLES ET PUISSANTS SEIGNEURS ,

Ce n'est pas contre la condamnation que nous venons de subir que nous réclamons auprès de vous, quoiqu'elle nous prive d'une patrie qui nous est chère et d'institutions auxquelles nous sommes sincèrement et entièrement dévoués. Nous faisons volontiers le sacrifice de nos affections et de nos intérêts à cette même patrie, et nous ne formons d'autre vœu que celui d'y voir enfin la liberté sortir triomphante de la lutte où quelques hommes l'ont si imprudemment et si maladroitement engagée.

Nous nous bornons, nobles et puissants seigneurs, à vous signaler un scandale inouï dans les annales des peuples civilisés ; savoir, la publication par la voie de la presse de notre correspondance confidentielle, intime, secrète, de notre vie privée et de celle des personnes qui, malheureusement pour elles, étaient en relation avec nous.

Un pareil scandale demeurant impuni, il n'y a plus de sûreté pour les citoyens, il n'y a plus de repos : les liens de l'amitié et de la confiance sont rompus ; les familles les plus honnêtes et les plus paisibles se voient sans cesse exposées à être troublées, désunies, bouleversées : l'inquiétude, la crainte, la terreur agitent tous les esprits, serrent et glacent tous les cœurs.

Nos papiers avaient été saisis par l'autorité qui y cherchait la preuve d'un crime imaginaire ou réel, peu importe. Nous n'avons rien négligé pour les soustraire, lors des débats judiciaires sur notre procès, à un examen qui nous paraissait blesser à la fois l'équité et la décence publique. Nous avons échoué ; et dès lors, posant hardiment le pied sur le terrain

où l'accusation présentait le combat, nous nous y sommes défendus, et défendus victorieusement, au moyen des armes dont elle nous avait forcés à nous servir.

Un arrêt de la cour nous a refusé la restitution de nos lettres, qui ont été définitivement adjugées au greffe. Elles y sont un dépôt confié à l'honneur et à la loi.

Quel n'a pas été notre étonnement, nobles et puissants seigneurs, lorsque trois jours après le jugement, toutes les pièces saisies ont été, par une violation monstrueuse de ce que le droit a de plus réel et la morale de plus sacré, mises publiquement en vente et jetées comme une proie à la malignité et à la haine!

Et, nous le répétons, trois jours seulement s'étaient écoulés, c'est-à-dire que, dix jours au moins avant l'issue de notre procès, on avait compté sur l'arrêt qui devait nous enlever nos lettres et sur celui qui prononcerait notre condamnation.

Les Belges que vos nobles puissances représentent si dignement, ont repoussé cette infamie avec colère et dégoût; ils ont dit : *que l'infamie retombe sur ceux qui en sont les auteurs!* et cet anathème n'aura pas été lancé en vain.

Nous n'accusons personne, nobles et puissants seigneurs; mais nous croyons devoir vous dénoncer un fait dont la magistrature de Bruxelles, seule dépositaire de notre correspondance, doit répondre devant la nation et l'histoire.

Nous croyons d'autant plus devoir vous le dénoncer que, près de discuter le projet de loi du 11 décembre, on ne saurait assez vous fournir de preuves que ce sont précisément ceux-là mêmes qui ne cessent de crier à la licence de la presse, qui abusent le plus odieusement de la liberté d'écrire et de publier.

A la veille, peut-être, de quitter les Pays-Bas pour jamais, nous saisissons avec empressement cette occasion, nobles et puissants seigneurs, pour protester de notre plus profond res-

je me vois forcé de communiquer à nos hommes d'état les idées de salut public que l'on me confie.

Ce n'est pas tout : alors même que je ne suis pas encore entièrement revenu de l'étonnement où me met mon nouvel emploi d'entremetteur politique ou de politique, comme il vous plaira, ne voilà-t-il pas qu'il m'arrive des députations de braves, et de vrais braves, car ce sont ceux des 27, 28 et 29 juillet, qui s'offrent à moi, c'est-à-dire à la Belgique par mon entremise, avec armes et bagage, un courage indomptable et la volonté inébranlable de vaincre ou de mourir ! Je vous transmets, mon commandant, cette généreuse offrande, pure, s'il y a quelque chose de pur au monde, de tout sentiment d'intérêt personnel, d'ambition et même de gloire à acquérir. Car la plupart de mes guerriers (soldats est un titre qu'ils répudieraient, ils ne demandent rien) sont pauvres, sans nom et sans autre projet que celui d'aller aider là-bas des frères opprimés : ce sont les termes dont presque tous se servent en me parlant ou en m'écrivant. En un mot c'est du vrai *peuple*.

Vous aurez la complaisance, mon commandant, de m'avertir exactement du jour, de l'heure et du lieu où je devrai mettre tous ces héros futurs à votre disposition. Je puis compter sur plus de 10,000 hommes, dont 7 à 8,000 Belges et le reste Français (des faubouriens du quartier Antoine), Allemands, Polonais surtout, et quelques Anglais.

Plaignez-moi, mon très-cher ami, d'avoir été pris pour quelque chose dans toute cette affaire : cela m'a enlevé un temps précieux que j'aurais pu fort utilement employer à me trouver, quelques jours plus tôt, un logement convenable et à le fournir des meubles nécessaires. Enfin, et très-heureusement, cela se calme beaucoup. Voilà d'ailleurs mon appartement arrêté, et mes lits, tables et chaises placés ; de manière qu'il ne me reste plus qu'à aller prendre ma mère que je trouverai à Lille, lundi 20 du courant. Je vous offre mes services pour

Paris, si vous voulez m'y faire tenir les commissions dont vous désireriez que je me chargeasse.

Adieu, mon digne ami et excellent commandant; je vous embrasse tous, politiques et héros: ne m'oubliez pas tout à fait au milieu de votre gloire, et croyez-moi pour la vie votre tout dévoué,

**De Potter.**

Paris, 11 septembre.

*P. S.* J'ajoute, mon cher ami, deux lignes à ma lettre d'hier, pour laquelle l'occasion promise m'a manqué. C'est pour vous dire que j'ai reçu la vôtre du 6 et que je vous en remercie vivement. C'est la seconde que je reçois de Bruxelles depuis mon arrivée ici; la première était de Levae. — Van de Weyer dit m'avoir écrit souvent: c'est possible; mais je n'en savais rien. Je lui ai, moi, écrit quatre ou cinq fois, et entre autres pour lui prêcher la séparation, alors que vous en aviez encore peur, et pour lui offrir mes 10,000 hommes d'auxiliaires. La séparation, vous en voulez maintenant: peut-être me demanderez-vous bientôt mes troupes; je les tiendrai donc à votre disposition. Quant à moi, ne craignez rien: je suis ici et j'y reste. Vous entendrez probablement dire que je vais à Lille le 20 de ce mois: que cela n'effraie personne; je n'y vais que pour prendre ma mère, et je ne m'y arrêterai que 12 à 15 heures au plus, sans jamais passer la porte de la ville du côté du nord.

Quant à M. Prévost, avec la meilleure volonté du monde je ne réussirai pas à lui être utile. Car je vis à Paris comme je vivais à Bruxelles, c'est-à-dire chez moi. Je n'ai entendu parler de M. de B\*\*\*\* que comme d'une ganache (excusez ma franchise un peu populacière). Des autres ministres, je n'en ai pas vu un seul. D\*\*\*\*, l'honnête homme d'entre eux, est au-dessous, sinon de ses fonctions, du moins de l'époque à laquelle il les exerce. Je n'estime point assez les

autres pour avoir voulu perdre mon temps auprès d'eux. D'ailleurs, n'avais-je pas mon ménage à soigner ? mon appartement à arrêter ? mes meubles à acheter ? Eh bien, je n'ai fait que cela ; et, maintenant que je suis au bout, je ne ferai que jouir de cela. Tout à vous.

**De Potter.**

---

LETTRE A M. VAN DE WEYER.

Paris, le 11 septembre 1850.

MON CHER AMI,

Votre lettre du... (quoique homme d'état, vous n'avez pas encore pu prendre sur vous de mettre les dates) m'a fait un plaisir d'autant plus grand que c'est la *seconde* lettre que je reçois ici de Bruxelles, et la *première* de vous. Je vous en ai écrit, moi, cinq ou six, et autant à Gendebien, et autant à Levae, et quelques-unes à Michiels, et quelques-unes à Verboeckhoven. A tout cela, le seul Levae m'a répondu. Il est vrai que j'ai le plus souvent écrit par la poste ; et je l'ai fait sans crainte, parce que je ne me serais jamais figuré que des révolutionnaires comme vous, quelque légaux d'ailleurs qu'ils prétendissent être, eussent laissé le monopole de la poste aux lettres à leurs ennemis. C'est moi qui aurai eu tort, si vous le voulez absolument.

Vous m'avez fait, dites-vous, des communications importantes qui exigeaient une prompte réponse. Hélas ! j'y consens de tout mon cœur, mais je ne m'en doutais pas le moins du monde. Et moi aussi je vous ai communiqué des idées qui me paraissaient valoir la peine d'être examinées. Par exemple, je vous ai rabâché vingt fois que vos catalogues de demandes à *Sa Majesté* ne vous mèneraient à rien, que tout cela, et plus, se trouvait dans la séparation d'avec la Hollande, et que sans cette séparation vous n'avanceriez jamais d'une ligne. Mais une pareille proposition était encore un crime alors. Depuis, il

est vrai, vous avez réussi à l'inspirer à vos *hoogmogende*, qui l'ont reçue comme venant de l'Esprit-Saint, et il n'y a plus eu d'obstacles. Je dirai comme le roi des Pays-Bas : *Dieu en soit loué!*

Dans plusieurs autres lettres, je vous parlais des secours que ne cessait de m'offrir Paris. D'abord, huit mille hommes et tous Belges, dont la plupart avaient fait leurs preuves dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, et étaient prêts à marcher sur Bruxelles au premier signal. Puis, le faubourg Saint-Antoine désirait prendre part aux prochains combats. Enfin, des Allemands, des Anglais, des Polonais, des Italiens, des Espagnols, de tous les rangs, m'écrivaient lettres sur lettres pour mettre à ma disposition leurs moyens et leurs bras.

En réponse à tout cela vous me fîtes écrire en quatre lignes et sur un chiffon de papier, par l'ex-rédacteur de la gazette officielle de la rue de Berlaimont : que je devais me tenir tranquille, c'est-à-dire vous laisser tranquille ; — et dès lors je ne m'occupai plus exclusivement que de l'achat de mes meubles et de l'arrangement de mon petit ménage futur, choses que j'avais un peu négligées dans les premiers temps de mon séjour ici.

Maintenant, mon bon et cher défenseur, que tout cela est fait et parfait, et que dans deux jours j'aurai pris possession de mon nouvel appartement, et que dans dix j'y aurai ma pauvre vieille mère auprès de moi, je serai encore une fois, comme à la place Saint-Michel, tout entier à la théologie et à l'amitié. Je sais bien que je ne pourrai pas tout de suite reprendre possession de vous, car de plus hauts soins, et pour longtemps encore, vous retiendront tout entier ; mais enfin j'attendrai votre loisir, et jusqu'à ce que vous aussi vous puissiez un peu vous occuper de moi, je ne m'occuperai moi que de vous.

Adieu, mon digne et excellent ami. Je vous aime, je vous estime et je vous admire.

**De Potter.**

( 15 )

*Voyez page 136.*

**LETTRE A MM. GENDEBIEN ET VAN DE WEYER,  
MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE.**

Près d'Enghien, le 28 septembre 1850.

MES CHERS AMIS ;

Vous m'aviez promis à Valenciennes de ne rien faire sans m'en prévenir, quitte à attendre ensuite ou à ne pas attendre ma réponse. Je vous ai écrit, moi : vous ne m'avez même pas répondu.

Hier, ignorant votre départ, je vous avais envoyé Bartels à Valenciennes.

L'ayant appris, hier encore, sans attendre le retour de Bartels, je partis avec MM. Rodenbach et Vleminckx.

Je suis aux portes de Bruxelles.

La victoire est à nous : il n'y a plus qu'à en profiter.

Mes amis, si je ne vous suis pas absolument indispensable, permettez-moi de retourner tout de suite à ma mère, à ma femme, à mes enfants, à mes occupations.

J'aurais voulu vous être utile : vous n'avez plus besoin de personne. Laissez-moi ma liberté.

**De Potter.**

( 16 )

*Voyez page 176.*

**LETTRE AU COURRIER DES PAYS-BAS.**

Des bruits aussi absurdes que calomnieux, auxquels n'ont pas peu contribué les faux jugements portés par les jour-

naux sur nos affaires , se répandent sur mon compte : je crois devoir les démentir publiquement.

Comme simple citoyen , je n'ai pas traité, je ne traite pas , et je ne traiterai pas , avec le prince d'Orange.

Comme membre du gouvernement provisoire, j'ai été, avec mes collègues , dans le cas de recevoir de lui des communications non officielles, que le comité central a constamment repoussées, en déclarant même qu'il ne voulait plus se prêter à de pareilles négociations , entièrement inutiles et nécessairement sans résultat.

Comme membre du gouvernement provisoire , je ne manifeste pas mes opinions politiques, laissant au congrès national, avec la liberté la plus absolue, tout le soin de déterminer l'organisation sociale la plus convenable aux provinces de Belgique.

Mais comme simple citoyen , mes principes sont connus : ils sont démocratiques ; mes opinions , je ne les ai jamais cachées : je suis républicain.

Je ne crois plus nécessaire , après cela , de dire que je ne suis ni ne saurais être *orangiste*.

Je ne me soumets pas moins d'avance à ce que décidera le congrès national, la volonté du peuple étant ma loi suprême.

Si le mode de gouvernement adopté ne me convient pas , ou si le chef choisi pour exécuter le pacte social n'est pas celui que j'aurais désiré moi-même, je ferai comme j'ai toujours fait, *de l'opposition*, au risque, si je déplaïs, de me faire bannir une seconde fois.

Veillez, messieurs, insérer cette lettre et agréer, etc.

**De Potter.**

19 octobre 1830.

---

### PROFESSION DE FOI POLITIQUE.

Mes collègues du comité central , éligibles comme moi au congrès, sont décidés à accepter la mission que la nation, sans

aucun doute, leur confiera ; en le déclarant, ils saisissent l'occasion qui s'offre si naturellement à eux , de faire leur profession de foi politique.

Et, quand même ils ne le feraient pas, membres du congrès, ils pourront à chaque heure manifester leurs opinions et leurs principes.

Je ne partage pas ( ils me le pardonneront ) leur manière de voir à cet égard.

Je me crois obligé à n'accepter aucun poste, et à demeurer jusqu'au bout à celui où les circonstances m'ont placé : jusqu'au bout , c'est-à-dire jusqu'à ce que les circonstances m'y remplacent. Je me bornerai donc à cette seule mission.

Mais, privé par là de m'expliquer sur les intérêts les plus grands, les plus vitaux de ma patrie, soit comme candidat au congrès , soit comme membre de cette assemblée , je dois cependant à mes concitoyens, je me dois à moi-même, de dévoiler le fond de ma pensée, sans ménagement comme sans restriction, franchement et entièrement.

Je le dois d'autant plus , que le projet de constitution , tel que l'a arrêté la commission , a été publié , et que celui du comité central , s'il juge convenable d'en présenter un autre au congrès , sera soumis à la discussion, sans que je puisse, d'aucune manière , émettre mon opinion sur un acte d'où dépendent la liberté et la prospérité futures de ma patrie.

C'est là ce que j'ai entendu par *l'opposition* dont j'ai parlé dans ma lettre du 19 octobre, par laquelle je répudiais toute possibilité de contact entre moi et le prince d'Orange, avant même que l'incendie d'Anvers lui eût ôté le peu de chances qu'il croyait conserver encore de se faire proclamer chef des Belges. C'est là ce que j'ai entendu par un gouvernement ou un pouvoir qui *me déplairait*, en d'autres termes, qui serait honteux et désastreux pour la Belgique. Je me suis cru des droits à être compris dans ce sens.

Les Nassau que j'ai alors repoussés, comme citoyen, de

tous mes vœux , je m'engage maintenant à les repousser de tous mes efforts. Je repousserai de même tout prince étranger que l'on voudrait placer à la tête de l'état.

J'ai la conviction intime que les Belges peuvent rester Belges, et qu'ils n'ont pour cela besoin de qui que ce soit. Et s'ils le peuvent , ils le doivent.

La république , sous une dénomination quelconque , celle d'*Union Belge* par exemple , est à mes yeux la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. Simples , laborieux , économes , ils se passent volontiers du faste des cours ; et leurs propriétés , divisées à l'infini , ont depuis longtemps rendu national chez eux le principe démocratique.

J'ai dit que la révolution faite par le peuple devait tourner tout entière au profit du peuple : cela aura lieu et ne peut avoir lieu que lorsque , après lui avoir rendu la nomination de ses magistrats , on aura fixé l'assiette vraiment populaire des impôts , et que leur diminution *réelle* sera devenue une conséquence directe de celle des dépenses publiques.

Or, point d'économie possible sous la royauté ;

Donc , point de royauté ;

C'est-à-dire point d'hérédité.

Le chef de l'état , si on le veut absolument , sera nommé à vie . Mais il faut pour cela qu'on le veuille absolument , et qu'il soit impossible d'obtenir , des préjugés encore dominants aujourd'hui , un président à terme ; savoir , pour trois à cinq ans.

A ceux que cette forme de gouvernement effraye , et qui voient déjà arriver en Belgique pour y substituer la monarchie constitutionnelle , les armées des anciens membres de la Sainte-Alliance , je répondrai sans hésiter : Vous avez déjà fait assez , vous n'en avez même que trop fait , pour vous attirer toute leur colère et toute leur vengeance. Avoir chassé le roi de Hollande qu'ils vous avaient imposé , avoir séparé la Hollande et la Belgique qu'ils avaient réunies ; ce sont là des

crimes qu'ils ne vous pardonneront jamais : et s'ils ne les pussent pas, c'est que leur politique et la situation intérieure de leurs états le leur défendent. Que vous y ajoutiez, maintenant, celui de fonder une république, source de liberté, de prospérité et d'esprit national, ce sera un crime de plus, qui ne vous rendra pas plus coupables aux yeux des rois, et qui vous mettra à la tête des peuples.

Ou érigez-vous en république ; ou si, par la crainte des rois, vous vous donnez un simulacre de chef inviolable et héréditaire, soumettez-vous à rétablir, par la même crainte, la domination hollandaise et la dynastie souillée de sang, que vous pouvez, que vous devez avoir déclarée déchue, dans sa postérité la plus reculée.

Et soumettez-vous à être de nouveau exploités au profit d'une seule famille, qui ne pourra jamais être puissante que de votre faiblesse, riche que de votre misère, fière que de votre servilité.

Mais non : nous pouvons, nous devons par conséquent, donner un exemple sublime à l'Europe. Elle nous doit déjà celui de l'entière émancipation de l'intelligence, et de *l'union* patriotique de toutes les opinions et de toutes les doctrines, dans l'intérêt de la liberté : qu'elle nous doive encore celui du triomphe d'une liberté civile, sage et durable, fondée sur les bases de l'égalité et de l'économie.

Un gouvernement à *très-bon marché* est le lot que les plus heureuses circonstances nous ont préparé ; ne le répudions pas. Seul, il peut fixer à jamais la liberté dans notre belle patrie. Seul, il peut nous délivrer à jamais de la bassesse et de la vileté des cours, de la prodigalité des rois et de la corruption du peuple, c'est-à-dire de tous les vices et de tous les maux.

Belges, nos voisins ont les yeux sur nous : la France et l'Angleterre saluent déjà la république qui va s'élever sous leurs auspices. Ne nous rendons pas la risée de l'Europe et de

la postérité, en ne répondant à cette noble attente que par une copie froide et décolorée de ces chartes modernes, de ces constitutions illusoires, au moyen desquelles on n'a jusqu'aujourd'hui réussi qu'à amortir temporairement les généreuses révolutions des peuples, et à nécessiter peu après des révolutions nouvelles.

Peuple, soyez attentif. L'attitude que vous allez prendre, pendant que vos mandataires délibéreront sur le pacte qui doit vous régir, en déterminera la nature. Montrez-vous calme et fort. Que les intrigants de salon ne puissent arguer, ni de votre indifférence pour prouver qu'il est facile de vous réduire, ni de votre violence pour prouver qu'il est nécessaire de vous enchaîner. Ne voulant que ce qui est de droit, vous serez sûr de l'obtenir; car la juste volonté du peuple est toujours la loi suprême: sous les rois ce sont les révolutions qui l'exécutent; sous la république elle comble l'abîme des révolutions.

Union, constance, nationalité, voilà notre devise; liberté, économie, égalité, notre but; justice, force, ordre public, les moyens pour l'atteindre.

**De Potter.**

Bruxelles, le 31 octobre 1830.

---

( 17 )

*Voyez page 182.*

**PROJET D'ARRÊTÉ POUR LA DÉCHÉANCE DES NASSAU.**

Bruxelles, ce... octobre 1830.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE.

COMITÉ CENTRAL.

Vu son arrêté du 4 de ce mois;

Considérant que la liberté la plus absolue des votes doit

être le principe fondamental du congrès qui va bientôt s'ouvrir, et qui doit être la véritable expression du vœu national et de la volonté de la majorité des citoyens ;

Considérant qu'il est de son devoir de protéger par tous les moyens possibles cette liberté des votes, pour laquelle il a le premier donné l'exemple du respect, et qu'il doit la faire triompher de tous les obstacles ;

Considérant que la présence des troupes hollandaises dans quelques villes de la Belgique entrave cette liberté ;

Considérant que le prince d'Orange, qui n'est plus qu'un simple individu soumis aux lois de la Belgique, prétend exercer un grand pouvoir dans une de ces villes, et qu'il s'y permet même de faire des actes de gouvernement, incompatibles avec l'indivisibilité du pouvoir exécutif actuellement confié au gouvernement provisoire ;

Considérant enfin que des agitateurs évidemment instigués et soldés par le pouvoir déchu, pour troubler les provinces, détourner l'attention des citoyens des élections nationales, fausser le vœu populaire et préparer par l'anarchie le retour de l'ancienne tyrannie hollandaise ;

Arrête :

ART. I<sup>er</sup>.

(*Moi.*)

Toute ville où se trouvent des Hollandais armés ou quelque membre de la famille des Nassau est exclue de toute participation aux délibérations du congrès national.

(*M. de Mérode.*)

Toute ville occupée par des Hollandais armés qui empêchent l'action libre et indépendante du gouvernement provisoire de la Belgique, est exclue de la participation aux délibérations du congrès national.

ART. II.

(*Moi.*)

Tout membre de la famille des Nassau qui continuerait à résider en

(*M. de Mérode.*)

Toute personne, quels que soient son rang et son existence antérieure

Belgique après le 31 octobre , jour à l'ordre actuel, qui entraverait les fixé pour la clôture des listes, et qui élections par une influence corrup- pourrait par cela seul être soupçonné trice ou oppressive , est déclarée incapable d'avoir influencé les élections et de incapable de concourir à la présidence (sic) ou au trône constitutionnel des vouloir gêner les opérations du congrès, est incapable de concourir à la provinces belges. présidence ou au trône des provinces belges.

## ART. III.

Le comité de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

---

( 18 )

Voyez page 202.

## ARTICLE DE LA REVUE DE WESTMINSTER.

(Trimestre de juillet à octobre 1831, tome 15, page 269 et suivantes.)

## LA BELGIQUE ET LA SAINTE-ALLIANCE.

Après avoir rapporté les termes mêmes du 1<sup>er</sup> protocole, qui témoignent du vif désir de la conférence de mettre fin au désordre et d'arrêter l'effusion du sang au moyen d'une *suspension d'hostilités des deux parts*, le journaliste fait remarquer que la délimitation proposée par les cinq puissances a été reproduite textuellement plus tard dans le protocole du 17 novembre, comme suit :

« Les limites qui séparaient la Belgique des Provinces-Unies « des Pays-Bas avant le traité de Paris, du 30 mai 1814. »

« La proposition, continue l'écrivain de la *Revue*, supposé qu'elle fût sincère, était réellement très-favorable aux Belges. Elle leur attribuait la possession de tous les territoires sur lesquels ils pouvaient raisonnablement émettre des prétentions. Aussi était-il fort naturel qu'ils la prissent en considéra-

tion sérieuse. La Sainte-Alliance savait qu'il ne lui serait pas facile de gagner la confiance des Belges ; et elle accrut à cet effet l'offre au moyen de laquelle elle espérait les attirer. Les Belges cependant agirent avec beaucoup de prudence. Ils dirent qu'ils donneraient des ordres pour la cessation des hostilités et pour la retraite des troupes en deçà de la ligne qui séparait leurs provinces des Provinces-Unies, avant le 30 mai 1814. Mais ils ajoutèrent immédiatement :

« A cette occasion, le gouvernement provisoire de Belgique croit devoir à la bonne foi de faire observer, etc. »

« Si donc quelqu'un pense, c'est le journaliste qui parle, que la ligne ainsi tracée par mesure de précaution de la part du gouvernement belge n'était pas la ligne proposée par les puissances, il y avait là un refus formel. Deux paysans animés d'intentions droites n'entameraient jamais une discussion sur un point aussi clair. Que fit la Sainte-Alliance ? Elle répondit (protocole du 17 novembre) que :

« Les plénipotentiaires avaient décidé que la réponse du gouvernement provisoire serait reçue, parce que d'une part elle contenait l'acceptation entière des bases établies par la conférence de Londres pour une cessation d'hostilités, et parce que d'une autre part le passage de la même réponse qui commence par les mots : *à cette occasion*, et finit par les mots : *comprenant toute la rive gauche de l'Escaut*, n'exprime, comme il en est fait la remarque dans le rapport de MM. Cartwright et Bresson, rien autre chose qu'une opinion tout à fait subordonnée à l'acceptation pleine et sans réserve qui précède. »

« . . . . . C'est là de la diplomatie : c'est là cette idole aussi vile qu'effrontée devant laquelle on veut que les hommes se prosternent, et dont le culte doit être défrayé par le peuple anglais à ses risques et dépens.

« Dans le même protocole du 17 novembre, le congrès de Londres ordonne à ses agents d'annoncer aux Belges, que l'ar-

mistiche ayant été accepté par les deux parties contendantes, « constituait un engagement pris envers les cinq puissances. » Enfin, s'écrie le journaliste, voilà la Sainte-Alliance qui appose bien manifestement son cachet.

.....  
 « Et c'est précisément parce que c'est là l'esprit de ses actes, et afin que leur effet soit assuré et à l'abri de tout ce qui pourrait s'y opposer, que les cinq puissances ont « jugé utile « de rendre l'armistice illimité, et de le regarder comme un « engagement pris envers elles, et dont il est de leur devoir « de garantir l'exécution. »

« Ici la tyrannie et la mauvaise foi se montrent à découvert. L'armistie n'est plus ce que ceux qui l'ont signé ont voulu, mais ce que la Sainte-Alliance a jugé bon de déclarer qu'il devait être. Les engagements des Belges envers le pouvoir oppresseur ne sont pas ceux que les Belges ont réellement contractés, mais ceux que la Sainte-Alliance a trouvé à propos de *regarder comme contractés.* »

.....  
 Je n'ai fait que traduire naïvement la *Revue de Westminster*, citée plus haut.

( 19 )

Voyez page 216.

#### ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LIÈGE.

L'association patriotique liégeoise, indignée des graves inculpations dont M. de Potter est en ce moment l'objet, et que des journalistes indignes de leur mission ne craignent pas de répéter, sans qu'ils puissent alléguer un seul fait à l'appui de leurs allégations ;

Ne voyant, au contraire, dans toute la vie politique de ce

grand citoyen que les actes du plus pur patriotisme et le sacrifice continuel des intérêts les plus chers au bonheur de son pays ;

Comprenant enfin les raisons puissantes qui, dans ces dernières circonstances, l'ont déterminé à refuser sa signature au bas de l'acte par lequel le gouvernement provisoire vint résilier ses pouvoirs dans le sein du congrès national :

A voté dans sa séance du 18 novembre, et aux acclamations de toute l'assemblée, des remerciements à M. de Potter, pour lui exprimer la reconnaissance que tous les vrais Belges éprouvent pour celui qui a été dans tous les temps l'un des plus fermes soutiens de notre liberté.

L'association patriotique s'empresse en même temps de faire connaître à M. de Potter la profonde douleur qu'elle a ressentie, lorsqu'elle a eu connaissance de la démission qu'il avait donnée comme membre du gouvernement provisoire ; elle n'en doute pas, quoique retiré des affaires, celui dont le nom ne peut se détacher de la noble cause que nous avons embrassée, veillera toujours sur les destinées de la Belgique.

Si de nouveaux malheurs nous étaient réservés, elle aime à croire que nous pourrions toujours compter sur lui, et qu'il nous défendrait avec ce même courage qu'il déployait naguère devant le despotisme triomphant, alors que ses infâmes calomniateurs avaient le front courbé dans la poussière.

*Le président, Putseys.*

*Le secrétaire, Muller.*

---

### RÉPONSE.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE LIÉGEOISE.

MESSIEURS,

J'ai reçu par l'entremise de votre honorable correspondant

à Bruxelles, l'adresse que vous avez bien voulu me voter dans votre séance du 18 novembre dernier. Je suis d'autant plus sensible aux témoignages d'intérêt que vous me donnez en ce moment, que ma résolution de me retirer des affaires a été moins comprise par la plupart de mes concitoyens et qu'elle est encore à présent vivement critiquée par plusieurs.

L'approbation de ma conduite politique par vous, messieurs, me flatte infiniment, parce que vous en avez jugé et apprécié les motifs. La société patriotique de Liège a senti, et les événements n'ont pas tardé à confirmer la sagacité de ses prévisions, que, dans la position où je me trouvais, je n'avais ni dû ni pu sanctionner un acte par lequel le gouvernement provisoire remettait en question la révolution tout entière.

Quant aux inculpations auxquelles je suis en butte, elles n'ont rien, absolument rien qui me surprenne : sous tous les gouvernements, l'opposition a été accusée à faux ; le gouvernement déchu m'a habitué à la calomnie.

Ma démission comme membre du comité central de la Belgique a été pour moi un devoir pénible à remplir, à l'époque précisément où il allait être question de fixer le sort de notre patrie.

Mais c'était un sacrifice à faire aux principes, et j'ai l'intime conviction que sur les principes seuls pourra se fonder un jour l'édifice inébranlable de notre liberté.

Vous m'avez rendu justice, messieurs : quoique rentré dans la vie privée, je n'en suis pas moins citoyen belge, et je mettrai toujours ma gloire à me montrer digne de ce titre. Quels que soient les services que la patrie réclame de moi, je serai prêt en tout temps à me vouer entièrement à elle, et à lui consacrer ma fortune et mon existence.

Je finis, messieurs, en vous offrant, avec l'expression de ma plus sincère reconnaissance, le tribut de mon admiration pour votre zèle éclairé et pour votre patriotisme à toute épreuve.

**De Potter.**

Bruxelles, le 8 décembre 1830.

( 20 )

*Voyez page 224.*

## LETTRE A M. VAN DE WEYER.

MONSIEUR,

Je vous avais écrit trois billets fort simples, où, par ancienne habitude, je vous avais appelé *mon ami*. Vous venez de me répondre des impertinences. Ce n'est pas à moi que cette conduite fait du tort.

Je vous remercie de l'accusé de réception de la traite de M. Gruyer, et de la promesse de me renvoyer mon livre.

Quant aux 99 florins et aux 84 francs que je vous avais prêtés, à vous, monsieur, qui vouliez bien alors vous engager à terminer quelques affaires pour moi, je ne conçois réellement pas toute la colère que la demande de cet argent vous a donnée.

D'abord, je supposais que ces sommes vous étaient rentrées depuis longtemps.

Ensuite, bien que ce fussent de misérables sommes, comme vous vous exprimez, et précisément parce que ce sont pour vous de misérables sommes, je croyais, moi qui suis à la tête d'un misérable ménage nomade, grâce aux différents gouvernements qui ont agité et qui agitent ma patrie; je croyais, dis-je, pouvoir rentrer dans mes avances, sans, pour cela, offenser ni la Belgique ni vous.

Restent les reproches de ce que vous avez fait pour moi *pendant*, ce sont vos propres paroles, *deux ans et plus*; du sacrifice que vous avez fait *de votre repos, de votre temps, de votre santé, de votre argent*. Ces reproches, monsieur, quand même ils seraient entièrement fondés, sont-ils d'un homme généreux?

Vous m'avez noblement et éloquemment défendu lors de mes deux procès politiques. Je vous en professerai toute ma vie la plus sincère gratitude.

Ces procès peuvent vous avoir pris un mois, six semaines de vos loisirs. A la fin de chacun d'eux, je vous demandai si je pouvais d'une manière quelconque reconnaître vos services. Vous me répondîtes constamment que vous ne prétendiez qu'à mon amitié et à l'honneur d'avoir soutenu la cause des libertés publiques.

Si, depuis cette époque, vous avez changé d'avis à cet égard, je suis toujours également prêt à vous satisfaire.

Entre mes deux procès, c'est-à-dire depuis ma première condamnation à dix-huit mois de prison jusqu'à mon départ pour l'exil, vous vîntes, ainsi que plusieurs autres de mes amis, me voir très-assiduellement aux Petits-Carmes. Si c'est en cela que consiste le sacrifice de votre temps, vous êtes le seul, monsieur, qui en ayez fait un sujet d'accusation contre moi.

Il en est de même du repos, de la santé et de l'argent que vous avez perdus. Tous, nous avons fait de ces pertes : et, pour ce qui me regarde personnellement, détenu pendant à peu près deux ans, forcé de vendre à vil prix tout ce que je possédais, et traîné par la gendarmerie, pendant plus de trois mois, de ville en ville, de pays en pays, avec femme et enfants, je n'ai guère eu non plus l'occasion de me reposer, de me fortifier et de m'enrichir.

Vous finissez par l'apostrophe de *mauvais ami* et *mauvais citoyen*. C'est l'injure banale que l'on a substituée aujourd'hui à celle de *journaliste* et de *révolutionnaire* dont le gouvernement déchu gratifiait les opposants d'il y a quelques mois. Ni l'une ni l'autre ne prouvent rien.

Je finis à mon tour, monsieur, en vous faisant observer que ce que vous appelez *la juste sévérité de votre langage* me donne trop d'avantage sur vous pour que je m'écarte le

moins du monde de la modération que je veux mettre dans le mien.

J'ai l'honneur de vous saluer.

**De Potter.**

Bruxelles, le 7 décembre 1830.

---

( 21 )

Voyez page 243.

### ADRESSE AU CONGRÈS NATIONAL.

MESSIEURS,

Je ne suis plus du gouvernement provisoire ; je n'ai jamais eu l'honneur de siéger au congrès national : la marche qui venait d'être imprimée aux affaires peu avant l'ouverture de votre assemblée, m'avait paru ne mener qu'à un précipice ; j'ai voulu décliner ma part dans la responsabilité dont les événements me semblaient menacer ceux qui les préparaient.

Simple citoyen, il ne me reste plus qu'un devoir à remplir, celui de signaler les dangers que je redoute pour ma patrie, et d'indiquer le remède que je crois propre à les éloigner de nous. Je le fais ici, messieurs ; et je m'adresse à ceux de mes concitoyens que la patrie a chargés de veiller sur elle.

Les événements ont vérifié mes prévisions. L'adoption du principe monarchique a nécessité le choix d'un monarque, qu'il a fallu chercher parmi les princes dont les familles règnent sur d'autres peuples ; elle a, par conséquent, inévitablement entraîné l'intervention étrangère, dont la funeste influence nous met aujourd'hui en présence du dernier des malheurs, savoir, d'une *restauration* ou du *démembrement* de la Belgique.

Le rétablissement du joug hollandais, au moyen du rappel

du prince d'Orange, a toujours été, quoi qu'en puisse dire le cabinet français, le but *réel* des négociations des cinq puissances à Londres. Elles y ont constamment tendu par les obstacles qu'elles ont semés sous vos pas, chaque fois que, vous confiant en la reconnaissance de notre indépendance, vous avez voulu, comme on vous y invitait, élire *librement* le chef de l'état. Elles espéraient que, de guerre lasse et par pis-aller, nous aurions enfin consenti à subir la contre-révolution et son représentant.

Les puissances savaient fort bien que le *provisoire* nous *tuait*, et elles cherchaient à prolonger indéfiniment ce provisoire dont, elles s'en flattaient du moins, nous aurions, en dernière analyse, supplié le prince d'Orange de nous délivrer.

Et si, finalement, notre trop longue résistance avait fatigué la diplomatie ou compromis le repos des cinq familles qui se sont constituées mattresses de l'Europe, pour en finir, la Belgique eût été déchirée en lambeaux, le nom belge rayé de la liste des peuples, et les Hollandais, les Français, les Anglais et les Prussiens se seraient partagé nos provinces.

Nous subissons les conséquences de nos premières fautes, après avoir tout tenté pour échapper à notre entière ruine.

Croyant voir la fin des maux qui pesaient sur nous, dans l'appui de la France selon quelques-uns, selon d'autres dans une réunion indirecte à la France, vous avez, messieurs, voté la couronne au duc de Nemours. Mais le gouvernement français ne veut de la Belgique ni directement ni indirectement : il veut avant tout la paix ; et, de même que tous les gouvernements de l'Europe, il ne veut que la paix : mais il la veut à *tout prix*.

Le refus qui en est résulté pour nous du prince, notre élu, a amené le moment de crise qui va décider de l'avenir de notre patrie.

Vous pouvez choisir entre le démembrement, le prince d'Orange... et la république.

Votre choix ne saurait être douteux.

— Mais, direz-vous peut-être, le congrès a décrété la monarchie.

Eh ! n'a-t-il pas également décrété l'indépendance et l'intégrité du territoire ? n'a-t-il pas décrété l'exclusion à perpétuité des Nassau ?

Et quand vous avez proclamé le principe monarchique, pouviez-vous prévoir que les puissances elles-mêmes en auraient rendu l'application impossible en vous refusant tous les candidats de la nation ? qu'elles l'auraient rendue absurde en nous déclarant *état neutre*, c'est-à-dire *état où on ne règne pas*, où on ne fait plus qu'administrer, comme dans les cantons suisses ?

En effet, qu'est-il besoin d'un roi, là où il n'y a plus d'armée à commander, de paix ou de guerre à faire, de traités d'alliance offensive ou défensive à conclure, de politique extérieure à diriger ?

La république *définitive* est donc, j'en ai la conviction intime, le seul parti qu'il convienne de prendre dans la situation actuelle des choses, le seul parti même que vous puissiez prendre.

Mais vous devez le prendre *sans tarder*, si vous voulez nous arracher au démembrement et à notre perte, au prince d'Orange et à notre honte éternelle.

Un jour, un seul jour de délai nous expose à tous les maux qui peuvent accabler une nation, et qui seraient *irréparables*.

Votre députation consume à Paris, en cérémonies de cour, un temps précieux que vous devez employer à agir, et à agir efficacement. C'est la suite du système d'hésitations et de lenteurs, si opiniâtrément exploité jusqu'à présent par le cabinet du Palais-Royal, pour consommer notre ruine. N'en soyons pas plus longtemps les dupes.

Je vous en conjure, messieurs ; hâtez-vous de remplir le plus saint des devoirs, de sauver la patrie. Vous le pouvez

encore. Si , remplaçant l'intrigue par l'audace , l'étranger se décidait enfin à disposer de nous , vous ne le pourriez peut-être plus.

**De Potter.**

Bruxelles, 13 février 1831.

( 22 )

*Voyez page 257.*

**LETTRE A M. TIELEMANS.**

Paris, 24 juin 1851.

MON AMI ,

Dans une de vos dernières lettres, vous me dites ou à peu près : « On vous a repoussé parce que vous vouliez la république ; maintenant on ne repousse plus la république , dont on sent l'*inévitabilité*, que parce que l'on craint qu'elle ne vous ramène ici. »

Dans la dernière de toutes : « Vous avez droit à être rappelé ; si la république se fonde, votre rappel sera son premier acte. »

Ces deux passages combinés me font un devoir dans les circonstances actuelles, où l'adoption de la forme républicaine me paraît être de nécessité, d'urgence pour la Belgique, de vous ouvrir le fond de mon cœur, à vous, mon ami, et, par vous, au peu d'amis qui me restent, ainsi qu'à mes nombreux ennemis, en un mot au peuple entier.

Je me suis toujours compté et je me compte encore pour rien : c'était et c'est plus que jamais justice.

J'ai pu me croire utile par l'opinion qui s'attachait à moi, mais par elle uniquement : cette opinion s'est retirée ; je suis mort pour la Belgique.

Jamais je n'ai eu de force réelle, ni jamais je ne me suis figuré en avoir.

Il n'entrait pas dans mon caractère de tromper le peuple pour conserver mon influence. J'ai dit franchement ce que j'étais : je n'ai pas plu ; je ne cherchais pas à plaire. Je ne voulais que dire la vérité, afin que le peuple sût ce qu'il acceptait ou refusait en moi.

Il m'a refusé : tout est dit.

Je ne lui demande pas plus aujourd'hui qu'hier de m'accepter.

S'il adopte le gouvernement républicain, j'applaudirai de tout mon cœur, parce que je crois ce gouvernement le meilleur en principe pour tous les peuples, et dans le fait le seul bon, le seul compatible avec son indépendance pour le peuple belge.

Mais de ce qu'il aura renoncé à son antipathie pour la chose, il ne s'ensuit pas qu'il doive renoncer à celle pour la personne qui la lui proposait. La république peut fort bien marcher sans moi ; et je n'aurai jamais souscrit avec plus de plaisir à quoi que ce soit, que je ne le ferai à la condition de me bannir pour toujours de votre état populaire. L'idée que je suis un obstacle à son établissement me tuerait.

Je livre ces explications, qui me paraissent importantes, à votre amitié : communiquez-les à qui bon vous semble, au public même s'il le faut. Le jour où vous m'écrirez : « *Au nom du peuple*, la république vous interdit l'entrée de son territoire ; » je ne formerai plus de vœux que pour que mon exil soit éternel.

Autre question. Je ne puis plus, me semble-t-il, me taire sur l'indemnité à laquelle j'ai droit. Je vous sou mets un projet de lettre aux journaux belges, sur lequel je vous prie de me dire votre avis, si vous n'aimez mieux le mettre immédiatement à exécution.

J'attends avec impatience de vos nouvelles, surtout depuis

que vous avez eu l'occasion d'éclairer le régent sur la véritable situation des choses. Est-il aveugle ? ou ferme-t-il les yeux ?

Mon ami, depuis trente ans je suis en quête du bonheur : félicitez-moi , je l'ai trouvé.

**De Potter.**

---

( 23 )

*Voyez page 265.*

**LETTRE A M. C\*\*\* ,**

A GAND.

Paris , 14 mai 1831.

MONSIEUR ,

Votre lettre du 8 mai ne m'est parvenue qu'hier, 18 ; je vous remercie du sentiment qui l'a dictée , ainsi que des expressions flatteuses pour moi qu'elle renferme.

Avant de répondre franchement et catégoriquement à ce qui en est le but , je toucherai , en peu de mots , les autres points dont elle traite.

D'abord , pour ce qui est des nouvelles que vous me donnez , monsieur , j'en étais instruit depuis plusieurs jours. Je lis ici toutes les feuilles belges ; et je suis avec intérêt , avec anxiété même , les crises par lesquelles on fait passer notre malheureuse patrie.

Vous me dites ensuite que mon séjour à Paris afflige les amis de l'indépendance nationale , et que la multitude l'interprète comme un aveu de ma part que je désire l'incorporation de la Belgique à la France. Mon départ de la Belgique fut forcé ; personne , je pense , ne l'ignore. Et si la multitude , qui ne lit point , l'interprète mal , c'est aux amis de l'indépendance , au courant de tout ce qui se publie , à redresser l'opinion à

cet égard , supposé bien entendu qu'il leur importe que cette opinion sur mon compte soit juste : je prie donc ces amis-là de se rappeler que , depuis mon arrivée à Paris , j'ai dit clairement dans les journaux la *Tribune* (19 mars, 11 et 12 avril et 8 mai) et l'*Avenir* (19 avril), que je ne voulais pas plus de la réunion à la France que de la réunion à l'Angleterre , à la Prusse , à la Hollande ; j'ajoute ici que je regarde l'incorporation de la Belgique à la France comme la plus fatale de toutes les combinaisons possibles entre celles qui priveraient les Belges de l'indépendance, parce que ce serait sans espoir de retour.

J'ai dit aussi, et je le répète, vous priant, monsieur, de faire de ma lettre tel usage que vous jugerez utile, jusques et inclusivement sa publication dans vos journaux; j'ai dit que je ne concevais de liberté pour nous qu'avec la nationalité, et de nationalité qu'avec un gouvernement purement belge, et de gouvernement belge que sous la forme républicaine.

Persistant dans ces opinions, il est évident que je dois être fermement décidé à ne me mêler des affaires de la Belgique que lorsqu'on y sera d'accord sur le principe populaire et seul légitime du gouvernement futur de nos provinces, gouvernement à baser sur le suffrage universel \* pour l'élection des autorités, toutes également responsables et temporaires.

\* J'ai beaucoup modifié mes idées sur le *suffrage universel*. Réalisé dans l'état actuel des intelligences, il n'engendrerait que l'anarchie. Or je hais l'anarchie de toute ma haine pour le despotisme. Je demande qu'un gouvernement issu de la volonté de ceux qui ont qualité pour vouloir, et sous leur perpétuel contrôle, travaille sans relâche à étendre la capacité politique à un plus grand nombre de citoyens, en les formant à l'exercice rationnel de leurs droits, et en les mettant en position de pouvoir les appliquer pour le bien général sans se nuire à eux-mêmes. C'est le seul moyen pour le pouvoir de se légitimer et par conséquent de rester pouvoir, pour le peuple de se perfectionner en secondant le pouvoir qui fonde le bonheur public sur les lumières et la moralité de chacun.

Me voilà, monsieur, à l'objet principal de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je fortifie les conséquences qui découlent de la profession de foi que je viens d'émettre par les réflexions suivantes :

Une révolution n'est pas un jeu d'enfants où l'on puisse impunément changer, à chaque événement, de principes, de marche et d'hommes : c'est une affaire sérieuse où, dans l'espoir d'acquérir la liberté réelle, on risque momentanément et plus ou moins la fortune, l'existence, la réputation des individus qui y trempent, l'avenir du pays où elle a lieu, et qui pis est, souvent la cause de la liberté elle-même.

Il n'y a rien de personnel dans ce raisonnement ; j'ai entièrement, pour ce qui ne concerne que moi, oublié le passé. Et dorénavant, comme toujours, je serai, mais pour de bons motifs seulement, prêt à sacrifier à la patrie ma position sociale, ma vie et ma mémoire.

Néanmoins, je le répète, il ne faut pas *gaspiller* la république, ni la patrie, ni les hommes. Ce ne serait, par conséquent, que sur une forte probabilité, et plus même qu'une probabilité, de réussir, que je coopérerais à ce qui, dans les circonstances actuelles, pourrait peut-être ne faire que précipiter le moment où le malheur de la Belgique, préparé de si longue main, sera consommé irrévocablement.

Et jamais je ne coopérerai, si ce n'est avec une presque certitude de succès, à compromettre de nouveau la cause générale de la liberté républicaine des peuples, en Belgique où elle a déjà souffert de si rudes échecs, tandis qu'elle pouvait et devait y remporter une facile et éclatante victoire, pour le bonheur de la Belgique elle-même, pour l'exemple et le bonheur de l'Europe.

Je n'ai que trop longtemps conservé l'espoir de voir cette liberté triompher chez nous de toutes les petites passions, de tous les honteux intérêts qui travaillaient à l'entraver, à l'étouffer : trop longtemps je suis resté au gouvernement pro-

visoire ; trop longtemps , après ma retraite , je suis demeuré au pays , je n'ai fait que me perdre , sans sauver personne ni rien.

Au pouvoir et hors du pouvoir , jamais je n'ai été soutenu que par de stériles vœux. Une fois les frontières franchies , je suis tombé dans l'oubli le plus profond. Je ne m'en plains pas , monsieur ; mais je dois constater le fait pour vous faire sentir combien il serait ridicule à moi de m'offrir à un peuple qui ne veut ni de moi ni de mon système...

Quant à la guerre , je pense comme les Gantois , qu'elle serait juste , qu'elle est nécessaire , urgente , indispensable , qu'en elle est la question vitale de l'existence de la Belgique. Et , si j'y avais le mot à dire , elle commencerait demain , même avec la chance d'y périr : car ce serait du moins avec honneur. Or , sans elle , il y a certitude de périr , et de périr honteusement. Et puis , rien ne dispense de remplir un devoir ; et la guerre est actuellement un devoir pour les Belges , *advienne ensuite que pourra.*

Je résume , monsieur , ma lettre qui est déjà trop longue. Je ne retournerai en Belgique qu'avec la certitude d'y être puissamment secondé , de l'être dans toutes les provinces , de l'être par le peuple. Je n'y retournerai qu'avec l'espoir de pouvoir travailler efficacement à la fondation de la *république fédérative des provinces belges*. Je n'y retournerai que sur l'engagement positif de faire immédiatement la guerre à la Hollande.

Il me faudra sur tous ces points l'avis raisonné de mon ami M. Tielemans , patriote éclairé , ardent et énergique , que j'ai chargé , à mon départ , de m'instruire des circonstances qu'il croirait m'importer : il sait , lui , mieux que personne , combien m'importent à moi , la liberté , l'indépendance , la prospérité de la Belgique.

Agréez , etc.

**De Potter.**

( 24 )

*Voyez page 269.***EXTRAIT D'UNE LETTRE A M. L'AVOCAT JULLIEN,****MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, A BRUXELLES.**Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1831.

Les temps sont trop difficiles et l'hiver menace d'être trop rigoureux pour que je me décide durement à m'appliquer les 11,832 fr. 60 c. que mes anciens collègues m'ont laissés.

Je vous prie donc de vous présenter chez M. Coghen, muni d'une quittance portant que vous avez reçu ladite somme à compte de ce qui m'est dû et sans préjudice de mes droits.

Là-dessus, M. Coghen délivrera ou ne délivrera pas le mandat de paiement.

S'il ne le délivre pas, faites constater publiquement le refus, et ajoutez-y l'usage que vous deviez faire de l'argent en question.

S'il le délivre, veuillez employer sans délai cet argent de la manière suivante :

A M. l'abbé de Haerne, pour le comité polonais,	fr. 832 60
A M. Michiels de Heyn, pour les pauvres de Bruxelles,	5,500 00
A M. Jullien, pour les pauvres de Bruges,	5,500 00
Total.	<u>fr. 11,832 60</u>

Je voudrais que les fr. 5,500, tant ceux pour Bruges que ceux pour Bruxelles, fussent employés en achat d'approvisionnements en houille et en pain. Ces comestibles et chauffage seraient déposés en lieux et mains sûrs.

Il serait imprimé 1,100 cartes, représentant une valeur de fr. 5 en pain et en houille, délivrables aux dépôts.

(Si on faisait 2,200 cartes, la valeur représentée serait de fr. 2 50, et les secours pourraient être plus répartis.)

M. Michiels distribuerait un tiers de ces cartes à discrétion parmi les nécessiteux de Bruxelles ; il confierait à même fin un tiers à M. Gendebien, et l'autre tiers à M. Levae.

Comme boulanger , je recommanderais à Bruxelles le frère ou parent de M. Tielemans, qui demeure rue Haute.

A Bruges les cartes seraient distribuées, un tiers par M. Julien , un tiers par M. de Haerne, un tiers par M. V. d. K.

L'achat de la houille serait fait en gros et déposé chez M. Th. qui le délivrerait en détail sur cartes. On choisirait le boulanger le plus honnête homme et le plus populaire.

Il est entendu que les malheureux qui ont donné des preuves de bravoure et de patriotisme pendant la révolution, et ceux qui ont le plus souffert de ses suites désastreuses, doivent être préférés dans la distribution des secours. M. Levae les connaît à Bruxelles : on s'informerait pour Bruges.

Je désire que, tout terminé, M. Jullien rende un compte détaillé et public dans les journaux.

**De Potter.**

---

#### LETTRE A M. JULLIEN.

Paris, 23 décembre 1831.

MONSIEUR,

J'apprends par M. Th. que vous avez besoin pour recevoir mes 5,500 et des florins d'une procuration sous seing privé ; je ne l'avais pas jointe à ma dernière lettre parce que M. Th. m'avait écrit de votre part qu'il suffirait que j'autorisasse M. le ministre des finances à verser dans vos mains.

S'il était possible que dorénavant notre correspondance se fit directement, ce serait une grande économie de temps.

Je mets pour condition à la délivrance du reçu pour la somme dite de 5,500 fl., que M. l'administrateur du trésor vous communiquera préalablement le travail concernant la répartition des 150,000 fl. entre mes ex-collègues. Je voudrais en avoir une copie, afin d'intenter plus tard, quand ce ne serait que pour la forme, une action contre ceux de ces messieurs qui n'auront pas fait de leur part l'usage que je fais de la mienne. Le peuple apprendra ainsi où se trouve ce que je lui aurais donné si on me l'avait donné à moi-même, et où par conséquent il peut l'aller prendre.

D'après ce que M. Th. me mande, le mode que j'avais adopté pour la distribution des secours n'est pas conforme à votre manière de voir, ni à la sienne, ni à celle de M. K. La régence qu'il me propose ne me convient, à moi, sous aucun rapport, pas plus que, depuis sa dernière lettre publiée, véritable acte de servilisme, ne me convient M. Michiels de Heyn. Veuillez donc vous borner pour le moment à recevoir. J'entame dès aujourd'hui une correspondance nouvelle, tendant à trouver quelqu'un qui distribue dans mon sens et pour le but que j'ai dû me proposer.

M. Th. me recommande des personnes particulières. Je viens de lui répondre que, si j'avais uniquement voulu faire du bien à quelques familles, j'aurais choisi des infortunés qui avaient droit à être par moi préférés à tous autres... Cela m'eût regardé seul, et ne pouvait avoir rien de commun avec la distribution de ma part dans l'indemnité.

Celle-ci doit être un acte de bienfaisance, oui; mais subsidiairement. Avant tout et surtout c'est un acte politique; ce sont mes adieux publics à la vie publique. Il ne s'agit pas seulement de tout donner aux pauvres, il faut encore et principalement prouver que je ne garde rien pour moi. Or, que je me l'adjuge ou que je l'adjuge aux miens, à mes pauvres ou aux pauvres de mes amis, c'est tout un. Donc distribution *publique*, par des personnes tierces et désintéressées; et après

cela, comptes minutieux et *publics*. Tout cela contribuera à étendre le bien à faire ; mais après avoir fait le plus longuement, le plus largement et le plus patemment enrager ceux qui n'auraient pas voulu que je fisse ce bien-là, ou plutôt qui n'auraient pas voulu que je passasse pour l'avoir fait. Mon vaudeville est fini, monsieur ; j'en suis au couplet adressé au parterre : il faut nécessairement qu'il soit piquant. S'il y a cabale alors, le peuple mettra les siffleurs à la porte.

**De Potter.**

P. S. M. Th. a joint à sa lettre une lettre à vous adressée par MM. \*\*\*\*\*, administrateurs de l'association des vrais patriotes? Savez-vous, monsieur, ce que sont ces vrais patriotes? des agents de la police; qui est M. \*\*\*? le chef de la bande des assommeurs qui, enrôlés par M. Plaisant et payés par M. le général de C., essayèrent il y a un an de me faire pendre. — M. Th. me parle de ce qu'il appelle *la canaille pillarde* de Bruges. Je préfère cette canaille-là, quoiqu'elle ait fort mal fait de piller quelques maisons particulières, à celle qui, au palais de votre roi ou à l'administration de votre royaume, vole un peuple tout entier et déshonore toute une nation.

---

**AUTORISATION,**

POUR RECEVOIR CE QUI N'AVAIT ÉTÉ LAISSÉ.

Je soussigné autorise M. Jullien, avocat à Bruges et député à la chambre des représentants de la nation, à recevoir pour moi la somme de 5,590 fl. 80 c. des Pays-Bas, abandonnée par mes anciens collègues au gouvernement provisoire de la Belgique, comme ma part à la gratification nationale de 150,000 fl. décrétée par le congrès.

Je reconnaitrai comme valable la quittance que M. Jullien donnera en mon nom de ladite somme de 5,590 fl. 80 c.,

déposée au trésor, sauf toutefois mes réserves contre mesdits anciens collègues, pour le partage inégal et tout à mon désavantage qu'ils ont clandestinement fait de cette somme sans me consulter ni même m'avertir, partage dont M. l'administrateur du trésor voudra bien communiquer le travail à M. Jullien, à titre de renseignement et afin qu'il me serve pour la défense de mes droits, où et comme de besoin.

Paris, le 23 décembre 1831.

**De Potter.**

---

### PROTESTATION

CONTRE LE MODE DE PARTAGE DES 150,000 FLORINS VOTÉS AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE PAR LE CONGRÈS.

Je soussigné, considérant que, lors de la nomination d'un régent, le congrès national belge a voté une gratification de 150,000 florins des Pays-Bas, en faveur du gouvernement provisoire de la Belgique ;

Considérant que ledit congrès, après avoir refusé de sanctionner par sa décision le partage futur de cette somme entre les anciens membres de ce gouvernement au prorata de la durée des fonctions de chacun d'eux, leur a laissé pleine et entière liberté de répartir eux-mêmes ladite somme comme ils le jugeraient équitable ;

Considérant en outre que cette assemblée a reconnu que j'avais fait partie du gouvernement provisoire de la Belgique, que j'avais ainsi droit comme mes ex-collègues, et au même titre, à une part quelconque à la gratification décrétée, et que, dès lors, j'étais légalement appelé, non-seulement à toucher cette part, mais encore à émettre voix délibérative dans la réunion où les anciens membres du gouvernement provisoire détermineraient la quotité, tant de ce qui leur revenait à chacun que de ce qui me serait assigné à moi-même ;

Considérant enfin que , ce nonobstant , la répartition des 150,000 florins a eu lieu par mes ex-collègues seuls, de leur autorité privée , sans ma participation et à mon insu , sur un mode tout à leur avantage et à mon détriment :

Constitue M. l'avocat Jullien , de Bruges , actuellement député à la chambre des représentants à Bruxelles , mon fondé de pouvoirs pour faire signifier aux anciens membres du gouvernement provisoire que je proteste contre ladite répartition.

Paris, le 6 janvier 1832.

**De Potter.**

( 25 )

*Voyez page 275.*

### PARALLÈLE.

GUILLAUME ET LÉOPOLD \*.

Il y a deux sortes de gouvernement pour un peuple.

La première, et c'est la seule bonne, la seule juste, la seule durable , c'est de consulter le peuple même sur la manière dont il veut être gouverné; c'est de savoir de lui quels sont ses besoins et ses vœux , ses opinions et ses croyances , et comment il suppose qu'on satisfera le mieux aux unes en marchant dans le sens des autres :

Et de se conduire scrupuleusement envers et avec ce peuple, comme il se serait conduit lui-même ;

\* Je tiens beaucoup à prouver que j'ai toujours pensé de même sur le compte du roi Léopold et sur celui du roi Guillaume. Ce parallèle offre des réflexions que je confiai au papier à la fin de 1831. Il est inutile de dire que je ne trouvai pas d'organe pour les publier.

Quand même il serait dans l'erreur et ne voudrait pas précisément son plus grand bien possible.

L'autre sorte de gouvernement, c'est de se mettre à la place du peuple, et de substituer sa propre volonté à celle du peuple, dans la persuasion que celui-ci ne sait, ni ce qu'il lui faut, ni comment il pourrait obtenir ce qu'il lui faut : cela s'appelle chez les monarchistes gouverner paternellement, chez les républicains gouverner despotiquement.

Le roi alors regarde ses sujets comme des mineurs qu'il n'émancipera jamais, et dont par conséquent il est appelé à perpétuité à soigner les intérêts qui sont les siens propres : car ces mineurs sont censés lui appartenir, avec tout ce dont il leur accorde l'usage et la jouissance ; hommes et pays sont au roi qui se charge de rendre le pays florissant et d'imposer à ses habitants l'obligation de croire qu'ils participent à cette prospérité matérielle, laquelle, appliquée à des êtres *raisonnables*, on est généralement convenu d'appeler *bonheur*.

Sous ce point de vue, Guillaume avait bien mieux mérité de la Belgique que Léopold.

Une fois constitué roi des Pays-Bas, il soutint noblement et énergiquement l'indépendance et la dignité de sa couronne, lesquelles, dans son langage, étaient celles de ses états, de son peuple et, comme il est allé une fois jusqu'à dire, de *ses concitoyens*.

On se rappelle encore les expressions pleines de force et de véritable grandeur de son ministre des affaires étrangères à l'occasion du différend sur la navigation du Rhin.

Jamais Guillaume ne céda aux exigences du ministère anglais, qui croyait ne l'avoir établi que son agent sur le continent, et espérait par son moyen exploiter largement les provinces néerlandaises.

Et dans les derniers temps, il résista vigoureusement aux promesses comme aux menaces de la conférence de Londres,

aux flatteries comme aux reproches de toutes les puissances de l'Europe réunies.

Il soutint honorablement son nom de roi, et ne laissa flétrir par la diplomatie ni lui, ni la nation sur laquelle il règne.

Les Pays-Bas, sous son administration, étaient aussi heureux que le comportaient les éternels sacrifices qu'il était, par sa position de roi absolu, forcé de faire, des intérêts hollandais aux intérêts belges, et surtout des intérêts belges aux intérêts hollandais.

Et Léopold.....

Ah ! Léopold a été loin de se montrer si sévère. L'honneur de roi lui a naturellement paru fort peu de chose, puisqu'il l'a acheté au prix des concessions imposées, comme condition de son avènement, au peuple sur lequel on l'appelait à peser, et que les promesses qu'il avait faites à ce peuple en compensation de ses sacrifices, il les a violées toutes, fidèle seulement à la conférence souveraine qui veut être aveuglément obéie dans tout ce qu'elle pourrait jamais juger à propos d'ordonner.

Ainsi l'argent des Belges, leurs frontières, Luxembourg, Venloo, Maestricht, Anvers, la liberté de l'Escaut, il a tout abandonné; il abandonnera tout, jusqu'à la banlieue de Bruxelles, jusqu'à son trône même, si jamais la conférence le juge utile à l'ordre qu'elle rêve en Europe.

De prospérité, il y en aura toujours assez en Belgique si l'Angleterre et la France sont satisfaites, et s'il reste une majorité complaisante dans les chambres pour voter la liste civile.

Pour ce qui est de l'honneur et de la dignité de la nation..... il faudrait d'abord qu'il comprit ce que cela veut dire; et, d'après sa conduite, il est à supposer qu'il est incapable de s'en former une idée quelconque.

Reste la question de la liberté.

Certes les Belges paraissent provisoirement plus libres sous Léopold qu'ils n'étaient sous Guillaume.

Je dis : *paraissent*, parce qu'une liberté qui n'est pas fondée sur la volonté stable et la force réelle du peuple qui en jouit, une liberté de concession, de tolérance, n'est pas une vraie liberté ;

*Provisoirement*, parce que faits pour être remis à la chaîne, peu importe sous quel conducteur, aussitôt que toute velléité de courage et d'honneur aura été radicalement extirpée, la liberté *apparente* qu'on leur laisse n'est qu'un leurre, destiné à les rendre moins attentifs à l'opération de castration nationale qu'ils sont occupés à subir.

Guillaume a toujours été ennemi de la liberté. A ses yeux, elle l'aurait empêché de faire le bonheur de son peuple comme lui, Guillaume, l'entendait et voulait qu'il se fit.

Il avait pendant quelque temps joué le libéral, au point même que l'Europe, dupe de ses phrases, l'avait exalté comme le modèle des rois constitutionnels, et que ses sujets en faveur en avaient eu la larme à l'œil de reconnaissance.

Mais lorsque, dans leur bonhomie, tous les Belges s'étaient avisés de prendre la loi fondamentale pour *une vérité*, l'autorité *paternelle* s'était réveillée et avait franchement armé ses royales mains des verges de la tyrannie.

Léopold, pour aussi longtemps qu'il lui sera permis de représenter en roi à Bruxelles, ne sera pas tyran pour le plaisir de l'être. Il n'a pas, comme Guillaume, de caractère à cela. Il est personnellement nul. Il obéit.

Mais si la conférence ou la diète, qui n'est autre chose que la conférence moins l'hypocrisie, lui dit, *et elle le lui dira* : Votre presse est trop hardie ; vos catholiques sont trop puissants ; il faut que l'enseignement soit administré, la licence des journaux réprimée, les associations réglementées, le refus légal de l'impôt déclaré criminel, l'accusation d'un ministre rendue impossible.

Dès lors il n'y aura plus en Belgique de liberté, ni de la presse, ni de l'enseignement ; plus d'associations, ni catholi-

que ni autre ; et les journaux seront sages ; et l'impôt sera toujours consenti ; et les ministres seront toujours applaudis ; et on dira : il y a un royaume de Belgique, un roi et des sujets , une cour et des favoris.

Et ce sera là tout.

---

( 26 )

*Voyez page 280.*

### LETTRE A M. LE RÉDACTEUR DU BELGE.

Paris , le 14 mars 1832.

Un dernier mot à M. Levae sur une polémique qui , du reste, ne m'amuse pas plus que lui.

Je ne songeais pas à mon ancien ami lorsqu'*ex abrupto* il m'a attaqué : je n'ai fait que me défendre.

Je disais qu'*avant le 24 août 1830* , je n'avais provoqué en aucune manière à l'acte matériel de la révolution ; qu'*après cette époque* , j'avais constamment excité à pousser la révolution jusqu'en ses dernières conséquences.

Et cela parce que je crois qu'une révolution hasardée trop légèrement ou intempestive est une sottise, à cause de ses suites presque inévitables ; savoir, la probabilité d'une contre-révolution qui est toujours un fléau , et la possibilité d'une restauration qui est une infamie.

Je le répète ici ; et je défie M. Levae de produire , soit un de mes écrits imprimés , soit une lettre confidentielle , qui prouve le contraire.

M. Levae a commencé par extraire d'une lettre que je lui avais écrite le 21 août , une phrase d'où il résulte que je désirais alors que l'on continuât en Belgique à résister au despotisme de Guillaume, avec assez d'énergie pour le forcer à quel-

que grande concession , celle , par exemple , de la séparation parlementaire et administrative des deux parties du royaume.

Le simple bon sens suffit pour faire sentir qu'avant les troubles de Bruxelles, je ne pouvais, à moins d'être fou, avoir même conçu l'idée de quelque chose de plus.

M. Levae vient maintenant de mettre à contribution ma *Lettre à mes concitoyens* , publiée pour la première fois en novembre, et dans laquelle on lit : « *Lorsqu'éclata la révolution* « que je me glorifiais d'avoir prévue et prédite (comme devant « éclater un jour) *sans oser l'espérer encore* (puisque je ne « voyais autour de moi aucun des éléments propres à en faire « une bonne et surtout complète, *la seule qu'il fût permis* « *d'espérer*), je désirais du moins l'entière indépendance de « ma patrie ; et , si elle se rendait indépendante , je formais « des vœux pour qu'elle fût aussi libre, c'est-à-dire que , *dès* « *l'abord*, je rêvai la république des provinces belges. »

Voilà ce que M. Levae appelle *être en contradiction avec moi-même*. Selon lui, *mon désir* de l'indépendance et *mes vœux* pour la liberté de ma patrie , ainsi que *mon rêve* d'une république belge pour remplacer , sans intermédiaire et *dès l'abord*, la monarchie renversée en Belgique, était de ma part une provocation directe , avec effet rétroactif , au renversement de cette monarchie , *après que la révolution eut éclaté*, et que la domination hollandaise eut été reléguée dans le nord !

Ce n'est pas tout : pour me porter le coup de grâce, M. Levae ajoute les paragraphes suivants de la même *Lettre à mes concitoyens* :

« Je sentais que quelque coup d'éclat , quelque mesure de « vigueur, et par suite la guerre avec la Hollande, pouvaient « seuls sauver la Belgique. Mais ni notre état fédératif, ni « notre nationalité n'étaient destinés à faire de sitôt fortune « au comité de sûreté générale. »

M. Levae prétendrait-il par hasard que , lors des délibéra-

tions sans fin comme sans résultat du comité de sûreté générale, il n'y avait pas encore eu révolution ?

« Faire de l'opposition constitutionnelle dans un pays où l'on paraissait décidé à ne pas se rendre plus coupable, « cela me semblait n'en pas valoir la peine. »

Non, certes : car le char révolutionnaire, lancé le 24 août, devait rouler toujours tout droit devant lui, rapidement et jusqu'au bout de la carrière. La légalité avec ses hésitations et ses demi-mesures était devenue *alors* une preuve de faiblesse, plus encore que la révolution improvisée n'avait été un acte d'imprudence.

Les conclusions de M. Levae contre moi portent donc à faux, d'un bout à l'autre, sur une confusion de dates.

Je dis *confusion* parce que j'attribue les attaques de mon ancien ami à l'erreur : il a fort bien pu se tromper ; il n'a voulu tromper personne. Je rends volontiers justice à sa bonne foi, aussi bien qu'à son désintéressement, comme il le demande dans son dernier article.

Et ce désintéressement est, je l'avoue, d'autant plus méritoire qu'il a été plus rare en Belgique, où, s'il faut s'en rapporter à M. Levae, *tout le monde est fatigué de la révolution* ; c'est-à-dire que chacun y cherche, en la démolissant pièce à pièce, à s'en approprier les matériaux et les décombres.

Ce motif, celui de la fatigue, du besoin de repos coûte que coûte, a fait se *rallier* M. Levae, toujours avec tout le monde, *autour de Léopold qui venait clore la révolution.*

Répudier de guerre lasse une révolution à laquelle on n'a fait tenir aucune de ses promesses, nous avons vu ce que cela signifie. La clore en lui faisant violer toutes ses promesses, jusques et y comprise celle de l'intégrité du territoire révolutionné et *constitué*, ne serait-ce pas la détruire ?

Dans ce cas, les Belges et leur roi, d'après M. Levae, auraient joué et joueraient encore en Europe un bien triste rôle !

Or c'est précisément là l'opinion que partout on s'est formée d'eux à l'étranger. En effet : ou l'on ne se donne plus du tout la peine de s'occuper de la Belgique, ou, si l'on se voit parfois forcé d'en rappeler le souvenir, c'est toujours en lui reprochant amèrement sa révolution avortée, qui a fait tant de mal à la cause des peuples ; c'est en regrettant que Léopold ait, pour une couronne de fabrique diplomatique, compromis les honorables antécédents que lui avait valus, dans des circonstances analogues, sa conduite envers la Grèce.

Il y a donc accord sur les faits, tant de la part de M. Levaë qui défend si officieusement la nouvelle monarchie belge, que de la part de la presse libérale qui la condamne. Ce ne peut être que la vérité.

**De Potter.**

---

( 27 )

*Voyez page 281.*

**LETTRE A M. L'ABBÉ DE HAERNE \*.**

Paris, le 22 juillet 1831.

MONSIEUR,

Votre conduite noble et ferme pendant les discussions qui ont donné naissance à la première des transformations révo-

\* Parmi les hommes qui se sont fait remarquer en Belgique depuis la révolution, un des plus beaux caractères est sans contredit celui de M. l'abbé de Haerne : l'amour de la liberté, de l'humanité, de la patrie est pour lui plus et mieux qu'une affaire de raisonnement et même de raison ; c'est une religion. Si, comme prêtre, M. de Haerne faisait partie d'une hiérarchie ecclésiastique où les évêques fussent librement élus par les fidèles, ou du moins par un collège électoral résultat lui-même d'élections populaires, et où, une fois constitué en grade, nul ne pourrait être privé de son droit acquis si ce n'est d'après une sentence de ses pairs signifiée par ses supérieurs, il

lutionnaires de la Belgique , vous aura sans aucun doute assuré une grande influence dans les affaires , surtout dans celles du parti catholique qui vous doit toute la dignité dont il s'est environné à la représentation dite *nationale*. Je désire mettre cette influence à profit , en vous communiquant une idée qui m'occupe depuis quelque temps , et dont , mieux qu'aucun autre , vous pourriez presser la réalisation. Les réflexions que je vous sou mets vous convaincront , j'espère , de toute l'importance de cette idée , et de l'urgence dans les circonstances actuelles de sa mise à exécution.

La révolution belge paraît momentanément close ; bien ou mal , ce n'est pas de cela qu'il s'agit , pas plus que du plus ou moins de stabilité d'un dénouement accepté de guerre lasse , et que vous , pas plus que moi probablement , ne considérez que comme un troisième provisoire , plus brillant si l'on veut , mais par cela même plus coûteux et moins populaire , moins solide que les deux autres.

Je pars du règne de Léopold comme d'un fait accompli , et je dis :

« MM. les catholiques , si vous n'avez pas fait la révolution  
 « tout entière , c'est vous du moins qui l'avez hâtée et fait  
 « éclater , qui avez déterminé et assuré la victoire. Elle vous  
 « a rapporté ce que vous aviez droit d'attendre d'elle , *la*  
 « *liberté*.

« Mais cette liberté n'est qu'écrite ; il faut l'appliquer : il  
 « faut convertir le droit en fait , donner au principe vivifiant

aurait continué à se montrer citoyen énergique comme il est patriote pur. Ce fut pour contribuer autant qu'il était en moi à hâter la régénération de la Belgique , que je lui adressai la lettre que je reproduis ; et je la reproduis pour témoigner de ma conviction intime et profonde , savoir que c'est par la religion seule que sera réorganisée la société future , et que la religion ne parviendra à rien ordonner de stable que lorsqu'elle-même se sera organisée d'après les lois de la justice et de la raison , qui sont la volonté de Dieu.

« un corps palpable qui prenne rang parmi les intérêts matériels du monde.

« Tout entiers à votre triomphe moral, prenez garde de laisser échapper les conséquences positives qui seules témoignent de la réalité.

« Votre indépendance est déclarée ; je le veux bien : mais je ne la vois encore nulle part ailleurs que dans cette déclaration.

« Et où la verrez-vous , messieurs , lorsqu'un de vos curés , refusant de chanter le *Domine, salvum fac Leopoldum*, sera, par arrêté royal et sur la proposition du prochain ministre, directeur ou administrateur des cultes, privé de son salaire ? La placerez-vous dans la régénération prétendue radicale , œuvre des *glorieuses journées*, en vertu de laquelle vos évêques, au lieu d'être nommés par un calviniste, le seront par un luthérien ? »

Mon cher monsieur de Haerne , il me parait nécessaire, indispensable et surtout très-pressé que vous preniez possession des libertés que la constitution vous garantit.

Si vous ne le faites point, le gouvernement gagnera sur vous de vitesse ; et alors la lutte même vous sera devenue impossible. Il offrira de ratifier le concordat de l'ex-roi , avec, s'il le faut , quelques modifications avantageuses à l'autorité pontificale ; et vous retombez sous l'avalissant joug administratif pour longtemps. Hâtez-vous donc d'agir et d'agir efficacement.

A cet effet , me semble-t-il , il faut qu'au plus tôt vous vous réunissiez en assemblée plus ou moins officielle , en concile national même , s'il est possible et si vos évêques en ont le courage , et que , députant vers le pape , vous vous entendiez directement et immédiatement avec lui pour régler, sans participation aucune du gouvernement, les points qui ont besoin, dans l'état nouveau des choses , d'une organisation nouvelle , par exemple et avant tout, la nomination des évêques, qui devront être élus sans retard, institués et sacrés.

Votre assemblée s'occuperait ensuite de ses relations avec la société civile. Elle pourrait proposer, entre autres réformes impérieusement exigées par les présents besoins sociaux, la suppression du salaire du clergé. Elle se baserait sur ce que ce salaire est une dette de l'État ou une aumône : aumône, elle la refuserait, ne voulant point de privilège même en sa faveur ; dette, elle la voudrait solennellement reconnue par la législature, de manière que le paiement ne pourrait jamais en être suspendu. Elle demanderait, par conséquent, soit une rente fixe sur l'État, soit une somme payée en une fois ou en plusieurs, annuellement, pendant un temps déterminé, dont l'association catholique disposerait comme elle l'entendrait, et qu'elle répartirait librement et sans contrôle. Au moyen de cette transaction, toute prétention à une indemnité serait éteinte à jamais.

Je crois que cette initiative prise par les loyaux catholiques belges ferait faire un pas immense à la civilisation européenne, en travail, en ce moment, d'une nouvelle ère, du moins il faut l'espérer, de liberté et de bonheur. Ils doivent cet exemple surtout à leurs nobles frères de France.

Je me place ici au-dessus de toute question de personnes et de formes ; je m'attache aux seuls principes.

Je n'ai, dans le temps, insisté sur les personnes et sur les formes, que parce que je les croyais importantes pour la garantie des vrais principes.

Je le crois encore. Puissé-je m'être trompé !

Au reste, toute concession de convenance, tout lâche attermoiement me paraîtraient mortels dans la circonstance. Il faut aujourd'hui se placer en face des vieilles erreurs et les attaquer corps à corps. Si les erreurs tombent, que vous importeront les hommes et les vanités humaines ? Si, au contraire, comme je le crains, ces hommes et leurs institutions surannées s'appuient sur les erreurs, que tout alors s'écroule ensemble. et que la justice et la vérité restent seules !

J'ai cru , monsieur et honorable concitoyen , devoir vous adresser, à vous, le défenseur ferme et consciencieux des intérêts moraux de la nation, ces lignes qui n'ont d'autre but que de faire prévaloir ces mêmes intérêts sur ceux de l'industrialisme exclusif, dont nous avons été si longtemps les dupes et les victimes.

Ennemi de tout ce qui sent le mystère , je vous autorise à faire de ma lettre tel usage que vous jugerez utile : il ne faut pas craindre de penser tout haut quand on n'a en vue que de faire le bien.

Agréez l'expression de mon estime la plus cordiale.

**De Potter.**





# TABLE DES MATIÈRES.

Avis. . . . .	1
---------------	---

## CHAPITRE I.

Motifs et but de cet écrit. . . . .	3
Sa forme. . . . .	5
Sa date. . . . .	9

## CHAPITRE II.

Guillaume de Nassau. . . . .	10
Opposition belge. . . . .	13
Mes idées sur les catholiques. . . . .	14
Politique du gouvernement. . . . .	16

## CHAPITRE III.

Je prends parti. . . . .	20
Mon emprisonnement. . . . .	22
Les assises. . . . .	23
J'attaque au lieu de me défendre. . . . .	24
Condamnation. . . . .	26
Émeute. . . . .	27

## CHAPITRE IV.

Détention. . . . .	30
Adhésion à ma déclaration de principes . . . . .	53
Rapprochement entre les deux nuances de l'opposition. . . . .	<i>ib.</i>
Les journaux. . . . .	34
Ma cellule. . . . .	<i>ib.</i>

## CHAPITRE V.

Union des catholiques et des libéraux. . . . .	36
Rapport d'un ministre. . . . .	37
Idées-mères de l'union. . . . .	39
Elles sont adoptées par acclamation dans toute la Belgique. . . . .	40

## CHAPITRE VI.

Le gouvernement se défend. . . . .	42
Mes réponses. . . . .	43
Propositions d'accommodement. . . . .	45
Faux, commis pour me forcer à céder. . . . .	46
M. Van Bommel. . . . .	47
Pétition aux États-généraux. . . . .	49
Lettre de Démophile à M. Van Gobbelschroy. . . . .	<i>ib.</i>
Lettre de Démophile au roi. . . . .	51

## CHAPITRE VII.

Statistique des emplois. . . . .	56
Associations constitutionnelles. . . . .	<i>ib.</i>
Libri. . . . .	57
Je lui suis utile. . . . .	58
Il devient le favori de Guillaume. . . . .	59
Il meurt jésuite. . . . .	60

## CHAPITRE VIII.

Brochure du général Richemont. . . . .	61
Je refuse la candidature à la seconde chambre. . . . .	62
M. Tielemans. . . . .	63
Notre correspondance. . . . .	64

## CHAPITRE IX.

Destitutions. . . . .	68
Confédération nationale. . . . .	69
Je suis mis au secret. . . . .	71
M. Schueremans. . . . .	<i>ib.</i>

**TABLE DES MATIÈRES.****365**

Inquiétudes. . . . .	75
Interrogatoires. . . . .	<i>ib.</i>

**CHAPITRE X.**

Le secret est levé. . . . .	76
Triomphe apparent du gouvernement. . . . .	77
Le sang sera-t-il versé? . . . . .	78
Les débats. . . . .	79
Défense. . . . .	80
Condamnation. . . . .	84

**CHAPITRE XI.**

L'exil. . . . .	85
M. de Polignac nous refuse un asile. . . . .	<i>ib.</i>
Publication par le gouvernement de ma correspondance avec M. Tielemans. . . . .	86
Ma lettre à M. Van de Weyer à ce sujet. . . . .	87

**CHAPITRE XII.**

Départ pour la Suisse. . . . .	89
La Prusse repousse les bannis. . . . .	90
M. de Stoop. . . . .	92
Vaels. . . . .	93
Ma femme et mes enfants, expulsés de la Prusse. . . . .	95

**CHAPITRE XIII.**

Prostration de l'opposition en Belgique. . . . .	97
Changement de M. Tielemans à mon égard. . . . .	100
Souscription nationale pour les bannis. . . . .	101
M. Ch. Rogier. . . . .	102
Notre vie à Vaels. . . . .	103
Journées de juillet. . . . .	104
Expulsion définitive. . . . .	105

**CHAPITRE XIV.**

Ma lettre d'adieu au roi des Pays-Bas. . . . .	106
--	-----

Police prussienne de Cologne. . . . .	107
Je passe en France. . . . .	108
Paris. . . . .	109
Seconde lettre au roi. . . . .	110
Insurrection de Bruxelles. . . . .	111
Lafayette . . . . .	<i>ib.</i>
Banquets. . . . .	114
La garde nationale. . . . .	115

#### CHAPITRE XV.

Offres de secours pour la Belgique. . . . .	117
Indolence des meneurs belges. . . . .	118
Mes efforts pour les stimuler. . . . .	119
Ils ne veulent pas de moi. . . . .	120
Je m'engage à demeurer en France. . . . .	121
Projet de soumettre la Belgique à Louis-Philippe. . . . .	123

#### CHAPITRE XVI.

Adresse au peuple belge. . . . .	127
République fédérative de Belgique. . . . .	129
Des députés croient avoir inventé la séparation de la Belgique avec la Hollande, puis ils l'empêchent. . . . .	130
Club patriotique belge à Paris. . . . .	131
Refus de passeport. . . . .	<i>ib.</i>

#### CHAPITRE XVII.

Je rejoins ma mère à Lille. . . . .	132
Fuite de tous les meneurs belges. . . . .	<i>ib.</i>
Journées de septembre. . . . .	133
Ma réception à Bruxelles. . . . .	136
Réflexions. . . . .	137

#### CHAPITRE XVIII.

M. Plaisant. . . . .	139
Son plan de gouvernement. . . . .	140
Je devais refuser de prendre part aux affaires. . . . .	142
Gouvernement provisoire. . . . .	145
M. Meeus, sauvé du pillage. . . . .	146

## CHAPITRE XIX.

Le comité central. . . . .	147
M. de Mérode. . . . .	148
Mes projets contre les titres et les décorations. . . . .	149
Travaux du comité . . . . .	151
Déclaration d'indépendance. . . . .	152
Retour de France de M. Gendebien. . . . .	<i>ib.</i>
Progrès de la révolution. . . . .	154

## CHAPITRE XX.

Opposition de M. Gendebien à toutes mes vues. . . . .	156
Ses motifs. . . . .	157
Arrivée de M. Tielemans. . . . .	159
M. Plaisant me seconde activement. . . . .	160
Arrêtés du gouvernement provisoire. . . . .	162

## CHAPITRE XXI.

Visite aux Petits-Carmes. . . . .	164
Encore M. de Stoop. . . . .	166
Népotisme. . . . .	167
Morale révolutionnaire de M. de Mérode. . . . .	168
Cérémonie funèbre à la place St.-Michel. . . . .	170

## CHAPITRE XXII.

Anciens députés. . . . .	172
Le prince d'Orange. . . . .	174
Protestation du comité central. . . . .	176
Ma profession de foi. . . . .	<i>ib.</i>
Domine, salvum fac populum. . . . .	177

## CHAPITRE XXIII.

Mésintelligence au comité. . . . .	179
Mouvements orangistes. . . . .	181
Don Juan Van Halen. . . . .	<i>ib.</i>
M. de Mérode adhère à mon projet d'arrêté pour la déchéance des Nassau. . . . .	182

Effervescence du peuple. . . . .	183
Mes collègues m'accusent d'ambition; M. de Mérode, de Robespier- risme. . . . .	184
Mes sentiments de fraternité pour les Hollandais. . . . .	185

#### CHAPITRE XXIV.

Je repousse la candidature au congrès national. . . . .	187
Reproches qui me sont faits. . . . .	188
Je propose la république. . . . .	190

#### CHAPITRE XXV.

Le comité central se divise. . . . .	195
Irritabilités vaniteuses. . . . .	194
Première communication diplomatique. . . . .	196
Protocole dit n° 2. . . . .	200
M. le marquis de ****. . . . .	203

#### CHAPITRE XXVI.

Discours d'ouverture du congrès. . . . .	208
Qui le prononcera? . . . . .	210
Démission du comité central. . . . .	211
Je remets au peuple le pouvoir qu'il m'avait confié. . . . .	<i>ib.</i>
Menaces de M. Ch. Rogier. . . . .	213

#### CHAPITRE XXVII.

Adresse au congrès. . . . .	215
M. Plaisant me renvoie indirectement de chez lui, par ordre. . . . .	217
Lettre à mes concitoyens. . . . .	219
M. de Mérode y répond. . . . .	221
Injures de M. Van de Weyer. . . . .	223

#### CHAPITRE XXVIII.

M. C** R**. . . . .	225
Candidatures royales. . . . .	227
Mon opinion sur la marche des choses. . . . .	228
Loi de tendance. . . . .	229

**TABLE DES MATIÈRES. 369**

Hostilité du gouvernement contre moi. . . . .	229
La police. . . . .	250
Émeute gouvernementale au profit du gouvernement. . . . .	251
Lord Ponsonby. . . . .	254

**CHAPITRE XXIX.**

M. Rogier, défenseur de la noblesse . . . . .	235
M. de Mérode, franc-maçon. . . . .	256
La commission des récompenses. . . . .	258
Proposition d'une régence. . . . .	159
Je la combats. . . . .	<i>ib.</i>
Réflexions sur l'exclusion des Nassau. . . . .	240

**CHAPITRE XXX.**

Le duc de Nemours. . . . .	242
Association pour l'indépendance nationale. . . . .	243
J'écris au congrès. . . . .	<i>ib.</i>
Adresse au peuple par l'association pour l'indépendance . . . . .	244
Sa pétition au congrès. . . . .	<i>ib.</i>
Les saint-simoniens . . . . .	245
La police organise son émeute. . . . .	<i>ib.</i>
Victoire de M. Plaisant. . . . .	248

**CHAPITRE XXXI.**

Les journaux attaquent la police. . . . .	250
J'accuse l'autorité régnante. . . . .	<i>ib.</i>
Réponse de M. Plaisant. . . . .	252
M. Surllet de Chokier. . . . .	<i>ib.</i>
Je me retire en France. . . . .	253
Ma lettre au Belge. . . . .	<i>ib.</i>
Nouvelle association à Bruxelles . . . . .	255
Ma collaboration dans la Tribune et l'Avenir. . . . .	257

**CHAPITRE XXXII.**

Le prince de Saxe-Cobourg. . . . .	259
Les 18 articles. . . . .	261
Votes des républicains sur la question du monarque. . . . .	262

Mon opinion sur la réunion à la France. . . . .	264
De la révolution à faire, brochure. . . . .	265

### CHAPITRE XXXIII.

Récompense nationale en faveur du gouvernement provisoire. . . . .	267
Ma réclamation adressée à M. Cogen. . . . .	268
Mon expulsion par mes anciens collègues. . . . .	271
Lettre à Léopold. . . . .	272
Qu'est-ce qu'une révolution?. . . . .	276
Le Belge et M. Levae. . . . .	278

### CHAPITRE XXXIV.

Articles dans les journaux belges. . . . .	282
La Belgique n'est pas coupable de sa prospérité. . . . .	284
Mes ex-amis et moi. . . . .	287

### PIÈCES A L'APPUI.

No 1. — Supplique au roi. . . . .	289
"  Lettre à M. De Stoop, procureur-général à Bruxelles. . . . .	290
"  Lettre à M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur. . . . .	292
No 2. — Lettre à M. de Stassart, à la Haye. . . . .	294
No 3. — Mémoire au roi. . . . .	297
No 4. — Lettre à M. Van Bommel, évêque de Liège. . . . .	300
No 5. — Lettre à M. de Polignac. . . . .	302
No 6. — Lettre au roi. . . . .	303
"  A la 2 <sup>e</sup> chambre des États-généraux. . . . .	<i>ib.</i>
No 7. — Visa de nos passeports à Aix-la-Chapelle. . . . .	306
"  Lettre à M. Van Maanen, ministre de la justice. . . . .	306
No 8. — Circulaire du ministre de l'intérieur et de la police (Prusse) aux landrathe (commissaires de district). . . . .	308
No 9. — Lettre à M. Van Maanen. . . . .	309
"  Lettre au roi. . . . .	310
No 10. — Lettre de M. le ministre de Prusse à la Haye. . . . .	312
No 11. — Lettre de M. le landamman du canton de Vaud. . . . .	313
No 12. — Lettre à M. le bourgmestre de Vaels. . . . .	<i>ib.</i>
No 13. — Lettre à M. Reinhold, ministre des Pays-Bas à Berne. . . . .	315
No 14. — Lettre à M. Lesbroussart. . . . .	317
"  Lettre à M. Van de Weyer. . . . .	320

TABLE DES MATIÈRES.

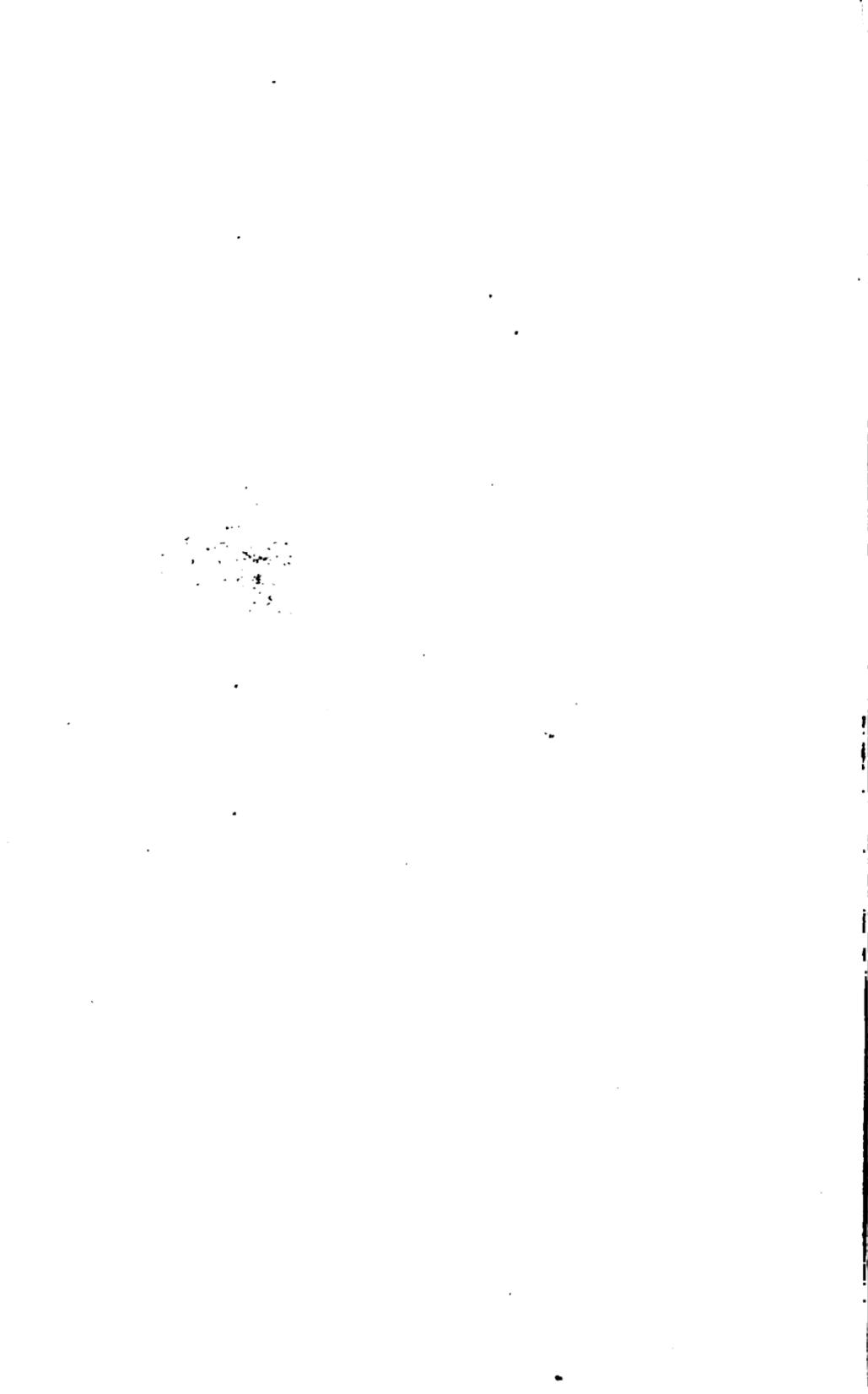
371

No 15. — Lettre à MM. Gendebien et Van de Weyer, membres du gouvernement provisoire de la Belgique. . . . .	322
No 16. — Lettre au Courrier des Pays-Bas. . . . .	<i>ib.</i>
«    Profession de foi politique. . . . .	323
No 17. — Projet d'arrêté pour la déchéance des Nassau. . . . .	327
No 18. — Article de la Revue de Westminster. . . . .	329
No 19. — Adresse de la société patriotique de Liège. . . . .	331
«    Réponse à messieurs les membres de la société patriotique de Liège. . . . .	332
No 20. — Lettre à M. Van de Weyer. . . . .	334
No 21. — Adresse au congrès national. . . . .	336
No 22. — Lettre à M. Tielemans. . . . .	339
No 23. — Lettre à M. C*** à Gand. . . . .	341
No 24. — Extrait d'une lettre à M. l'avocat Jullien, membre de la chambre des représentans à Bruxelles. . . . .	345
«    Lettre à M. Jullien. . . . .	346
«    Autorisation pour recevoir ce qui m'avait été laissé. . . . .	348
«    Protestation contre le mode de partage des 150,000 florins votés au gouvernement provisoire par le congrès. . . . .	349
No 25. — Parallèle entre Guillaume et Léopold. . . . .	350
No 26. — Lettre à M. le rédacteur du Belge. . . . .	354
No 27. — Lettre à M. l'abbé de Haerne. . . . .	357

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.







This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

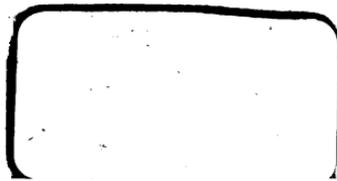
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

~~DUE DEC 1 1938~~

DUE SEP 27 '40

**CAMPBELL**  
**BOOK DUE WID**  
JAN 19 1979



eth 396.24  
Revolution belge, 1828 a 1839.  
Widener Library 003491357



3 2044 082 327 768